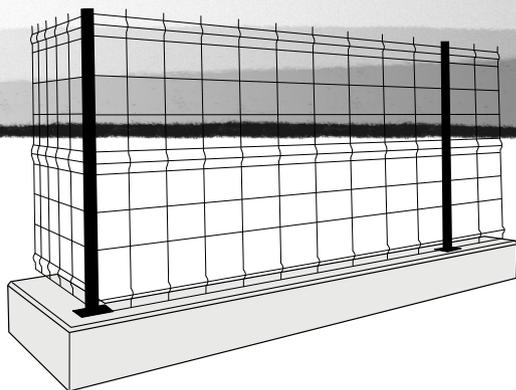


# Clôtures

Sociologie  
du confinement  
et de l'effacement

| Marc Bernardot



Collection

**K**

TERRA-HN - éditions



# Clôtures

## Sociologie du confinement et de l'effacement

| Marc Bernardot

Cet ouvrage numérique est le deuxième volet d'un triptyque. À la suite de *Captures* publié en 2012 qui interrogeait les politiques d'arrestation et de déportation des migrants illégalisés, il aborde différents lieux de confinement, les foyers et les camps notamment et les traces que laissent ces enclaves et leurs occupants. Il a été écrit avant la pandémie récente puisqu'il rassemble des textes rédigés entre 2006 et 2016. Il évoque le confinement des « autres » avant que celui-ci ne soit généralisé en 2020. À la fois sociohistoire de ces formes de relégations en cherchant à remonter les lignes d'une généalogie éparpillée des mises au ban contemporaines et sociopolitique des interactions des groupes relégués avec les politiques spécifiques qui leur sont appliquées, *Clôtures* apporte quelques pistes de réponses aux questions que posent les pratiques sécuritaires dans les sociétés libérales. Le dernier volume, intitulé *Evasions* traitera prochainement des formes d'émancipations contemporaines.

Foyers, camps, traces, confinement, uricide, altérité, colonialité, émancipation, sociologie

**Marc Bernardot** est professeur de sociologie à Aix-Marseille Université et directeur de l'unité de recherche MESOPOLHIS (AMU, Science Po Aix, CNRS). Ses travaux actuels portent sur les langues de la globalisation. Auteur de plusieurs ouvrages et de nombreux articles sur les politiques migratoires et urbaines, il a récemment publié en 2022, « L'architecte liquide du travail digitalisé », *Rhétoriques, métaphores et technologies numériques*, E. Caccamo et M. Bonenfant (dir.), Presses universitaires du Québec.

# Clôtures

## Sociologie du confinement et de l'effacement

| Marc Bernardot

This digital book is the second volume of a triptych. Following on from *Captures*, published in 2012, which questioned the policies of arrest and deportation of illegalized migrants, it deals with different places of confinement, notably single men hostels and internment camps, and the traces left by these enclaves and their occupants. It was written before the recent pandemic as it gathers texts written between 2006 and 2016. Rather, it evokes the confinement of 'others' before before it is generalised in 2020. Both a socio-history of these forms of relegation by seeking to trace the lines of a scattered genealogy of contemporary banishment and a socio-political account of the interactions of segregated groups with the specific policies applied to them, *Clôtures* provides some answers to the questions raised by illiberal practices in liberal societies. The last volume, entitled *Evasions*, will soon deal with contemporary forms of empowerment.

Single men hostels, camps, traces, containment, uricide,  
otherness, coloniality, empowerment, sociology

**Marc Bernardot** is full professor of sociology at Aix-Marseille University and head of the MESOPOLHIS research unit (AMU, Science Po Aix, CNRS). His current work focuses on the languages of globalisation. Author of several books and numerous articles on migration and urban policies, he recently published in 2022, « L'architexte liquide du travail digitalisé », *Rhétoriques, métaphores et technologies numériques*, E. Caccamo et M. Bonenfant, (dir.) Presses universitaires du Québec.

# **Clôtures**

Sociologie du confinement  
et de l'effacement

**Marc Bernardot**

Collection K  
TERRA-HN-éditions  
2023



Marc Bernardot, *Clôtures. Sociologie du confinement et de l'effacement*, Collection K, TERRA-HN-éditions, 2023.

ISBN 979-10-95908-04-3

Graphisme, maquette et compo\* : Owell.c0 / Aurélie Veyron-Churlet

\*Merci à Guillaume Lerévéréd



Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la [Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/).

Publié avec le soutien du [laboratoire MESOPOLHIS](https://mesopolhis.org/) de l'Université d'Aix-Marseille.



Publié avec le soutien de l'[Institut SoMuM](https://so-mu-m.org/) de l'Université d'Aix-Marseille.

Ce travail a bénéficié d'une aide du gouvernement français au titre du Programme Investissements d'Avenir, Initiative d'Excellence d'Aix-Marseille Université – A\*MIDEX (référence AMX-19-IET-011).



# SOMMAIRE

Remerciements	7
Introduction	8
Une généalogie des espaces de confinement	8
Mots et destins des objets de recherche	11
Mes méthodes et mes ami.e.s	13
Une salve en trois temps	14

## FOYERS

<b>CHAPITRE 1</b>	24
Trois jours dans la vie d'un résident	24
Quelque part en région parisienne au temps des circulaires Marcellin-Fontanet	24
Survivre au foyer, en province, à l'époque des premiers <i>charters</i> de Maliens	26
Vivre en foyer à l'ère du ministère de l'Identité nationale	28
<b>CHAPITRE 2</b>	31
Voyage dans la chambre noire	31
Les secrets de la chambre noire parisienne	36
Les foyers parisiens, <i>camera obscura</i> de la politique urbaine de la Ville Lumière ?	37
La gestion des foyers parisiens ou l'histoire d'une <i>Black Box</i>	39
Obscurité ou opacité ? Clair-obscur dans la chambre noire	41
Flash démographique, cliché de la solidarité et surexposition communautaire	43
Portrait-robot des quarante-six foyers	44
Daguerréotype de la solidarité	48
Le foyer entre diaphragme et obturateur	49
Portrait de groupe avec femmes : instrumentalisation et ethnicisation des foyers [...]	52
Le roman-photo municipal	53
Le négatif des politiques sociales	55
Instantanés des foyers de contestation	57
Vers la <i>camera lucida</i> ?	58
<b>CHAPITRE 3</b>	62
La fin des foyers de travailleurs migrants	62
Evictions spatiales et mutations institutionnelles	62
La disparition des espaces urbains du prolétariat	63
Des contraintes spécifiques pèsent sur l'étude du système des foyers et de sa dissolution	66
La privatisation des politiques publiques de logement : le cas de la prise de contrôle d'Adoma	69

<b>Rénovations, précarisations et mobilisations</b>	74
Les foyers de travailleurs constituent des cibles privilégiées des politiques de gentrification et de [...]	75
Un peuplement des foyers marqué par le vieillissement et la précarisation	80
Harcèlements, protections et résistances	83
<b>Quelques hypothèses pour l'avenir des foyers</b>	86

## **CAMPS**

<b>CHAPITRE 4</b>	90
Une situation coloniale sans fin	90
Sur la route du camp	91
De camp en camp	94
C'est la fête au CAFI	99
Le CAFI des descendants	101
Le CAFI dans la longue durée des camps français	103
<b>CHAPITRE 5</b>	107
Le camp comme anamorphose	107
Camps : questions de traduction et d'optique	108
De quoi le camp est-il la traduction ?	108
Les appellations et les fonctions des camps	109
La double naissance coloniale et métropolitaine des camps	111
Détecter le camp dans d'autres espaces	116
Camps liquides et camps hybrides, camps virtuels et camps sanctuaires	118
Le camp anamorphose ou l'endroit d'où la société ne se voit pas dans l'image [...]	122
Un procédé révélateur	123
<b>CHAPITRE 6</b>	131
Dans le(s) camp(s) des démocraties	131
L'institutionnalisation de l'exception internementale	133
De la prolifération de l'exception à une souveraineté privatisée	136
Extension du domaine du camp en démocratie	140
<b>CHAPITRE 7</b>	143
Une approche genrée du camp	143
Les matrices genrées de l'histoire des camps	144
Genre et camps : les formes contemporaines de l'exploitation	146
Les camps peuvent-ils être des espaces de protection et d'émancipation des femmes ?	149

<b>CHAPITRE 8</b>	152
À la recherche des sans trace	152
Quelques réflexions épistémologiques sur les sans trace	155
Sauvegarder et faire parler les traces des sans trace	158
Laisser une trace dans l'espace : une conquête furtive	162
Urbicides, spaciocides, disparitions. Effacer les traces de l'Autre	166
<b>CHAPITRE 9</b>	170
Altérité et colonialité	170
Une altérité endogène à intégrer ou à neutraliser	172
Une altérité exotique et désirable	175
Une altérité invasive et menaçante	178
La structure de la colonialité française	180
Altérités, colonialités et émancipations	183
<b>CHAPITRE 10</b>	185
Les pauvres en mouvement	185
Un double mouvement d'enclosures	187
L'invisibilisation des subalternes par le déplacement	191
Émancipations potentielles par la mobilité et l'itinérance	195
Conclusion	200
La fin du foyer de travailleur migrant, dispositif tactique de gestion postcoloniale [...]	200
La globalisation des camps, dispositif stratégique du capitalisme de surveillance	203
Vers une nouvelle guerre des traces	206
Bibliographie	209

**Pour Hélène et Jean**

# Remerciements

Cet ouvrage est le résultat de collaborations à des programmes de recherche, en France et au-delà, d'invitations à intervenir dans des séminaires et des colloques et à contribuer à des productions éditoriales depuis le début des années 2000. Il est difficile de remercier toutes les personnes (certaines le sont nominativement dans les chapitres qui suivent) qui ont, de près ou de loin, facilité mes travaux et leur diffusion. La *Small Science* que je pratique est d'abord une œuvre collective, faite de grandes incitations et de modestes sollicitations, d'influences amicales et d'écoute patiente. Je songe aussi à celles et ceux qui ont bien voulu répondre à mes demandes de visites et d'entretiens, m'ont accueilli à leur domicile, dans des foyers et des camps, ou sur leur lieu de travail, dans des services municipaux et sociaux, des bibliothèques, des services d'archives, des instances muséales et des structures associatives. Sans cette confiance renouvelée dans ma démarche et mes intentions, mes recherches n'auraient pas été possibles. Je leur témoigne ici ma gratitude.

La conception et la fabrication de l'ouvrage doivent plus particulièrement à quelques proches, amis et collègues qui m'ont accompagné pour finaliser le manuscrit et l'éditorialiser numériquement. Je pense d'abord à Hélène Thomas qui s'implique toujours dans mes projets de recherche et d'écriture avec une exigence éclairée et une bienveillance minutieuse. Merci à elle pour ces années de stimulation intellectuelle et de soutien scientifique. Ensuite j'exprime toute ma reconnaissance et mon amitié à l'équipe de TERRA-HN éditions, en particulier à Aurélie Veyron-Churlet et à Jérôme Valluy, pour la conception numérique de cet ouvrage. Après presque vingt années de travail collectif pour l'édition scientifique numérique gratuite nous avons trouvé l'énergie pour nous lancer de nouveaux défis éditoriaux.

L'ouvrage a bénéficié enfin du soutien financier et institutionnel d'une part de l'Institut Somum et de sa directrice Sylvie Mazzella, et d'autre part de l'appui matériel de mon unité de recherche, le Mesopolhis et de son personnel, en particulier de Madame Sylvie Chiousse. Qu'ils en soient ici remerciés.

# Introduction

## Une généalogie des espaces de confinement

Ce volume numérique s'inscrit dans la continuité de celui, publié en 2012, intitulé *Captures* et traitant des politiques d'arrestation, de rétention et d'expulsion des migrants illégalisés, avec lequel il fait sens<sup>1</sup>. Sa conception a été en gestation pendant de longues années. Il a été conçu et nommé *Clôtures. Sociologie du confinement et de l'effacement* en même temps que j'écrivais *Captures*. Concrètement entamé en 2014 puis laissé en jachère plus ou moins active, il n'a abouti que très récemment. À la différence de la manière dont a été conçu *Captures*, écrit d'une traite en quelques mois, il s'agit dans ce cas de la ré-éditorialisation ou de la finalisation de textes de natures diverses, dont certains n'avaient pas été publiés, sélectionnés pour constituer un ensemble pertinent. J'ai assemblé des articles de revues, des chapitres d'ouvrages collectifs, des supports inachevés de conférences et de rédactions complétés dans ce cadre. Ils ont été écrits entre 2005 et 2016. J'ai ainsi regroupé et agencé des textes à propos des foyers de travailleurs, d'autres concernant les camps d'étrangers et d'autres enfin portant sur les notions de traces, d'altérités et de mobilités, laissant de côté à regret d'autres écrits qui auraient pu y trouver place parce que je visais la conception d'un ouvrage de taille modeste dans la ligne du premier opus<sup>2</sup>. J'ai fait le choix d'éditer l'ouvrage aux éditions TERRA-HN dans un format numérique PDF, gratuit, dynamique et intégralement accessible<sup>3</sup>.

Je propose ici une généalogie éparpillée et dépravée des espaces de confinement. J'emprunte cette formule de l'éparpillement à Suvendrini Perera (2002) qui l'utilise dans son essai sur le centre de détention de Woomera en Australie pour rendre compte des multiples influences idéologiques et matérielles dans la conception de ce célèbre lieu de contention d'étrangers. La proposition de généalogie des espaces de confinement que je présente ici est éparpillée au sens où, tout comme la spécialiste de *Cultural Studies* australienne et tous ceux qui tentent l'opération, la multiplicité des formes et des lieux historiques de confinement identifiables, leur relative discrétion et le caractère de palimpseste des traces et sources laissées dans l'espace, les archives et les mémoires, m'obligent à reconstituer un portulan incertain et pour partie incomplet des configurations institutionnelles du passé. Le mode d'écriture et de constitution de mon ouvrage restitue aussi cette dispersion multi scalaire et multi dimensionnelle. Le terme de dépravation est repris quant à lui à l'historien de l'art lituanien Jurgis Baltrusaitis (1969) qui dénomme ainsi le type de perspective que représente l'anamorphose que j'utilise comme métaphore de la place des camps dans l'histoire et la société (cf. chap. 5).

Malgré leur diversité, leurs imperfections et leur incomplétude, ces textes rassemblés me donnent l'occasion de mettre en évidence à nouveau mais, j'espère, de manière originale, cohérente et harmonieuse, les continuités possibles entre différents types d'espaces singuliers et de politiques réservées, dans la société française et au-delà, aux étrangers et aux altérités, plus particulièrement aux groupes mobiles et dominés. Ils retissent ainsi des liens entre trois thèmes et domaines centraux de mes recherches de ces dernières décennies et établissent des passerelles avec les pistes ouvertes par mes travaux

plus récents de sociosémiologie sur la langue et les métaphores (Bernardot, 2016a). Et, alors même qu'aucun de ces textes n'a été écrit depuis le déclenchement de la pandémie de Covid-19, ils éclairent aussi, à mon sens, des questions sociales et politiques majeures posées au plus grand nombre par les politiques sanitaires et sécuritaires mises en place depuis 2019. Les foyers, comme d'autres hétérotopies, ont été des angles morts de la politique sanitaire en France durant la pandémie prolongeant en cela leur caractère de hors-lieux (Lévy-Vroelant, Mbodj-Pouye, 2022b). De même, la restriction des mobilités, sous forme de quarantaines ciblées et de confinements locaux ou globaux, était déjà à l'œuvre dans les politiques spécifiques conduites depuis des siècles à l'encontre des étrangers et des populations mobiles. Cette restriction est simplement passée, durant cette période marquée par la Covid-19, d'une banale invisibilité à une visibilité conjoncturelle en raison de faits-divers et de l'exceptionnelle exposition de certaines catégories de main-d'œuvre. C'est pourquoi j'ai conservé dans le sous-titre le terme de *confinement*, avec le sens qu'il a dans d'autres textes publiés depuis longtemps, y compris les miens, à partir des travaux collectifs du réseau TERRA<sup>4</sup>, alors même que ce mot est devenu emblématique en français, de la globalisation des stratégies de lutte contre la pandémie de la Covid-19. Le confinement signifie l'isolement, le fait d'être placé aux limites, aux confins et de ne pouvoir quitter cet espace restreint. Son sens est marqué par l'usage ancien en droit pénal comme équivalent de l'emprisonnement<sup>5</sup>. Comme je l'avais suggéré dans la conclusion de *Captures*, nombreuses sont les politiques sécuritaires patiemment testées et perfectionnées sur les populations étrangères ou perçues comme telles qui sont désormais appliquées à l'ensemble de la population. Celle-ci a concrètement découvert depuis 2020 que la citoyenneté et les droits

qui y sont associés peuvent être, selon les situations, accordés seulement en pointillés, suspendus, voire révoqués.

## Mots et destins des objets de recherche

Le titre *Clôtures* a été retenu pour plusieurs raisons. D'abord pour qu'il se lise en écho de celui du premier opus intitulé *Captures*. Est-ce que dans l'art de la chasse, qui était le thème central du premier ouvrage, la capture rend nécessaire la clôture ? Ou bien est-ce qu'à l'inverse la clôture constitue un préalable indispensable à la capture<sup>6</sup> ? Les deux actions sont sans doute pour la cynégétique dans un rapport insécable et dialogique, tendu jusqu'à l'évasion. Ensuite parce qu'il me fallait trouver une image capable d'englober un ensemble de termes de sciences sociales utilisés pour rendre compte de séparations, toujours matérielles et symboliques à la fois, confinement, donc, assignation, isolement, relégation, enfermement, concentration, contention, internement, enclosure, mise au ban, enclavement, ghetto... La liste est longue. La notion de clôture correspond bien à mon sens à divers phénomènes comme l'apparition de « forteresses continentales » avec les nouvelles politiques de contrôle et de projections des frontières, le renforcement d'une tendance au « repli identitaire » ou encore l'affirmation de logiques de fragmentations urbaines et spatiales (Brown, 2009 ; Weber, Bowling, 2004). De plus le terme de clôture désigne un instrument matériel central, tant pour ses aspects psychologiques que politiques, dans l'application des politiques défensives et logistiques actuelles vis-à-vis des migrations (Del Biaggio, Campi, 2013 ; Pillant, Tassin, 2015). Enfin cet ouvrage coïncide avec une clôture par accomplissement puisqu'il est censé achever un cycle long de travaux entamés pour certains au début des années 1990, et une clôture par destruction puisque la plupart des dispositifs et des sites évoqués ici

ont été rasés plus ou moins récemment ou le seront prochainement. L'adjonction d'un sous-titre, *Sociologie du confinement et de l'effacement*, m'a semblé indispensable dès l'origine du projet, contrairement au titre sec du premier ouvrage, pour préciser mon intention en insistant en particulier sur l'effet de scotomisation propre aux politiques de traitement des altérités dont il est question ici.

Les trois thèmes traités dans l'ouvrage, à savoir les foyers, les camps et les traces, ont connu, à l'échelle de mes enquêtes, des destins bien différents. Les *foyers*, je devrais plutôt écrire le *Foyer* tant il a été emblématique en France d'un âge migratoire et politique singulier, sont frappés par un mouvement accéléré de disparition. À l'inverse du foyer, le *Camp*, matérialisation majuscule de la violence totalitaire du XX<sup>e</sup> siècle et censé avoir disparu, s'est lui au contraire fractalement démultiplié en une myriade de *camps* de toutes sortes. De l'encampement<sup>7</sup> (Agier 2014, Meadows, 2016) de tous les jours, y compris celui des salariés d'Amazon par exemple (Bruder, 2017), à sa marchandisation par *Frontex* sous forme de *standard-packages* institutionnels de camps prêts à l'emploi (Bernardot, 2020), en passant par les *occupations*<sup>8</sup> temporaires des mouvements de résistance locaux et globaux, jusqu'à la formation pérenne mais accidentelle et improvisée de camps-villes ou de villes-camps dans des formes humanitaires, sanitaires et sécuritaires actualisées, ils sont partout présents<sup>9</sup>. Quant aux traces, qui représentent la base des données de recherche exploitées dans cet ouvrage, elles sont ontologiquement multiples, interprétables, duplicables, incomplètes et effaçables à la fois, ce qui pose bien des soucis au chercheur en sciences sociales. Quelles sont les traces que laissent après sa destruction un foyer de migrants et ses occupants, un camp d'internement ou de réfugiés après sa liquidation ? Dans les configurations sociales et spatiales qui nous

intéressent ici les traces de présence constituent un enjeu central de la guerre à l'espace, simultanément culturelle et matérielle, faites aux étrangers, aux minorités mobiles et aux pauvres. Menacés tant par le risque d'urbicides que par les rets de la traçabilité, scotomisés soit par la stigmatisation soit par la dépossession, ces derniers sont toujours soumis à la tension dialectique entre le danger de laisser des traces et l'impossibilité d'en déposer durablement.

## Mes méthodes et mes ami.e.s

Ces dix textes relèvent d'une approche pluridisciplinaire fondée sur une méthodologie sociologique. Celle-ci est centrale si l'on s'en tient aux techniques empiriques adoptées, aux observations participantes répétées, aux multiples maraudes et aux entretiens formels et informels réalisés, à l'analyse d'articles de presse et de documents ou de chiffres officiels. Elle rend possible la compréhension de configurations sociales subtiles et cachées concernant les interactions de groupes sociaux avec des politiques qui structurent leurs rapports à l'espace, à la mobilité et à la culture. Deux perspectives sont articulées. L'une, sociohistorique, consiste à reconstituer à partir d'archives les modèles d'actions publiques et privées de mise à l'écart sur la longue durée de catégories altérisées. L'autre, sociopolitique et ethnographique, analyse leurs modes de résistance à ces dispositifs de prise en charge, plus spécifiquement dans leurs rapports à l'habitat. Les emprunts à l'anthropologie, à l'histoire et à la géographie sont aussi fréquents. L'attention portée aux langages de ces agencements et aux langues des populations concernées qui occupent une grande part de mes travaux actuels, se manifeste déjà nettement dans les textes assemblés dans ce volume. Je fais référence à la phraséologie et aux jargons des politiques d'habitat et d'aménagement de même qu'aux

lexiques policiers pour les analyser. Je mobilise les méthodes de l'analyse socio-sémiologique de ces discours et de ces actes en utilisant des métaphores envisagées comme des « machines théoriques » (Galison, 2005) notamment dans le registre optique (chambre noire, anamorphose, miroir sans tain...).

La compilation de textes écrits sur une assez longue période permet également de rappeler l'influence marquante de travaux de scientifiques, dont certains sont ceux de collègues et ami.e.s, sur mon parcours et mes recherches. Le compagnonnage intellectuel et militant et les cheminements académiques ou de maraudes avec Hélène Thomas, Arnaud Le Marchand, Ann Laura Stoler, Didier Bigo, Michel Agier, Béatrice Mésini, Patrick Simon, Claire Levy-Vroelant, Patrick Bruneteaux et Jérôme Valluy – la plupart membres du réseau TERRA, j'en oublie sans doute, se détectent aisément dans les références mobilisées, les concepts utilisés et l'évolution de mes thématiques et méthodes de recherches. La lecture répétée des œuvres d'auteur.e.s contemporain.e.s comme Colette Guillaumin, Colette Pétonnet, Saskia Sassen, Maurice Halbwachs, David Harvey, Edward Saïd, Abdelmalek Sayad, Mike Davis, Sandro Mezzadra, James Scott, Aihwa Ong, Arjun Appadurai, Manuel Castells et Loïc Wacquant, pour n'en citer que quelques-uns, est repérable aussi dans mes analyses, dont je reste néanmoins le seul responsable, ainsi que dans mon appareil de notes.

## Une salve en trois temps

L'ouvrage est composé de trois parties respectivement consacrées aux foyers de travailleurs (Part. 1), aux camps (Part. 2) et à la question des traces des groupes dominés (Part. 3).

La partie I, intitulée *Foyers*, vise à l'actualisation des connaissances sur le modèle français de prise en charge résidentielle des travailleurs migrants et de populations défavorisées et peut être considérée comme l'achèvement de trente ans d'enquêtes et de publications personnelles sur ce thème. Cette analyse politique et historique de ce qui relève d'un dispositif propre à la gestion française des migrations coloniales et post-coloniales commence par un court texte écrit en 2009 (chap. 1). C'est le résultat d'une commande par la revue *Multitudes* via le socio-économiste Arnaud Le Marchand. J'y ai adopté un style de polar à la première personne dans lequel le narrateur, un ouvrier migrant, ni tout à fait le même, ni totalement un autre, auquel ressemble parfois le sociologue *gypsy scholar*, vit successivement trois scènes. La situation inaugurale, qui se peut situer entre la fin des années 1950 et le milieu des années 1970, retrace les conditions très encadrées d'arrivée en foyer pour de jeunes ouvriers étrangers célibataires. Suivent deux autres configurations. L'une, à l'occasion de la découverte d'un résident décédé dans sa chambre, intervient dans la période allant du début des années 1980 au milieu des années 1990, dans un foyer peu à peu transformé en improbable lieu de cohabitation de migrants vieillissants, désormais à la lisière ou au-delà du monde du travail, et de « nouveaux pauvres » orientés par les services sociaux et sanitaires. L'autre intervient au cours des années 2000 dans une « résidence sociale », qui est en fait un mouvoir pour « célibatarisés » maghrébins, frappée par une décision de destruction pour raison de rénovation urbaine. Ce chapitre inaugural est une sorte de subjectivation des tendances sociopolitiques qui sont décrites dans les deux chapitres suivants.

Le propos sur les foyers se poursuit en effet par un texte, publié en 2005 dans la revue *Hommes et Migrations*, tiré d'une mission « d'état

des lieux » un peu rocambolesque que j'ai été amené à réaliser en 2001, c'est-à-dire avant mon entrée à l'université comme enseignant-chercheur, à contrecœur mais avec un grand bénéfice en termes de rencontres et d'expériences, dans la quasi-totalité des foyers de travailleurs étrangers de Paris intra-muros (chap. 2). Ce territoire m'avait jusque-là échappé, à l'exception de quelques sites comme le foyer du Chevaleret dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, alors même que j'avais pu, entre 1992 et 2000, conduire des entretiens, des enquêtes et des observations dans (et autour de) plus d'une centaine de foyers de travailleurs migrants (FTM) et de cités de transit de banlieue parisienne et de province<sup>10</sup>. Ce chapitre, où je file la métaphore photographique de la chambre noire, tente de déchirer le voile qui recouvre ce monde des foyers parisiens, en particulier africains, à partir de données quantitatives, d'entretiens avec des résidents et des techniciens en charge des foyers, et d'enquêtes de voisinage. Il parvient à déceler l'importance de ces regroupements pour les populations elles-mêmes, comme pour les institutions censées les gérer en les scotomisant.

Cette partie est complétée par une contribution à un ouvrage collectif publié en 2014 sous ma direction aux éditions du Croquant, résultat d'un programme de recherche conduit entre 2010 et 2012 sur les discriminations spatiales, ultime étape de mes enquêtes sur les foyers entamées au début des années 1990 (chap. 3). Ce chapitre dresse le constat de leur très progressive et douloureuse mutation en prenant acte d'un paradoxe : cet habitat discriminatoire, contesté et combattu par ses usagers et leurs soutiens politiques durant des décennies en tant que symbole d'un racisme structurel, est devenu le dernier refuge de dizaines de milliers de migrants âgés pauvres et d'ouvriers qui y résident encore, touchés par la gentrification urbaine et les

ségrégations sociales et ethniques. J'y documente des cas d'éviction des catégories populaires des espaces urbains centraux où sont implantés de nombreux foyers. Je m'appuie sur l'étude du processus de privatisation des politiques de logement, ici dans le cas de la prise de contrôle d'Adoma (ex-SONACOTRA<sup>11</sup>) par une filiale de la Caisse des dépôts et consignations (la Société nationale immobilière – SNI). Ce sont en particulier les foyers de travailleurs et les vieux ouvriers qui y résident qui sont la cible privilégiée de ces politiques, souvent empreintes de xénophobie dissimulée entre les lignes de la langue institutionnelle. Les modalités de gouvernance qui leurs sont appliquées combinent des tactiques de harcèlement par des services publics de toute nature (sociaux, fiscaux, policiers...) et des stratégies de rénovation, portées par des acteurs nationaux et locaux, se traduisant le plus fréquemment par l'expulsion et la démolition. Les résidents, même très âgés, parviennent parfois, par des mobilisations locales, à ralentir le processus, inexorable le plus souvent. L'avenir des foyers et de leurs occupants reste très sombre comme le confirment les travaux de recherche les plus récents (Lévy-Vroelant, Mbodj-Pouye, 2022a).

La partie 2, intitulée *Camps*, considère la notion et propose une socio-histoire des espaces d'internement et de confinement. Elle constitue elle-aussi une forme de conclusion à mes recherches à partir d'archives et d'enquêtes de terrain menées en France et aux États-Unis entre 1999 et 2018. J'ai identifié ces territoires de mise au ban non pas seulement *après* mais surtout *sous* les foyers de travailleurs confirmant en cela des liens entre le système des foyers et celui des camps que ce soit dans la structure des bâtiments, dans la biographie des usagers, de leurs personnels administratifs et surtout de leurs concepteurs politiques. Elle commence, comme la première partie,

par un texte atypique en forme de journal de bord personnel du déroulement d'un séjour réalisé en 2006 dans un camp emblématique de l'histoire française contemporaine, le Centre d'accueil des Français d'Indochine (CAFI) installé en 1956 à Sainte-Livrade-sur-Lot (47) (chap. 4). J'y avais été invité par mon cher ami Léon Nguyen, instituteur et militant parisien, ayant grandi au CAFI, brutalement décédé en septembre 2020 des suites de la Covid-19. Invité à écrire ce texte en 2014 par Michel Agier pour contribuer à l'ouvrage sur les camps qu'il coordonnait (Agier, Lecadet dir., 2014), j'y retrace le cheminement sinueux pour atteindre le CAFI après être arrivé dans le bourg. Cette description littéralement pas à pas est l'occasion de replacer ce camp dans l'histoire locale et nationale des lieux de mise à l'écart. Je reconstitue le cadre de vie des anciennes rapatriées franco-indochinoises avant de rendre compte des mobilisations des enfants de celles-ci, eux-mêmes anciens occupants du camp devenus membres d'une diaspora, afin de faire connaître leur histoire et d'empêcher la résorption complète de ce lieu de vie, puis de mémoire, de leur communauté.

Le chapitre suivant tient de l'essai. Initialement rédigé en 2010, pour deux présentations orales à la demande de la philosophe Rada Iveković au Collège international de philosophie, il me permet d'apporter des nuances supplémentaires à mes travaux antérieurs sur les camps (chap. 5). Il repose sur l'idée que le concept de camp interroge, d'un point de vue linguistique et optique, les sociétés ouvertes qui contredisent leurs principes fondateurs en utilisant des techniques de confinement. Elles doivent donc à la fois taire le mot et regarder ailleurs. Pour contourner cette aporie et réinterpréter sa généalogie historique et multi-située, je m'appuie en premier lieu sur la notion de traduction pour comprendre de quoi le camp est-il ou n'est-il pas

l'appellation dans les démocraties et ailleurs. Et, en second lieu, je mobilise la figure de l'anamorphose pour parvenir à détecter les camps dans d'autres espaces, d'autres temporalités aussi.

La réflexion sur les rapports des systèmes politiques libéraux avec leurs matrices illibérales se prolonge par une analyse du processus contemporain de légalisation et d'institutionnalisation des pratiques de mise à l'écart de certains groupes sociaux. J'y examine les conséquences du recours globalisé à l'internement en matière de souveraineté et de libertés fondamentales (chap. 6). Cette conférence a été rédigée initialement en 2010 à l'occasion d'un colloque numérique de la *Fondation Mémoire Albert Cohen pour la défense des droits des réfugiés et des apatrides*<sup>12</sup>. Le texte pointait déjà les risques d'une extension du domaine du camp en démocratie bien avant la pandémie de Covid-19. Il s'appuie sur la reconstitution du processus d'institutionnalisation puis de développement de l'internement administratif au cours des XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles sous l'effet de deux mouvements conjoints d'extension de la forme camp et de privatisation de son application.

Pour achever cette partie je pose la question de la place des femmes dans les camps (chap. 7). J'ai rédigé la conférence qui sert de support initial au chapitre à l'invitation d'Hélène Le Bail, spécialiste des migrations en Asie du Sud-Est, à l'occasion d'une série de séminaires à Tokyo en 2013. Cet aspect genré a été peu traité jusqu'à récemment dans les travaux de sciences sociales sur cette thématique, sans doute en raison du fait que les espaces destinés aux prisonniers de guerre, aux migrants ou aux travailleurs forcés étaient à tort perçus ou présentés, au moins jusqu'à la globalisation des camps humanitaires, comme des domaines essentiellement masculins. Pour contribuer à résorber ce biais je liste les questions que les relations entre les

hommes et les femmes posent aux diverses formes historiques d'internement. J'évoque ensuite les questionnements pratiques induits par l'internement des femmes, en particulier dans la période actuelle de gestion migratoire militarisée. J'envisage enfin les transformations produites dans les espaces de confinement en matière de représentation de genre et de race, que les camps, ou le confinement, soient pensés comme des instruments d'extraction de valeur, d'oppression sexuelle ou qu'ils fournissent un territoire de protection momentanée et d'émancipation relative.

La partie 3, intitulée *Traces*, se compose de trois textes s'intéressant successivement à la capacité de groupes dominés à laisser l'empreinte de leur passage dans l'espace et la culture, puis à la construction de grilles de perception des altérités dans la société française et enfin au développement et aux conséquences d'une nouvelle phase historique de mise en mouvement de ces groupes. La partie débute par un essai, rédigé en 2010 pour une contribution à un ouvrage collectif dirigée par Béatrice Galinon-Méléneq spécialiste d'information et de communication, (chap. 8). Il porte sur la tension dialectique concernant les populations minorisées entre d'une part le danger que peut représenter pour elles le fait de laisser des traces de leur présence ou de leur passage et d'autre part leurs difficultés à témoigner de leur existence dans l'espace urbain ou dans la culture. Après quelques remarques épistémologiques sur la notion de « sans trace », j'identifie les obstacles que rencontrent les sciences sociales pour interpréter les fragments attestant de la présence de ces groupes. Puis je retrace les modalités de la conquête furtive par le prolétariat d'un rapport autonome à l'espace et à l'habitat. Je traite pour finir des politiques d'effacement des traces des altérités telles que l'urbicide et le spaciocide.

Le chapitre suivant (chap. 9) est tiré d'un texte de conférence donnée en 2015 au *Samsung Economic Research Institute* de Séoul en Corée du Sud dans le cadre d'un programme d'échange universitaire. Il a ensuite été transformé en article pour la revue *Asylon(s)* du réseau TERRA-HN. Il a pour objet d'analyser de manière sociohistorique la construction d'un modèle de perception des altérités dans la société française du XIX<sup>e</sup> siècle au XXI<sup>e</sup> siècle en contrepoint de la notion à nouveau en vogue « d'identité nationale ». Je distingue pour cela plusieurs processus de désignation d'altérités respectivement endogènes, exotiques ou invasives, appliqués au cours du temps à différentes populations. J'en tire quelques conclusions sur les spécificités de la colonialité propres à la société française et sur les perspectives d'une décolonisation culturelle susceptible de la remettre en question.

Enfin le texte conclusif est extrait d'un chapitre rédigé en 2016 pour un ouvrage collectif sur l'habitat temporaire dirigé entre autres par l'anthropologue Gaëlla Loiseau et édité aux éditions TERRA-HN (chap. 10). Il se fonde sur trois hypothèses. La phase de fixation de la main d'œuvre entamée lors de l'émergence du capitalisme industriel a pris fin depuis quelques décennies avec le changement du rapport du capital à l'espace. La remise en mouvement de certaines fractions des classes populaires se fait sous l'impulsion d'une nouvelle phase d'*enclosures* caractéristique de l'extractivisme d'une part et de la surconcentration du pouvoir dans les villes globales d'autre part. Les politiques urbaines et de gestion des mobilités accompagnant ces transformations conduisent à déterritorialiser les catégories populaires et à les invisibiliser. Le chapitre s'achève par une interrogation sur les opportunités de résistance et d'émancipation, entre injonctions subies et ruptures choisies, que cette mobilité et cette itinérance

## renouvelées offrent cependant aux subalternes. Pour finir, la conclusion tente d'identifier les destinées contemporaines des foyers, des camps et des traces.

1.△ Un troisième opus, *Evasions*, est prévu sur le même principe à partir de textes et travaux plus récents sur les déplacements de groupes sociaux minorisés, les habitats non ordinaires et les formes d'hospitalité, constituant avec les deux premiers, je l'espère, un triptyque cohérent. La conclusion générale de cette série interviendra à ce moment-là.

2.△ Les textes retenus témoignent d'une variété de sources, de styles d'écriture et de narration des sciences sociales, entre essais sociologiques, monographies et « nouvelles » empiriques à propos de situations d'enquêtes. Ils ont été « produits » différemment selon qu'ils étaient des textes ou des conférences de commande à l'invitation de telle ou telle équipe de recherche ou des projets plus personnels. Ils ont été finalisés ou stylistiquement « améliorés » et non mis à jour au sens où je n'ai souhaité ni les repenser à partir de mes nouvelles recherches ni en compléter les références sur la base de la bibliographie disponible depuis leur rédaction, sauf à de rares exceptions, pour conserver en l'état ma réflexion au moment de leur formalisation. En revanche les redites et les références répétées, lorsque c'était patent, ont été estompées. Je n'ai pas demandé l'autorisation de republication aux éditeurs et aux revues ayant constitué le volume à partir de versions de ces textes, plus longues et détaillées y compris du point de vue des sources, antérieures à leur publication. Quoiqu'il en soit la quasi-totalité des textes d'origine sont déjà numériquement diffusés et intégralement accessibles de plusieurs manières, (sites de partage académiques, réseaux sociaux numériques, pré-éditorialisation... ). Je cite cependant les différents supports d'édition et les équipes m'ayant invité à présenter ou publier ces travaux (cf. Références en fin de volume).

3.△ Ce choix tient à ma fidélité à la structure éditoriale TERRA-HN éditions dont j'ai assuré la direction de publication depuis 2015 jusqu'en août 2022 dans la continuité de la collection TERRA aux éditions du Croquant entre 2006 et 2014. Tous mes ouvrages précédents ont été publiés aux éditions du Croquant et sont disponibles en accès libre. C'est un choix militant réaffirmé de considérer l'édition scientifique comme un bien commun non rival, un Commun qui a vocation à être disponible durablement pour le plus grand nombre, avec le moins d'obstacles possibles à sa consultation, *a fortiori* lorsque les textes et les recherches qui les étaient ont été financés par de l'argent public que ce soit avec des traitements d'enseignant-chercheur ou des aides matérielles ou financières de quelconque nature.

4.△ Je pense par exemple à l'ouvrage *Enfermés dehors. Enquêtes sur le confinement des étrangers*, auquel j'ai contribué, dirigé par Chowra Makaremi et Carolina Kobelinsky, (2009).

5.△ cf. <https://www.cnrtl.fr/definition/confinement>. Il s'agit de la définition du Trésor de la langue française (TLFI).

6.△ Cette question peut s'envisager à partir des travaux de James C. Scott (2019).

7.△ La notion d'encampement est généralement attribuée à Barbara Harrel-Bond (Verdirame, Harrel-Bond 2005).

8.△ Le terme d'occupation a vu son sens s'infléchir ces dernières années en perdant de son acception militaire pour désigner la présence intempestive d'indésirables dans l'espace public, groupes mobiles, parias, sans-papiers et militants alternatifs. J'aborderai le couple occupation/expulsion dans mon ouvrage *Evasions*.

9.△ Je ne traite pas ici systématiquement d'une autre face des camps elle aussi proliférante, que l'on pourrait qualifier de « retranchés », survivalistes ou de sécession. Promus par des élites extractivistes et des mouvements d'extrême-droite, ces camps peuvent prendre l'aspect de résidences sécurisées (*Gated Communities*), d'îles artificielles non soumises aux États (*Seastanding*) ou même de centres militarisés des villes et des entreprises globales. Ils sont marqués par la crainte prophétique de l'envahissement migratoire, de l'émeute populaire et de l'extinction. J'ai aussi pu constater, à l'occasion de recherches en cours sur la langue politique, la place centrale de la *forme camp* dans les mouvements libertariens, transhumanistes ou survivalistes.

10.△ J'ai mené en 1982 trois enquêtes à propos des habitants de foyers de travailleurs de Salon-de-Provence, de Miramas et d'Istres (13) dans un cadre de proximité – le foyer de Salon se trouve en dessous du lycée où j'étudiais alors – porté par un état d'esprit à la fois un peu scolaire et très militant, avec un savoir-faire d'enquêteur bien rudimentaire, sans imaginer évidemment à l'époque que je consacrerai une grande part de ma vie professionnelle de chercheur à cette structure d'habitat et à ses résidents. J'ai égaré les notes et les résultats de ces premiers travaux.

11.△ Société Nationale de Construction pour les Travailleurs.

12.△ <https://www.fondationmac.org/fondationmac>

## CHAPITRE 1

# Trois jours dans la vie d'un résident

Quelque part en région parisienne au temps des circulaires Marcellin-Fontanet

Ayant été embauché sur un chantier, on m'a recommandé un foyer de travailleurs pour me loger. Il m'a fallu trouver l'emplacement et ce n'était pas facile. J'ai traversé une zone à urbaniser, des champs, un terrain vague puis ces nouveaux quartiers périphériques, et, derrière encore, des usines, une décharge et la voie rapide. Voilà le foyer : ADATARELLI, AFTAM, SONACOTRA, ou encore AMLI c'est-à-dire association pour l'accompagnement, le mieux-être et le logement des immigrés, sic ! Peu importe le sigle pourvu qu'on ait le livret. Au milieu du vide, un bâtiment de quatre étages, un R + 4 « poteau-poutre » dans la terminologie des concepteurs, un hôtel troué de fenêtres pour ne pas être borgne. Une porte d'entrée après un parking. Deux hommes à l'entrée m'indiquent le bureau du directeur : l'homme qui monte la garde avec son chien au pied de son logement de fonction attendant est le seul maître à bord de ce navire de chambres étroites. Il m'inspecte rapidement pour jauger le client, puis une fois dévisagé, fouillé au corps du regard, questionné sur l'alcool, les

Une version différente de ce texte a été publiée dans la revue *Multitudes* en 2009.

femmes, le bled et la politique, il me demande mon contrat d'embauche, mes papiers et mon titre de séjour. Je peux maintenant remplir la « fiche de police » qu'il me tend. Je dois encore écouter le règlement intérieur et ses oukases personnels. Pas de femmes sauf quand c'est lui qui les fait venir. Pas de politique, pas de problèmes. Pas de linge qui traîne. Ne pas laisser couler la douche, accepter le montant et payer à la date prévue la redevance. Sinon, dehors. J'y suis presque. Il daigne attacher son chien et nous nous dirigeons vers le foyer. Je crois reconnaître un gars aperçu sur le chantier dans le hall verdâtre. Nous passons devant le café dit maure avec son comptoir cuisine américaine et une affiche géante de plage des mers du Sud qui a dû avoir des teintes chaudes avant de verdigriser prématurément. Un escalier, un couloir où les odeurs de repas, de sueurs et de CRESYL® se mêlent. Quelques messages de sécurité bilingue français/arabe. Enfin la porte numéro 217. La peinture est écaillée par les coups de passe-partout assénés quoi qu'il arrive par le garde à chaque visite. Cela reste correct tant qu'il frappe avant d'entrer, non ? Mes premières sensations sont le manque d'air et l'oppressante étroitesse de la fenêtre. Le responsable me dit que je la partage avec mon voisin de la chambre de gauche, la 219, et qu'elle ne s'ouvre pas complètement. L'œilleton était dans la chambre et regardait Abdelmalek. Chambre pour homme seul, chambre à deux ou trois lits, quelle différence ? C'est plus ou moins petit mais l'équipement reste le même. Un matelas roulé sur un lit bas et la couverture brune et rêche à motif géométrique sur le grillage du sommier, une chaise d'écolier, un tabouret, un placard branlant qui coupe et emplit à la fois la pièce miniature. Au-dessus trône une valise orpheline. Un lavabo et une glace avec des autocollants « Panini » défraîchis tel un autel prolétaire. Sous l'évier, un seau et un reste de serpillière. Une ampoule nue pour une lumière crue. Bienvenue dans le temple de la reconstitution de la force de travail.

Une fois posés mon baluchon et mon sac plastifié, il me faut encore visiter la cuisine collective, où je croise le regard de quelques futurs voisins qui travaillent de nuit et attendent l'heure d'y retourner. L'un pèle des légumes. Un autre boit un café. Le cœur n'y est plus mais je dois aussi prendre possession de mon casier personnel dans le réfrigérateur collectif, le quatrième à droite en partant du haut au milieu d'une douzaine de petits coffres verrouillés. Je devrai me procurer un cadenas personnel. J'ai aussi droit à mon espace réservé sous la paillasse. Sur un bout de lino gras, une casserole cabossée et deux tasses ébréchées, les voisins me dépanneront pour le reste. Voilà on y est. C'est ainsi que je suis devenu résident d'un foyer de travailleurs, pour dix jours, pour dix ans, pour toujours.

## Survivre au foyer, en province, à l'époque des premiers *charters* de Maliens

L'alarme sonne. Les pompiers ne viendront pas. Des résidents en pyjamas sont agglutinés devant la vitre du bureau de l'assistant de gestion qui ne sortira pas de son bureau. Il vient de prendre ses fonctions. Les visages, collés aux carreaux façon *Freaks*, attendent une réaction du nouveau. L'hôpital psychiatrique voisin se déverse dans le foyer, avec ses lots de neuroleptiques et de traitements correcteurs dit-on, mais sans personnel médical. Les ouvriers sont partis pour la plupart. Il est vrai qu'il est presque impossible de dormir. Des résidents hurlent, seuls ou à plusieurs, à un point tel que même les laps de temps où ils se taisent sont douloureux. On oscille entre la narcose et le délire. L'ambiance est tendue.

Il s'est peut-être passé quelque chose depuis mon départ. Ou peut-être rien. Dès mon licenciement économique de l'usine de plasturgie il y a

trois ans, j'ai enchaîné les intérimis : cariste, élagueur, vigile, dans le commerce, dans le nettoyage, ailleurs. Puis, après la fin de mes droits, j'ai décroché la lune, un poste de prestige : un contrat d'insertion. Je ramasse les papiers gras sur les berges du fleuve avec un petit crochet comme dans les jeux de fête foraine, mais sans la musique. Pour le manège, il faut s'adresser au foyer, asile et cirque à la fois. Ces dernières années, de plus en plus de paumés, d'ex-nouveaux-toujours-très-pauvres, hommes et femmes, sont arrivés, envoyés par l'assistante sociale qui a trouvé dans les places vides de la résidence la solution miracle pour caser tous ceux qu'elle ne peut ou veut mettre ailleurs. Il y a là quelques papys blédards que l'on a installés au rez-de-chaussée. Du vert, du gris. Ce n'est pas encore un carré musulman mais ça y ressemble. D'anciens routards se sont fixés au premier étage et leurs bagarres sont réglées sur leur consommation d'alcool, un rosé de pays en cubi, jamais très frais. Ils ont soif surtout quand ils regardent les émissions de pêche à la mouche sur un gros poste de télévision qui occupe la moitié de la chambre. C'est quand l'émission se termine qu'ils se disputent. Au deuxième étage, il y a nos amis, les anciens de l'H.P. Sainte Marguerite. Et au troisième quelques gars d'une lointaine cité qui sont employés en CDD par une usine de scotch, l'adhésif. Ils n'y restent jamais bien longtemps malgré les bons soins de leur éducateur qui passe parfois. Avec moi, ce sont les derniers à travailler, mais tout le monde en a peur et les traitent comme de la *caillera* parce qu'ils fument des joints. De mauvais musulmans disent les Chibs. Au dernier, je ne sais pas trop. Je n'y monte jamais, c'est *Twilight zone*.

Revenant au foyer après avoir lâché ma pince à papier, j'apprends par le jeune handicapé rouquin qui partage sa vie avec un grand-père kabyle le pourquoi de cette émeute en pyjama. Ce matin après mon

départ, un des gars du premier étage a été découvert mort. Voilà la raison ! Ses voisins qui en connaissent pourtant un rayon question odeurs ont fini par se plaindre. Le type était mort depuis plusieurs jours. Cette fois la police s'est déplacée. Il a fallu casser la porte et franchir une muraille de débris entreposés derrière le sommier placé verticalement. C'était un collectionneur. Ce mort est un peu comme un cadeau pour l'arrivée du nouvel assistant de gestion, comme l'appelle sa hiérarchie. Il va falloir qu'il se dépêche de nettoyer la chambre pour pouvoir la relouer au plus vite. Sinon son contrôleur lui dira : « ça baisse Coco ! » Les personnels sous-traitants de la boîte de nettoyage industriel qui assurent l'entretien, un bien grand mot, il ne faut pas y compter. Le macchabée de plusieurs jours n'est pas prévu dans le contrat. L'assistante précédente est partie il y a un mois. Elle avait entendu un bruit sourd et mou devant son bureau et avait constaté qu'un résident du quatrième avait fait le saut de l'ange. Un bond dans le vide et il retrouve le béton. Une fois les pompiers décidés à enlever le corps, elle avait nettoyé le sol de la cour avec ses petits gants Mapa® puis elle avait démissionné. Pas faite pour la gestion locative !

## Vivre en foyer à l'ère du ministère de l'Identité nationale

Du côté de Longwy, très anciennement bassin industriel, le foyer est là depuis toujours, sorte de trace archéologique de temps révolus. Tout comme moi. Je devrais pouvoir me souvenir de la date de mon arrivée mais je m'embrouille maintenant. Trop de chaînes d'assemblage, trop de chantiers, trop de foyers. Ma chambre est minuscule. Un lit nommé résidence. Mon voisin Kamel, bien plus vieux que moi, dit qu'il sera

plus à son aise dans sa tombe. Ce vieux fou n'exagère pas. Il est devenu acariâtre, grommelant tout le jour et hochant violemment du bonnet à tout bout de champ. Il sort moins de son caveau ces derniers temps. Il baisse... Moi aussi d'ailleurs. Depuis ma retraite je m'attarde de plus en plus dans la cuisine dans laquelle je peux attraper quelques rayons de soleil – j'ai toujours froid –, lorsqu'il daigne apparaître. Il n'y a pas que lui qui se fait rare. Nous, les résidents, ne voyons presque jamais de personnels du foyer. Ils font quelques rondes, c'est une habitude qui doit se transmettre de génération en génération, quelques permanences, drôle de mot pour dire absence, afin de traquer les impayés de redevance, des tournées d'inspection de chambres devenues boîtes aux lettres des moins usés qui rentrent encore au pays. Il leur faut aussi parfois envoyer les bien trop vieux à l'hôpital et les autres à la morgue. Même les fournitures hôtelières ne transitent plus par ici. Les draps neufs, par exemple, vont directement chez les producteurs de mirabelles pour la cueillette. Il n'y a pas de petit profit. Nous gardons les nôtres, devenus fins comme des suaires.

C'est que nous sommes tous des fantômes. Silencieux. Nos prières et nos plaintes sont intérieures. Si l'on observe bien, on en aperçoit quelques-uns en *gandouras* qui glissent à petits pas. Ce sont ceux qui peuvent encore marcher. Les plus téméraires se risquent parfois jusqu'au marché de la cité, cette fois en veste pied-de-poule et sac plastique à la main. Le grand jour. Ils achètent avec les yeux et se penchent en douceur pour glaner les invendus. Les « pas-si-pauvres », lorsqu'ils y voient encore, poussent jusqu'au bar PMU. La nostalgie sans doute et l'espoir de croiser quelques moins grabataires qu'au Café social du quartier. Les plus âgés et les plus malades restent à demeure dans leur 4,5 m<sup>2</sup>. *All inclusive* ! Ils appellent ça « Hospitalisation à domicile ». Seuls les *djinn*s les visitent. Voilà, Ali est au pays des Vermeils.

Ce matin je devine une certaine excitation. Bal des Sonac' ? *Vigor mortis* ? Devant le mur des boîtes aux lettres, seul édifice aux normes dans le foyer, les collègues s'agitent. Certains lèvent même les bras. Je me joins à eux et récupère un pli officiel. Pour une fois, les inspecteurs CNAV – ceux qui bloquent le versement des pensions – n'y sont pour rien. Ce n'est pas non plus une annonce d'augmentation des tarifs par la direction régionale. C'est la maison mère. *Alma Mater* égal gros soucis : le foyer va être détruit. Ils veulent faire un centre d'accueil à la place. Raison sociale, raison raciale. Nous sommes expulsés et avons un mois pour déguerpir. Les résidents veulent se mobiliser. Ils ne sont pas résignés. Ceux qui peuvent encore bouger se sentent même revigorés. De vrais *warriors* qui se souviennent enfin de leur passé militant, grèves de loyer, grèves à la mine, grèves de la faim, de l'époque où ils faisaient muter les juges et trembler les préfets. Nous allons nous battre. C'est sûr. Et nous perdrons, c'est tout aussi certain. Vous verrez, c'est une question d'habitude.

## CHAPITRE 2

# Voyage dans la chambre noire

Chambre noire : enceinte fermée ou pièce plongée dans l'obscurité dont l'une des parois, munie d'un orifice, permet à la lumière d'entrer et de former, sur la paroi opposée, l'image inversée des objets extérieurs à la pièce. Au XVI<sup>e</sup> siècle, on ajouta une lentille afin d'obtenir une image de meilleure qualité. Dispositif inventé en Perse par Alhazen (965-1039).

*Petit Dictionnaire Robert* (1990, p. 282)  
et *Dictionnaire de notre temps* (1989, p. 248)

Et si, dans toute l'idéologie, les hommes et leurs rapports nous apparaissent placés la tête en bas comme dans une *camera obscura* [chambre noire], ce phénomène découle de leur processus de vie historique, absolument comme le renversement des objets sur la rétine découle de son processus de vie directement physique.

À l'encontre de la philosophie allemande qui descend du ciel sur la terre, c'est de la terre au ciel que l'on monte ici. Autrement dit, on ne part pas de ce que les hommes disent, s'imaginent, se

Ce chapitre est tiré d'un texte ayant fait l'objet d'une communication au séminaire du Centre d'études africaines (EHESS), à Paris, le 14 décembre 2005 et d'une publication en version allégée des références et des notes dans la revue *Hommes et migrations* en 2006.

représentent, ni non plus de ce qu'ils sont dans les paroles, la pensée, l'imagination et la représentation d'autrui, pour aboutir ensuite aux hommes en chair et en os ; non, on part des hommes dans leur activité réelle, c'est à partir de leur processus de vie réel que l'on représente aussi le développement des reflets et des échos idéologiques de ce processus vital.

Marx, Engels, 1976 [1845],  
*L'Idéologie allemande*, première partie.

Les foyers dits de travailleurs migrants (FTM) demeurent un objet d'étude délaissé, du moins dans une perspective d'appréhension conjointe des deux fonctions articulées de ségrégation spatiale et d'insertion sociale qu'ils remplissent. Ces dimensions renvoient à l'opposition entre communautarisme et individualisme censée caractériser les comportements possibles des habitants de ces foyers en les différenciant selon leurs origines ethnico-culturelles (Amselle, M'Bokolo, 1999). Ségrégation et insertion sont en réalité les effets induits sur les populations hébergées d'une offre de logement discriminante (par le coût et par la nationalité) qui impose le célibat aux immigrants et génère des logiques de survie ou de résistance collectives alors qualifiées de solidarités voire de replis communautaires (Appadurai, 2005). Les propos habituels concernant les foyers oscillent bien souvent entre le misérabilisme, pointant du doigt l'abandon de la France à l'égard d'immigrés autrefois travailleurs aujourd'hui retraités et l'étonnement face à la découverte d'une part de l'implication citoyenne exemplaire de ces résidents de logements dégradés encore actifs dans les comités de défense de leurs droits et de leur qualité de vie et d'autre part d'une solidarité communautaire pensée comme culturelle. Ces clichés ont la vie dure et recouvrent une

réalité moins contrastée, plus sépia que noir et blanc. Depuis les années 1920 en France, les foyers de travailleurs migrants, logements de type dérogatoire et précaire, ont été le lieu d'une rapide acculturation pour des centaines de milliers d'immigrants coloniaux et post-coloniaux. Ils ont fait l'objet d'une appropriation durable par les usagers qui y ont résidé, à la fois concrète et symbolique, tantôt individuelle, tantôt collective voire les deux à la fois (Bernardot, 1999a). Souvent présentés comme les lieux par excellence de la relégation spatiale, les foyers de travailleurs migrants, spécificité résidentielle française en Europe, représentent aussi un lieu de passage pour de jeunes migrants. Conçus comme des espaces d'isolement par le logement pour les ouvriers et les employés « célibatairisés<sup>1</sup> » d'origine étrangère, ils constituent aussi un mode d'insertion ségrégative provisoire pour les étudiants et les salariés, et plus pérenne pour les chômeurs et les retraités immigrés.

Les foyers ont d'abord été jusqu'aux années 1960, la traduction architecturale d'une politique spécifique des employeurs et des pouvoirs publics français afin de loger et de contrôler des travailleurs coloniaux puis étrangers, dans le contexte de l'immigration de travail. Ensuite, des années 1960 aux années 1980, des mobilisations inédites ont contraint les pouvoirs publics à recomposer la politique de logement en la matière tout en conservant les principes initiaux. En effet, malgré des aménagements et une progressive intégration dans le droit commun, la résidence en foyer n'est toujours pas assimilée à un domicile à part entière. Enfin, depuis les années 1990, les foyers ont connu une double transformation démographique et économique, en raison du vieillissement de leurs résidents et de leur paupérisation, et juridique, avec le passage très progressif du « foyer »

à la « résidence sociale ». L'ouverture de « centres d'accueil d'urgence » au sein de ces résidences est également un facteur décisif d'évolution de leur fonction dans le logement social.

Les foyers de travailleurs restent de nos jours des lieux centraux, d'un point de vue à la fois culturel, économique, social et politique. Pourtant, notamment dans les grandes villes, leurs bâtiments sont difficiles à repérer dans l'espace urbain et leur population active ou inactive passe inaperçue dans le quartier. Après avoir enquêté, à de nombreuses reprises, dans les foyers à l'échelle nationale, j'ai eu l'occasion de vérifier que les foyers parisiens étaient encore moins faciles à reconnaître et à étudier car doublement occultés. Ils ne doivent pas apparaître parce que ces logements « d'immigrés » sont situés dans la capitale qui, ces dernières années, a vu les populations ouvrières et employées repoussées dans l'extrême-est parisien. Leurs bâtiments ne se différencient ni par leur type de construction, ni par leur emplacement, du reste du parc de logements sociaux pour les familles. Centraux, les foyers le sont aussi spatialement à Paris car situés au cœur de l'agglomération et socialement en raison de l'enjeu que constitue leur maintien, leur réaménagement ou leur fermeture. La mixité sociale et ethnique comme la moyennisation du logement dit social dans une capitale où le prix des terrains flambe rend ce dilemme récurrent et crucial pour la politique urbaine (Halbwachs, 2002a ; 2002b).

Je qualifie ici les foyers parisiens de *camera obscura* de la politique de la ville, du logement, de l'aménagement urbain et sanitaire. Ainsi que le suggère le titre de ce chapitre, je déroule le fil de la métaphore photographique, à la manière de Marx et Engels qui proposaient d'appréhender l'idéologie comme une *chambre noire*, c'est-à-dire le

lieu stratégique permettant de remettre à l'endroit la réalité sociale inversée. Alors que le foyer de travailleurs migrants est souvent envisagé comme un cas particulier, extrême et résiduel, de logement d'un passé qui ne passe pas et qui concerne une population peu importante numériquement et en voie de disparition (l'actif immigré venant de l'ancien empire colonial), je le prends à l'inverse comme type-idéal. Les foyers parisiens constitueront ici le point d'entrée lumineux pour la compréhension des enjeux des politiques du logement social, de l'immigration et de l'intégration dans les années 2000. Il faut procéder à deux opérations « optiques ». Première opération : percer un « petit trou » dans la *camera obscura* et rendre apparent ce qui ne l'est pas, car le foyer reste davantage envisagé comme un symbole du passé colonial, de la promiscuité, de la précarité, du temporaire, qui obture la perception d'une réalité multiforme. Seconde opération : remettre à l'endroit l'image des foyers dits communautaires en montrant qu'ils sont le produit d'une politique de ségrégation économique, genrée et ethnique dans le logement social.

J'envisage donc les foyers de travailleurs parisiens comme des espaces cruciaux pour percevoir, en la remettant en perspective, la réalité des politiques de logement des migrants coloniaux et de leurs reconfigurations successives en fonction des mobilisations sociales et politiques de leurs habitants post-coloniaux. Le foyer de travailleurs peut être analysé comme le laboratoire de la réification du migrant à la fois sur-spatialisé, c'est-à-dire affecté voire assigné dans un périmètre réduit, et maintenu hors du temps (Sayad, 1993 ; 1999). D'un point de vue méthodologique, il semble nécessaire d'abord de donner une vision *grand-angle* du monde des foyers parisiens, non pas réduits à leurs seuls murs mais englobés dans un contexte urbain, social et

politique. Il faut aussi multiplier les *zooms*, c'est-à-dire répéter les enquêtes dans des lieux différents, à des moments variés. Trop de monographies avec un *temps de pose* court pourraient conduire à des généralisations et aboutir à l'équation métonymique : « un foyer équivaut à tous les foyers » selon le classique rapport réducteur aux minorisés étendu ici au logement et au rapport à l'espace (Guillaumin, 2002). Le procédé est *photosensible* en raison de la visibilité sélective dans la société française des minorités ethniques et des organismes qui les gèrent. Les foyers de travailleurs comme les centres d'internement et d'autres formes de logement contraint allant du « bidonville » aux hameaux forestiers en fournissent une illustration exemplaire<sup>2</sup>. Si, concernant les foyers parisiens, la chambre est aussi noire que le bitume de Judée, c'est avant tout en raison de la rareté des travaux sur la question<sup>3</sup>.

Je dresse d'abord un panorama des foyers de Paris. J'analyse ensuite le développement dans un certain nombre d'entre eux d'un système de solidarité dense palliant la paupérisation, les discriminations et les mauvaises conditions de logement et conduisant à une appropriation originale de l'espace. Je montre enfin comment les structures collectives au sein des foyers de Paris sont devenues des interlocuteurs incontournables des pouvoirs publics qui ont pourtant tendance à appréhender la situation sur des bases ethniques, différentialistes et ségrégatives.

## Les secrets de la chambre noire parisienne

La notion de *spatialisation tertiaire*, employée par Michel Foucault à propos de la maladie, peut aider à comprendre la manière dont les

**institutions françaises ont cherché à répartir les travailleurs migrants coloniaux :**

On appellera spatialisation tertiaire l'ensemble des gestes par lesquels une maladie, dans une société, est cernée, médicalement investie, isolée, répartie dans des régions privilégiées et closes, ou distribuée à travers des milieux de guérison aménagés pour être favorables [...]. Elle engage un système d'options où il y va de la manière dont le groupe, pour se maintenir et se protéger, pratique des exclusions, établit des formes d'assistance, réagit à la peur de la mort, refoule ou soulage la misère, intervient dans les maladies ou les laisse à leur cours naturel. (Foucault, 1983, p. 14-15).

**Les foyers parisiens, *camera obscura* de la politique urbaine de la Ville Lumière ?**

Ces établissements présentent à Paris des caractéristiques singulières par rapport à l'ensemble des foyers métropolitains d'un point de vue architectural et urbanistique, et plus largement en termes de politique de la ville et du logement. L'offre de chambres en foyer (8 700 places environ) est restée quantitativement et qualitativement stable au cours des années 1990-2000. Moins de la moitié des lits de foyers (42 %) sont proposés en chambre individuelle, le reste étant essentiellement en chambres collectives et, dans trois foyers, sous forme de dortoirs collectifs. Ce parc est le résultat de constructions régulières de bâtiments entre les années 1960 et 1980 mais aussi de la reconversion de bâtiments plus anciens affectés à d'autres fonctions, souvent industrielles, dans une réutilisation d'espaces *palimpsestes* fréquemment constatée pour le logement des migrants, des réfugiés et des internés (cf. chap. 4).

Ces hôtels pour célibataires ont été installés à Paris dans un milieu particulièrement urbanisé et tirent de cette histoire une grande diversité de taille et de conception et une forte imbrication dans le tissu urbain. Ils sont néanmoins concentrés dans l'Est de la capitale et tout particulièrement dans les 13<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements qui regroupent vingt-cinq des quarante-six foyers, à proximité les uns des autres et souvent dans des quartiers d'habitat social très dense qui accueillent surtout des classes populaires. Neuf des vingt arrondissements de la ville n'accueillent aucun foyer dans leur périmètre – matérialisant ainsi la classique ligne de partage social et spatial Est-Ouest entre un Paris ouvrier et un Paris bourgeois. Ces foyers sont rarement proches des axes essentiels et sont peu visibles ou identifiables comme des établissements pour célibataires. Une particularité de ces bâtiments tient en effet à leur absence de signe distinctif (coloris, revêtements, logos, etc.) à la différence de ceux des villes de province, de surcroît situés en périphérie. Ceux de Paris *n'impriment pas la pellicule* : les riverains interrogés n'en connaissent pas l'existence comme c'est le cas pour ceux de la rue du faubourg Poissonnière et du boulevard de Magenta dans le 10<sup>e</sup>. Ainsi, malgré leur nombre, les foyers de Paris occupent une sorte d'angle mort urbain. Ils sont en tout cas pour l'heure bien moins exposés aux regards que les hôtels meublés à la suite d'incendies et d'une série d'expulsions médiatisées. Pourtant, ces foyers présentent pour une partie d'entre eux des caractéristiques qui ne correspondent pas aux normes techniques et sociales d'un logement décent soit parce qu'ils ont été conçus comme des locaux industriels, soit parce qu'il s'agit de dortoirs, soit en raison de l'emploi de revêtements ou de composants inappropriés ou encore d'une isolation insuffisante. Leur utilisation intensive, de longue date et la plupart du temps sans entretien ni rénovation, en fait des bâtiments dégradés voire insalubres<sup>4</sup>.

## La gestion des foyers parisiens ou l'histoire d'une *Black Box*

En matière de singularités, le système des foyers de Paris se caractérise plus encore par une complexe configuration des acteurs qui y sont associés, elle aussi résultant d'une histoire spécifique à la ville de Paris. Huit organismes différents, dont trois principaux, gèrent ces foyers. Ils ont des statuts très différents les uns des autres, associations pour la plupart mais aussi société d'économie mixte et services sociaux de la Ville de Paris. La situation parisienne est particulière en raison de la diversité et de la nature des propriétaires. On en dénombre 15 : des sociétés anonymes d'HLM, notamment la Société coopérative d'intérêts collectifs (SCIC d'Île-de-France), la SONACOTRA<sup>5</sup>, mais aussi des ministères et des propriétaires institutionnels. Cette variété d'intérêts et d'institutions, tantôt alliés tantôt en concurrence, a été un facteur d'invisibilité. En effet, aucune politique n'a jamais été affichée. Les institutions centrales de la ville (municipalité et préfecture) ont, dès l'origine, limité la construction de foyers et cherché à établir les travailleurs migrants (y compris salariés municipaux) dans des communes de banlieue toujours plus lointaines. La situation a changé dans les années 1980 avec une faillite économique et un scandale politique touchant l'Association des foyers de région parisienne (AFRP), structure historique des foyers à Paris. Dans ce contexte tendu, aggravé par « l'affaire des Maliens de Vincennes » au début des années 1990, les pouvoirs publics ont sollicité la SONACOTRA pour reprendre des foyers en déshérence de gestion<sup>6</sup>. Grâce à ces reprises mais aussi des créations de capacités nouvelles, cette société est devenue en moins de dix ans le premier gestionnaire de foyers à Paris avec seize établissements et 3 830 lits, s'implantant dans plusieurs arrondissements. L'intérêt pour les pouvoirs publics

tient essentiellement à la capacité éprouvée de la SONACOTRA à gérer des situations de surpeuplement et à appliquer progressivement son hygiénisme coercitif<sup>7</sup> (Bernardot, 1997, 2001).

À la mauvaise conception des bâtiments et aux difficultés liées à leur utilisation intensive s'ajoute un déficit récurrent d'entretien, dû à l'absence de comptabilité analytique et de provisions financières pour la réparation des bâtiments et, plus globalement, à la faiblesse structurelle des organismes gestionnaires qui sont bien souvent des associations loi 1901. C'est le cas par exemple de la branche du Centre d'action sociale de de la Ville de Paris (CASVP) qui gère cinq établissements sans ligne directrice explicite. Certains gestionnaires connaissent de lourdes pertes parce que les résidents ne paient pas leur « redevance », d'autres ont des structures inadaptées et manquent de personnel. C'est le cas aussi pour la Soundiata Nouvelle qui a hérité d'un passif financier qu'elle s'avère incapable de combler. Ces associations gestionnaires sont en conflit à la fois avec les propriétaires des murs et avec les locataires.

La situation actuelle du logement des étrangers en France et à Paris en particulier est le résultat d'un double escamotage. Plusieurs auteurs ont montré que la politique du logement des immigrés avait donné lieu depuis les années 1960 à des détournements des fonds du 1 % logement (cf. note 25 *infra*) vers les foyers au détriment des familles étrangères (Simon, 1999 ; Weil, 2005). Mais cette première opération a été suivie d'une deuxième lors de laquelle ces fonds ont été utilisés non pas pour la construction ou l'entretien des foyers mais pour des opérations foncières et immobilières sans lien avec le logement des migrants. La gestion des foyers s'apparentant ainsi également à une *Black Box*, les autorités municipales et étatiques évitent toute

intervention susceptible de rendre visibles ces bâtiments et leurs habitants aux yeux de l'opinion publique. Pourtant, la réalité profondément dégradée des foyers qui en résulte ne manquerait pas d'être considérée ailleurs comme l'effet d'une politique d'*apartheid* (Ramphele, 1992).

Obscurité ou opacité ?

Clair-obscur dans la chambre noire

Le monde des foyers à Paris reste sous l'influence entrecroisée d'un grand nombre d'institutions dont on pourrait dire qu'elles partagent le secret des substitutions de populations et de financements évoquées ci-dessus<sup>8</sup>. La multiplicité des acteurs tient à la fois aux spécificités du « dossier » des migrants à Paris et au statut de capitale. La subdivision des institutions est ici poussée jusqu'à l'absurde concernant la gestion des migrants isolés. Chacun des acteurs locaux et nationaux crée en son sein des services qui leurs sont consacrés. Cette spécialisation est à la base d'une politique de *statu quo* et d'opacité assumée en commun, alors même que ce champ du logement spécifique souffre des mêmes maux que les politiques sociales au niveau national (manque de personnel, de compétences, de moyens de contrôle, etc.). Récemment, un mouvement de concentration économique, à la suite des erreurs de gestion des associations, a conforté la place de la SONACOTRA, et dans une moindre mesure celle de l'AFTAM, comme opérateur central de l'archipel des foyers à Paris comme ailleurs. Ce processus est encouragé par les pouvoirs publics qui y voient une manière de pallier la faiblesse voire la faillite de certaines associations gestionnaires et de reprendre en main les foyers autogérés. Cela préfigure le partage entre un nombre d'acteurs réduit des différents segments du marché de l'ensemble des types de

logement contraint et provisoire (à destination des gens du voyage, des précaires, des isolés, des migrants, des demandeurs d'asile, des personnes âgées, etc.). Ces ultimes transferts de propriété rendront définitivement indéchiffrable l'utilisation passée des fonds publics censés être réservés aux immigrés.

Dans un contexte d'intense pression immobilière et de surpolitisation de la question immigrée, les capacités d'hébergement n'augmentent plus depuis une dizaine d'années alors que la demande est croissante. La transformation progressive des foyers en « résidences sociales » et le programme national de rénovation engagé depuis 1997, qui devaient normaliser les foyers en matière de risques sanitaires et sociaux notamment, se sont réduits pour la première à un changement d'appellation et pour le second, à un programme de plus rencontrant de nombreuses difficultés de mise en œuvre (Commission interministérielle pour le logement des populations immigrées, 1999). Officiellement placés sous le triple contrôle de la mairie, de la préfecture de Paris et des propriétaires gestionnaires, les foyers sont pourtant l'objet d'un traitement clairement ségréatif mais occulté et les informations sur les conditions de vie des résidents sont rares. Quelques rapports d'inspection ont été diligentés<sup>9</sup>. Ils dénoncent épisodiquement la situation, parfois de manière caricaturale, en faisant porter la responsabilité de la situation sur les populations en pointant leurs modes de vie présumés communautaires, le plus souvent sans qu'aucune ligne politique ne soit exprimée. Les autorités se retranchent derrière la sensibilité politique du sujet. L'aspect ségréatif de la relation de la collectivité avec les populations logées dans les foyers et les perspectives d'évolution de la situation sanitaire et sociale ne sont jamais évoqués. Un rapport de la Cour des

comptes, rendu public en 2004<sup>10</sup>, a pourtant remis en cause la politique d'immigration française dans son ensemble critiquant tout particulièrement l'abandon du dispositif du 1/9<sup>e</sup> logement<sup>11</sup> au profit de la rénovation des foyers de travailleurs et l'échec de ce programme de rénovation. Les foyers sont présentés comme un instrument inadapté et ségrégatif. Seuls deux rapports concernant les foyers de Paris ont été commandés en 30 ans à des bureaux d'études (EFEL Conseil, 1992 ; APUR, 2002). Dans l'enquête que j'ai réalisée pour l'APUR, les statistiques administratives concernant les personnels et les usagers des foyers parisiens ont été collectées auprès des gestionnaires, faute d'avoir les moyens matériels de réaliser une enquête systématique sur les conditions et les modes de vie. C'est sur la base de ces données institutionnelles qu'une esquisse de la cartographie et de la morphologie sociale des foyers est présentée.

## Flash démographique, cliché de la solidarité et surexposition communautaire

La situation sociodémographique dans les foyers parisiens est hétérogène mais généralement marquée par les contraintes d'un marché immobilier où la hausse des prix à la vente et à la location est ininterrompue depuis les années 1980. De surcroît, en raison de la spéculation immobilière, le parc de logements sociaux ne s'est pas accru dans la capitale, les autorités qui en ont la charge se consacrant à en maintenir l'accès pour les classes moyennes *intramuros*. Le logement HLM parisien est désormais non seulement de moins en moins ouvert aux familles nombreuses des catégories populaires et en particulier aux familles immigrées mais surtout inaccessible aux ouvriers et employés célibataires. Les conditions de logement dans les

foyers sont largement en dessous des normes. Cependant les tarifs restent attractifs par rapport au marché privé et les multiples formes de discriminations (ethniques, économiques, sociales) dont les résidents sont l'objet dans l'accès au logement les poussent à s'installer durablement dans ces espaces surpeuplés. Cette installation est censée être temporaire mais elle peut durer toute une vie ou presque, sauf pour ceux qui repartent au pays ou sont expulsés. Pour certains, cette entrée en foyer est synonyme d'interruption définitive de la mobilité résidentielle : une place en foyer à Paris ne saurait s'abandonner pour se retrouver à la rue. Cela tient d'une part à la disparition des meublés et des garnis<sup>12</sup> et d'autre part aux discriminations raciales qui entraînent le regroupement de populations en fonction de leurs origines dans des sites réservés et rend presque impossible la mobilité vers un logement choisi (Simon, 2001). Cette installation réserve cependant des marges de liberté aux usagers.

### Portrait-robot des quarante-six foyers

Il existe deux images démographiques des foyers parisiens. Un premier cliché se limite à la comptabilisation des résidents officiels mais ces données sont au mieux fausses quand elles ne sont pas falsifiées pour l'obtention de subventions. Cette manipulation statistique<sup>13</sup> entraîne l'apparition d'un deuxième cliché sur la base d'un décompte officieux qui autorise tous les fantasmes (surpopulation, polygamie, clandestinité, trafics, islam radical, etc.). Cette situation de méconnaissance repose sur une substitution métonymique : celle du foyer et du lit aux usagers. Cela constitue un cas original du nominalisme colonial (Appadurai, 2005, p. 183). Les foyers sont au carrefour de deux approches habituellement distinctes voire opposées, celle de la *paupérogie* et celle des questions ethniques

(Leclerc, 1979). Je fabrique donc un *Ekta* imprécis mais officiel avant de *tirer le portrait* des différentes catégories de population.

En 2002, environ 8 500 résidents étaient référencés officiellement dans les foyers de Paris ce qui semble témoigner d'une stabilité de la population depuis 1992. En réalité, c'est plus du double qui y vit. Les caractéristiques sociodémographiques des résidents sont diverses. Plus encore que dans le reste de la France, les foyers de Paris se sont spécialisés dès l'origine en fonction des publics d'immigrants coloniaux à héberger (création à Paris en 1931 de la *Régie des foyers ouvriers nord-africains*). Certains organismes gestionnaires ont été constitués avec l'objectif de loger des « Africains noirs », c'est-à-dire principalement des Soninkés (Moulin, 1976), quand d'autres étaient censés loger des « Nord-Africains », surtout des Algériens (Sayad, 2004) et d'autres encore des « Antillais » (cf. chap. 3). Cette répartition s'est accompagnée de la promotion de deux types de foyers (je n'aborde pas ici les foyers dits d'entreprise). Les foyers communautaires, sur le modèle du dortoir ou avec des chambres à lits multiples, ont été considérés comme adaptés au mode de vie collectif des Africains. Les foyers-hôtels proposant des chambres individuelles ont été conçus pour accueillir les « Maghrébins ».

Les foyers de Paris sont peuplés principalement par des étrangers (près de 80 %), la proportion de Français croissant néanmoins légèrement ces dernières années (20 % environ). On constate une prédominance des résidents originaires du Sénégal, du Mali et dans une moindre mesure de Mauritanie qui représentent ensemble plus de la moitié de la population (55 %). Ils sont majoritaires dans plus d'un foyer sur deux. Viennent ensuite des ressortissants des pays du

Maghreb avec 15 % environ de la population totale et enfin diverses nationalités étrangères pour 10 % environ qui témoignent à la fois d'anciennes et de nouvelles mobilités migratoires. La proportion des Maghrébins baisse continûment depuis le début des années 1990. À la différence des foyers du reste de la France, ceux de Paris restent majoritairement habités par des salariés (60 %) qui sont employés dans les secteurs du BTP, de la production de biens intermédiaires et du nettoyage industriel. Si le taux de chômage restait en 2002 inférieur à 10 %, la précarisation des emplois marque néanmoins ces actifs, entraînant une baisse des revenus. Le vieillissement des résidents est en voie de développement et devrait s'accroître très fortement dans les prochaines années<sup>14</sup>. D'ores et déjà, plus d'un quart des résidents sont âgés de plus de 56 ans, et ils resteront probablement dans les foyers<sup>15</sup>. Ces personnes vieillissantes sont essentiellement des résidents mariés dont la famille est restée dans le pays de départ, notamment pour ceux qui viennent des pays du bord du fleuve Sénégal et du Maghreb. Leur présence alternée dans les foyers est de plus en plus contrôlée et toujours envisagée comme une « vacance » par les autorités à la fois pour les titres de séjour mais aussi pour le versement de prestations sociales (Sayad, 1986). Des problématiques gériatriques aiguës se développent mais rien n'est réellement prévu pour répondre aux besoins nouveaux qui en découlent. D'autres catégories d'usagers logent en foyer, notamment des étudiants et des stagiaires (5 % du total des résidents), et des populations précarisées de RMIstes (7 %), concentrés dans certains foyers comme celui de Vaugirard dans le 15<sup>e</sup> arrondissement qui accueille plus d'un tiers de résidents allocataires.

Le phénomène le plus marquant des foyers de Paris reste le surpeuplement<sup>16</sup>. En effet, l'enquête de 2002 proposait une estimation, à

partir de celles de chacun des gestionnaires, de près de 16 000 personnes pour 8 700 places. Certains foyers comptent trois ou quatre personnes pour une place ou un lit (Marc Seguin dans le 18<sup>e</sup> et Fort de Vaux dans le 17<sup>e</sup> par exemple). Cette situation de pression de la demande de logement non satisfaite est le fait majeur des foyers de Paris comme de région parisienne et particulièrement de Seine Saint-Denis. L'essentiel des habitants non officiels sont des hommes jeunes. Il y a peu d'informations en ce qui les concerne mais il est dit parfois qu'ils travaillent chez des sous-traitants du BTP et du nettoyage. J'ai aussi pu constater la présence dans certains foyers de ceux que l'on appelle les « jeunes errants ». D'autres types de résidents « irréguliers » et intermittents passent dans les foyers. Il s'agit de retraités très âgés ou des femmes (particulièrement à Tolbiac dans le 13<sup>e</sup>) qui y séjournent de manière durable mais par séquence. Ce sont les compagnes de résidents qui viennent passer quelques jours de temps en temps au foyer sans y habiter en permanence. Les services sociaux, tout comme les gestionnaires, mentionnent la présence d'enfants dans des établissements : quelques cas isolés d'enfants en bas âges notamment dans des foyers d'Épinettes (19<sup>e</sup>) et de Vincent Auriol (13<sup>e</sup>). Dans ces cas une ou des familles vivent dans le foyer, à la suite du déclassement d'un logement de fonction dont le titulaire, père de famille, est resté dans les lieux. Il y a ensuite le cas de pères qui accueillent un fils adolescent dans le foyer pour des périodes plus ou moins longues (Vincent Auriol 13<sup>e</sup>, Mûriers 11<sup>e</sup>). Les chambres, inconfortables, sont parfois occupées par roulement. La sécurité des bâtiments est incertaine et cette situation de surpeuplement pèse fortement sur les conditions de vie. Elle fait pourtant à l'occasion l'objet d'une mise en scène *bon enfant* et folklorique lors des visites d'officiels (élus, hauts fonctionnaires... ) pour lesquels occupants réguliers et

officiels affichent, en costume traditionnel, la culture ethnique et communautaire.

## Daguerréotype de la solidarité

Deux modes de vies idéaux-typiques se sont développés dans les foyers. Un premier type de foyer de travailleurs, celui pour les Maghrébins, a été conçu et élaboré pour un mode de vie *individualiste*. Cet habitant, le Maghrébin célibataire, a longtemps incarné son habitat. Je ne traite pas ici de cette population, que j'ai étudié par ailleurs, qui représente néanmoins presque la moitié de la population officielle des foyers hors de Paris. Leurs caractéristiques et leur situation montrent qu'ils ne sont pas si isolés que cela a souvent été dit en particulier dans la capitale. Un second type de foyers *collectiviste* a généré un mode de vie communiste pragmatique. Les habitants de ces foyers, quels que soient leur statut matrimonial et leur âge, sont contraints d'adopter un style de vie familialiste et communautaire. Les populations originaires des pays d'Afrique de l'Ouest ont mis en place à l'échelle du foyer et au-delà un système transnational structuré de production et d'échange basés sur des solidarités villageoises et familiales et un jeu sans frontière entre Paris et les pays d'origine (Faist, 2004 ; Favell, 2003). Il permet aux habitants de contrebalancer des difficultés d'accès au logement et des contraintes sociales et économiques qui s'accroissent et de rendre supportables les très difficiles conditions de vie provoquées par l'état des foyers et le surpeuplement. Il s'agit d'un type d'économie solidaire dans le cadre d'un projet migratoire souvent collectif et d'un projet d'intégration et de socialisation à la vie parisienne des nouveaux arrivants.

Un des aspects emblématiques de ce système est le fonctionnement dans les établissements de cuisines collectives qui servent quotidiennement

plusieurs centaines de repas aux résidents et à des habitués du quartier. Différents petits commerces et activités économiques se sont développés et permettent aux usagers de ces foyers et à leurs voisins de consommer des produits et des services à moindre coût et à d'autres de générer un revenu<sup>17</sup>. Des activités de vente alimentaire fonctionnent certains jours de la semaine, à la manière d'un marché, pour la boucherie notamment, comme au foyer Bellière (13<sup>e</sup>), et la vente du maïs à l'automne dans la plupart des foyers. Les riverains en sont les clients réguliers. Des ateliers textiles et de tailleurs produisent des vêtements traditionnels, comme au foyer Bellot dans le 19<sup>e</sup>, et des orfèvres réalisent des bijoux dans le 11<sup>e</sup>. Des marabouts et des coiffeurs sont présents aussi au foyer Lorraine, toujours dans le 19<sup>e</sup>. Fournissant des services, ces activités procurent aussi du travail à des résidents sans emploi. Elles restent néanmoins l'enjeu de conflits avec les pouvoirs publics qui disent redouter les risques sanitaires et de sécurité et qui n'ont de cesse, au moins dans leurs discours, d'essayer de « régulariser » ces activités dites parallèles ou informelles.

## Le foyer entre diaphragme et obturateur

Ainsi, alors que le foyer est souvent perçu, en raison des conditions d'occupation précaires, comme un espace inaccessible et inquiétant, clos sur lui-même, il n'en est rien. Le foyer est ouvert sur la ville parce qu'il est centré sur l'activité professionnelle des habitants et tout particulièrement à Paris. Suivant le modèle haussmannien redoublé, la vie – diurne et nocturne – est rythmée par les allées et venues des travailleurs, partant et revenant pour le travail (Aguilhon, 1983). Les commerces et artisans, dans et autour du foyer, ajoutent encore à cette ouverture. Mais la dimension économique de ces réseaux n'est qu'un

élément de ce qui fait du foyer un lieu crucial de la vie urbaine dans les quartiers populaires, Épinettes dans le 17<sup>e</sup>, Belleville dans le 20<sup>e</sup>, par exemple, pour les immigrants comme pour les autres.

Le foyer est un « lieu de circulations migratoires », en ce qu'il participe de l'accueil et de l'orientation des nouveaux arrivants (Ma Mung, 2003) en parvenant malgré la distance et l'interruption officielle du système dit de la *noria* à conserver un lien avec le pays d'origine<sup>18</sup>. C'est un aspect déterminant pour le fonctionnement de ce lieu « transnational » (Portes, 1999). Par les services et les ressources qu'il procure, le foyer devient un point d'appui territorial constituant à lui seul une « centralité immigrée » dans la plupart des quartiers d'implantation (Messamah, Toubon, 1990). Par le biais de l'insertion professionnelle et de ces réseaux de solidarité et d'échanges internes et de voisinage, les foyers sont particulièrement intégrés dans leur univers urbain et social. Si les résidents originaires de l'Afrique de l'Ouest sont majoritairement des salariés, certains d'entre eux sont précarisés et correspondent avec les « sans titre d'occupation » à la figure surexploitée du salarié néo-libéral décrite par Claude-Valentin Marie (1999). Ils parviennent malgré tout à conserver des pratiques de solidarité spécifiques. Les pouvoirs publics et les services sociaux ont souvent joué de cette ambiguïté et les considèrent comme à part, tout en s'étant déchargés historiquement de leurs responsabilités sur ce fonctionnement « solidaire » qui est moins une communauté imaginée (Anderson, 1996) qu'une organisation d'entraide de fait reposant sur les réseaux familiaux et de voisinage. Celle-ci met en commun des ressources sous la contrainte de la ségrégation. Des chercheurs ont étudié le fonctionnement des systèmes de micro-crédits ou de tontine qui peuvent par exemple collecter des fonds pour les

rapatriements des corps des résidents décédés mais aussi coordonner des projets économiques, sociaux, éducatifs ou sanitaires dans le quartier environnant ou les villages de départ (Daum, 1998 ; Tarrière-Diop, 1998). Cette solidarité et ces services se paient soit financièrement soit en travail. La sous-location des chambres est rentable et signale un autre élément d'appropriation de l'espace par les occupants. Le foyer fonctionne ici en tant qu'enclave productrice et protectrice. L'organisation des résidents contribue à l'accueil des nouveaux arrivants en France et à la prise en charge des membres qui sont sans ressources ou sans travail et des personnes vieillissantes ou malades. Cela constitue dans ces murs un espace de protection y compris pour des sans-papiers, des jeunes migrants et des déboutés du droit d'asile qui peuvent s'y reposer malgré la précarité de leur statut. Plusieurs collectifs de défense y sont représentés ou y entretiennent des relations et on peut voir dans les foyers Tillier dans le 11<sup>e</sup> arrondissement et Bisson dans le 20<sup>e</sup> arrondissement des affiches appelant à la solidarité et à la régularisation des sans-papiers. Mais le vieillissement des résidents, le surpeuplement, la précarisation de l'emploi et des statuts pèsent sur les capacités de ce système d'entraide à répondre aux besoins croissants (Timéra, 1996).

Les salles de prière pour les musulmans, présentes dans plus des deux tiers des foyers de Paris, sont aussi un élément central de la vie quotidienne. Elles ont constitué par le passé un enjeu de négociation entre les pouvoirs publics et les fractions conservatrices de la population des foyers pour contrebalancer et encadrer les revendications sociales et politiques des résidents. Elles ont encore aujourd'hui un rôle de contrôle mais cette fois des musulmans en général dans le contexte de l'après 11-Septembre. Car si certaines ne sont utilisées que par les

résidents, des pratiquants extérieurs se rendent parfois à la salle du foyer lors de la prière du vendredi. Les fêtes religieuses sont aussi l'occasion de visites des familles et des proches extérieurs au foyer. Celui-ci constitue alors le domaine des rencontres et des échanges d'informations avec les familles du quartier et celles restées dans le pays de départ. Les visiteurs peuvent aussi venir de Paris comme de région parisienne et font du foyer un lieu centralisateur essentiel au réseau familial dispersé. Ainsi, malgré la situation complexe, et en partie en raison de l'enclavement des foyers dans le tissu urbain, les habitants de certains foyers ont réussi à s'appropriier les espaces concédés et à en modifier les usages, à développer un système de solidarité collective interne et externe au foyer et à devenir des interlocuteurs des élus locaux qui y consentent volontiers. Avec les services sociaux, ces élus considèrent que le foyer constitue un moyen de contingentement et de contrôle des populations africaines.

## Portrait de groupe avec femmes : instrumentalisation et ethnicisation des foyers africains

Le foyer est un lieu de mobilisations politiques multiples. Tout en restant dans une invisibilité relative et demeurant largement en dehors des actions de politique sociale, les collectivités structurées de ces foyers sont devenues des partenaires et des interlocuteurs des acteurs publics, notamment municipaux. Elles ont ainsi opéré conjointement une contre-production de territoire (Lefebvre, 1974) et de localité (Appadurai, 2005) que l'on peut interpréter comme une base d'une action politique plus durable. Les actions de leurs porte-parole n'empêchent pourtant pas l'instrumentalisation des

collectivités africaines par un traitement ethnicisé et différentiel des populations comme l'ont montré certains travaux (Doytcheva, 2003 ; Gotman, 2004 ; Joppke, 2003 ; Palomares, 2003).

## Le roman-photo municipal

Les municipalités concernées appréhendent ces espaces résidentiels de manière paradoxale<sup>19</sup>. D'une part, elles dénoncent la dégradation des foyers, que ce soit concernant l'état de vétusté des bâtiments ou le surpeuplement et ses conséquences sociales. D'autre part, elles s'inquiètent des risques d'aggravation de la situation. Les édiles d'arrondissements évoquent l'absence d'accès au logement et de suivi social pour les familles et les personnes âgées qui résident dans les foyers. Il est vrai que, les logements meublés disparaissant et en l'absence de solutions alternatives accessibles, cette population de ménages d'hommes seuls, parfois rejoints par des familles, ne cesse de rencontrer des difficultés pour se loger dans le périmètre parisien (Faure *et al.*, 1999). Les responsables municipaux semblent relativement bien informés sur ces publics et leurs problèmes. En cela, la configuration parisienne est spécifique par rapport à d'autres municipalités où le foyer est parfois totalement méconnu des instances municipales. Cela influe sur le discours en matière de sécurité, partagé par les maires et la hiérarchie policière parisienne. En effet, et à la différence des propos stigmatisants tenus habituellement, les foyers sont présentés comme des lieux paisibles et très largement autocontrôlés par les résidents. Les municipalités considèrent que la situation dans les foyers se dégrade en partie en raison d'une « démission » des gestionnaires, y compris pour les petites mais sensibles nuisances liées aux fumées de cuisine et de stockage des

ordures, et n'acceptent pas en conséquence la construction de nouvelles places en foyers sur leur commune (Simon, 2003).

Les maires savent pourtant que la mise aux normes des foyers nécessiterait la création de nouvelles places. Mais l'argument qu'ils avancent alors pour justifier leur refus de le faire est que ces arrondissements sont déjà très denses en logements sociaux et souffrent d'une dotation chroniquement insuffisante en équipements sociaux et culturels. Agir dans le sens de la création de nouveaux foyers pour des résidents étrangers et qui, en majorité, n'ont pas la nationalité française n'est pas une politique dont l'affichage et la mise en œuvre seraient porteurs auprès de leurs électeurs. S'ils réclament l'accroissement des capacités, c'est dans le sens d'un rééquilibrage de la distribution de ces foyers vers les arrondissements qui n'en accueillent pas car ils considèrent que ces territoires de l'Est parisien sont saturés en matière de logement temporaire et que le relogement des familles expulsées doit rester leur priorité.

Les municipalités entretiennent des relations anciennes et régulières avec les comités de résidents<sup>20</sup>. Ceux-ci sont précieux pour les mairies. Ils leur permettent d'avoir des interlocuteurs quasi officiels avec lesquels peuvent être évoquées les questions du surpeuplement, de voirie et de régularisation des activités dites informelles. Ce dialogue est aux yeux des élus municipaux la preuve de l'intégration des foyers dans la société française selon le principe de double métonymie évoqué plus haut (les comités pour le foyer et le foyer pour l'ensemble des résidents). Au-delà du dialogue, les résidents sont partenaires de la gestion des foyers par exemple au foyer Bisson dans le 20<sup>e</sup>, autogéré en raison de la vacance de l'association gestionnaire.

Aucun édile interviewé n'évoque de rejet des foyers de la part des riverains. Eux-mêmes expriment cependant une méfiance des habitants empreinte d'essentialisme. Par exemple, les élus n'échappent pas aux discours convenus et craintifs sur le repli communautaire et religieux évoquant les salles de prière très fréquentées dans les foyers faute de lieux de culte et de capacités d'accueil suffisantes dans les arrondissements. Au total l'immigré post-colonial est soit considéré comme un mineur et un incapable et il ne peut s'organiser convenablement et efficacement seul sans le secours des autorités, soit sa capacité à l'organisation fait de lui une menace communautaire, opaque et menaçante dans ses modalités et ses objectifs.

## Le négatif des politiques sociales

Outre les comités de résidents, de nombreuses associations sociales et humanitaires interviennent en partenariat avec les mairies pour s'occuper de sensibilisation, de dépistage et de suivi médical (Migrations santé et Afrique Partenaires Services) ou d'aide administrative (Inter Services Migrants). Elles peuvent servir de relais d'opinion auprès des édiles en cas de besoin. En matière sociale, ces associations remplacent une action publique inexistante. Dans la plupart des arrondissements, les services polyvalents de la direction municipale des affaires sanitaires et sociales (DASES) – qui sont censés intervenir – leur laissent la place. Plusieurs intervenants que nous avons rencontrés constatent que la situation est préoccupante mais pas dramatique. Le foyer n'est jamais conçu comme une priorité malgré la situation sanitaire souvent catastrophique (vieillesse, saturnisme, tuberculose, VIH, maladies tropicales, maladies professionnelles). L'action habituelle consiste à confiner les malades. Le foyer s'avère même être un recours résidentiel officieux pour

accueillir des familles africaines expulsées. Il intervient également en termes d'aide alimentaire lorsque les services sociaux « ne parviennent pas à trouver de solution ». Si ces derniers sont informés de la situation, ils n'interviennent ni pour traiter les problèmes d'ensemble tels le surpeuplement ou le vieillissement, ni pour prendre en charge les isolés qui représenteraient une surcharge de travail pour l'assistance sociale. Celle-ci n'entre en scène que lorsque des familles se retrouvent à la rue ou lorsque des puéricultrices des services de la Protection maternelle et infantile (PMI) sont informées de la présence d'une femme enceinte dans un foyer. Il n'y a pas de partenariat régulier avec les gestionnaires qui ne sont pas considérés comme des travailleurs sociaux. D'ailleurs, ceux-ci – sur qui la responsabilité de la situation est rejetée – ne les connaissent pas. Tout au plus les services sont sollicités dans les cas de retards de paiement et d'impayés de redevance pour l'obtention d'une procédure de fonds de solidarité logement (FSL).

Tout se passe comme si l'ensemble des acteurs s'était accommodé de la situation. Les assistantes sociales reçoivent bien les résidents à l'occasion mais elles ne se rendent pas directement dans les foyers car les visites à domicile concernent les familles – qui ne sont pas censées habiter dans les foyers... Des expériences dites « de permanences thématiques » conduites par les services sociaux de secteurs ont été mises en place mais, aux dires des responsables, elles ne rencontrent pas de succès. Les dépistages de la tuberculose auprès des résidents ne laissent pas apparaître de « problèmes particuliers » dans un contexte local et national d'augmentation des cas, particulièrement chez les étrangers. La situation est si bénigne qu'il est recommandé aux personnels des services sociaux qui sont enceintes de ne pas y intervenir.

Cette méconnaissance des populations facilite la prolifération des stéréotypes facilement récupérables à des fins xénophobes pour dénoncer leur présence, surtout quand elles protestent. Car une grève couve toujours dans les foyers de Paris et des alentours<sup>21</sup>.

## Instantanés des foyers de contestation

Des résidents contestent le mode de gestion de certains foyers et suspendent le paiement de leur « redevance » (« Arbustes » dans le 14<sup>e</sup>) ou se mobilisent contre des programmes de réhabilitation qui entraînaient des réductions de capacité des établissements. Les « décroissements » des chambres débouchent sur des propositions de relogement des résidents officiels vers la grande banlieue et posent des problèmes d'activités aux ouvriers employés à Paris. Pour les résidents officiels, c'est l'expulsion. Cette déterritorialisation comporte des risques de désocialisation pour tous et une perte de droits pour les demandes de logement social pour les premiers. Les représentants de certains comités de résidents ont constitué un « comité central des foyers Soundiata » et sont soutenus par des groupes comme le Collectif pour l'avenir des foyers (COPAF) fondé en réponse aux conclusions erronées du rapport Cuq (1996) et à la dégradation des conditions de vie dans les foyers. Des représentants des principales associations de défense des droits des étrangers participent à ce collectif. Des voisins des foyers associent parfois la vitalité et la viabilité du quartier à la présence du foyer et réclament son maintien, comme nous avons pu le constater à l'occasion d'entretiens informels avec des commerçants et des habitants voisins du foyer Tillier dans le 11<sup>e</sup>, pourtant présenté comme une source de nuisances. Le poids de la collectivité résidente est encore renforcé par le surpeuplement qui

permet aux résidents de bloquer le mode de peuplement administratif habituellement pratiqué par les gestionnaires et les tutelles publiques des foyers. Les collectivités des foyers peuvent donc bénéficier de quelques avantages tactiques dans les conflits avec les autorités et les gestionnaires. Le souci permanent des pouvoirs publics d'éviter toute visibilité des contestations d'étrangers, de surcroît dans la capitale, les pousse à une certaine tolérance et à des compromis pour renvoyer les foyers à leur anonymat et leur invisibilité, jusqu'à la prochaine intervention policière.

### Vers la *camera lucida*<sup>22</sup>?

L'exemple des foyers de travailleurs migrants de Paris est révélateur d'un processus particulier à l'œuvre dans l'installation et l'intégration des migrants africains. Depuis leur mise en fonctionnement dans les années 1970 leurs usagers sont collectivement parvenus à s'approprier les foyers de travailleurs conçus au départ pour une occupation temporaire mais dans lesquels ils ont été durablement relégués du fait d'une politique urbaine et du logement clairement discriminatoire envers les célibataires et les familles ouvrières ou employées immigrées. Ces résidents forcés de foyers ont composé avec les contraintes du cantonnement spatial dont ils ont fait la base d'un réseau social d'intégration original fondé sur un système à la fois local et transnational d'échanges et de soutien aux nouveaux arrivants. Ce mouvement s'est fait en partie avec l'assentiment des pouvoirs publics qui le gardent sous contrôle, en le finançant parfois, en l'institutionnalisant et en l'instrumentalisant souvent. Le séjour de ces travailleurs est encore présenté comme provisoire et le fonctionnement des foyers comme naturellement « communautaire » en

raison des origines culturelles des résidents alors qu'il est en fait le produit de l'action publique envers des migrants coloniaux puis post-coloniaux. Dès l'origine le foyer a cherché à éviter une dispersion des populations et a « économisé » leur prise en charge directe et totale par l'État ou les employeurs dans une forme inédite (au moins en métropole) de paternalisme confié aux « chefs » de communauté. Ce fonctionnement discret, cantonné à des lieux confinés, répulsifs, dispersés et gérés spécifiquement, est passé relativement inaperçu dans une grande agglomération comme Paris.

Pour remettre la réalité occultée des foyers à l'endroit, il faut se demander si et à quelles conditions cette politique d'insertion ségrégative peut déboucher sur une participation complète et non excluante de ceux qui en sont les cibles. L'assimilation définitive des habitants des foyers passe-t-elle à Paris comme en province par la disparition de ces collectivités résidentielles dans un double mouvement de mise aux normes des logements et d'expulsion préventive des occupants ? Les foyers de Paris représentent des laboratoires de développement d'épreuves inédites. Celles-ci révèlent et fixent un modèle original d'intégration des populations immigrantes dans la ville. Ce modèle d'insertion ségrégative repose sur une relégation/intégration spatiale partielle (les migrants sont au cœur de la ville mais dans des logements hors normes) et une triple relégation/intégration sociale et politique par le travail, l'habitat et des droits en pointillés. Le foyer permet aux immigrants, célibataires ou non, de s'intégrer grâce aux autres habitants, comme dans le modèle américain d'intégration décrit par Thomas et Znaniecki (1998). Huis clos de survie invivable, il est aussi en prise avec la ville. Mais les acteurs sociaux et politiques sont-ils capables à leur tour d'envisager une ouverture vers ces « chambres obscures » ?

- 1.△ C'est-à-dire rendus tels par leurs statuts dans le contexte migratoire provoquant une tension spatiale extrême entre rapport au travail et vie de famille potentielle.
- 2.△ J'ai proposé l'hypothèse d'une fonction de miroir sans tain dévolue par les pouvoirs publics aux institutions spécialisées dans la gestion des populations immigrées, au premier rang desquelles on peut mentionner les gestionnaires de foyers de migrants. Ces institutions focalisent les critiques tout en parvenant à rendre invisibles les populations étrangères qu'elles prennent en charge. Elles permettent aussi aux pouvoirs publics de « garder un œil » sur les populations sans en être tenus pour responsables (Bernardot, 2007).
- 3.△ Ce chapitre se base essentiellement sur des données d'une des rares enquêtes commanditées sur les foyers de Paris que j'ai conduite en 2001 pour l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) à la demande de la ville de Paris. Des données ont été recueillies auprès des gestionnaires et croisées avec d'autres informations disponibles (urbaines, architecturales, socio-économiques). Des visites de flâneur benjaminien faites dans et/ou autour d'une trentaine de foyers (sur les 46 en fonctionnement) selon les autorisations obtenues. Une trentaine d'entretiens semi-directifs ont été conduits avec des résidents, des responsables des organisations gestionnaires, des adjoints aux maires responsables des questions de logement et des travailleurs sociaux des arrondissements concernés. Cette enquête, réalisée dans des conditions parfois rocambolesques (équipe non spécialisée, délais et moyens réduits, exigences multiples et changeantes des différents commanditaires), a fait l'objet d'une diffusion très limitée. J'ai néanmoins proposé une interprétation des résultats dans une communication (Bernardot, 2005b) puis dans un article.
- 4.△ Les risques d'incendie sont grands lorsque des cuisines sont situées dans les étages. Aux multiples problèmes de conception s'ajoutent l'absence d'entretien, l'insuffisance des containers pour les ordures, des moyens d'évacuation des fumées et des vapeurs de condensation inopérants...
- 5.△ Elle deviendra Adoma peu après l'écriture de ce chapitre.
- 6.△ La SONACOTRA est présente à Paris depuis les années 1960 avec quelques foyers à chambres individuelles, dont celui de la rue Chevaleret dans le 13<sup>e</sup> arrondissement. Mais cette société a longtemps suscité la méfiance des acteurs locaux en raison de sa dimension nationale.
- 7.△ J'ai repris et étendu la formule proposée par Alain Jeantet (1982) pour décrire une politique de contrôle sanitaire et social très stricte développée par la SONACOTRA à travers les règlements intérieurs des foyers pour contraindre les pratiques corporelles des résidents étrangers, maghrébins en particulier.
- 8.△ On retrouve ainsi au début des années 2000 des institutions centrales (présidence de la République, ministères de l'Intérieur, du Logement, de l'Équipement, des Affaires sociales), quelquefois représentées par des acteurs locaux spécifiques (la très puissante Direction du logement de la préfecture de Paris), la mairie de Paris (avec des intérêts divergents et évolutifs mais dominée par l'adjoint au logement), des mairies d'arrondissements, des partis politiques, des intérêts financiers et immobiliers, des groupes de pression et des associations mais aussi des institutions spécialisées (Fonds d'action sociale), d'économie mixte (SONACOTRA) ou associatives (Unaf).
- 9.△ Voir notamment Cuq Henri (1996). Ce rapport du député H. Cuq, proche de J. Chirac, a provoqué une vive polémique. Celui de l'IGAS (Bas-Théron, Michel, 2002) portant plus spécifiquement sur le vieillissement des immigrés, en particulier en foyer, est passé inaperçu.

10.△ (Cour des comptes, 2004). Voir aussi Zappi Sylvia, « La Cour des comptes fustige trente ans de politique d'immigration », Le Monde, 24 novembre 2004.

11.△ La commission nationale pour le logement des immigrés (CNLI) a été créée en 1974 comme organisme de financement spécifique du logement des travailleurs migrants succédant dans cette mission au Fonds d'action sociale (FAS), à partir du 1 % patronal instauré depuis 1953 (une fraction de la masse salariale est réservée à cette action) pour contribuer à l'effort de construction dont une partie (0,2%) sera affectée en priorité au logement des immigrés.

12.△ L'hôtel meublé est géré par un hôtelier alors que le garni est géré par un logeur sans prestation hôtelière le plus souvent.

13.△ Une enquête quantitative indépendante couvrant l'ensemble des foyers serait très complexe à monter et à réaliser en raison de la diversité des acteurs et des intérêts divergents de ceux-ci. Des difficultés proprement statistiques s'ajoutent à cette situation. Rappelons que l'unité de compte officielle dans les foyers reste le lit et non la personne qui l'occupe.

14.△ Les retraités et les pensionnés représentent plus de 8% de l'ensemble des résidents, ce qui constitue un doublement depuis 1992. Cela reste pourtant une part très largement inférieure à celle que connaissent les foyers de province. Les résidents âgés étrangers restent présents dans les foyers au-delà de leur période d'activité en raison de la rupture des liens familiaux ou bien pour conserver au moins une période de l'année l'accès à des soins et à la vie sociale qui a été la leur durant les dernières décennies.

15.△ Certains foyers – comme celui de Falguière dans le 14<sup>e</sup> – comptent plus de 50% de personnes de plus de 60 ans en 2002.

16.△ J'adopte ici une terminologie différente des acteurs du système des foyers qui utilisent le mot de sur-occupation.

17.△ On trouve ainsi des commerces d'alimentation et de produits de première nécessité. Ils sont le plus souvent installés dans les halls des établissements soit parfois dans les étages (comme au foyer Clisson dans le 13<sup>e</sup>).

18.△ Les échos des campagnes électorales au Sénégal ou au Mali sont perceptibles par voie d'affichage et sans doute de débats, les matchs de football aussi, diffusés pendant la coupe d'Afrique des nations par exemple.

19.△ Les entretiens que nous avons pu avoir avec les responsables de plusieurs arrondissements (13<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>) en témoignent.

20.△ Des représentants des foyers sont présents dans les comités de quartiers et sont quelquefois, comme dans le 13<sup>e</sup>, présents au sein du Bureau d'animation du conseil.

21.△ Les premières revendications structurées dans les foyers de travailleurs, à l'origine des grandes grèves de résidents des années 1970, ont vu le jour dans des foyers africains de l'Oise en 1968.

22.△ Terme de physique. Instrument d'optique, dit aussi chambre claire, qui sert à dessiner et permet de voir en même temps les objets et le papier qui sert de support (Litré, 1996, p. 703).

## CHAPITRE 3

# La fin des foyers de travailleurs migrants

Le logement a constitué depuis le XIX<sup>e</sup> siècle un indicateur essentiel pour les praticiens et les théoriciens de la question ouvrière – de Louis René Villermé (1989 [1840]) à Maurice Halbwachs (1970 [1912]). Les célibataires et les migrants constituent, parmi les catégories ouvrières, celles qui sont les plus représentatives des logiques mises en œuvre par des opérateurs publics et privés, dans la mesure où elles ont fait l'objet de modèles de prise en charge résidentielle relevant plus nettement de la coercition et de la contrainte (Feldman, 2003 ; Walters, 2002). Dans le contexte contemporain de globalisation urbaine, on peut se demander si les programmes de rénovation de l'habitat ne doivent pas à nouveau être interprétés à la suite de Friedrich Engels (1975), de Colette Pétonnet (1985) ou de David Harvey (2011) comme visant à faire disparaître le logement ouvrier, par expropriation ou dépossession, en le déplaçant plutôt qu'en l'améliorant pour ses usagers initiaux.

## Evictions spatiales et mutations institutionnelles

**Les foyers de travailleurs migrants, habitat hors norme et non ordinaire, constituent un lieu d'observation privilégié, depuis le**

Une version de ce chapitre a été initialement publiée en 2014 dans *Habitats non ordinaires. Les espace-temps de la mobilité*, sous la direction de Marc Bernardot, Arnaud Le Marchand et Catalina Santana, aux éditions du Croquant, p. 325-349.

début du XX<sup>e</sup> siècle, des modes d'utilisation de la main-d'œuvre immigrée d'une part et des types de transformations post-coloniales des espaces urbains et des relations entre habitat et travail d'autre part (Chattopadhyay, 2012 ; Sidaway, 2000 ; Yeoh, 2001). Ces formes résidentielles spécifiques donnent à voir une pauvreté altérée, capable de se mobiliser du fait de sa concentration. Elles sont l'objet ces dernières années d'une politique d'effacement par destruction et par transformation des publics qui s'accompagne d'une précarisation et d'un harcèlement des habitants de la part d'institutions tant répressives que sociales (Wacquant, 2012). Leur étude sociologique permet d'analyser à différentes échelles la remise en cause des politiques publiques de logement social dans le cadre de la privatisation et de la dérégulation des systèmes de *Welfare* (Morice, Potot, 2010). Pour tenter de rendre compte des transformations actuelles dans le monde des foyers, je me suis basé sur un corpus d'entretiens, le plus souvent informels, menés entre 2000 et 2012 avec des responsables institutionnels, des représentants syndicaux des entreprises agissant dans ce secteur, des résidents, des militants et des chercheurs directement en prise avec ces questions. J'ai aussi poursuivi un travail de veille à partir des parutions scientifiques, expertes et journalistiques concernant la thématique. Je me suis enfin focalisé sur quelques cas de foyers en phase de rénovation et/ou destruction pour comprendre dans le détail ces opérations. Cet ensemble de données vient compléter des recherches menées depuis le milieu des années 1980 autour du système des foyers.

La disparition des espaces urbains du prolétariat

Étudier par ce point d'entrée du logement en foyer la transformation urbaine actuelle me paraît particulièrement heuristique dans la

mesure où, si l'on suit les propositions de Saskia Sassen (2009), il est sur une ligne de tension emblématique. D'une part les politiques, générales et sectorielles, cherchent à agir sur les modes d'implantation des migrants ouvriers notamment post-coloniaux – en particulier dans les ensembles urbains<sup>1</sup> –, en organisant une polarisation entre société de consommation post-industrielle et *ground staff* de la globalisation, car ces migrants sont indispensables comme prestataires de services de « confort » (Bernardot, 2012). D'autre part les mutations des mobilités transnationales amplifient les capacités des migrants et plus généralement, des groupes mobiles, à s'autonomiser et à jouer des contraintes et des interstices de la ville globale et de la frontière étatique comme le montrent par exemple les travaux d'Alain Tarrus (1992). Cette ligne de confrontation est d'autant plus importante qu'elle permet d'observer un mouvement, lui aussi général, de militarisation de l'espace – et notamment urbain – qui contribue à la nouvelle fragmentation des villes, débouchant sur des formes multiples de captation des ressources foncières et symboliques et spécifiquement du domaine public à des fins de *spectacularisation* et d'insécurisation, comme de fluidification et de contrôle des circulations urbaines et migratoires (Sorkin, 2008).

Un cycle majeur de l'ère industrielle a pris fin dans la période récente : celui de la progressive conquête par la classe ouvrière de son espace et de son accession à un logement indépendant (Verret, 1979). En effet les catégories populaires ont perdu les avantages liés à leur sédentarisation, notamment en termes de capacité de mobilisation et de mise en commun des moyens de survie en raison du recul de la maîtrise de leur parcours résidentiel et du fait de la restriction des droits d'occupation et d'aller et venir, qui touchent plus encore les catégories migrantes. Les grands acteurs industriels qui avaient participé à cette

phase cruciale de fixation de la main-d'œuvre, ont aussi changé radicalement d'approche en favorisant, dans le cadre d'une tertiarisation et d'une délocalisation générale des moyens de production, la remise en mouvement des prolétaires et des populations actives. La gentrification des quartiers populaires participe aussi de cette éviction rapide des prolétaires des espaces urbains<sup>2</sup>. Cette fin de cycle peut être illustrée par l'étude des politiques publiques et privées de logement spécifique pour les migrants post-coloniaux, dont le « système des foyers de travailleurs migrants » est caractéristique, tout comme l'habitat en *townships* et *hostels* dans le cadre de l'*Apartheid* sud-africain ou namibien (Gordon, 1977 ; Ramphela, 1992), le modèle dit du *Hukou* pour le contrôle de la circulation des migrants ruraux en Chine (Froissart, 2008), ou encore celui de la *Kafala* en fonctionnement au Proche-Orient et au Moyen-Orient pour les travailleurs domestiques et industriels (Bret, 2011 ; Bruslé, 2012). La France a en effet développé, depuis les années 1920-1930, une politique ciblée d'aménagement et de construction de foyers pour les ouvriers post-coloniaux célibataires travaillant principalement dans l'industrie. Les organismes qui ont conduit ces politiques résidentielles partageaient un paternalisme raciste marqué. Ils se sont spécialisés par groupes ethniques en fonction de traditions institutionnelles et d'urgences conjoncturelles. Les travailleurs originaires du Maghreb ont été le public cible dévolue à la Société nationale de constructions pour les travailleurs créée en 1956 (SONACOTRA, puis ADOMA, aujourd'hui CDC Habitat). Les Africains de l'Ouest et les Malgaches ont été pris en charge par des associations à but initialement affiché comme non lucratif. Parmi divers cas de figures philanthropiques ou patronaux, on peut citer l'Association des foyers des travailleurs africains et malgaches (AFTAM – désormais Coallia) fondée en 1962 (Timera, 1996), et

l'Association pour le développement des foyers (ADEF) créée par le patronat de la métallurgie en 1955. Les déplacés antillais quant à eux ont été déplacés et suivis en métropole par le Bureau des migrations d'Outre-mer (BUMIDOM – renommé Agence pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'Outre-Mer – ANT – en 1982 et depuis 2006 Agence de l'Outre-mer pour la mobilité – LADOM) constitué en 1963 par Michel Debré alors Premier ministre (Constant, 1987). Près de quatre-vingts ans après la construction des premiers foyers pour migrants en région parisienne à la fin des années 1920 et leur généralisation depuis les années 1960, le système des foyers est à présent en cours de dissolution. C'est ce processus et ses conséquences qui sont l'objet de ce chapitre. Ces cas-limites de la forme logement social, intégrés progressivement ces dernières décennies dans un *continuum* de formes dégradées de logement d'urgence et de logement contraint (Bernardot, 2007 ; 2009a), sont le laboratoire où une réorganisation d'ensemble de l'habitat social a été expérimentée. Celle-ci profite à des acteurs de la promotion privée au niveau national et contribue aux politiques de ségrégation spatiale, parfois assumées en tant que telles, au niveau local.

### Des contraintes spécifiques pèsent sur l'étude du système des foyers et de sa dissolution

Ces dernières années, les recherches butent sur la difficulté à accéder à des informations précises. Tentés un temps (années 1980-1990), par la transparence et l'ouverture relative des patrimoines résidentiels aux regards extérieurs, les opérateurs principaux de ce marché immobilier se sont progressivement refermés sur eux-mêmes tout en organisant une communication institutionnelle efficace à l'égard des médias. Un des indices de ce changement d'attitude s'observe dans les

stratégies de *renaming* des opérateurs mentionnées plus haut, qui visent à détacher leurs marques de la prise en charge des migrants considérée comme un obstacle à leur activité – en particulier lorsque les patrimoines sont réintégrés dans des ensembles institutionnels plus larges. Dans le même temps, on peut constater une raréfaction des enquêtes en sciences sociales à propos des foyers et des autres formes de logement très social. Quelques chercheurs étudient encore la question à partir d'enquêtes qualitatives et sur des problématiques et des périodicités restreintes, louables mais insuffisantes pour pouvoir comprendre les logiques d'ensemble actuelles (Lounici, 2006 ; Meslin, 2010). De la même manière, les articles de presse, qui constituaient dans les années 1970-1990 un indicateur efficace et une source précieuse pour comprendre le fonctionnement de ces institutions spécialisées, ont plus ou moins disparu au profit de brèves répercutant des discours publics ou traitant de faits divers. Par exemple un incendie dans un foyer à Dijon en novembre 2010 faisant sept morts et une dizaine de blessés bénéficiera d'un large traitement tant par la presse régionale que nationale. La situation des foyers et les modes de gestion des opérateurs ne font plus que rarement l'objet d'enquêtes journalistiques. Les articles publiés sur ces questions dans les quotidiens ne sont souvent que des *reprints* de dépêches d'agence reproduisant elles-mêmes les communiqués officiels. Et même ces faits divers, qui participaient à la visibilité et parfois à la mise sur agenda de la question du logement des migrants dans les décennies précédentes, ne parviennent plus à percer la chape de silence qui s'est abattue sur ce secteur. Enfin les acteurs politiques et syndicaux ou les intellectuels, qui apportaient habituellement leur soutien aux luttes des résidents pour leurs conditions de logement et donnaient un écho à ces formes de résistance, se sont tus. Seuls quelques groupes locaux,

tel le collectif Brindeau au Havre (Heranval *et al.*, 2014) ou le Comité pour les foyers (Copaf) à l'échelle nationale, parviennent encore à alerter sur telle menace ou tel événement concernant les foyers. En raison de ces transformations, il est difficile d'avoir une vue d'ensemble de la question des foyers. Ils ont connu une désintégration à la fois en termes sociodémographiques (diversification des publics et hétérogénéisation des conditions et des statuts) et de principes de fonctionnement (résidences sociales, centres d'accueil de demandeurs d'asile, programmes d'urgence...).

Alors que savons-nous dans ces conditions de la situation des foyers transformés pour certains en logements « très sociaux » ? La population qui y loge s'est fortement paupérisée et a connu un vieillissement spécifique et accéléré depuis une vingtaine d'années au moins. L'état des bâtiments non concernés par les réhabilitations s'est encore dégradé car les opérateurs – comme les institutions – ont fait le choix de concentrer leurs investissements vers les segments les plus rentables de leur patrimoine au détriment des bâtiments isolés ou peu attractifs. Pire, la stratégie des propriétaires et des gestionnaires est clairement de laisser se dégrader les bâtiments voire de contribuer à les rendre inhabitables dans le cas de foyers « bien situés » pour accélérer et justifier les projets de destruction. Le décalage entre la valeur immobilière et l'enjeu foncier est flagrant dans ce cas. Les municipalités s'en sont désintéressées lorsqu'elles n'ont pu récupérer les foyers pour leur politique sociale locale. Et il n'est pas rare que de grands programmes de politique de la ville, comme la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU), n'incluent les foyers dans leur périmètre d'intervention que pour les détruire. En ce qui concerne les relations entre usagers et loueurs, la décennie 2000-2010 a été caractérisée par une dégradation constante qui a conduit à la

perte des principaux acquis des luttes résidentielles des années 1970. Les conditions d'utilisation des foyers de travailleurs ont été revues dans le sens des intérêts des propriétaires institutionnels et au détriment des résidents. Dans le cadre des politiques d'urgence humanitaire de nouvelles réglementations ont rogné leurs droits. Cet état de fait vient s'ajouter aux traditionnelles difficultés de ces populations à se voir appliquer le droit commun en matière d'accès aux services et aux politiques sociales. Cela a par ailleurs favorisé la systématisation de politiques de relocations brutales des usagers. Elles se sont accompagnées bien souvent de stratégies de harcèlement des résidents installés et notamment des migrants âgés et très âgés. Des institutions comme les caisses d'assurances vieillesse ou maladie et les impôts ont systématiquement contrôlé les étrangers vieillissants sur la base de la restriction des droits acquis précédemment.

### La privatisation des politiques publiques de logement : le cas de la prise de contrôle d'Adoma

Un autre élément complète ce tableau. Les opérateurs, et en particulier le principal d'entre eux, ont changé de main dans le double contexte d'une centralisation de l'ensemble du dossier des migrations sous l'égide du ministère de l'Intérieur et de la prise de contrôle du secteur par les acteurs centraux du financement et de la construction de logements (Bernardot, 2009a). La Caisse des dépôts et consignations (CDC), déjà présente dans le capital de la SONACOTRA puis d'Adoma, a vu en effet son poids s'alourdir dans l'architecture financière de cette politique, notamment par l'intermédiaire de sa filiale la société nationale immobilière (SNI). Il en va de même pour Coallia (ex AFTAM) soutenue par la CDC et l'Agence nationale pour l'effort des employeurs dans la construction (ANPEEC). Arrêtons-nous un

instant sur cette filiale de la CDC, la SNI, qui gérait en 2012 plus de 81 000 logements<sup>3</sup>. Cette société affiche comme objectif de permettre aux classes moyennes de rester dans les centres-villes. Sa mission est décrite ainsi sur son site en 2014 :

La réforme de l'État implique de moderniser la gestion de son parc immobilier. Dans ce contexte, la SNI, bailleur public historique, a pour vocation d'intervenir comme acteur majeur de l'externalisation du patrimoine de l'État et des collectivités.

Le décor est planté. Plus largement, la SNI, traditionnel gestionnaire du parc du ministère de la Défense, a accru son patrimoine en rachetant les parcs immobiliers d'habitat social de grandes entreprises industrielles nationalisées telles que les Charbonnages de France ou les Houillères du Nord en 2001. Les outils de gestion démographique de la SNI visent à segmenter les produits résidentiels et à accélérer la rotation des usagers du parc.

La prise de contrôle en 2010 d'Adoma par la SNI est intéressante à plus d'un titre : à la fois par rapport aux orientations actuelles dans le champ de la politique du logement en France et par comparaison avec ce que l'on sait de l'histoire de la gestion publique de l'ex-SONACOTRA. Il y a en premier lieu les personnalités qui dirigent ces entreprises, dont le profil marque une nette inflexion idéologique et managériale, par comparaison avec les anciens dirigeants. André Yché, le président du directoire SNI est un ancien militaire. Il ne se prive pas de citer les théoriciens réactionnaires Edmund Burke et Joseph de Maistre dans ses textes, ses discours et même ses vœux au personnel de la SNI. Il y parle explicitement de « lignes de front » et de « batailles à livrer » à propos du recouvrement

des impayés. Il s'est auto-proclamé « opérateur et éclaireur de l'immobilier d'intérêt collectif<sup>4</sup> ». Cet ancien délégué aux restructurations du ministère de la Défense a été le directeur adjoint du cabinet d'Alain Richard lorsque celui-ci était ministre de la Défense dans les années 1990 (et aussi maire de Saint-Ouen-l'Aumône à l'ouest de Paris – situé sur l'axe historique de construction des foyers de travailleurs dans la vallée de la Seine). Devenu le puissant patron de cette filiale majeure de la CDC, et membre du directoire de la Caisse, ce proche du premier cercle de l'ancien président Nicolas Sarkozy, notamment de Sibyle Veil (ex-conseillère technique du cabinet du président) et de Nadia Bouyer (ex-directrice de cabinet de Benoist Apparu, ancien secrétaire d'État au logement), est connu pour avoir rédigé une « note blanche » à l'intention de l'Élysée intitulée « Projet de loi sur les grands enjeux de la nouvelle politique du logement ». Il propose « d'activer une partie des plus-values latentes en organisant la cession de 10 % du parc », de fusionner les SA HLM pour constituer de grands groupes et enfin de vendre une partie de leur patrimoine<sup>5</sup>. Cette proximité avec les premiers cercles du pouvoir a permis à la SNI de réaliser d'excellentes opérations financières, comme le rachat en 2010 à des prix décotés de plusieurs milliers de logements issus de programmes immobiliers n'ayant pas trouvé d'acquéreurs<sup>6</sup>, alors que dans le même temps sa filiale Icade réalisait d'importantes plus-values en cédant son patrimoine social<sup>7</sup>. La SNI est aussi en pointe dans le développement de partenariats public-privé en matière immobilière notamment avec Nexity, le géant du secteur<sup>8</sup>.

Lorsque la SNI a pris le contrôle d'Adoma, André Yché a clairement annoncé que la société se plaçait dans une logique de cession d'actifs,

de recherche de gains de productivité et de diminution du personnel, pour dégager des bénéfices. La SNI cherche alors en priorité à vendre la totalité du secteur locatif d'Adoma soit 166 cités et ensembles pavillonnaires. Pour appliquer cette réorientation présentée comme drastique par de nombreux acteurs du dossier, André Yché peut d'abord compter sur son représentant au conseil d'administration, Yves Chazelle qui est son homme de confiance. Pour équilibrer la balance, vis-à-vis du monde HLM, c'est Bruno Arbouet qui a été nommé directeur général d'Adoma/SNI. Cet ancien directeur de l'agence de développement rural et d'aménagement foncier, réputé proche de Jean-Louis Borloo, qui a occupé diverses fonctions de direction à la SCET<sup>9</sup> (autre filiale majeure de la CDC), était depuis 2005 directeur de l'agence nationale des services à la personne.

La prise de contrôle d'Adoma par la SNI est une opération qui a été menée en plusieurs temps, et, semble-t-il, contre la volonté d'Augustin de Romanet, président de la CDC, qui ne souhaitait pas accroître la part de la Caisse dans le capital de l'entreprise. Elle commence par une déstabilisation de l'équipe en place (en particulier du PDG Pierre Mirabaud) par des rumeurs de malversation, alors qu'il n'a pourtant pas démerité selon les critères attendus, en menant depuis 2008 une politique ultra répressive contre les usagers des foyers et en détricotant les quelques rares droits acquis par les résidents. Il y a ensuite Éric Woerth, alors ministre du Budget qui, dans la loi des finances rectificative pour 2009, fait adopter un amendement ouvrant le capital d'Adoma à de nouveaux actionnaires. En 2010, un audit de la Mission interministérielle d'inspection du logement social (MILOS) pointe les besoins de financement et les erreurs de gestion. La mission avance le chiffre de 700 millions d'euros nécessaires pour

rénover le parc. Et, opportunément, le 16<sup>e</sup> rapport du Haut conseil pour le logement des personnes défavorisées (HCLPD) aborde la question dans un rapport intitulé « Du foyer de travailleurs migrants à la résidence sociale : mener à bien la mutation » (pourtant censée avoir commencée en 1994), qui conclut de la même manière que la MIILOS. Les acteurs traditionnels du secteur telle la Commission interministérielle pour le logement des populations immigrées (CILPI) et son représentant de toujours, Pierre-Yves Rébérioux, sont désavoués. Dans le même temps, les partenaires historiques, comme l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé, ex-FAS), sortent définitivement du champ du logement des travailleurs achevant un processus de retrait entamé plus de vingt ans auparavant. La SNI peut enfin prendre le contrôle d'Adoma pour environ 25 millions d'euros réalisant là une exceptionnelle opération financière si l'on tient compte des actifs immobiliers et fonciers hérités de l'ex-SONACOTRA estimés potentiellement à plusieurs milliards d'euros. En effet des centaines de foyers ont été construits durant les années 1950-1970 dans des zones devenues depuis l'objet d'une très forte spéculation foncière, en région parisienne ou sur la Côte d'Azur par exemple. Selon un scénario déjà répété plusieurs fois durant les quarante dernières années, cette prise de contrôle est présentée comme un « sauvetage », la SNI déclarant, pour sa part, cette opération comme imposée par le gouvernement. Ces arguments immanquablement avancés à chaque opération de ce style depuis les années 1980, sont à nouveau servis sans le moindre commentaire critique par la Cour des comptes en 2013 :

[Cela] permettra à Adoma d'entamer la rénovation d'un parc immobilier extrêmement dégradé, mais aussi de se concentrer sur ses nouvelles missions. (Cour des comptes, 2013).

« Le cahier des charges d'Adoma pour la période 2011-2015 a été précisé », souligne-t-on au secrétariat d'État au Logement. Les missions « traditionnelles » (insertion par le logement, hébergement des demandeurs d'asile et des sans-abri) y sont confirmées. S'y ajoutent, dans une veine désormais classique, la nécessité de prendre en compte le vieillissement des travailleurs migrants par des aménagements spécifiques dans les logements et des mesures d'accompagnement. La volonté d'ouvrir le parc d'Adoma à d'autres publics, notamment les jeunes actifs, et de favoriser la cohabitation entre différents publics migrants âgés, jeunes en insertion, travailleurs précaires, familles monoparentales, etc., est également réaffirmée<sup>10</sup>.

## Rénovations, précarisations et mobilisations

Les pouvoirs publics ont ainsi encouragé cette concentration dans le secteur du logement qui est dorénavant géré selon les principes du management privé et de la promotion immobilière spéculative. Ces nouvelles politiques favorisent la segmentation et l'accélération des parcours résidentiels des usagers en particulier des foyers implantés dans des quartiers centraux, ou anciennement périphériques puis englobés par la croissance urbaine. Au motif de favoriser la « mixité urbaine », la « restructuration » de ces foyers s'avère être un élément clé des stratégies des acteurs locaux pour la rénovation. Le vieillissement des habitants et la dégradation de l'état des bâtiments du fait notamment d'un mauvais entretien précarisent les conditions de vie. Des mobilisations isolées parviennent parfois à infléchir le processus d'éviction.

## Les foyers de travailleurs constituent des cibles privilégiées des politiques de gentrification et de rénovation urbaines

Dans les trois opérations de réhabilitation que j'ai pu étudier, seuls 60 % des résidents officiels du foyer rénové ont été relogés sur place, les résidents surnuméraires ou sans titres d'occupation étant le plus souvent chassés à l'occasion de ces programmes immobiliers. Parmi ces résidents, les vieux migrants, qui, pour des raisons financières, ne seront pas relogés sur place, perdront un ancrage local déterminant pour la qualité de leur vieillissement, les lieux et les itinéraires qu'ils fréquentent habituellement étant extrêmement structurants et protecteurs. La phase actuelle d'urbanisation fonctionnant plus encore qu'auparavant sur la « réputation » des quartiers dont dépendent la rentabilité des programmes et l'avenir électoral des acteurs municipaux, ils se retrouvent placés devant un fort risque de déterritorialisation. Dans les exemples qui suivent, les résidents du foyer, quelle que soit l'ancienneté de leur présence, apparaissent comme illégitimes à occuper l'espace et leur habitat est stigmatisé. L'analyse des schémas discursifs et urbains des acteurs autour de ces opérations, conduites notamment par l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), qui est devenue ces dernières années le « bras armé » des municipalités contre ces isolats de la vie immigrée, permet de comprendre ces processus.

Le premier exemple porte sur un foyer de Saint-Étienne-du-Rouvray (76) dans le cadre d'une convention mettant en œuvre en 2007 le renouvellement urbain engagé depuis 2001<sup>11</sup>. La LOGIREP (ancienne filiale HLM de la SONACOTRA cédée pour un franc symbolique en 1986 à des collecteurs du 1 % logement) et Adoma sont signataires de l'avenant au contrat ANRU, en tant que maîtres d'ouvrages des

programmes de démolition de deux tours HLM et du foyer du quartier de Château Blanc. L'avenant énonce les modalités de cette opération. Le foyer de la *Cité du Château-Blanc*, un temps non pris en compte, doit être finalement démoli et reconstruit. C'est une propriété d'Icade, gérée par Adoma. Elle comporte 219 chambres dont 80 réservées au centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) installé dans le foyer en profitant d'un taux d'occupation faible consécutif au blocage de l'entrée de nouveaux résidents étrangers. Le processus de démolition/relogement consiste concrètement à déloger plusieurs dizaines d'usagers âgés et anciennement installés pour les reloger dans un autre quartier, dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS). Seuls 80 des 140 résidents âgés resteront sur place à un tarif plus élevé qu'auparavant. Le bâtiment doit être démoli et deux autres résidences sociales de 80 places chacune doivent être construites ailleurs dans l'agglomération. Icade prendra les frais de démolition à sa charge mais pourra en contrepartie construire des logements locatifs privés sur le site. Les modalités de cette opération reprennent celles de la rénovation de l'habitat insalubre et de la résorption des habitats auto-construits dans les années 1960 (Bernardot, 2008b).

Nous retrouvons les mêmes étapes dans une autre opération de démolition/reconstruction à Villeparisis (77) en 2008. Sa description par le magazine municipal en donne à entendre les objectifs et les modalités :

Tous les Villeparisiens connaissent bien le foyer *Les Sapins* de la rue de la République. Et pour cause, l'immeuble fait partie du paysage du *Vieux pays* depuis 1974. À l'époque, il avait été édifié pour accueillir des jeunes travailleurs immigrés originaires notamment d'Afrique du Nord. La majorité des chambres de 7 m<sup>2</sup> est

d'ailleurs actuellement occupée par la même population devenue retraitée. *60 % de cette population est maintenue dans les futurs bâtiments.* Le foyer Adoma était jusque-là destiné aux hommes seuls mais les futurs immeubles s'adapteront aux besoins actuels. *La municipalité a souhaité diversifier l'offre des logements sociaux.* Il s'agit de construire des habitations aussi bien pour les personnes seules, en couple ou en famille que pour des jeunes en insertion ou des personnes en situation précaire. Les appartements seront également adaptés à la population vieillissante <sup>12</sup>.

Comme dans le cas précédent, seule une partie des anciens occupants – installés pour certains depuis plusieurs décennies – pourront rester dans leur quartier. La communication municipale ne cache pas la volonté de modifier en profondeur le peuplement de l'unité de logement social structurée autour du foyer. D'autres ménages pauvres, « considérés comme français » et habitants de la commune, pourront être orientés vers ces disponibilités. L'opération s'intègre dans un schéma plus large visant à revaloriser tout un quartier en chassant les ménages pauvres perçus comme étrangers et en démolissant les bâtiments qui rappellent l'urbanisme de masse. Une pluralité d'acteurs intervient discursivement à propos du fonctionnement et du devenir des foyers de travailleurs : Adoma et Coallia pour conserver leurs positions et attirer de nouveaux usagers, les pouvoirs publics pour en finir avec les foyers, les municipalités pour récupérer des espaces et en modifier la réputation et la composition et les services sociaux pour orienter des catégories nouvelles d'exclus dans des dispositifs spécifiques et balisés (Bernardot, 2001).

Voyons maintenant un troisième exemple. L'extrait présenté est cette fois rédigé par un cabinet d'architecte et montre bien comment les

**représentations négatives des foyers, en l'occurrence celui d'Évry (91), sont véhiculées et les catégories de communication, humanitaire et sociale, employées :**

La parcelle (quartier des Aunettes à Évry), un terrain vague, a été achetée à la ville par Adoma. Si à l'origine, Adoma logeait essentiellement des travailleurs venus d'Algérie, Adoma a désormais pour mission d'accueillir et soutenir tous ceux et celles qui traversent des difficultés et ne trouvent pas leur place dans le logement social traditionnel. Diverses étapes marquent l'élaboration du programme, dont une résidence étudiante pour le CNAM d'Évry qui, à terme, s'installe sur une parcelle voisine. [...] Un concours sur esquisse est lancé en 1995 pour deux cent cinquante chambres, remporté par *CD architectes*. Le programme est orienté vers une densification du site mais avec un nombre contrôlé de logements. Par un travail sur la petite unité de vie, par des espaces collectifs réduits, la résidence sociale rompt, d'un point de vue programmatique, avec le foyer traditionnel de première génération et *les traumatismes qu'il a engendrés aussi bien socialement, culturellement que d'un point de vue gestionnaire*<sup>13</sup>.

**Dans ce document, qui se veut à la fois technique et de communication, se retrouvent plusieurs éléments caractéristiques des opérations d'effacement symbolique de cet habitat stigmatisé. Deux arguments sont juxtaposés, l'un sur la spécificité de la résidence Adoma, et l'autre sur les nuisances dues au lieu d'implantation. Mais la stigmatisation est présentée comme la conséquence du type de logement et non des « contraintes » d'un lieu, bruyant, périphérique, pollué et borné par des frontières infranchissables :**

La parcelle, située en entrée de ville, a l'avantage d'être régulière, de composer un îlot ouvert sur ses quatre

faces et d'être bordée à l'est par un boulevard desservant l'entrée de ville. Elle révèle néanmoins de nombreuses contraintes notamment en matière acoustique : elle est bordée à l'ouest par l'autoroute A6, protégée par une butte, sous une ligne à haute tension. Au nord, le terrain est limité par une zone *non aedificandi* de vingt mètres due au passage d'un gazoduc, dont l'existence se révélera en cours d'étude, obligeant alors le projet à se resserrer. Il s'ouvre au sud sur une parcelle avec un central EDF. Par ailleurs, comme pour toute réalisation sur Évry, le Plan d'occupation des sols (POS) impose la brique<sup>14</sup>.

**La transformation du site, qui ne peut pallier concrètement aucune des nuisances et des aspects négatifs du lieu, est présentée néanmoins comme pouvant parvenir à changer la situation. D'un côté les défauts du foyer traditionnel et les « traumatismes » qu'il a engendré sont pointés, de l'autre une mixité et une vocation sociales qui rendront au site et à la ville leur réputation sont vantées :**

Adoma s'engage dans la densité qui permet d'une part de rentabiliser le site mais aussi l'opération. D'un point de vue social, le programme est ciblé pour une population jeune et d'anciens travailleurs migrants. [...] De même, la ville, dont le partenariat est très serré avec Adoma, la résidence sociale étant un outil municipal, souhaite marquer de manière significative l'entrée de ville avec un R+6 étages minimum. La volonté de montrer Évry depuis l'autoroute et une densification du territoire est présente. À terme, cette volonté a provoqué un retournement du bâtiment sur la parcelle. Enfin, le bâtiment doit assurer la transition entre le pavillonnaire et le collectif dense, avec un alignement sur rue<sup>15</sup>.

Ainsi la restructuration s'opère par une série de permutations et de substitutions à la fois sémantiques, sémiologiques, démographiques, architecturales et urbaines.

## Un peuplement des foyers marqué par le vieillissement et la précarisation

Si la vieillesse ouvrière est une question ancienne dans les démocraties d'Europe occidentale, aux origines notamment du développement de la solidarité nationale, le vieillissement des ouvriers migrants est en revanche une réalité sociale bien plus récente (Thomas, 1996). Ces migrants, venus en France à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, y ont vieilli pour une partie d'entre eux mais en dehors d'un cadre permettant de les faire apparaître comme une problématique spécifique (Lévy-Vroelant, 2004). Ce qui a fait des migrants post-coloniaux âgés une problématique contemporaine est le fait qu'ils ont vieilli dans les foyers de travailleurs migrants. À titre d'exemple, près de 15 % des Algériens qui vivaient en France en 2012 résidaient dans des foyers. Une partie de la population d'ouvriers migrants « âgés », celle qui n'est ni « rentrée au pays », ni n'a réalisé le « regroupement familial », vieillit dans ce type de logement. La situation sociodémographique de ces foyers est marquée par une paupérisation accélérée ces dernières années, avec une fragilisation des statuts professionnels, liée au chômage, aux sorties anticipées du marché du travail et au vieillissement. La croissance de cette population âgée est au moins deux fois supérieure à celle du reste de la population nationale. Il y avait en 2012 près de 60 % des usagers des foyers âgés de plus de 60 ans. Ce vieillissement est alimenté par une cohorte d'usagers d'âge mûr qui grossit la classe d'âge supérieure. Ce mouvement est accentué de manière exogène par un public vieillissant, qui, ne trouvant pas de

solution d'hébergement ailleurs, est affecté dans les places vacantes des foyers. On peut donc considérer que, dans les années qui viennent, la grande majorité, peut-être plus des trois quarts de la population des foyers, sera âgée ou très âgée avec la constitution d'un quatrième âge qui ne cessera d'augmenter. On ne fait pas que vieillir dans les foyers, on y est malade, on y souffre, on y meurt.

Les caractéristiques de ce groupe tiennent au fait qu'il a été construit par un *continuum* de discriminations. Les entreprises ont massivement testé sur eux dès le milieu des années 1970 des sorties anticipées du marché du travail, notamment avec les préretraites, mais aussi avec le chômage. Le fait de résider dans un foyer a été aussi un facteur déterminant des difficultés à accéder à des dispositifs de droit commun (santé, loisirs, services), les institutions considérant que ces établissements constituaient des enclaves extraterritoriales. Ces migrants âgés ont commencé à travailler plus tôt que les autres, ils ont été poly-exposés aux maladies professionnelles et aux accidents du travail, très peu pris en charge par la médecine du travail, guère soignés, mal suivis, dans une situation de pauvreté et d'isolement psychique très importante et durable, surveillés par la police, discriminés dans l'emploi et dans la ville. Le résultat sanitaire et social pour les survivants est le suivant : des troubles ostéo-articulaires, des problèmes dentaires et de vue non pris en charge, des pathologies psychiques, des troubles somatoformes douloureux persistants, de multiples infections non traitées. Moins d'un résident sur deux qui se plaint de troubles de vue ou d'audition est appareillé. À cela s'ajoutent des rapports à la médecine et des possibilités d'être compris par son médecin qui sont plus complexes que pour le reste de la population. Cette population a, pour une part, une retraite faible, et, pour une autre part, n'a pas de retraite du tout. Elle vit avec de petits bouts

d'allocations, des minima sociaux divers, en raison de grandes difficultés à rendre compte d'une carrière parce que ces ouvriers ont été peu ou pas déclarés. Rarement accompagnés, ils n'ont pas reconstitué l'ensemble de leurs périodes d'activités. Leurs revenus sont très faibles. Ces résidents âgés ont, de plus, vécu les dix, vingt, trente dernières années en foyer dans des chambres de taille inférieure à 7,5 m<sup>2</sup>. Ils souffrent des pathologies combinées de l'ouvrier non qualifié, du mal-logé et de l'exilé (Bernardot, 1996 ; 1998).

Les politiques publiques n'ont pris la mesure de la gravité de la situation sanitaire et sociale dans les foyers que depuis la fin des années 1990. Les actions engagées ont principalement mis en avant une prétendue spécificité culturelle du vieillissement des migrants post-coloniaux et se sont modestement limitées à des politiques symboliques. Dans les faits, très peu de dispositifs ont été développés. L'essentiel du travail d'accompagnement social est assuré par des associations faiblement soutenues et trop peu relayées par les institutions publiques (directions départementales d'actions sanitaires et sociales), incapables de modifier leur appréhension de cette question. L'ouverture des foyers à d'autres populations s'est accentuée ces dernières années. Qu'il s'agisse de demandeurs d'asile, de sortants de structures de contention ou de destinataires de programmes d'hébergement d'urgence, ces nouveaux publics sont dotés de moins de droits protecteurs et leur présence accentue l'hétérogénéité du peuplement des foyers et les variétés d'usages des espaces (Béguin, 2008). La co-présence des vieux immigrés maghrébins, parfois en double résidence, avec ces nouveaux résidents demandeurs d'asile, principalement en famille, crée des tensions. Leur situation, déjà précaire, s'est dégradée plus encore, dans ce contexte de politiques urbaines plus agressives, de politiques sociales en recul et de

politiques migratoires et de mobilités plus restrictives. Des discriminations systémiques touchent particulièrement les publics âgés des foyers qui ne peuvent accéder pleinement à leurs droits sociaux et sanitaires. Les caisses d'allocations familiales et les caisses de retraite ainsi que les administrations fiscales ont durci leurs conditions de prise en charge, contrôlent spécifiquement ces allocataires voire remettent en cause leurs droits. Enfin, les politiques migratoires, de plus en plus restrictives, ont des conséquences négatives sur les résidents étrangers, du fait de la limitation des droits au séjour et aux visas et donc des possibilités de résidence alternée entre pays de séjour et d'origine. Cependant, du fait de la crise du logement qui touche l'ensemble de la société française et de l'absence de solution résidentielle alternative pour les migrants en général et âgés en particulier, le foyer de travailleurs reste pour eux un lieu de vie incontournable et irremplaçable.

### Harcèlements, protections et résistances

Dans le cadre de la Révision générale des politiques publiques (RGPP), la configuration des acteurs chargés de la politique du logement des immigrés a changé très rapidement ces dernières années. Mais ce sont surtout les modalités d'intervention des acteurs de droit commun et des organismes gestionnaires qui ont eu un impact sur les modes de vie des résidents des foyers. Une pluralité d'organismes sociaux (CNAV, CRAM, CAF, MSA, Sécurité sociale...) les a ciblés en mettant en place des dispositifs inédits de lutte contre la fraude. En 2009 des circulaires de la CNAV pour l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) ont rendu obligatoire une résidence de plus de six mois sur le territoire français pour le versement du minimum vieillesse, les services de la caisse demandant systématiquement des

vérifications à la direction générale des impôts. Cette dernière a, de son côté, décidé d'une nouvelle application du Code général des impôts. Elle a entamé depuis 2008 une « rectification » des travailleurs migrants mariés, n'étant pas sous le régime de la communauté de biens, débouchant sur des redressements fiscaux sévères portant sur plusieurs années fiscales. Enfin, la nouvelle gestion préfectorale a abouti à la création d'un opérateur unique nommé l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) entérinant le passage des agences spécialisées sous le contrôle du ministère de l'Intérieur d'une part et transférant la délégation des crédits de la nouvelle direction centrale, la Direction de l'accueil et de l'intégration et de la citoyenneté (DAIC) aux préfets de département d'autre part. Si les contrôles des caisses et les vérifications fiscales ont eu pour conséquence une aggravation de la paupérisation des résidents étrangers des foyers, la départementalisation préfectorale a quant à elle contribué à leur insécurisation accrue : ils sont livrés à l'arbitraire de préfetures en pointe dans les politiques répressives vis-à-vis des migrants<sup>16</sup>. La Haute autorité de lutte contre les discriminations (Halde) a mis en évidence le caractère discriminatoire de ces contrôles pointant le ciblage des foyers, les exigences illégales des contrôleurs et les décisions abusives. En outre, les contrôles dits d'occupation et les opérations de police contre des vendeurs à la sauvette ou de recherche de résidents « sans-papiers » se sont multipliés. La Loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure de 2011 (Loopsi 2) a permis d'intensifier des procédures d'expulsion accélérées.

Du côté des sociétés gestionnaires des foyers, le relatif *statu quo* observé dans les années 1990 a fait place à des politiques systématiques de remise en cause des droits des résidents. Les contrats de

résidence ainsi que les règlements intérieurs ont été revus, dans un sens plus restrictif, réduisant encore sur les droits amoindris des résidents de foyers par rapport aux droits de locataires. Des collectifs et des comités de résidents mentionnent les formes de chantage et de répression ciblée, pratiquées par des gestionnaires comme Adoma, ADEF ou Coallia. Les responsables de résidence refusent par exemple de délivrer des certificats de domicile. Les résidents des foyers et en particulier les personnes âgées vivent comme un harcèlement systématique ces dispositifs qui les désorientent et se traduisent par des contrôles d'occupation, des contrôles de résidence, des contrôles des durées de séjour dans le pays d'origine. Quelques exemples : à Toulouse, tous les résidents d'un foyer se sont vu suspendre leurs allocations vieillesse parce que la Caisse locale avait considéré qu'ils avaient dépassé la période de séjour en dehors du pays. Ils se sont mobilisés et sont allés occuper les locaux de la Caisse et ils ont réussi, tant bien que mal avec quelques soutiens et une sensibilisation autour de leur cause, à récupérer leurs droits. Autre cas significatif : plusieurs foyers de travailleurs du Havre, dont l'ancien et emblématique « foyer du Marin », situés dans des quartiers en cours de revalorisation, sont sous la menace de projets de destruction et de délocalisation depuis quelques années. Bailleurs, État et municipalités tentent de faire fuir les résidents dont la plupart sont âgés et malades, en précarisant leurs conditions de vie : parties communes et ascenseurs condamnés, absence d'entretien, poursuites judiciaires ciblées, etc. Leurs mobilisations et le soutien de groupes associatifs et syndicaux locaux sont parvenus jusqu'à aujourd'hui à ralentir le processus d'expulsion sans pouvoir néanmoins remettre en cause le projet de destruction qui n'est pourtant pas la solution la plus pertinente et la moins coûteuse. Le recours à la justice aussi est une solution de protection, au moins

provisoire. Michelin, Renault et d'autres entreprises ont été condamnées à plusieurs reprises pour des discriminations de longue durée dans le travail et dans le logement visant les travailleurs migrants. La dernière condamnation en date est le fruit de l'action d'une association de mineurs marocains qui a réussi à obtenir une condamnation des Houillères du Nord pour traitement discriminatoire. Les mineurs français avaient le droit de transformer leurs avantages en logement gratuit, mais pas les mineurs marocains. Ceux-ci ont récupéré leurs droits. Les mobilisations et la justice sont donc vraiment essentielles pour défendre les droits de ces populations. Il y a aussi le soutien des travailleurs sociaux, des associations, des coordinations, des collectifs qui existent un peu partout. Dans certaines municipalités, des groupes de pression, plus sensibles que d'autres à cette condition de la vieillesse immigrée, participent aussi à défendre ces migrants âgés qui, du fait de leur contribution à l'économie du pays et de leur installation ancienne, devraient être considérés comme des citoyens à part entière.

## Quelques hypothèses pour l'avenir des foyers

Le fait de replacer les foyers dans le temps long donne la possibilité de constater à la fois des continuités dans les politiques menées depuis des décennies et aussi une forme de radicalisation de l'attitude des acteurs publics et privés à l'encontre de ces habitats non ordinaires et de leurs occupants. On peut formuler quelques hypothèses sur leur avenir à moyen terme. Premièrement, la tendance lourde à la privatisation de l'habitat social devrait se poursuivre sur la base de la loi Boutin de 2009, faiblement amendée par la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) de 2014. Elle est renforcée par la récupération progressive des fonds du livret A et du 1 %

logement par des acteurs hybrides, publics et privés, dans un contexte de crise accentuée du logement et d'éviction des classes moyennes et populaires des grands centres urbains. Elle est accompagnée d'une perte progressive des droits des locataires et des résidents en particulier. Deuxièmement, dans le cas des foyers, il est probable que la fermeture de ceux qui sont sous-utilisés se poursuive. Cette vacance relative est en fait provoquée par les pouvoirs publics et les bailleurs eux-mêmes. Gestionnaires du peuplement de ces habitats et donc de la composition de la population des foyers ils préparent ainsi des opérations de rénovation. Troisièmement, les foyers perdent peu à peu leurs caractéristiques (voir le cas de Paris dans le chapitre 2) en raison de la multiplication des formes de logements d'urgence humanitaro-répressifs qui mettent en lien CADA, centres de rétention administrative (CRA), centres de « stabilisation », « hôtels sociaux », programmes d'urgence... Les espaces collectifs comme les salles communes, les salles de prière, les locaux utilisés comme ateliers ou de stockage se réduisent ou disparaissent. C'est tout particulièrement le cas des cuisines collectives qui sont fermées administrativement sous divers prétextes sanitaires et sociaux. Il s'agit pourtant de l'élément central qui fait des foyers des formes d'habitats solidaires et plus ou moins adaptés aux besoins de leurs usagers.

Il paraît difficile d'estimer le rôle des foyers, naguère important, dans la nouvelle économie migrante. Est-ce que les bâtiments et les servitudes des foyers constituent encore des lieux clés, d'hébergement ou de passage, de fabrication, de stockage et de vente ? Sont-ils toujours des centres essentiels d'informations et de ressources réticulées par les transmigrations et le jeu avec les frontières ? Cela repose sur la capacité maintenue des résidents à conserver des marges d'appropriation et de détournement de cette forme institutionnelle d'habitat

non-ordinaire que seule une enquête permettrait de mettre en évidence. Enfin, il est possible que se maintiennent des isolats, malgré cette politique de résorption, du fait des caractéristiques des habitants. Leurs capacités de résistance, souvent sous-estimées par les décideurs locaux et nationaux, sont certes amoindries du fait du vieillissement et de la paupérisation, mais restent réelles comme l'ont démontré les luttes de ces dernières années. Les résidents des foyers ont une si longue expérience des politiques répressives qu'ils parviennent à y faire face avec entêtement. Si les soutiens classiques à leur cause se sont étioilés et essoufflés, en même temps que la solidarité communautaire, ils restent mobilisables occasionnellement. De surcroît, les foyers bénéficient parfois de l'appui pragmatique de certaines municipalités. En effet, les collectivités locales ont ici et là encore besoin de ces formes d'habitat non ordinaire pour loger des travailleurs municipaux ou assimilés, par exemple de la voirie. Ces sites emblématiques servent aussi d'intermédiaires pour les relations des villes avec leurs administrés étrangers, en particulier africains, lorsqu'ils accueillent encore en leurs murs un lieu de culte ou de rencontre. Les services sociaux jouent ainsi un double jeu car, tout en participant parfois à la politique de harcèlement décrite plus haut, ils utilisent les foyers comme solution alternative au relogement de familles expulsées dans le cadre de sinistres graves, de surpeuplement aigu ou de « cas sociaux » difficiles à loger ailleurs. Le temps des foyers de travailleurs migrants et de leurs habitants âgés semble néanmoins compté face aux politiques concertées de xénophobie institutionnelle et de gentrification urbaine.

1.△ La situation est différente en ce qui concerne les modes d'habitat des travailleurs agricoles ou de chantiers mobiles qui incorporent leur invisibilité (et leur caractère ambulatoire) en liant intrinsèquement logement et lieu de travail (Mesini, 2008 ; Le Marchand, 2007, p. 213).

- 2.△ J'évoque dans le chapitre 4 le cas des centralités immigrées dans des bourgs et des villages de la France rurale et périurbaine.
- 3.△ La SNI est devenue le « groupe CDC Habitat » en juin 2018. En 2022 CDC Habitat annonce un patrimoine de 531 000 logements en métropole et en Outre-mer essentiellement temporaires.
- 4.△ Note d'information interne, SNI, 4 mai 2010.
- 5.△ Il existe en France cinq principales catégories « d'opérateurs de logement social » : les offices publics HLM, les offices publics d'aménagement et de construction – OPAC, les entreprises sociales pour l'habitat – ESH, les sociétés anonymes de crédit immobilier – SACI et les coopératives HLM auxquelles il faut ajouter les sociétés d'économies mixtes et les associations.
- 6.△ « L'opération de rachat de 30 000 logements neufs à prix décotés a commencé », *La Vie immo*, 24 novembre 2010.
- 7.△ « Danger : Icade vend au prix fort son patrimoine social. 35 000 logements sociaux vendus : élus et HLM s'inquiètent », *Médiapart*, 15 avril 2009 ; « Nicolas Sarkozy et Thierry Gaubert rattrapés par le scandale Icade », *Médiapart*, 28 mars 2014.
- 8.△ « Le groupe SNI (CDC) et Nexity s'associent pour le développement et l'exploitation de logements intermédiaires », *Communiqué Nexity*, 24 avril 2009.
- 9.△ La SCET a été créée en 1955 comme un instrument de la CDC pour l'aménagement du territoire et l'accompagnement en termes de conseils et de financements des collectivités locales. L'acronyme SCET signifiait jusqu'il y a peu « Société centrale d'équipement du territoire » et correspond désormais à « Services, conseils, expertises, territoires ». Elle a été d'abord un acteur majeur de la construction des « grands ensembles », puis des technopoles et des grands équipements avant de se spécialiser dans la « reconversion des territoires ».
- 10.△ « Un accord a été trouvé pour renflouer l'ex-SONACOTRA », *La Tribune.fr*, 5 novembre 2010.
- 11.△ Conseil municipal de Saint-Étienne-du-Rouvray, séance du 11 octobre 2007.
- 12.△ *Villeparisis Magazine*, n° 48, décembre 2008. C'est moi qui souligne.
- 13.△ « Résidence sociale Elsa Triolet », Catherine Dormoy architecte, Observatoire de l'union régionale des CAUE d'Île-de-France, 2005. C'est moi qui souligne.
- 14.△ *Idem*.
- 15.△ *Ibidem*.
- 16.△ « Non aux contrôles discriminatoires des vieux migrants sous couvert de lutte contre la fraude », Appel du collectif « Justice pour les Chibanis », 2010, 2 p., dact.

## CHAPITRE 4

# Une situation coloniale sans fin

Les camps fonctionnent comme des anamorphoses (cf. chap. 5). Ils peuvent rendre visibles des aspects cachés des États et des territoires. Depuis leur place d'appel et de levée du drapeau, on peut voir apparaître les lignes et les fissures des mythologies nationales, des histoires et des identités civilisationnelles. Le site du Centre d'accueil des Français d'Indochine (CAFI) de Sainte-Livrade-sur-Lot (47) m'a donné l'occasion de faire l'expérience empirique de ce postulat. Je me suis rendu au centre en 2006 pour les cérémonies organisées à l'occasion de son cinquantième anniversaire. L'invitation m'avait été faite par Léon Nguyen, instituteur parisien et ancien résident ayant grandi dans le camp, devenu depuis un ami très cher. Il avait eu connaissance de mon article « Au pays des mille et un camps » (Bernardot, 2002), publié dans la revue du laboratoire rennais de Pierre-Jean Simon et Ida Simon-Barouh, sociologues spécialistes des rapatriés d'Indochine à la suite d'une recommandation de Christian Poiret à présenter mes travaux. Léon me proposait de faire une intervention au colloque inaugurant les festivités et de tenter de replacer les camps de Franco-Indochinois dans l'histoire de l'internement et de la mise à l'écart.

Une autre version de ce chapitre a été initialement publiée en 2014 dans l'ouvrage collectif *Un monde de camps* dirigé par Michel Agier et Clara Lecadet.

C'était l'opportunité pour moi de découvrir l'un des plus anciens camps français métropolitains toujours en activité. Il entrainait dans cette petite liste de hors-lieux emblématiques du confinement en fonctionnement depuis des décennies<sup>1</sup>. Je connaissais l'existence le CAFI de Sainte-Livrade mentionné notamment par Michel Roux dans son ouvrage sur les Harkis (Roux, 1991). Il a fait l'objet de plusieurs articles de presse et de reportages depuis le début des années 1990. Pour les amateurs de titraillles de la presse locale, le « Viêtnam-sur-Lot » ou la « Sainte-Livrade-sur-Mékong » résonnent comme le « Saint-Laurent-des-Arbes » le centre d'ex-harkis à Saint-Laurent-des-Arbres (30) proche de Bagnols-sur-Cèze. Mais il y a une vraie différence entre travailler sur des archives et des ouvrages, en socio-historien, et se rendre dans un camp même à l'occasion d'un anniversaire. Sainte-Livrade est un condensé exceptionnel de l'histoire des camps français entre colonie et métropole, entre passé et présent, entre indigènes, métis et autochtones, entre mobilité et sédentarité. Car ce camp présente la particularité d'être à la fois une projection spatiale sans fin de ce que Georges Balandier appelait une situation coloniale (Balandier, 1982), une traduction du traitement du métissage (Bonniol, 2001) et une application au long cours des principes de l'urbanisme des guerres impériales, ethniques et sociales (Stoler, 2008 ; Agier, 2013).

## Sur la route du camp

J'ai décidé en ce mois de mai 2006 de me rendre en famille et en voiture à Sainte-Livrade-sur-Lot. Que l'on y arrive par l'autoroute des Deux Mers en provenance de Bordeaux ou par la nationale en venant de Villeneuve-sur-Lot (47), il est vraiment difficile de trouver le CAFI.

Sur les quelques plans du bourg d'environ 6 000 habitants : pas de mention visible. Le village n'est pas si grand et nous décidons de mener la recherche à pied. Le centre ancien est typique des vieilles villes du Sud-Ouest. D'anciens ouvriers agricoles maghrébins vivent dans des bâtisses et immeubles dégradés alors que les alentours ont vu se développer de nombreux lotissements. Nous tentons de nous orienter sur la base de quelques informations topographiques. La première étape de la quête est le cimetière municipal à la lisière du village. Un monument aux morts et les premières tombes. Dès l'entrée, l'on comprend qu'il ne s'agit pas finalement d'un village comme les autres. Les pierres tombales portent des noms qui témoignent de son caractère singulier, marqué par les migrations et les mobilités forcées. Des patronymes du Sud-Ouest, d'autres italiens ou espagnols et de nombreuses tombes portant des noms vietnamiens. Des couples franco-indochinois décédés : Monsieur Fernard Henri et Madame Nguyen-Thi-Co, Madame Nguyễn Thi-Hai Arpage, Monsieur Cassim Ahmed et Madame née Vu Thi-Cau, le caveau de la Famille Miralabé – abritant les tombes de Tran Thi-Hue et Alima – sur lequel repose un bouddha souriant. Celle de Madame Thi Do Nguyen épouse de Fanton d'Andon Georges, et celle de Madame veuve Vuong-Kha-Ninh Suzanne ou celle de Madame veuve Simoes Da-Fonseca née Nang-Khan ou de Lê Thi Trang épouse Genin Jean, Madame Pham Thi Bê épouse Brette Louis, Madame Nguyen Thi Du, épouse Hamaïde Pol. Ce sont surtout des femmes nées entre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup> siècle. Les stèles sont ornées de médaillons de leurs visages et de ceux de leurs maris portant des noms européens ou kabyles, africains et antillais. La plupart des femmes placées au CAFI en 1956 étaient en effet des épouses ou des compagnes de membres du corps expéditionnaire ou de fonctionnaires coloniaux envoyés en

Indochine durant les années 1945-1954 ou encore de citoyens français des comptoirs indiens (Nguyen, 2005).

Nous quittons le cimetière à l'opposé de l'entrée principale et nous nous arrivons sur les bords du Lot. Un panneau indicateur mentionne tout à la fois la direction de la maison de retraite, d'un club d'aviron et d'un centre d'accueil. Est-ce celui que nous cherchons ? Voilà déjà la maison de retraite Gaston-Carrere, un hôtel particulier cossu sis rue du Moulin du Lot qui se transforme en avenue de Renac. Plus loin, une rue de l'Orient sur la droite ; c'est une impasse. Nous nous approchons sans doute. Une station d'épuration est installée à l'angle du ruisseau de Casseneuil dit Le Merdassou. Les autochtones ne s'embarrassent pas d'euphémismes. Le chemin qui y conduit est aussi sans issue et amène à une mosquée installée dans un bâtiment de ferme au milieu des champs. Nous avons vraiment quitté le bourg même si quelques villas se succèdent le long de l'avenue sur les bords du Lot. Voici maintenant une rue Pierre Loti, l'auteur de *Trois jours de guerre en Annam*, des *Fantômes d'Orient*, ou encore de *Derniers jours de Pékin*. Nous longeons maintenant le Lot depuis deux kilomètres au moins et nous dépassons un petit lotissement modeste, probablement du logement social. Nous apprendrons plus tard qu'il s'agit de l'ancien camp dit des Espagnols, réhabilité depuis quelques dizaines d'années. Puis, à l'entrée d'un grand dégagement sur notre droite, trône un panneau fiché sur deux plots en béton amovibles. Le contreplaqué est sans âge, les mots sont pour partie effacés « Ministère des ... sociales. Cité d'accueil des Français d'Indochine<sup>2</sup> ». Nous y sommes.

De part et d'autre d'un terre-plein gazonné s'alignent des baraques militaires de plus de 80 mètres de long, huit à gauche et trois à droite dont l'une est en partie détruite, une place centrale, puis à nouveau

des mesures, huit d'un côté et six de l'autre. Il y a un magasin installé dans un des bâtiments centraux avec l'enseigne « Saigon, produits exotiques » et des lieux associatifs, en particulier la maison de l'association des réfugiés, ou de culte (une petite église et une pagode) répartis ici et là dans des parties de bâtiments. Deux terrains vagues d'où émergent deux bâtisses complètent l'ensemble. Il s'agit pour l'un d'un ancien lieu de stockage et de production et, pour l'autre, des locaux de l'ex-direction du camp maintenant vides. Un rectangle d'environ 400 mètres de long et 200 de large, un camp militaire cerné de plantations et de serres. Les 26 baraques sont découpées en 300 logements. Quelques feuillus ont été plantés récemment qui viennent compléter des cèdres plus imposants.

## De camp en camp

Le camp compte en 2006 environ 200 habitants, essentiellement des personnes âgées et handicapées ou malades. Le lieu semble, à première vue, désert. Cela paraît en tout cas bien différent de ce que montrent les photos de la vie du camp dans les années 1960-1970 que j'ai pu consulter mais pas reproduire faute de certitudes sur les droits. Arrivés en avril 1956, 1 200 réfugiés, dont plus de 700 enfants, y ont été installés. Au total, près de 3 000 personnes ont séjourné dans le centre. Beaucoup avaient fait l'expérience de la captivité dans les camps vietminhs puis dans des centres d'accueil autour de Saigon (principalement ceux de Phu Tho – un ancien hippodrome –, de Honaï et de Bana). La carrière des internés est toujours un processus de passage de camps en camps (Bernardot, 2008a). Comme le rappelle Michel Roux (1991, p. 295) :

Entre 1956 et 1961, toutes les familles d'exilés dont le chef pouvait assurer la subsistance quittèrent les divers

centres d'accueil qui les avaient reçus. À partir de 1961, les vieillards qui n'avaient pas la nationalité française, et qui avaient suivi leurs enfants en France, les invalides, les veuves françaises ayant charge de nombreux enfants, et tous ceux et celles qui, pour des raisons diverses, n'avaient pu se reclasser professionnellement et séjournèrent encore dans les centres de transit, furent regroupés à Sainte-Livrade. Dès 1962, le CAFI était officiellement destiné à toutes les familles indochinoises considérées comme incapables de s'intégrer.

Ces réfugiés étaient essentiellement des femmes « sans qualifications » (aussi mentionnées comme « femmes vietnamiennes mères d'enfants eurasiens ») et des enfants considérés comme vietnamiens, et traités comme tels, même si leurs maris et pères étaient des militaires souvent français<sup>3</sup>. Le gouvernement français institua en mai 1955 une commission interministérielle chargée de coordonner l'action de rapatriement, d'accueil et d'établissement des Français d'Indochine. Le Commissariat général de France estimait à l'époque à 5 000 les possibles demandes de rapatriements aux frais de l'État de réfugiés devant être hébergés pour des périodes probablement très longues en raison de leur « impécuniosité et de leur manque de qualification ».

Pour les accueillir de manière plus que sommaire, deux groupes de maisons ouvrières vacantes à Noyan et à Saint-Hilaire près de Moulins dans l'Allier (03), d'anciens bâtiments de poudrières militaires<sup>4</sup> à Sainte-Livrade-sur-Lot et à Bias près de Villeneuve-sur-Lot ainsi qu'un centre d'hébergement, aussi ancien centre militaire de pyrotechnie de la Rye<sup>5</sup>, au Vigeant dans la Vienne (86), à Creysses en Dordogne (24), dans une ancienne poudrière elle aussi transformée en camp de ressortissants soviétiques libérés en 1945, ont été

réquisitionnés. D'autres centres ont été finalement installés au Cannet-des-Maures dans le Var (83) et à Issy-les-Moulineaux (92). Dans tous les cas, les conditions d'installation dans les centres d'accueil, anciens camps militaires et corons désaffectés, ont été chaotiques, misérables et sont restées précaires jusqu'à nos jours. Les familles hébergées pouvaient recevoir des indemnités chômage et des allocations familiales mais la plupart des mères de famille, dotées souvent d'une expérience d'horticulture et de jardinage, ont été embauchées pour la production maraîchère dans les fermes environnantes de Sainte-Livrade appartenant à d'anciens migrants italiens ou espagnols qui tirèrent profit du label exotique ainsi conféré à leurs plantations. Enfin les procédures de contrôle et de surveillance des autorités des camps, de nature militaire, népotique et corrompue, étaient marquées par leur dureté. Régi par l'arrêté Morlot (cf. note 63), le camp était le théâtre d'expulsions de jeunes lorsqu'ils arrivaient à la majorité. Les responsables utilisaient la main-d'œuvre gratuite que représentaient les femmes seules et touchaient des commissions des agriculteurs les faisant travailler illégalement. Tout signe extérieur de richesse tels qu'une voiture ou un lave-linge pouvait être prétexte à l'expulsion de la famille. Le dernier directeur, ancien de l'administration coloniale, a pris sa retraite en 1997...

Le chercheur peut, depuis la place centrale du CAFI de Sainte-Livrade, percevoir l'écho des Indochinois requis et déplacés à la fin des années 1930 dans des groupements de travailleurs (équivalent colonial des Groupements de travailleurs étrangers – GTE pour les Espagnols et les Juifs étrangers). Les cadres et les lieux de prise en charge étaient identiques et, parfois, les personnels sont eux aussi passés d'un dispositif à un autre. Les modalités d'affectation des hébergés à certains types d'emplois déclassés, de même que les processus de déplacements de

site en site au gré des besoins ou des circonstances furent similaires. Cependant, si la séquence a débouché sur l'isolement pour les réfugiés franco-indochinois, elle s'est achevée par le rapatriement brutal des travailleurs requis à la fin des années 1940 vers les zones d'origine<sup>6</sup>. On retrouve les mêmes histoires de vie concernant les hameaux forestiers et les centres d'accueil des rapatriés d'Algérie (CARA) des ex-Harkis. Le CAFI doit s'envisager dans le maillage serré des camps de la région et de leurs usages croisés. Le camp de Bias est installé dans une zone de stockage militaire à quelques kilomètres de Sainte-Livrade-sur-Lot. Il a servi à héberger depuis 1962 des ex-Harkis devenant un lieu symbolique de leur histoire métropolitaine et de la remise en cause du traitement qui leur était fait. C'est en effet à l'occasion d'émeutes à Bias en 1975<sup>7</sup> et à nouveau en 1990-1991<sup>8</sup>, touchant simultanément d'autres lieux de confinement [Nanterre (92), Narbonne (11), Lattes (34), Jouques (13), Marseille (13), Saint-Laurent-des-Arbres (30) ...], que ces centres se sont fait connaître du grand public. Les futurs habitants franco-indochinois de Sainte-Livrade-sur-Lot ont fait étape quelques temps à Bias sur la route qui les menait au CAFI, succédant à des travailleurs requis indochinois y ayant séjourné entre 1938 et 1948. De même le CAFI est voisin du camp de Casseneuil, lui aussi compris dans le projet inaugural de poudrerie, utilisé comme lieu de détention de réfugiés juifs dont certains ont été déportés durant la Seconde Guerre mondiale. Les trois camps de Sainte-Livrade, Bias et Casseneuil sont disposés dans un triangle de dix kilomètres de côté, épousant un méandre du Lot.

L'emplacement du CAFI sur la rive du Lot a, pour sa part, d'abord été réquisitionné à la fin des années 1930 pour y établir une poudrerie qui ne sera jamais mise en fonctionnement, les baraquements installés sur place servant de logements pour des réfugiés espagnols dès 1940,

puis, durant la guerre, d'hébergement pour des soldats et des chantiers de jeunesse. Les baraques érigées à l'époque sont toujours là en 2006, à la fois imposantes par leurs proportions et ridicules de fragilité, serrées les unes contre les autres, comme un décor moisi de carton-pâte. Rien n'a été réellement rénové depuis cinquante ans. Quelques travaux d'isolation et d'étanchéité, quelques murs en parpaing pour consolider de modestes extensions. Entre certaines baraques, des latrines collectives en béton, sans doute inutilisées, et parfois des jardins potagers et ornementaux soignés et touffus. L'ensemble est d'une absolue sobriété. La peinture est écaillée, des grillages sont éventrés sans que l'on sache toujours au premier coup d'œil s'ils délimitent des potagers, des poulaillers ou des vérandas de poche. Les entrées sont quelquefois surmontées de porches en bois et flanquées de *Bow Windows* en tôle ondulée. Malgré le délabrement visible, certaines parties de baraques sont bien tenues et en ordre quand d'autres sont vacantes et à l'abandon. Certes, des devantures sont ornées de plantes luxuriantes mais la seule chose de neuf, visible de tout point du camp, ce sont les boîtes aux lettres, évidemment dernier cri... des ruines avec des boîtes aux lettres flambant neuves. Le CAFI s'intègre bien dans l'histoire tricentenaire des villages et des cités ouvrières mais sans véritable possibilité d'extension et de consolidation, sans doute en raison du règlement intérieur drastique et contraignant et d'une filiation serrée avec l'urbanisme colonial (Chattopadhyay, 2012 ; Bernardot, 1999b). Le sinistre arrêté Morlot qui régissait la vie des CAFI jusqu'aux années 1980 précisait en effet que :

Cet hébergement est provisoire, précaire et révoquant [et que] les surfaces de logement [sont attribuées] une fois pour toutes, de manière irrévocable, même après agrandissement de la famille<sup>9</sup>.

Les tôles s'alignent au cordeau des ruelles bétonnées comme les femmes et les enfants devaient le faire pour la levée des couleurs. Quelques vieilles dames, des chats et des oiseaux dans des cages suspendues aux porches d'entrée vivent ici dorénavant. Les intérieurs dans lesquels j'ai été invité à entrer et à manger sont tout aussi spartiates. Des planchers en bois, des plafonds en carton cachant de l'amiante, des murs en fibrociment. Des poêles à gaz pour le chauffage et un peu d'électroménager pour meubler une cuisine où domine un formica sans âge pourtant daté. Une pièce d'eau rudimentaire. Une chambre dans le même style minimaliste. Les murs témoignent de l'humidité des bords du Lot et des difficultés pour chauffer les pièces. Le papier peint, ou la toile, est décollé et laisse apparaître de larges auréoles. Mais, malgré cette vétusté, les baraques provisoires sont devenues un domicile, un vrai, lieu de protection et de sociabilité pour les vieilles travailleuses agricoles qui y vivent depuis près d'un demi-siècle. Tout comme dans le cas des foyers de travailleurs et d'autres lieux de logement social ou auto-construits, la réhabilitation et la consolidation valent toujours mieux que la destruction et la dispersion des habitants (Bernardot dir. 2014 ; Jeannot, Gillet, 2012 ; Wahnich, 2011). Mais ce n'est que rarement la solution retenue par les autorités, toujours soucieuses de faire table rase du passé surtout quand cela les exonère de toute responsabilité historique.

## C'est la fête au CAFI

Comme il s'agit d'un anniversaire, les autorités municipales ont installé sur les terre-pleins centraux des tentes de deux dizaines de mètres de long pour organiser les festivités. Des repas y sont servis, des discours y sont prononcés, des médailles y sont remises. Le sentiment de malaise qui m'étreint alors ne semble pas partagé par

les officiels qui pérorent sur un ton rappelant celui des campagnes électorales dans les hospices de vieillards en s'adressant à un public mélangeant hébergées, descendants et VIP locaux. Pendant ce temps, les mamies convoquées restent dans leur monde, le regard perdu vers la ligne d'horizon à mi-chemin entre les rizières des antiques Trois royaumes et les champs de haricots voisins dans lesquels elles ont trimé durant tant d'années. D'autres personnes âgées passent lentement à l'écart des festivités et des tentes sans sembler les voir. Les discours des officiels sont en effet totalement décalés par rapport à la situation des résidentes et occultent non seulement les décennies de discriminations et de ségrégations officielles, (notamment durant le « règne » de près de 40 ans du très conservateur maire de Sainte-Livrade Charles de Cacqueray), mais aussi leur dénuement actuel et le sort qui leur est secrètement réservé. Car le caractère artificiel et méprisant des déclarations est accentué par les projets immobiliers de la mairie qui a récupéré la propriété du centre, transféré pour quelques centaines de milliers de francs (moins de 50 000 euros) au début des années 1980. Rien n'est jamais perdu dans l'économie d'un camp, tout peut être détourné, jusqu'au site lui-même... Désormais l'aile sombre de l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) plane au-dessus du camp des Chinois comme on l'appelait naguère. Tout comme les pavillons ouvriers, les foyers de travailleurs et d'autres formes d'habitats populaires, le CAFI, pourtant longtemps considéré comme le territoire du rebut, éloigné et stigmatisé, représente maintenant une opportunité foncière... et l'occasion est belle d'accélérer le micro-urbicide faisant disparaître les restes du camp<sup>10</sup>. Ainsi que l'écrit un journaliste de *Sud-Ouest*, qui a sans doute glissé sur son clavier mais qui ne croit pas si bien dire : « La restructuration du centre d'accueil des Français d'Indochine est en

cours de réhabilitation<sup>11</sup> ». En fait, dans le jargon de l'inénarrable ANRU, il s'agit plus précisément d'une « requalification ». Depuis début 2011, 32 logements ont été reconstruits et 21 supplémentaires seront achevés d'ici la fin du premier trimestre 2013. Douze accessions à la propriété sont prévues avec des aides financières. Les prix s'échelonnent de 120 000 à 160 000 euros du T2 au T4... Des mamies franco-vietnamiennes pourront mourir sur place en pensant qu'ici « l'État [mais aussi la Région et le Département] investit pour leur avenir », une fois expulsé.e.s les résident.e.s ou descendant.e.s d'ayants droit n'étant pas sur les bonnes listes de la Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) et de la préfecture.

## Le CAFI des descendants

Un des aspects les plus significatifs du camp du point de vue anthropologique tient au fait que les descendants des ayants droit (la sémantique administrative est sans égale – il faut en effet entendre « ayant droit au camp » !) ont fait du CAFI le site privilégié du maintien de la communauté issue de ce dispositif coercitif. Les enfants reviennent au camp pour les congés et y retrouvent d'anciens voisins et camarades et des membres des familles élargies ou dispersées dans la diaspora. L'été, le centre d'accueil devient une sorte de centre de vacances sur les berges du Lot et les baraques se remplissent. Il est aussi un lieu de mémoire des aïeules et aïeux disparu.e.s et un substitut aux terres indochinoises quittées par les anciens. C'est aussi l'espace de mobilisation des « jeunes » franco-indochinois nés juste avant l'arrivée en France ou dans le camp, à la fois contre les projets de destruction du centre et pour la reconnaissance du statut des rapatriés franco-indochinois à l'instar des ex-Harkis. C'est là un paradoxe qui a fait du lieu de la ségrégation et du racisme institutionnels et d'un

*apartheid* local sans fard, un espace d'existence d'une communauté transplantée et éclatée. Ce groupe a été à la fois artificiellement constitué par la politique et les sélections d'État et agrégé par l'existence commune et les tourments de l'encampement. Les anciens résidents ont parfois voulu conserver l'usage des lieux de vie de leurs parents et de leur enfance, considérant qu'ils en avaient obtenu le droit moral quand bien même les accueilli.e.s n'y étaient qu'hébergé.e.s à titre provisoire. Car réapproprié et apprivoisé, le hors-lieu est devenu village, avec ses *topoï*, ses mémoires, ses cultes. Certain.e.s descendant.e.s qui ont résidé au centre d'accueil de Sainte-Livrade arrivent maintenant à l'âge de la retraite et souhaiteraient revenir vivre et finir leurs jours au centre.

Ces descendants des réfugiés, dont beaucoup ont connu l'épreuve des camps, défendent leurs revendications depuis plus de dix ans quant à l'avenir du centre et à la reconnaissance du statut particulier et du traitement discriminatoire dont eux et leurs parents ont été victimes. Ils réclament notamment l'extension aux rapatriés d'Indochine des dispositifs d'indemnisation. En effet, à la différence des ex-harkis, et même s'ils ont pu être traités comme un ethno-électorat (sans doute plus composite que les premiers), les Franco-Indochinois n'ont pas obtenu de droits à la reconnaissance et à la réparation des préjudices. Divers comités de défense de résidents de camps militent ensemble dans ce sens, en particulier celui de Noyant-sur-Allier (03), autre camp symbole de l'exil des Franco-indochinois<sup>12</sup>. En ce qui concerne l'avenir du CAFI, les ex-résidents demandent une réhabilitation – comme cela a été le cas au camp de Casseneuil – et non pas une démolition. Différentes démarches et manifestations ont eu lieu notamment en novembre 2004 pour refuser ce qu'ils considèrent comme une négation de leur histoire. Ils exigent la gratuité du loyer et

la priorité du relogement pour les retraités voulant se réinstaller au « petit Vietnam ». Ces revendications défendues pied à pied, de réunions de préfecture en rencontres avec des cabinets ministériels, butent néanmoins sur l'inintérêt des pouvoirs publics. Tout est fait pour gommer la mémoire de la Guerre d'Indochine (considérée encore comme des « évènements » à l'instar de la Guerre d'Algérie jusqu'en 1999), parente pauvre de la mémoire nationale, et dont les CAFI sont un bien maigre résidu. Ces rapatriés n'ont ni la puissance politique et démographique des Pieds-Noirs, ni la force symbolique des ex-Harkis. Ils symbolisent tout à la fois la défaite et la perte de l'Indochine, la chair impure de l'Empire et ses enfants métis, et la version la plus systématiquement raciste, oppressive et cynique de l'État-Providence. Les Franco-indochinois ont en effet été écartés des récents rapports sur les rapatriés ou traités comme un non-problème, par exemple dans le rapport dit Dieffenbacher (2003) de la commission des affaires culturelles et de la défense nationale. Et, malgré leur mobilisation et la notoriété croissante du cas de ce camp hors du temps, le compte à rebours de l'effacement mémoriel a commencé. Le centre d'accueil des Français d'Indochine sera prochainement rayé de la carte.

## Le CAFI dans la longue durée des camps français

Les CAFI vont ainsi disparaître après plus d'un demi-siècle de fonctionnement à bas bruit. La fin programmée de ce long cycle de prise en charge ségrégative est l'occasion de replacer ce cas de mise à l'écart dans l'histoire française et plus généralement dans le paysage global des camps. Dans la typologie des camps (entre protection et répression et entre transit et relocation) que j'ai établie, les CAFI – dont celui de Sainte-Livrade – s'inscrivent clairement du côté de la

protection dite dorénavant humanitaire et de la relocation, tout en sachant que, selon les circonstances, les hébergé.e.s pouvaient être réprimé.e.s et contraint.e.s à quitter le camp. Ces centres présentent de nombreux points communs, topographiques, administratifs et politiques, avec la longue tradition métropolitaine des camps pour les coloniaux et les ex-coloniaux (travailleurs et soldats indigènes, harkis). Des similitudes apparaissent aussi avec les camps d'accueil d'urgence installés à différentes époques au cours du XX<sup>e</sup> siècle pour les réfugiés arméniens, espagnols ou juifs et d'autres groupes humains victimes de persécutions. Des analogies existent de même avec les modes d'installation des groupes parias, nomades, sous-prolétaires des colonies agricoles ou migrantes et déplacés internes en période de guerre, et aussi des habitants des cités d'urgence et de relogement (cités de transit par exemple). Tous ces sites sont généralement excentrés, précaires et gérés par des administrations ou des agences *ad hoc* sans moyens suffisants et sans contrôles effectifs, ce qui favorise les errements et l'autonomisation des gestionnaires.

Il y a un deuxième aspect commun au destin des habitants du CAFI avec des habitants d'autres types de camps anciens ou actuels. Il s'agit d'une sédentarisation dont on peut penser qu'elle n'a pas été planifiée par les autorités ou bien que, si cela a été le cas, ce qui est bien difficile à déterminer en raison des rares archives disponibles, qu'elle a été considérée comme non problématique à court terme puisque se déroulant à l'écart, et de ce fait, étant peu visible. On retrouve des cas de sédentarisation dans l'histoire des camps français et au-delà, dans des formes de logements contraints (Bernardot, 2007) conçus au départ comme provisoires, par exemple dans les foyers de travailleurs migrants ou d'enclaves de logements temporaires, saisonnières ou illégales comme c'est le cas des cabanisations

débouchant sur une résidentialisation, ou encore l'usage permanent de camping (Le Marchand, 2010). D'autres sites comme le Grand Arénas à Marseille (13), le Polygone à Strasbourg (67), ou Montclar à Avignon (84) qui ont connu des phases d'habitats auto-construits, ont pu, dans certains cas, être transformés par les habitants, mais aussi par les autorités, en petit pavillonnaire ou en logement social. Dans le cas du CAFI, cette sédentarisation sur une cinquantaine d'années concerne les plus démunis des résidents (personnes malades, handicapées et âgées) incapables de trouver ailleurs à se loger. Cette installation reste de toute façon soumise au bon vouloir des autorités et des promoteurs immobiliers. Car, sauf cas très particulier par exemple quelques sites ex-harkis comme Mas Thibert non loin d'Arles (13) ou la cité gitane Montclar à Avignon évoquée ci-dessus, les réfugiés – y compris français – ne parviennent pas à obtenir une légitimité d'occupation et ne réussissent pas à devenir des acteurs collectifs pesant sur les décisions locales, les deux éléments étant étroitement liés. C'est sans doute ce qui différencie les expériences françaises (sauf peut-être dans certaines configurations d'« invasions » spontanées dans les Antilles) des situations qu'ont connu les camps palestiniens ou sahraouis (Corbet, 2012).

1.△ Je peux mentionner à titre d'exemple le site de Rivesaltes (66). Le centre de rétention actuel a été déplacé il y a peu pour ne pas interférer avec la création d'un lieu de mémoire. Celui du hangar d'Arenc ayant servi pendant 50 ans de centre de rétention à Marseille (13) a été transféré à quelques centaines de mètres dans le quartier voisin du Canet pour ne pas gâcher les festivités de la capitale européenne de la culture 2013.

2.△ Le site est encore mentionné sur les cartes comme « camp vietnamien » ou « camp d'accueil du Moulin du Lot ».

3.△ Ce traitement genré des réfugiées peut se lire à partir des travaux sur les conflits et les marchés du travail contemporains. Voir le chapitre 7 du présent ouvrage et se reporter à Enloe (2000) et Ehrenreich, Hochschild, Russell (2003).

4.△ Ces sites sont révélateurs d'une constante de l'histoire française de l'internement. Les lieux de

stockage et de production de munitions sont effectivement étroitement liés à l'hébergement des Chinois et des Indochinois depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle que ce soit à la Londe-les-Maures (83), à Angoulême (16) ou encore à Saint-Chamas (13) (Le Van Ho, 2014 ; Miribel, 1998 ; Tran Nu, 1988).

5.△ Ce site est caractéristique de la transformation des poudrières en lieux d'internement tout au long du XX<sup>e</sup> siècle. Il accueille des soldats malgaches puis allemands entre 1935 et les années 1940. Il devient pour une période un lieu de détention de droit commun puis héberge des réfugiés indochinois, hongrois, harkis avant de devenir un centre de réinsertion pour jeunes délinquants.

6.△ Bernardot Marc (2008a, p. 165) ; j'ai étudié en particulier à Marseille les archives de la « Question indochinoise, (1948) », consultées sous dérogation entre 2003 et 2005, AD BdR, 148 W 188.

7.△ Des manifestations puis des actions violentes sont organisées à partir des camps par des associations de rapatriés proches de l'extrême-droite (voir Roux, 1991, p. 344).

8.△ De jeunes habitants des cités harkies gérées par la SONACOTRA déclenchent des grèves de paiement puis dressent des barrages et séquestrent des responsables d'établissement (Bernardot, 2008b).

9.△ Arrêté du 20 mai 1959 portant « règlement des Centres d'accueil organisés pour l'hébergement des rapatriés d'Indochine », dit Morlot, ministère de l'Intérieur.

10.△ Cf. le chapitre 8 du présent ouvrage.

11.△ « Sainte-Livrade-sur-Lot (47) : Le Café vendu en partie », *Sudouest.fr* du 14 décembre 2012.

12.△ Sur les modes de mobilisations des réfugiés indochinois aux États-Unis et leurs conséquences politiques, voir Aihwa Ong (2003).

## CHAPITRE 5

# Le camp comme anamorphose

Le camp a quelque chose à dire. Cette forme spatiale et politique est l'une des manières de traduire et de conjuguer la guerre dans ses différentes déclinaisons. Il s'agit d'un dispositif coercitif de translation qui opère dans les actes et dans les discours en combinant des phases d'universalisation, de différenciation, de catégorisation et de réification de groupes constitués comme des menaces. C'est pourtant une institution que ne se dit pas, ou alors avec des mots d'emprunts et des usages réservés, limités, surveillés quand bien même les sociétés se pensent et se projettent à partir de sa matrice. Le camp est aussi un instrument d'optique. À la différence de la plupart des autres institutions répressives, le camp ne se voit pas et pas seulement parce qu'il ne se donne pas à voir. Les sociétés démocratiques contemporaines ne veulent pas se reconnaître dans le reflet que leur renvoient leurs camps. Que de contradictions en effet entre les principes éthiques et politiques structurant les discours fondateurs de ces sociétés – *habeas corpus*, séparation des pouvoirs, progrès... – et la réalité des camps proliférant en Europe et ailleurs.

Ce chapitre est une version largement remaniée d'un texte présenté lors du séminaire « Politiques de la traduction » au Collège international de philosophie à Paris le 9 février 2010 puis discuté à nouveau à l'occasion de la journée d'étude du 18 septembre 2010 à Paris « Traduire : contre les séparations » organisée par le réseau Terra et la revue *Transeuropéennes*. Je remercie Rada Iveković et Ghislaine Glasson Deschaumes pour leurs invitations.

## Camps : questions de traduction et d'optique

Comment dénommer et appréhender cet objet camp qui se cache, se dissimule, se débaptise et se renomme, se transforme et se surexpose parfois ? Comment faire pour repérer ces multiples camps qui ne s'appellent pas ainsi et les réinscrire à leur place dans l'histoire et la carte contemporaines de la souveraineté, du capital et de la culture ? La solution pour répondre à ces questions consiste selon moi à procéder à deux opérations emboîtées, la première, sémantique, en rappelant quelques usages des termes du confinement, la seconde, optique, en tentant de trouver le bon angle d'observation pour faire apparaître les lieux de confinement cachés dans les paysages. L'institution latente (Bernardot, 2008a) de l'internement alterne des phases de manifestations intenses avec des temps de suspensions et d'interventions à bas bruit dans les dispositifs de telle ou telle politique répressive. Cette latence peut se révéler lorsqu'on prend le soin d'observer les histoires nationales selon l'angle mort de l'internement – qu'il vise des hommes, des femmes, des étrangers, des indigènes, des pauvres, des déviants, des malades, des militants, des soldats vaincus, etc.

### De quoi le camp est-il la traduction ?

La traduction du camp dans les différentes langues et domaines de son application donne l'occasion de prendre la mesure de sa généralisation et d'entr'apercevoir une unité d'ensemble derrière la variété des modalités de recours à l'enfermement arbitraire et de ses corollaires de surveillance, d'arrestation et de déportation. Mon propos nécessite quelques commentaires initiaux sur l'usage du mot camp. Parmi les nombreuses questions que le camp pose aux sociétés

contemporaines l'une des plus discutée est d'ordre lexical. L'usage du terme de camp, issu de l'italien *campo* (XIV<sup>e</sup>), est devenu à la fois banal et susceptible d'être mobilisé dans divers contextes mais toujours de manière potentiellement polémique. Il est employé comme tel [camp] dans de nombreuses langues et n'est guère concurrencé que par le *Läger* des langues germaniques, que l'on retrouve aussi en russe avec l'abréviation *goulag* et qui témoigne de la circulation des termes de l'enfermement. Les étymologies s'opposent notamment en ce que *camp* suppose une dimension verticale (*ériger, se camper sur*) alors que *läger* sous-entend un stockage horizontal (*entrepôt* mais aussi *tanière, gisement, magasin*).

## Les appellations et les fonctions des camps

Le terme camp peut décrire à la fois un espace répressif jusqu'à l'élimination ou de protection voire de régénération. Il peut avoir une signification de nature politique voire civilisationnelle que l'on décèle dans des expressions comme « choisir son camp », « le camp occidental », le « camp de la démocratie », tout en conservant une connotation de lieu de préparation militaire<sup>1</sup>. Il peut être envisagé soit dans un sens relativement neutre et descriptif d'une forme spatiale et sociale minimale soit comme le symbole de l'arbitraire, de la violence politique et de la destruction de groupes humains. Il est ainsi parfois rejeté comme un « mot malade » (Kotek, Rigoulot, 2000, p. 11), un vocable militant ou un enjeu de débat. Il devient quelquefois partie prenante d'une stratégie de communication soit pour focaliser l'attention soit pour dénoncer une situation. Il peut passer aisément d'un emploi descriptif à un usage métaphorique. Cette variété des occurrences et des acceptions n'empêche pas l'usage d'équivalents (centre ou *holding zones*) qui permettent le plus souvent une euphémisation de

la fonction répressive ou sa disparition derrière des termes ou des acronymes de circonstance quelquefois oxymoriques<sup>2</sup>.

La question de l'appellation du camp reste centrale. Le chercheur doit-il utiliser les termes imposés par les institutions de gestion de ces espaces ? « Ceci n'est pas un camp » assurera un préfet français inaugurant de nos jours un centre de rétention administrative de plusieurs centaines de places. Les distinctions fonctionnelles des autorités ne conviennent pas car les camps ne doivent pas être appréhendés seulement à partir de leurs fonctions pratiques (concentration, urgence, humanitaire, transit, internement, identification, relocation, etc.). Ces qualificatifs n'apportent qu'une petite partie des informations nécessaires pour comprendre leurs fonctionnements et leurs finalités, d'autant plus que celles-ci peuvent être poursuivies simultanément ou successivement. Il en va de même pour les différentes catégories d'étrangers, produites dans un mouvement de radicalisation et de prolifération légales des États contemporains, qui ne donnent pas d'information sur sa nature et sa fonction. Beaucoup de travaux historiques sur des périodes clés ou à partir de monographies, qui ont permis de combler durant les dernières décennies une partie du vide bibliographique en matière d'internement, ont été structurés en fonction de découpages chronologiques préétablies et de thématiques peu discutées. Ils ont dupliqué par-là les dénominations officielles. Les continuités entre différentes époques de recours à l'internement sont de ce fait souvent sous-estimées. À l'inverse la variété des modes de traitements des internés est souvent mise en avant, sous-entendant une dichotomie infranchissable entre « vrais » camps des régimes totalitaires – camps soviétiques<sup>3</sup> ou chinois<sup>4</sup> par exemple – et faux « camps » des régimes démocratiques.

En substance : seule la mort de ses occupants pourrait authentifier le camp comme tel.

Dans sa forme temporaire ou transitoire de campement, le terme [camp] est également porteur de représentations qui vont, à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, du nomadisme<sup>5</sup> au loisir, avec un aspect minimaliste qui pousse vers la nature<sup>6</sup> mais aussi le primitif menaçant<sup>7</sup>. Une partie du champ sémantique du camp penche du côté du lieu d'étape dans un déplacement qui peut être matériel et/ou spirituel. C'est le cas avec les camps scouts ou les *Boots Camps* et les *Summer Camps* nord-américains, mais aussi avec les camps d'entraînement de sportifs témoignant de la double dimension de dressage, ou de redressement, et de dépassement de soi voire de privation dans un espace isolé et rudimentaire. Cet aspect est aussi repérable dans les sites d'exploration ou de conquête alpine (camp de base, camp n°1, etc.). On retrouve enfin l'idée de lieu de passage associé à l'*otium* dans son dérivé camping et la notion de formation d'une classe d'âge dans *campus*<sup>8</sup>.

## La double naissance coloniale et métropolitaine des camps

On peut se risquer à donner au camp des origines très lointaines<sup>9</sup>. Il s'agit en effet d'un modèle matriciel de référence dans l'histoire occidentale. Comme espace militaire, il est une partie structurante de l'urbanité avec, en particulier, le plan à damier des villes coloniales grecques ou des villes romaines antiques, pensé à partir de la garnison. C'est aussi le cas des unités urbaines conçues durant la première colonisation européenne aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Pour de nombreux auteurs la naissance du camp contemporain date de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle durant les guerres coloniales<sup>10</sup>. Cette datation aujourd'hui

largement répandue sous-estime en fait l'importance du monde colonial comme lieu de gestation et de généralisation de la forme camp. Le camp en tant que caserne peut apparaître comme étant un mode de projection spatiale et économique aux origines du capitalisme dans ses expressions coloniales, notamment avec l'espace de la plantation et de la mine en tant « camp de travail », et métropolitaines avec le domaine de l'usine. Le camp constitue en effet un dispositif central du développement des politiques impériales parce qu'il fournit un instrument basique du contrôle des territoires et qu'il est un mode de gestion banalisé des populations métropolitaines et indigènes. Ainsi, le camp a un double lieu de naissance : dans les colonies et en métropole. Comme l'explique Sandro Mezzadra (2006) :

Les études postcoloniales [...] invitent à compliquer le cadre analytique lui-même, en considérant les colonies comme de véritables laboratoires de la modernité, et donc en affinant notre regard sur le mouvement inverse, qui « rétroagit » depuis les colonies mêmes sur le centre du système (sur l'Europe d'abord, sur « l'Occident » ensuite), en montrant précisément le caractère constitutivement hybride. [...] il est possible de retrouver de véritables « anticipations coloniales » dans l'histoire des dispositifs économiques, sociaux, politiques qui ont joué un rôle essentiel dans la définition de la modernité. Cela signifie, pour nous limiter à un seul exemple, de prendre au sérieux l'origine coloniale du système de la fabrique moderne, par exemple en développant les analyses de Sidney W. Mintz sur la plantation de la canne à sucre dans les Indes occidentales entre les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, et en même temps reconsidérer la fonction essentielle que l'esclavage et les diverses formes de travail contraint dans les colonies ont joué dans le processus de constitution du travail salarié « libre » en Europe. (Mezzadra, 2006, p. 78).

L'espace colonial à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle a certes été un des « laboratoires » du camp contemporain et de l'internement de civils (Afrique du Sud 1899-1902, Philippines 1899, Cuba 1896) mais il s'agit plus du moment de son apparition dans l'opinion publique et dans l'imaginaire collectif que de son émergence en tant que dispositif. Les camps coloniaux matérialisent dès la première colonisation, depuis le XVI<sup>e</sup> siècle au moins, des visées répressives et raciales et des objectifs économiques pour la mise en valeur des territoires coloniaux. C'est en premier lieu une technique qui facilite le contrôle et le quadrillage de l'espace conquis et qui permet aussi de dresser<sup>11</sup>, de déplacer et d'exploiter les populations comme force de travail. La présence de camps d'esclaves (« camp des Nègres ») est avérée au XVI<sup>e</sup> siècle au Brésil et aux Caraïbes. Ils seront sophistiqués ensuite par des ingénieurs et construits par des responsables de plantations sur la base de plans rectilignes dans le cadre du mouvement de rationalisation des Lumières associant raison, sentiment et utilitarisme (Gauthier 2002). La conception de ces camps anticipe pour l'essentiel les formes modernes à venir. Leurs fonctions sont multiples. Le fait de loger les esclaves à distance vise à protéger les maîtres de leur agressivité éventuelle mais aussi à pouvoir les observer. Ils permettent de contrôler très strictement les déplacements dans l'espace de la plantation<sup>12</sup>. Les camps constituent de surcroît une frontière raciale qui est censée organiser les relations intimes et domestiques entre les esclaves et les maîtres<sup>13</sup>. Le camp participe ici d'une sorte d'hygiène et d'esthétique de la ségrégation<sup>14</sup>. Les mêmes principes seront appliqués pour la construction de la ville de La Nouvelle-Orléans au début du XVIII<sup>e</sup> siècle à partir d'une « grille parfaite » destinée à gérer la question des frontières raciales et sociales et à distinguer et assigner les différents usages publics et privés de la ville.

Les camps représentent de plus un outil d'épuration ou de destruction raciales pour contrôler des ressources ou substituer les colons européens aux autochtones des territoires de conquête<sup>15</sup>. Les États-Unis d'Amérique ont systématisé cet usage sous la forme des réserves indiennes déjà testées auparavant au Canada, en Nouvelle-Calédonie, au Cameroun ou en Algérie et à Madagascar pour cantonner et « resserrer » les indigènes afin de récupérer leurs terres (Saussol, Zitomersky, 1996).

Les colonies fournissent par ailleurs des territoires, presque sans limites, de relégation pour déportés et *convicts* dans les déserts ou les zones tropicales (Australie, Algérie, Indochine, Nouvelle-Calédonie... ). Sans évoquer ici plus avant les différentes formes de bagnes et de zones pénales lointaines qui participent de l'histoire moderne du camp, les territoires coloniaux sont concomitamment les espaces où sont expérimentées les règles de l'internement et du travail forcé appliquées aux indigènes (Le Cour Grandmaison, 2005) et des domaines de projection des rebuts et des parias européens en vue de leur régénération éventuelle et du peuplement des territoires impériaux. Dans le premier cas, il s'agit d'un programme global de conquête et de constitution dans lequel le camp, sous des formes et des appellations variées, joue un rôle primordial. Il fonctionne initialement comme un avant-poste, un domaine de mission. Il constitue aussi un « site hybride combinant les fonctions du camp et de la prison raciale, sexuelle, sociale, économique » (Perera, 2002). Avec Suvendrini Perera, on peut insister sur le fait que c'est un *repère*, aux deux sens de position et de lieu mal famé, qui permet de suivre le processus par lequel les populations, aborigènes en l'occurrence, sont simultanément racialisées et criminalisées et qu'il y a là un point clé de la construction de

l'identité nationale blanche et de l'État australien à travers ce processus d'exclusion. Dans le second cas, d'autres formes expérimentales de « l'archipel carcéral de l'empire » (Stoler, 2009b) fonctionnent en Europe comme des passerelles avec leurs doubles lointains, notamment des colonies pénitentiaires et des colonies pour enfants préparant l'envoi d'indésirables vers les zones à peupler. Le terme de *colonie* dit bien qu'il ne s'agit pas là que d'une question de position géographique mais bien d'un modèle institutionnel particulier et différent des autres formes répressives comme la prison en l'occurrence<sup>16</sup>.

Si ce dispositif occupe une place aussi centrale dans la modernité<sup>17</sup>, c'est parce que les modèles du camp et de la colonie pénale se sont développés conjointement dans les mondes coloniaux et métropolitains selon des processus emboîtés. Puis à partir de ses premiers développements, le camp a progressivement colonisé l'ensemble de la société et de ses représentations d'elle-même fondée sur une pensée inaugurale du/en camp. Les camps coloniaux ont pourtant été tenu à l'écart de la réflexion sur l'histoire des formes répressives et carcérales. Ann Laura Stoler montre l'étrange désintérêt pour les camps et les colonies pénales de Michel Foucault dans ses travaux sur la prison :

Malgré l'accent qu'il met sur les gradations des dispositifs punitifs et curatifs au sein de l'archipel carcéral, ceux qui se trouvent au-delà de l'Europe du Nord ne l'intéressent guère : les colonies de peuplement composées de soldats français, les camps de travail d'Européens qui servent les projets de travaux publics coloniaux, et surtout les colonies pénitentiaires, comme celles de Nouvelle-Calédonie et de Guyane française, dispersées dans les topographies des empires

européens. L'anthropologue Peter Redfield appelle à juste titre les colonies pénitentiaires, non pas des « espaces marginaux à la périphérie de la nation » comme Foucault les situait, mais des technologies centrales de celle-ci. (Stoler, 2009b, p. 9).

**Nicolas Mirzoeff note aussi, en rappelant les transmissions familiales chez les Bentham, la circulation de modèles plantationnaires, pénaux et concentrationnaires panoptiques entre des espace-temps différents :**

Bentham copia un modèle que son frère avait utilisé en Russie, afin de persuader le gouvernement britannique d'adopter son système de discipline morale issu des plantations jésuites du Paraguay et des plantations d'esclaves des Caraïbes. Lorsque les Britanniques ont opté pour la déportation pénale dans la nouvelle colonie d'Australie, Bentham a insisté pour que des panopticons y soient construits et la prison de Port Arthur, sur la Terre de Van Diemens (aujourd'hui la Tasmanie), fut conçue à partir de ses spécifications. La modernité panoptique a toujours été un système global qui affectait les différentes parties du monde de manière inégale. Elle a également toujours été déjà un échec, du niveau de base de la technologie à ses objectifs moraux plus raffinés. (Mirzoeff, 2002, p. 21).

**Détecter le camp dans d'autres espaces**

**Le deuxième problème pour traiter de la configuration politique du camp est la multiplicité des lieux, des formes, des usages possibles, et donc des mots pour les décrire, qui en ont été fait ne serait-ce qu'au cours du XX<sup>e</sup> siècle. Depuis sa systématisation dans l'espace métropolitain durant la Première Guerre mondiale, le camp a pu prendre diverses formes : des plus formalisées (espace militarisé destiné à**

l'armée, à des prisonniers de guerre ou à des civils auxquels sont appliquées des règles martiales) aux plus banales ou informelles et détournées (stades, hôtels, navires et barges, logements collectifs, lieux de transit et de mobilité, anciens sites religieux, agricoles ou industriels, zones désaffectées, détruites ou non construites...). On peut remarquer aujourd'hui la disparition quasi totale de la forme, pourtant centrale dans la conflictualité moderne, des camps de prisonniers de guerre qui ont fait place à des camps de « civils ennemis » dans la guerre post-moderne « hors limites ». Les lieux utilisés pour confiner des groupes humains sont le plus souvent des espaces communiquant entre eux, soit dans le processus de gestion organisant la circulation des internés/réfugiés, des gardes et des savoir-faire soit dans le temps et l'espace (Hirschon, 1989). Si le barbelé s'est imposé comme le procédé métonymique du camp (Razac, 2009), son utilisation ne suffit pas à détecter celui-ci parce qu'il s'est généralisé et qu'il y a des camps sans barbelés en particulier les camps dits ouverts, les types de confinements dans des zones isolées nécessitant rarement une surveillance.

Se pose alors la question des sources et des traces permettant d'étudier les camps. En raison de leur conception temporaire, minimaliste et cherchant, le plus souvent, à éviter d'attirer l'attention sur leur présence, les camps sont rarement visibles dans les territoires où ils ont été érigés. Même si certains sites sont marqués par la présence de camps sur d'assez longues périodes peu de traces architecturales et de mentions toponymiques subsistent. C'est pourtant une piste à suivre par l'étude des cartes et des noms de rues pour retrouver les emplacements. Je pense ici à la mention incongrue sur une carte d'un *camp des Chinois* perdu dans la forêt surplombant la commune de Jouques (13) découverte à l'occasion d'une enquête sur le site du CARA, le Logis

d'Anne, détruit depuis (cf. chap. 4). La mémoire des internés s'exprime peu. Les grandes expériences concentrationnaires contemporaines (nazi et soviétique) ont à la fois focalisé l'attention et fonctionné comme des souvenirs écrans pour d'autres expériences rendues mineures sur l'échelle de la violence par rapport aux génocides. Enfin en tant que domaines du secret et de l'oubli, les camps génèrent certes des archives administratives mais elles sont souvent difficiles d'accès.

Une tentative de généalogie « éparpillée », pour reprendre l'expression de Suvendrini Perera<sup>18</sup>, doit faire face à d'autres difficultés. Une des principales est qu'il faut parvenir à détecter le camp dans d'autres formes, des plus petites comme une *barque*<sup>19</sup> ou un *container* (Bernardot, 2016b) aux plus grandes comme des États ou des territoires clôturés. Federico Rahola fait lui le lien entre le *container*, le camp et les territoires palestiniens :

Le container peut même devenir la métaphore plus littérale de la condition particulière que partagent tous ceux qui, comme les Palestiniens, sont contraints de trouver dans des lieux provisoires leur propre territoire permanent et leur propre destin définitif. En tant que tel, il peut faire référence de façon plus générale à toute une humanité déplacée, en transit entre les frontières, dont le destin est toujours menacé par la possibilité d'un enfermement dans un camp. (Rahola, 2007, p. 32).

Camps liquides et camps hybrides,  
camps virtuels et camps sanctuaires

Il est aussi nécessaire de constater que la forme-camp n'est pas simplement statique, un confinement spatial ou une interruption radicale de la mobilité, en combinaison avec d'autres installations de défense comme des murs et des *check-points* (Bernardot, 2009c ;

Brown, 2009 ; Ritaine, 2009). Il peut constituer une étape et donner un aspect « liquide » (Agier, 2008a : p. 59) à la circulation sous contrainte d'une place à une autre et d'un statut à un autre. Il forme alors un *continuum* spatial de fait, des lieux les plus rudimentaires, comme une forêt, aux plus sophistiqués comme des centres de détention gérés à distance. Michel Agier distingue des refuges auto-organisés, des centres de tris, des espaces de confinements et des réserves non protégées. Et, parmi les refuges, il différencie des *Cross borders points*, des campements, des *jungles*, des ghettos, des zones grises et autres squats. Ces espaces constituent des cachettes et des abris provisoires dans les bois ou les villes, des lieux de repos pour se rendre invisible entre deux postes frontières dans l'attente d'un passage éventuel (Agier, 2008a, p. 64). Ces espaces informels occupés illégalement sont des enclaves de fixation momentanée près d'une frontière ou sur une route migratoire. L'anthropologue considère que :

Avec les déplacements de populations, les espaces frontières et les camps forment une réalité mouvante dans l'espace, mais aussi « liquide » dans sa substance. [...] Camps et zones de frontières sont exemplaires jusqu'à l'excès de cette liquidité, voire d'une certaine plasticité. [...] Ce sont les espaces de la mobilité [qu'il faut resituer dans] un ensemble plus large d'espaces de confinement et de circulation<sup>20</sup>.

La juriste italienne Alessandra Sciarba, en jouant de l'étymologie [champ/camp], propose quant à elle le terme de « camps de force » pour décrire les dispositifs immatériels d'enfermement comme dans les jardins publics dans lesquels vivent des migrants à Paris :

On pourrait définir les camps de nos jours comme des « camps de force » que les instruments juridiques,

politiques et sociaux créent directement autour des corps des migrants, qui se déplacent sans cesse avec eux, à même de suivre un chemin choisi de manière souvent fortement subjective et de définir un espace fragmenté par des frontières invisibles et mobiles. Dans ce sens, la « forme camps » serait un des dispositifs les plus adaptable et malléable de l'histoire de la modernité. (Sciurba, 2009).

Validant l'hypothèse de l'internement opérant en tant qu'une « institution latente », c'est-à-dire pouvant fonctionner sans forcément être visible et officielle, des travaux pointent le caractère de potentialité, de virtualité et de sourde menace de la forme-camp. Ce fonctionnement peut être rapproché de celle des *organisations invisibles* en sociologie du travail ou de celle des *institutions cachées* chez les économistes<sup>21</sup>, avec cependant la particularité de faire de cet état qui lui permet de cacher ses objectifs les bases même de son existence. Le philosophe Alain Brossat (2009, p. 9) évoque :

[...] l'installation, dans les plis de la police démocratique, d'un état d'exception furtif et permanent dont le fichage, la biométrie, la télésurveillance, la rétention sur mesure, les lois sécuritaires sont les truchements variés<sup>22</sup>.

Dans leur texte *Sociology facing the Camp* (2005) les sociologues Bülent Diken et Carsten Lausten considèrent quant à eux que :

Le centre de détention est « un hybride » dans lequel la distinction entre légalité et illégalité de ce qui arrive à l'intérieur n'a pas de sens. (Diken, Laustsen, 2005, p. 82).

L'anthropologue Shahram Khosravi souligne que :

Malgré la violence de l'incarcération, le dispositif de détention adopte un discours d'hospitalité lequel

souligne la sûreté, la dignité et le confort assurés aux détenus. (Khosravi, 2009, p. 44).

Cette indétermination facilite la dissimulation et la dématérialisation. La sociologue Dana Diminescu propose la notion de « prison virtuelle » lorsque la police des frontières n'intervient plus seulement sur les espaces géographiques mais à partir d'écrans de contrôle et de bases de données<sup>23</sup> participant de la constitution « d'institutions porocratiques liminales » (Papadopoulos *et al.*, 2008). L'anthropologue Nicholas de Genova (2002) forge quant à lui la notion de « déportabilité » en tant que *risque* d'être capturé et « éloigné » comme l'euphémise par exemple l'administration française. La spécialiste de *Gender studies* Nadine Naber (2006) décrit un « internement psychique » [*internment of the psyche*] redoublant les discriminations déjà subies et le sociologue Martin French (2007) évoque une « ombre du camp » qui pèse sur les minorités à travers les lignes de faille raciales des sociétés post-démocratiques. La menace latente de contrôle, d'arrestation, d'internement et d'expulsion pèse sur tout individu potentiellement altéré. Le camp peut même paradoxalement représenter un sanctuaire soit parce qu'il protège, provisoirement au moins, de la violence extérieure, soit parce qu'il fournit des conditions de vie améliorées par rapport à celles des habitants des alentours<sup>24</sup> (cf. chap. 7). Le politiste Williams Walters, dans sa généalogie de la déportation, propose une intéressante réflexion sur cette notion de sanctuaire :

Peut-être pourrait-on développer un contre-concept à côté du camp et l'appeler le sanctuaire. Tout comme le camp se matérialise dans les aéroports, les hôtels, et même dans les navires qui transportent les réfugiés [...], le sanctuaire s'est matérialisé par des luttes populaires

par un contre-mouvement, plus particulièrement au sein des églises. (Walters, 2002, p. 287).

**Il considère que cette sanctuarisation permet une réinscription stratégique de l'espace sacré de l'Église comme une protection contre le pouvoir souverain de l'État, en dramatisant les déportations contre la routine administrative et en politisant l'exception permanente du camp :**

Aussi contre-intuitif que cela puisse paraître, nous pouvons peut-être voir les camps et les sanctuaires comme des espaces d'expression non seulement de nouvelles normes, mais aussi d'invention de nouvelles pratiques de liberté et de soumission. (Walters, 2002, p. 288).

**Le camp anamorphose ou l'endroit d'où la société ne se voit pas dans l'image d'elle-même**

**De nombreux principes structurant les sociétés contemporaines sont issus de la révolution de la perspective (XVI<sup>e</sup> siècle) puis de l'architecture panoptique (XVIII<sup>e</sup>) et enfin du management *banoptique* (XX<sup>e</sup>). Comme l'explique Didier Bigo, qui a conçu le néologisme, dorénavant :**

Le diagramme de la sécurité s'établit sur le modèle d'une cartographie des flux, d'une gestion politique des transhumances et non plus d'une surveillance des individus, d'une bio politique. Il est un ban-optique plus qu'un pan-optique. Il exclut, trie, exceptionnalise plutôt qu'il ne surveille tout le monde ou tous les pauvres. (Bigo, 2009, p. 59).

Pour réinterpréter la logique du camp, qui s'impose aujourd'hui comme le rouage principal de gestion banoptique des subalternes, j'ai proposé d'utiliser l'image de l'anamorphose. Il s'agit d'une opération de déformation géométrique des proportions qui permet soit de représenter une image dans différentes dimensions soit de cacher une image dans une autre en rendant possible l'apparition de la première par la modification de l'angle de vue ou l'utilisation d'un système de miroir. À partir de ce procédé et de cette métaphore optique je me demande ce qu'on voit du camp et depuis le camp.

### Un procédé révélateur

L'anamorphose est principalement associée à la peinture mais il s'agit plus largement d'une technique dont les applications sont essentielles à la société contemporaine, non seulement dans le cinéma, mais aussi dans l'architecture, la guerre, la signalisation routière, les emballages, etc. Elle est d'une grande simplicité mais peut néanmoins faire l'objet de sophistication. Dans ses premières traductions architecturales et théâtrales au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>25</sup>, l'anamorphose est d'abord un instrument de satire et d'exposition paradoxale qui procède par juxtaposition du proche et du lointain, du vrai et du faux, du beau et du laid. Les opposés communiquent puis fusionnent. C'est une fantaisie, un décor, mais dont la puissance d'altération est potentiellement destructrice d'un ordre. Avec Schön en 1531, Dürer et de Vinci, le procédé anamorphosique devient prétexte de tableaux « à secrets ». Des paysages, des scènes de guerre, de villes en flammes ou des « griffonnages apparemment sans signification » (Baltrusaïtis, 1969, p. 26) cachent des figures de souverains (Charles Quint par exemple) qui n'apparaissent clairement qu'à l'issue de la recomposition.

Dissimulées dans la configuration des sites, les effigies royales l'agitent en y posant leurs traits (Baltrušaitis, 1969, p. 26).

**Le pouvoir souverain s'inscrit ainsi dans l'espace. Si l'on suit ce raisonnement le camp pourrait s'apparenter à une projection spatiale des représentations sociales et politiques dans le cadre d'une guerre à l'espace et aux groupes déviants menée par l'État depuis le XVII<sup>e</sup> siècle. Comme y insiste Zygmunt Bauman (1999, p. 52) :**

Dans la bataille livrée par l'État moderne pour sa souveraineté, l'un des enjeux majeurs est donc de pouvoir rendre l'espace lisible, transparent.

**Le pouvoir souverain se projette et se donne à voir depuis l'époque moderne par la perspective et la cartographie<sup>26</sup> que ce soit pour l'aménagement de l'espace de la ville et de son territoire ou pour l'extraction des ressources et leur déplacement. Il a aussi développé une modalité singulière de contrôle de ceux qu'il présente comme indésirables et inutiles. L'État a conçu avec l'internement des maisons de guerre pour des civils en les affectant dans des terrains excipés ou extirpés de l'espace civil pour devenir des enclaves militarisées, en suspens, indifféremment tournées vers l'extérieur ou vers l'intérieur et fonctionnant comme des sas de sélection, de punition, de décontamination ou d'expulsion. Dans cette translation, l'État-Nation s'est dupliqué en une forme miniature, inversée et hétérotopique : le camp. Lieu minimal, pénurique, répressif et régressif, il est à la fois l'image de la survie et de la mort, jusqu'à l'indicible, et la figure de l'État-Nation en guerre perpétuelle contre la société qui le porte. Cependant, tout en étant central dans le tableau historique, le camp n'apparaît pas, faute du miroir adéquat. Il peut être vu comme une**

anamorphose, en ce qu'il constitue une perspective secrète et une déformation du domaine officiel, cachées derrière des décors en trompe-l'œil ou les allées d'un jardin à *la française*. En cela il est une « perspective dépravée » (Baltrusaitis, 1969) sur l'espace public, une illusion spatiale<sup>27</sup> qui permet de dissimuler des groupes sociaux parias dans le tableau général des États pastoraux du *Welfare*. Par leur déplacement et leur décentrement dans cet espace invisible les interné.e.s voient leur « pouvoir de (re)présentation<sup>28</sup> » et leur capacité à la citoyenneté annihilés. Ils y disparaissent en quelque sorte. Suivant l'analyse lacanienne de l'anamorphose, on peut penser que le camp montre l'endroit où la société ne se voit pas dans l'image d'elle-même. Ce point aveugle du camp est en mesure de fonctionner tel un dispositif optique et politique d'observation des lignes d'évolution du pouvoir souverain. Tout comme l'anamorphose géométrique et artistique, la déformation internementale peut retrouver ses proportions d'origine et apparaître dans le miroir post-moderne si l'on se décale du centre vers la marge<sup>29</sup> ou que l'on dispose du bon appareil cylindrique de réflexion, du périscope<sup>30</sup> adéquat. Une approche sémiologique et sociohistorique permet parfois de dévoiler l'image réelle et de faire réapparaître les habitants invisibles<sup>31</sup> et les cadavres du placard où ils se trouvent et ainsi une réalité élémentaire de l'expression concrète de la souveraineté (Palidda, 1992). Cette généalogie optique est enfin l'occasion de donner à voir à partir de l'institution du camp, centrale mais cachée, l'une des matrices des romans nationaux. On y peut repérer les visées de défense de la pureté raciale, les pratiques de répression, d'exploitation et de soumission des sujets, les hiérarchisations des citoyens, des territoires et du travail entre le pur défendu et le souillé rendu tabou (Rose, 1998, p. 65), infâme et glissé derrière le décor<sup>32</sup>.

On peut y repérer les traces des non-dits et des aphasies des social-démocraties y compris les plus réputées<sup>33</sup>. Comme dans un tableau de la série *Les palimpsestes* (2012) d'Alechinsky<sup>34</sup> où les monstres sortent littéralement de la carte qui sert de support, les camps apparaissent maintenant non pas en tant qu'aberrations et figures de l'erreur<sup>35</sup>, mais tels des marqueurs communs d'un système de gouvernementalité dont ils sont des dispositifs caractéristiques et fondateurs<sup>36</sup>.

On peut pour finir se reporter à l'ouvrage *Between Camp* de Paul Gilroy (2000) qui rappelle que les démocraties issues des Lumières ont permis et encouragé des formes de pensée structurant le monde en différents « camps » (*camp thinking* ou *camp mentality*)<sup>37</sup> et à Bülent Diken et Carsten Laustsen qui, dans *The Culture of Exception: Sociology Facing the Camp* (2005) en viennent même à considérer que toutes les sociétés sont aujourd'hui organisées selon une logique de camp :

Avec le camp, nous assistons au devenir du reste de la « société ». Lorsque le camp en tant qu'espace exceptionnel/résiduel est généralisé, la société elle-même devient un reste. Notre société se voit à la lumière du camp. [...] En un sens, il n'y a donc plus de camp (comme exception) : toute la société d'aujourd'hui est organisée selon la logique du camp. (Diken, Laustsen, 2005, p. 6-7).

1. △ Par exemple camp « islamiste », « retranché », de « rebelles ».
2. △ On trouve par exemple le terme Inad's pour « Inadmis » ou un numéro dans une rue (127 bis) dans le cas des centres belges de demandeurs d'asile. Dans la catégorie des acronymes, on peut mentionner le CHAUH de Sangatte (62) pour « centre d'hébergement et d'accueil d'urgence humanitaire ». En Italie, il existe des centres « permanents temporaires ».
3. △ Les échanges existent pourtant entre les différentes formes d'enfermement ainsi que l'a constaté A. Appelbaum (2005, p. 29) : « Ainsi semble-t-il que le mot kontslaguer fit son apparition en russe pour

traduire l'expression anglaise concentration camp, probablement par le truchement de Trotski, bien au fait de la guerre des Boers ». L'empire tsariste avait auparavant développé, avec les camps sibériens de travail de la Katorga, un réseau d'internement intégré au système pénal normal, préfigurant par certains aspects le Goulag soviétique. Des brigades de travail forcé ont aussi fonctionné en Sibérie dès le XVII<sup>e</sup> siècle. A. Appelbaum précise encore que : « Littéralement le mot Goulag est un acronyme qui signifie Glavnoe Oupravlenie Laguerëi soit direction générale des camps. Avec le temps, il en est venu à désigner non seulement l'administration des camps mais aussi le système soviétique de travail forcé dans toute la diversité de ses formes : camps de travail, camps de châtiement, camps criminels et politiques, camps pour enfants, camps de transit. Et même plus largement, Goulag a fini par désigner le système répressif soviétique lui-même [...] ». (Appelbaum, 2005, p. 9).

4.△ Le terme chinois de Laogañ est lui une abréviation de Laodong gaizo (réforme ou rééducation par le travail), (Courtois, Werth, 1997). Il y aurait, en 2010, près de 4 000 camps et 6 à 8 millions d'internés dans ces camps de travail forcé (fermes, mines, ateliers, chantiers mobiles) conçus comme des entreprises spécialisées et autonomes. Selon certaines estimations, plus de 50 millions de Chinois désignés comme des « nuisibles » auraient connu le Laogañ depuis 1949. Il faut y associer le système du Hukou mis en place dans les années 1960 (mais assoupli en 2003) qui a été structuré autour d'un livret de résidence qui fonctionne comme un passeport intérieur visant à limiter les mouvements de populations rurales. Il est adossé à un système d'accès limité des migrants aux dispositifs sociaux, notamment éducatifs et sanitaires, dans les aires urbaines, et à un volant répressif de détention et de rapatriement des illégaux, des vagabonds et des déviants (Froissart, 2008).

5.△ L'historien François de Vaux de Foletier mentionne un projet de déportation de 500 « Bohémiens » du Pays Basque vers la Louisiane en 1802. Ils ont été finalement placés en dépôt de mendicité et contraints au travail forcé (Vaux de Foletier, 1981). Merci à Arnaud Le Marchand pour cette mention.

6.△ Les colonies de vacances et les camps de jeunesse ressortent de cette catégorie avec des dimensions de formation (cf. Cupers, 2008).

7.△ En effet, le campement se dit *ordu* en turc et en mongol d'où le français tire la *horde*.

8.△ Pour les dimensions plus spécifiquement économiques du camp, je renvoie à l'article Bernardot, Cousin, Le Marchand, Mésini (2016).

9.△ Je n'aborde pas ici les formes proto-internementales telles que le lazaret, le ghetto et le bagne par exemple.

10.△ C'est le cas d'Hanna Arendt et de Giorgio Agamben par exemple.

11.△ Sont parfois évoqués des centres « d'aguerrissement » dans lesquels étaient dressés les esclaves africains à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle dans les Caraïbes (Ogot, 1998 ; p. 107).

12.△ La plantation pose un problème lexical et épistémologique qui n'est pas sans rappeler celui concernant le camp. En effet, l'on utilise habituellement le même terme pour désigner un lieu de production de café ou de coton au Brésil ou en Louisiane au XVII<sup>e</sup> siècle et pour rendre compte d'une exploitation

d'hévéa en Indochine ou à Sumatra aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Les contextes socio-économiques, politiques et culturels sont pourtant très différents. Il ne s'agit pas d'une métaphore ni d'une extrapolation dans ce cas, alors que cela peut être dénoncé dans le cas du camp. On peut noter que les domaines d'agriculture intensive ou extensive en Europe méditerranéenne ne sont pas appelés ainsi mais nommés des exploitations. J'ai pu débattre avec grand profit de cette question avec Ann Laura Stoler et consulter sa bibliothèque personnelle sur ce point. Qu'elle en soit ici amicalement remerciée.

13.△ Paul Gilroy (2003) revient sur la coexistence entre exercices de la terreur et relations intimes entre propriétaires et esclaves dans les plantations américaines. Voir en particulier le chapitre 2 « Maîtres, maîtresses et esclaves et les antinomies de la modernité » (p. 67-104).

14.△ Dawdy (2006); voir aussi Horděj (2008); Testart (1998). Dans sa démarche de définition de l'esclavage, Alain Testart montre que « ce n'est pas le fait qui définit l'esclave mais le droit » (p. 32). On peut dire schématiquement que l'interné connaît une situation inverse : ce n'est pas le droit qui prévaut dans sa condition mais le fait.

15.△ Hull (2005). On se reportera en particulier au chapitre 3 (p. 70-90) évoquant les « collection camps » en Namibie durant la guerre contre les Hereros qui combinent des formes de camps prison, de camps de travail et des camps de compagnies privées.

16.△ Avec les techniques d'ensarrement des pauvres, par exemple à Marseille au XVII<sup>e</sup> siècle (Etchepare, 1962), ou les Workhouses (Crowther, 1982) comme conséquences de la loi sur les pauvres dans l'Angleterre élisabéthaine, nous sommes bien en présence de formes de camps qui fonctionnent à la fois comme des frontières sociales et comme des modalités de mises au travail des pauvres qui annoncent la conceptualisation de l'usine sur le modèle de la caserne. J'ai évoqué ailleurs les liens et les dérivations métaphoriques entre les conceptions de l'habitat collectif et les modèles d'usines, d'espaces cénobitiques ou militaires (Bernardot, 2008b).

17.△ Voir la maintenant classique présentation du camp comme « nomos de la modernité » ou comme « paradigme biopolitique du moderne », (Agamben, 1997).

18.△ Elle parle de *scattered genealogies* à propos de la tradition australienne du camp (Perera 2002).

19.△ Voir le texte d'Alessandro Dal Lago (2009) à propos de la dérive d'un bateau de migrants sénégalais retrouvés morts à proximité de la Barbade en 2006.

20.△ Michel Agier (2008b, p. 80) évoque les « encampements » et les way-stations du Haut conseil aux réfugiés.

21.△ Michael Samers (2003) propose l'expression de « capitalisme invisible ».

22.△ C'est moi qui souligne. Voir aussi Brossat (2008).

23.△ Voir Diminescu (2005, p. 829-830) citée dans Tsianos, Karakayali (2010).

24.△ C'est notamment le cas des camps de relocation nippo-américains de la *War Location Authority* (Executive Order 9102 de 1941), par exemple à Rohwer et à Jérôme (Comtés de Desha et de Chicot) en

Arkansas entre 1942 et 1945, dont l'offre de services alimentaires, de soins ou d'éducation était, bien que contrainte, largement supérieure que celles des agriculteurs des environs du camp soit en raison de la pauvreté soit de la ségrégation du système Jim Crow (Howard 2008). Je remercie ici l'équipe, et en particulier sa curatrice Kay Roberts, du *World War II Japanese American Internment Museum* de McGehee, (Arkansas) pour leur accueil et leur disponibilité lors de mon séjour en mai 2018. Il est intéressant de noter le rôle clé des camps de nippo-américains et des réserves du Bureau des Affaires indiennes dans l'histoire de l'anthropologie sociale et culturelle américaine (Starn, 1986).

25.△ Tout comme la chambre noire, le procédé de l'anamorphose est proposé au X<sup>e</sup> siècle par le perse Al Hazen-Ibn al-Haythan, fondateur de l'optique moderne.

26.△ « Toute carte géographique résulte d'une anamorphose : le principe de déformation est la projection choisie pour passer d'une surface courbe à une surface plane. [...] Certaines projections déforment beaucoup les contours, surtout dans les régions polaires et en général dans les parties éloignées du centre de la carte. » (Brunet, 2001, p. 32).

27.△ « Nous pouvons organiser l'histoire de la peinture autour de la progressive maîtrise de l'illusion de l'espace. », (Lacan, 1986, p. 162).

28.△ « Rappelons que le jeu de perspective auquel on a donné le nom d'anamorphose consiste à déformer une image jusqu'à l'anéantissement de son pouvoir de représentation, mais de sorte qu'elle se redresse lorsqu'on la regarde d'un autre point de vue. », (Douville, 2005, p. 105).

29.△ « Comme les perspectives qui, montrées de face ne montrent rien que confusion, mais qui, vues obliquement prennent une forme distincte. » (Shakespeare William, Richard III, cité par Baltrusaitis, 1969, p. 34).

30.△ La technique du périscope est une application militaire du principe de l'anamorphose.

31.△ À propos des dessins de la caverne d'Altamira, Jacques Lacan parle de « l'exercice (qui) consiste à fixer sur la paroi l'habitant invisible de la cavité... », (Lacan, 1986, p. 168).

32.△ L'anamorphose murale de la chapelle des Jésuites du Lycée du Sacré-Cœur à Aix-en-Provence représente une ville portuaire fortifiée inspirée de Lisbonne, des moulins et un fortin identifié comme la Tour de Belém sur le Tage. Le spectateur découvre lorsqu'il est à gauche du tableau un « repentir de Saint-Pierre ».

33.△ L'exemple de Tage Erlander est parlant. Ce concepteur des camps d'internement suédois ouverts en 1940 (contre des réfugiés communistes, des syndicalistes, des déserteurs et des nationaux « peu fiables »), est devenu l'un des hommes politiques les plus importants de Suède étant Premier ministre entre 1946 et 1969. Il est présenté comme l'un des pères du modèle social du pays. Voir Berglund Sennerteg (2010) ; Barker (2017) ; DeBono et al. (2015).

34.△ (Aleschinsky 2017).

35.△ Cf. L'exposition collective « Figures de l'erreur : Aberrations », avec des œuvres de Joël-Peter Witkin, Micha Deridder, Cindy Sherman, Christine Geoffroy, Espace Culture, USTL, Villeneuve D'Ascq, novembre 2002.

36.△ Cela a été le cas pour la France comme je l'ai montré dans différents travaux. Cette continuité – empreinte de multiples reconfigurations entre les modalités d'exercice de l'exception souveraine du passé et les modes de mises à l'écart contemporains – peut être étudiée dans la plupart des pays occidentaux. Chacun a développé ses propres traditions, articulant et recombinaut une histoire de la prise en charge de tel ou tel groupe avec des usages institutionnels spécifiques, en fonction des communications entre les cadres administratifs et la mémoire collective. Voir par exemple Cesarini (1997) ; Gensburger (2005) ; Voglis (2002) ; Walston (1997).

37.△ Dans son commentaire de la biographie de Frantz Fanon proposée par David Macey (2000), Vikki Bell note : « Et l'on voit aussi comment les formes de pensée des camps – dans le racisme de la pensée psychiatrique, dans la pensée raciale associée aux forces armées et à l'administration coloniale – soutiennent les inégalités dans divers domaines. » (Bell, 2002, p. 253).

## CHAPITRE 6

# Dans le(s) camp(s) des démocraties

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les systèmes démocratiques occidentaux ont accru leurs exigences en matière de protection des droits fondamentaux. Ils ont prolongé en cela les principes et l'esprit des révolutions humanistes des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, notamment en matière de liberté individuelle, qui ont permis l'émergence et la consolidation des sociétés dites « ouvertes ». Ces fondements philosophiques et politiques restent encore à la base de la production discursive et légale d'États et d'ensembles supranationaux qui se revendiquent comme démocratiques et proposent, voire imposent, ce modèle à d'autres États ou acteurs internationaux. Celui-ci est cependant questionné par le développement de traitements ségrégatifs et discrétionnaires, qui s'appliquent de plus en plus officiellement à des étrangers, perçus en tant qu'indésirables, et à des citoyens dont l'appartenance à la Nation est remise en question. L'internement administratif, qui figure pourtant l'exact inverse de l'habeas corpus par son caractère arbitraire, préventif, collectif, a-judiciaire et sans limite de durée, est en passe de devenir le dispositif central de gestion de l'altérité et de la déviance dans les sociétés

La première version de ce chapitre a été rédigé sous forme d'une communication à l'occasion d'un colloque organisé en 2010 par la Fondation A. Cohen.

actuelles<sup>1</sup>. En effet les sociétés occidentales qui ont érigé après 1945 les droits de l'homme en dogme de refondation en réaction aux totalitarismes et à leurs camps de concentration ont pourtant élaboré en leur sein ces dernières décennies un système internemental à des fins de détention et de déportation de masse à l'encontre de catégories d'étrangers considérées comme illégales et illégitimes à rester sur leur territoire. C'est au cours de la période qui a suivi la décolonisation que se sont développés des discours et des politiques utilitaristes en matière de migration, parallèlement à la promotion de thèses néo-racistes (Guillaumin, 2002) ou de racisme sans race, tant dans la conduite de politiques de citoyenneté et d'identité qu'au plan international. Cette évolution dans la perception des étrangers a conduit les ensembles politiques continentaux d'Amérique du Nord comme d'Europe occidentale à systématiser les camps de détention d'étrangers et à en faire un élément central de gestion des circulations migratoires. Dans le même temps ces systèmes politiques ont tendance à se présenter eux-mêmes comme des camps retranchés sous la menace d'invasions de populations venues des Suds. Cette mise en scène d'une panique identitaire et existentielle des démocraties occidentales justifie une surenchère sécuritaire et un recours toujours plus poussé à l'exception policière voire militaire pour garantir l'intégrité de leurs frontières.

Cette mutation des discours, des dispositifs et des pratiques en matière de citoyenneté et de rapport à l'étranger interroge les systèmes politiques libéraux et cela d'autant plus qu'elle se développe dans le cadre de la généralisation des principes de surveillance et de suspicion caractéristiques de ce que l'on appelle désormais la société de contrôle. Suivant les lignes de faille, raciales et sociales, des systèmes démocratiques, les institutions de l'internement, publiques

comme privées, accroissent sans cesse leur emprise sur les populations illégalisées et au-delà sur les groupes sociaux issus de l'immigration, post-coloniale en particulier. Pour tenter de comprendre cette évolution, je retrace l'institutionnalisation progressive de l'internement dans l'architecture légale des pays occidentaux puis j'en évalue les conséquences en matière de liberté individuelle et de transformation de la souveraineté étatique.

## L'institutionnalisation de l'exception internementale

L'internement administratif, et par extension, les techniques de mise à l'écart de groupes sociaux, sont présents dans les dispositifs constitutionnels de la plupart des pays occidentaux comme recours de l'État souverain dans le cas de circonstances exceptionnelles. Dans sa forme réglementaire, l'internement a émergé au cours du XIX<sup>e</sup> siècle – à partir d'une réflexion policière et militaire à la fois – pour faire face à des situations de conflits (Agamben, 1997). La particularité de cette démarche tient au fait que ce ne sont pas des troupes militaires belligérantes qui sont visées mais des populations civiles dont la présence fortuite ou forcée sur les théâtres d'opérations deviendrait menaçante. Indésirables ou bouches inutiles, ces civils doivent pouvoir – selon ce principe – être mis hors « d'état de nuire » ou empêchés de constituer un « fardeau pour l'économie nationale ». Pour cela, l'internement administratif est la solution qui va être retenue et va permettre aux autorités militaires d'appliquer un équivalent de loi martiale à des civils tout en confiant le plus souvent leur gestion pratique aux forces de l'ordre qui trouvent là un moyen d'étendre leur champ d'action et de compétences.

Hormis les formes carcérales expérimentales des empires, notamment les colonies pénitentiaires et les colonies pour enfants préparant l'envoi d'indésirables vers les zones à peupler (cf. chap. 5), l'application systématique du confinement arbitraire s'applique en Europe<sup>2</sup> à partir de la Première Guerre mondiale (Stibbe, 2006). Sont alors visées trois types de populations civiles : les réfugiés, les étrangers ressortissants de pays en guerre et les migrants coloniaux transplantés pour se battre ou pour travailler<sup>3</sup>. Les premiers, qu'ils soient étrangers ou « déplacés internes », sont perçus à la fois comme incapables de subvenir à leurs propres besoins et comme des armes potentielles de déstabilisation (Arendt, 1997). Les États leur appliquent un traitement combinant la prise en charge et la mise à l'écart. Les seconds sont internés s'ils ne quittent pas immédiatement le territoire. Les derniers, déplacés comme tirailleurs coloniaux ou comme travailleurs requis sont considérés comme des sujets « hôtes » qui ne doivent pas pouvoir circuler librement sur le territoire européen. Le camp d'hivernage et le dépôt de travailleurs sont conçus comme devant limiter au maximum leurs contacts avec les populations environnantes et faciliter un rapatriement rapide à l'issue du conflit.

Durant cette période se développent les principes structurants de l'internement administratif (Becker, 2003). À l'issue de la Première Guerre mondiale, des techniques, des règlements et des savoir-faire de l'internement et du camp sont disponibles dans l'arsenal répressif des polices occidentales. Ces techniques seront désormais appliquées en fonction des besoins à la masse des réfugiés de l'entre-deux-guerres, y compris aux déplacés intérieurs notamment aux États-Unis (Taylor et Rowell, 1937) mais aussi aux ennemis politiques et aux étrangers perçus comme menaçants pour la sécurité intérieure. La

conversion de ce maillage de lieux et de son organisation en système concentrationnaire se fera avec la Seconde Guerre mondiale, conservant parfois les caractéristiques de mise à l'écart mais participant souvent à la destruction de groupes sociaux pour des raisons raciales ou politiques. On peut constater, dans cette période, un processus de rationalisation des principes de l'internement et la fusion de pratiques de cantonnement, de confinement et de mise à l'écart. Les notions anciennes de quarantaine ou de bannissement convergent et se mêlent avec des représentations plus modernes de protection des frontières, de sélection biopolitique et de guerre psychologique intérieure<sup>4</sup>. Le camp d'internement est devenu une institution latente, mobilisable et actualisable en fonction de contextes divers et capable de traiter avec des moyens identiques des populations variées.

Immédiatement après la Seconde Guerre mondiale, le recours au camp dans les démocraties occidentales se pratique encore mais de manière plus discrète et euphémisée. De nouvelles fonctions viennent s'agréger aux anciennes. L'internement devient un instrument d'épuration politique dans le cadre de la sortie du conflit mondial, de la Guerre froide et des guerres de décolonisation, puis dans le traitement à distance des catastrophes dites humanitaires. C'est surtout le lexique du camp qui évolue. Naguère utilisé sans complexe sous l'appellation de « camps de concentration », l'internement de civils ne peut plus s'afficher publiquement à la suite de la découverte des systèmes concentrationnaires nazis et soviétiques et de leurs fins de destruction. Le camp d'internement change de nom et fait l'objet d'une euphémisation administrative systématique. Il acquiert aussi une dimension clandestine notamment lorsqu'il est utilisé contre les migrants post-coloniaux par les autorités policières dans le cadre

des politiques d'immigration. Les mêmes lieux, les mêmes dispositifs réglementaires et les mêmes personnels continuent à être utilisés pour interner et expulser certains membres de groupes sociaux mais discrètement et en évitant d'attirer l'attention des médias et de l'opinion publique. C'est pourtant à partir de ces formes dissimulées que va s'initier une nouvelle phase de généralisation et d'institutionnalisation de l'internement jusqu'à la période contemporaine. Simultanément et selon des processus comparables dans les pays occidentaux, même si conduit par des institutions différentes, l'application de l'internement administratif à des fins de déportation de migrants illégaux va donner lieu à son intégration dans les dispositifs législatifs entre les années 1960 et nos jours. L'internement, principalement des migrants, est désormais une pratique légale et banalisée dans les pays démocratiques et qui peut parfois même être mise en avant pour valoriser des politiques répressives. Le camp est entré dans l'ère médiatique.

## De la prolifération de l'exception à une souveraineté privatisée

Depuis les années 1960, l'internement administratif est ainsi passé progressivement de la clandestinité à la légalité. Ce qui n'était au début qu'une pratique utilisée par la police en temps de guerre pour gérer des situations exceptionnelles, ou au-delà de ces séquences, pour contrôler discrètement des groupes sociaux particuliers tels que les « nomades », est peu à peu devenue une procédure banale en temps de paix, notamment dans le cadre des politiques migratoires des pays occidentaux (Guild, 2005). Ce passage de l'illégal au légal s'est fait en plusieurs temps. La révélation publique de ces pratiques d'emprisonnement et d'expulsion n'a pas conduit à leur disparition. Au

contraire, l'internement administratif a été un peu plus intégré au cadre réglementaire de gestion des entrées et de séjour sur le territoire après chacune de ses remises en question. Cela tient pour une part à la logique de contestation de ces dispositifs qui a porté essentiellement sur la question de la décence et de la dignité et des conditions de traitement des cibles de ces politiques répressives (Mezzadra, Neilson, 2003) et non sur le caractère incompatible de ces pratiques avec les principes philosophiques fondateurs des régimes démocratiques. Chaque phase de contestation civique ou d'expertise internationale des formes d'internement a été suivie d'une régularisation et d'une normalisation et simultanément d'une perte de droits des internés, notamment en ce qui concerne les possibilités de recours juridiques. On peut noter que la légalisation progressive des politiques de détention administrative n'a pas empêché le développement, parallèlement aux espaces officiels de l'internement, d'une multitude de lieux officieux voire clandestins de mise à l'écart.

Cette hostilité publique à l'égard de groupes construits comme des menaces, des risques et des problèmes, déjà présente dès la fin de la Seconde Guerre mondiale<sup>5</sup>, n'a cessé de s'accroître depuis les décolonisations et a pris une nouvelle dimension depuis la chute du Mur de Berlin en 1989 puis du 11-Septembre en 2001. Ce que l'on peut appeler une xénophobie de gouvernement (Valluy, 2008), voire un État racial ou raciste (Golberg, 2002), s'est radicalisée dans ce nouveau contexte. Elle est de la sorte parvenue, à une échelle internationale, à fusionner, dans les discours et les dispositifs, les guerres contre les circulations migratoires autonomes, contre la criminalité et contre le terrorisme. Dans un contexte de politisation croissante de la question migratoire et de radicalisation progressive des discours publics en la matière, l'enfermement des étrangers – officiellement pour les

empêcher d'entrer sur un territoire ou pour les en éloigner – s'est structuré durant les années 1980-1990 avant d'être intégré pleinement dans le domaine de la loi durant les années 2000 (Welsh, Schuster, 2008 ; Wilsher 2012). Cette évolution a été stimulée à la fois par les institutions chargées de contrôler les flux migratoires qui ont trouvé là une occasion d'élargir leur champ d'action et par les instances supranationales, entre autres l'Union européenne et nombre de ses agences, qui ont cherché à étendre leur compétence et à influencer sur les politiques nationales en matière de droit d'asile et de gestion migratoire. Les conséquences au niveau européen en matière de rétention d'étrangers ont été rapides et massives. On a d'abord constaté l'augmentation du nombre de camps d'étrangers de toutes formes dans l'Union et le durcissement continu des conditions de circulation pour les étrangers non communautaires. Les frontières extérieures ont été militarisées par des dispositifs soit fixes (murs, détections, surveillance) soit mobiles (patrouilles maritimes et aériennes). Ces moyens ont été amplifiés par les technologies électroniques de détection. Au-delà, l'Union européenne a enrôlé toujours plus largement les pays limitrophes, d'origine ou servant de point de passage pour les migrants, dans la politique d'internement en leur imposant un durcissement de leur propre législation vis-à-vis des migrants et en favorisant le développement de camps sur leur sol (Maroc, Libye, Algérie, Ukraine...).

La généralisation de ces politiques d'hostilité aux étrangers a eu plusieurs effets notables sur le fonctionnement des démocraties occidentales. D'un point de vue politique, ce durcissement présenté officiellement comme une réponse à la xénophobie n'a pas empêché le renforcement de mouvements racistes dans l'ensemble des pays européens ou en Amérique du Nord. Au contraire, la surenchère

discursive et législative des partis de gouvernement a favorisé la radicalisation des positions des partis xénophobes et leurs succès électoraux. Les dispositifs de surveillance et d'arrestation incorporent de plus en plus souvent des milices par exemple aux États-Unis et en Europe de l'Est. Par ailleurs, l'application des politiques de détection, d'arrestation et d'expulsion des étrangers illégalisés implique qu'une pression plus forte soit exercée sur d'autres acteurs institutionnels dans l'éducation, la santé et le monde du travail plus largement afin qu'ils collaborent à cette politique en dénonçant leur présence. Enfin, l'internement a peu à peu été intégré aux politiques carcérales (Simon, 1998), étendant le complexe de l'industrie pénitentiaire à d'autres publics (Gilmore, 2009 ; Gordon, 2006) et poussant par là le monde de la prison à devenir une branche du système internemental (Wacquant, 1999).

C'est principalement en matière de recours à la violence contre les migrants et les étrangers que les conséquences sont les plus lourdes<sup>6</sup>. En effet, l'application de quotas d'expulsion et la radicalisation légale incitent les autorités policières à systématiser les comportements brutaux et dégradants à l'encontre des cibles de ces politiques subissant le contrecoup de leur criminalisation. La violence physique se banalise en amont de l'internement dans les techniques discriminatoires de contrôle d'identité et d'arrestation (traques, rafles, fausses convocations) qui élargissent la militarisation des frontières à l'ensemble des territoires. Durant l'internement proprement dit, la violence est un moyen trivial de préparer les internés à l'expulsion en brisant leur éventuelle résistance. Elle contamine l'ensemble des rapports sociaux dans les centres de rétention. La violence est encore le moyen de base pour l'application concrète des déportations dans les moyens de transport requis à cet effet à l'encontre des déportés ou

vis-à-vis des témoins s'opposant à ces expulsions. Cette brutalisation peut se retrouver aussi dans les rapports sociaux propres au monde du travail notamment en ce qui concerne les travailleurs illégalisés de cette partie invisible du capitalisme contemporain. Elle est d'autant plus prégnante que ces travailleurs et ces travailleuses sont incorporés et rendus dépendants d'un système économique essentiellement domestique en tant qu'armée de confort au service des élites occidentales.

## Extension du domaine du camp en démocratie

La plupart des pays occidentaux ayant délégué la détention et l'expulsion à des sociétés privées, déjà impliquées en amont dans les politiques de sécurité et de défense, on assiste à une privatisation des différentes phases de la police des étrangers. Cette évolution doit être analysée conjointement au développement des guerres asymétriques et de la privatisation des conflits contemporains. De surcroît on peut relever la multiplication de camps de travail gérés par des entités économiques privées, Rogue States, grands groupes internationaux et/ou réseaux mafieux (camps de travail forcé dans le BTP, l'industrie manufacturière, l'agriculture intensive ou le travail sexuel<sup>7</sup>). Cette fonction de mise au travail et d'exploitation extrême a toujours été présente dans l'histoire moderne du capitalisme, que ce soit dans les guerres coloniales couplant contrôle des populations indigènes et mise en valeur des territoires par le travail forcé ou servile ou dans les conflits occidentaux articulant lutte idéologique, destruction de masse et production industrielle. Dans la phase actuelle, cette privatisation du camp semble participer à un mouvement d'ensemble de transformation de la souveraineté étatique classique alors que cette forme spatiale et politique incarnait jusque-là l'exception souveraine.

L'autre aspect central de cette prolifération des espaces de mise à l'écart et de la parcellisation du territoire des démocraties occidentales par des dispositifs de contrôle des circulations tient au fait que ces tendances ne pèsent pas seulement sur les groupes sociaux illégalisés légalement par la perte progressive de leurs droits au séjour et à la mobilité depuis le début des politiques restrictives en la matière au cours des années 1970-1990 (Burman, 2006 ; Ellerman, 2005 ; Khosravi, 2009). Les politiques de contrôle et de suspicion s'appliquent aussi directement et indirectement aux fractions citoyennes elles-mêmes issues de l'immigration qui en subissent les conséquences (French, 2007). Non seulement cette hostilité publique suit les contours des discriminations légales ou non, qui touchent les minorités visibles dans les pays occidentaux, mais elle prolonge également les lignes de faille des frontières raciales et sociales de ces sociétés. La possibilité du confinement pèse désormais sur l'ensemble des citoyens de ces ensembles politiques pour peu qu'ils soient assimilés à des menaces ou considérés comme des « vulnérables » (Thomas, 2010).

L'extension du domaine du camp ne s'arrêtera probablement pas là. Avec le développement d'une politique de la peur et de la suspicion qui provoque, tout en faisant mine d'y répondre, des phases de paniques identitaires des groupes majoritaires ou qui se pensent comme tels, le camp est désormais l'image centrale auxquels se réfèrent les ensembles continentaux des démocraties occidentales pour se définir. Cet Occident fantasmé et manipulé se présente de plus en plus comme un camp retranché contre toutes les menaces d'invasions<sup>8</sup>, de contaminations<sup>9</sup> et de subversions<sup>10</sup> que feraient peser sur lui les populations des Suds. Ce modèle autarcique peut se déployer partout comme des poupées emboîtées, séparant

**espaces utiles et domaines contraints. À l'intérieur de ces forteresses continentales, on pourrait assister à la généralisation conjointe des résidences sécurisées et privatisées et des hyper ghettos. À l'extérieur, dans le Grand Sud, on pourrait voir se multiplier les projections de zones protégées dans les enclaves fragmentées des entreprises extractivistes ou de service digitalisée et du tourisme de masse *all inclusive* et biométrique tout à côté des villes de tentes des camps de réfugiés ou de proscrits.**

- 1.△ On ne traite ici que de la question de l'internement des étrangers. Le développement actuel des formes de détention administrative pour certaines catégories de déviants (notamment sexuels) mais aussi pour des publics considérés comme « ingérables » (jeunes délinquants, malades mentaux, etc.) peut néanmoins être intégré à cette réflexion. Il en va de même pour la question de la prison politique qui recoupe en partie la problématique de l'internement. Voir à ce sujet Vimont (1993).
- 2.△ Pour le cas de l'Amérique du Nord, voir en particulier Glidden (1973) et Kordan (2002).
- 3.△ Je n'aborde pas ici la question des politiques d'*otages* par exemple alsaciens en 1914 et des groupes « nomades » sédentarisés de force à la même période. Sur tous ces points, je renvoie à mon ouvrage *Camps d'étrangers* (Bernardot, 2008a).
- 4.△ Voir par exemple dans le cas australien : Bashford, Strange (2002) ; Papastergiadis (2004) ; Perera (2002).
- 5.△ Voir par exemple le cas du développement d'un réseau d'internement au Japon après 1945 : Morris-Suzuki (2003).
- 6.△ Pour une analyse plus détaillée, je renvoie à Bernardot (2008c).
- 7.△ Ces différents secteurs fonctionnent bien souvent en réseau. Il faut y ajouter certains secteurs du tourisme et des transports maritimes.
- 8.△ On peut mentionner à titre d'exemple une déclaration d'un responsable ministériel faisant de l'ensemble du territoire français une zone d'attente potentielle contre les réfugiés.
- 9.△ Les deux dernières menaces de pandémies grippales ont conduit la plupart des pays occidentaux à réfléchir à nouveau à des dispositifs de quarantaine à l'échelle des circulations globalisées.
- 10.△ Le réseau de sites d'interrogatoires dit de l'*Extraordinary Rendition* piloté par des agences de sécurité nord-américaines en est l'exemple le plus récent. Les liens cognitifs entre les politiques coloniales et les conflits asymétriques sont régulièrement soulignés. Se reporter à Kennedy-Pipe, Mumford (2007) et Kemp (2008).

## CHAPITRE 7

# Une approche genrée du camp

La notion de genre n'est pas une entrée habituelle dans les travaux de sciences sociales à propos des camps bien que ceux-ci soient envisagés comme étant principalement destinés à des hommes, que ce soit des prisonniers de guerre, des migrants ou des civils au travail forcé. À l'inverse, les camps humanitaires contemporains apparaissent plus aisément comme des espaces féminins car ils accueillent des populations « vulnérables » (Agier, 2008a ; Thomas, 2010). Pour traiter de la question du genre dans le fonctionnement des lieux d'internement, j'aborde les matrices genrées des camps en rappelant successivement les formes historiques du lien entre genre et internement, les questionnements pratiques induits par l'internement des femmes, et enfin les représentations de genre et de race qui se concrétisent dans l'espace du camp d'internement. Je traite ensuite des configurations contemporaines de ces questions en envisageant le camp comme un outil de guerre et d'oppression sexuelles, puis en tant que technique de gestion migratoire genrée et, enfin, en tant qu'espace de protection voire d'émancipation pour les femmes.

Ce chapitre est tiré du texte d'une conférence donnée à l'université Hitotsubashi de Tokyo le 5 juillet 2013 (Hitotsubashi University International Seminars) à l'invitation d'Hélène Le Bail travaillant à l'époque pour l'Institut français du Japon.

## Les matrices genrées de l'histoire des camps

D'un point de vue historique, les premiers espaces de contention, hors traditions cénobitique et pénitentiaire, genrées ou faisant émerger des questionnements sur les relations entre genres sont liés au développement colonial du système plantationnaire et de la Traite (Gilroy, 2003 ; Hordèj, 2008). L'importance des femmes dans les dispositifs de confinement coloniaux tient au fait qu'elles représentent à la fois une force de travail à exploiter, une population disponible pour la reproduction et une cible spécifique de politiques d'acculturation. On retrouve ces trois aspects articulés dans la gestion des femmes noires esclaves des plantations, caractéristique de la double dimension de travail forcé et d'exploitation sexuelle à des fins de reproduction et de confort des maîtres et contremaîtres, ensuite dans les dispositifs de préparation au peuplement colonial de femmes et d'enfants (prostituées, orphelins et vagabonds) depuis les métropoles vers les colonies et enfin dans les politiques d'assimilation et de déstructuration des modèles familiaux (Perera, 2002) visant des femmes indigènes dans les espaces de réserve et de contingentement par exemple en Amérique, en Australie et en Afrique.

Dans la gestion proprement dite des espaces plantationnaires, concentrationnaires ou internementaux, la coprésence d'hommes et de femmes pose des problèmes spécifiques aux concepteurs et aux *managers* de ces espaces. On peut évoquer le cas de gardes masculins surveillant des femmes internées ou, à l'inverse, celui de femmes gardiennes d'hommes internés. Les violences asymétriques et sexuelles dans ces espaces sont courantes. Dans plusieurs camps français que j'ai pu étudier à partir d'archives, par exemple ceux de l'Épuration entre 1944 et 1946 (Bernardot, 2005a), les femmes étrangères

internées le sont à partir de représentations de menaces spécifiques qu'elles feraient courir à l'ordre sexuel, racial et colonial. Pour les gestionnaires cela implique des règles particulières de surveillance, de traitement et de mise à l'écart qui reposent essentiellement sur des discours qui, à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, font des femmes, d'une part de potentiels fardeaux, « bouches inutiles » incapables de subvenir à leurs besoins en cas de conflit, et, d'autre part, des risques éventuels pour la morale en cas de célibat ou de charge d'enfants (Murard, Zylberman, 1976). Plusieurs études de camps plus ou moins officiellement réservés à des femmes (réfugiées franco-indochinoises et franco-algériennes en France dans les années 1950-1980) mettent en évidence les liens entre internement, mise au travail et abus sexuel<sup>1</sup>. Les femmes isolées dans ces espaces sont en effet utilisées comme force de travail contrainte dans l'agriculture et l'artisanat textile notamment, tout en restant sous la coupe d'une administration népotique. Ces réfugiées sont asservies à des structures paternalistes en tant que femmes, qu'étrangères (ou perçues et traitées comme telles), mais aussi en tant qu'ouvrières et qu'internées.

Ces camps sont ainsi le domaine d'expression de représentations ségrégatives et d'exploitations tout à la fois genrées, raciales et sociales. S'y expriment simultanément les cadres réglementaires de perception, et leurs traductions pratiques, des femmes étrangères, indigènes et prolétaires d'une part comme groupes menaçant l'ordre social, la virilité de l'homme européen et la pureté ethnique des groupes présentés comme majoritaires et d'autre part comme objets de désir structurés par l'orientalisme et l'exotisme notamment (Fanon, 1952 ; Mossé, 1999 ; Said, 2005 ; voir aussi chap. 9). Les femmes migrantes et étrangères sont désignées comme une potentielle menace de conquête biologique par la fécondité de territoires

européens infertiles dans une association explicite des migrations et des invasions. Ces questions se posent en des termes différents dans les empires coloniaux avec en particulier l'émergence d'une population métisse et les risques supposés de l'éducation des enfants européens par des nourrices indigènes. Le cantonnement en métropole est pensé comme un instrument pour éviter ce type de situation.

Dans plusieurs cas de guerres civiles ou asymétriques des dernières décennies, les femmes ont fait l'objet de violences organisées donnant à ces conflits des dimensions proprement sexuelles et biologiques. Certains camps gérés par des forces armées, étatiques ou non, ont été le théâtre d'exactions sexuelles de masse (viols et violences spécifiques, guerres d'honneurs, épurations ethniques) en Ex-Yougoslavie ou en Tchétchénie par exemple. On rapporte aussi des affaires récurrentes d'agressions et d'exploitations sexuelles dans des camps humanitaires au Bangladesh, en Grèce, au Liban, au Sierra Leone pour ne citer que des situations récentes. Des femmes sont fréquemment retenues comme otages, à la suite de rapt systématiques, dans des conflits locaux où elles servent à la fois de soutiens logistiques, de travailleuses domestiques et d'objets de réconfort sexuel tout en étant susceptibles d'être un moyen de pression sur les hommes du groupe adverse.

## Genre et camps : les formes contemporaines de l'exploitation

Quelles sont les formes contemporaines que prennent ces questions de genre et de race ? Les camps actuels peuvent fonctionner en tant qu'outil de guerre et d'oppression sexuelles, comme une technique de

gestion migratoire genrée et enfin en tant qu'éventuel espace de protection voire d'émancipation pour les femmes.

La particularité de l'application organisée de la forme-camp aux femmes réside en partie dans la combinaison du travail contraint et d'une exploitation sexuelle, entendue au sens large de services sexuels forcés ou négociés, de solution matrimoniale ou de modalité de peuplement en fonction d'échelles de désirabilité raciale et de représentations infériorisantes. La première phase de concrétisation à grande échelle de cette fonction des camps dans le cas des femmes, et constituant probablement la matrice de la configuration globalisée actuelle, se repère dans l'organisation des bordels militaires de campagne (BMC) d'abord dans les guerres coloniales, par exemple par la France impériale (Taraud, 2003), puis lors des conflits mondiaux (par les armées américaines, nazis et soviétiques en Europe et l'armée japonaise en Chine, en Corée et en Asie du Sud-Est) et les décolonisations (en particulier l'armée américaine en Asie du Sud-Est encore). L'expression *Comfort Women* désigne en anglais les détenues, principalement coréennes, dont le nombre est estimé à plus de 450 000, des BMC japonais de la Deuxième guerre mondiale. Son usage peut être étendu aux autres cas militaires de prostitution de masse. Des héritages de ces logiques de réconfort sexuel sont perceptibles dans les territoires d'Outre-mer par exemple en Guyane française (Serges, 2013). L'intégration de certaines régions (Afrique noire, Asie du Sud-Est, Caraïbes, Europe de l'Est, notamment) dans le commerce international s'est faite en partie en fonction de cette spécialisation contrainte dans les secteurs du tourisme sexuel de masse et des migrations organisées de travailleuses du sexe (Thaïlande, Saint-Domingue, Philippines, Roumanie, Biélorussie...). Il faut ajouter que l'entrée des femmes des Suds dans la migration et les secteurs de la

production industrielle et de l'agro-industrie intensive est directement connectée à l'industrie du sexe et à l'exploitation sexuelle comme on peut le voir avec les nombreux cas de circulation de travailleuses entre *maquiladoras*, exploitations agricoles, activités domestiques et prostitution<sup>2</sup>.

La question du genre est centrale dans les nouvelles formes de mobilités migratoires globalisées et dans les politiques de contrôle de celles-ci (Hondagneu-Sotelo, 2001 ; Parrenas, 2001, Roulleau Berger, 2010 ; Sassen, 2009). La féminisation des migrations répond à des besoins spécifiques de la globalisation pour apporter des forces de travail genrées dans les mégalo-poles contemporaines. Le développement de marchés migratoires globaux permet de déplacer des femmes pour fournir des services à la fois domestiques, prolétariés et sexuels aux élites mondialisées. La militarisation des politiques migratoires, dont les camps de rétention et de déportation constituent le dispositif central, participent de ces nouvelles formes de management biopolitique des sexes. Les femmes migrantes illégales représentent une main-d'œuvre décisive pour le fonctionnement des économies néo-libérales sur la base de marchés du travail hautement racialisés (Anderson, 2010 ; Erez *et al.*, 2009). Elles interviennent principalement dans les secteurs des services à domicile et à la personne dits du *Care* (gardes d'enfants, ménages, garde-malades), les services d'entretien et les formes non délocalisables d'activités agricoles, industrielles ou sexuelles. Moins de 10 % des personnes passées en centre de rétention en France en 2011 sont des femmes, ce qui peut laisser penser qu'elles représentent une force d'appoint, nécessaire au marché du travail, qu'il faut maintenir dans une position infériorisée, plutôt qu'expulser (Bernardot, 2012). Les migrations matrimoniales Sud/Nord constituent aussi un élément

significatif des gestions genrées des migrations comme on peut le voir en Europe (France, Allemagne et Autriche notamment) ou en Asie (Corée et Japon par exemple) sur des bases elles aussi racialisées (Le Bail, 2008 ; Fouché, Weber, 2006). Les contraintes multiples auxquelles font face ces migrantes (en tant que femmes, qu'étrangères illégalisées et fractions inférieures du prolétariat) s'apparentent à un *apartheid* social, spatial et temporel comparable à des assignations à résidence et à des internements ponctuels et ciblés (Naber, 2006), en partie dans les domiciles des familles des pays d'accueil et dans les circuits de déplacement séparés qu'elles doivent emprunter. Le camp est ici décliné dans des formes domestiques et individualisées, avec des caractéristiques résidentielles, statutaires et de mise au travail sous la menace de la déportation, qui s'apparentent parfois à de l'esclavage moderne dans son sens juridique.

## Les camps peuvent-ils être des espaces de protection et d'émancipation des femmes ?

Les femmes bénéficient de protections particulières dans le cadre des conventions de Genève notamment. Lorsqu'elles sont détenues, elles doivent bénéficier de conditions de détention spéciales sur le principe d'un traitement différencié en ce qui concerne les atteintes « à leur honneur », lorsqu'elles sont enceintes ou avec des enfants en bas âge. Dans les faits, ces protections ne s'appliquent pas toujours (Freedman, Valluy, 2007). De plus, les protections en matière de trafic humain, de prostitution contrainte ou contre des persécutions spécifiques faites aux femmes sont parfois utilisées contre les femmes migrantes des Suds en ciblant les caractéristiques patriarcales de leur culture d'origine et non les discriminations des pays d'accueil, ce qui revient à

rendre responsables de leur oppression leurs alter ego masculins uniquement. On retrouve des situations homologues pour les lesbiennes (Falquet, 2011).

Les camps, notamment humanitaires, lorsqu'ils s'installent dans la longue durée peuvent néanmoins devenir des lieux de transformation des rapports de genre et parfois le théâtre de processus d'émancipation, comme dans les camps palestiniens au Liban (Kortam, 2012), afghans au Pakistan (Mann, 2010), sahraouis au Maroc (Corbet, 2012) ou de réfugiés d'Afrique de l'Ouest ou de l'Est (Tallio, 2012). Le camp de réfugiés permet, avec le temps, des resocialisations et des renégociations partielles de la place des femmes par le biais du travail, de l'éducation voire de la structure familiale, avec une accentuation de la matrifocalité. Plusieurs facteurs limitent cependant la portée de ces émancipations. Les structures sociales dans les camps de réfugiés connaissent aussi, lorsque l'installation se prolonge, des phases de durcissement du contrôle genré, social et religieux. Les femmes ne parviennent pas toujours à transformer leur contribution économique par le travail en droits concrets. Et lorsque cela est possible, cet affranchissement se limite bien souvent au seul espace du camp et se voit remis en cause à l'extérieur et dans la migration lorsqu'elle intervient. Les femmes représentent fréquemment pour les acteurs politiques locaux la possibilité d'une continuité biologique du groupe réfugié (notamment pour les Sahraouis). Les institutions humanitaires maintiennent pour leur part les femmes dans un statut de victimes et de vulnérables ce qui délégitime leurs revendications et leurs mobilisations politiques. Les cas des mobilisations de femmes « sans-papiers » dans le cadre de leur activité de nettoyage ou de cueillette montrent par ailleurs les difficultés spécifiques qu'elles rencontrent (Bernardot, 2008d ; Burchianti,

**2006). Les femmes déplacées et migrantes doivent pouvoir bénéficier d'une citoyenneté pleine et entière pour parvenir à pérenniser les processus d'émancipation rendues possibles par la migration, le travail et les mobilisations.**

1. <sup>△</sup> Voir dans cet ouvrage le chapitre 4.

2. <sup>△</sup> Voir notamment Agustin (2000), Ehrenreich *et al.* (2003), Enloe (2000), Falquet (2008), Guillemaut (2009), Sistach (2012).

## CHAPITRE 8

# À la recherche des sans trace

S'il peut être vital de ne rien laisser suspecter de sa présence, il est aussi particulièrement discriminant de ne pas pouvoir laisser de traces. Ce chapitre traite de la tension dialectique, qui concerne au premier chef les populations minorisées, entre d'une part le danger que peut représenter pour elles le fait de laisser des traces de leur passage et d'autre part leurs difficultés à témoigner de leur existence par celles-ci dans l'espace urbain ou dans la culture. Ne pas laisser de traces n'a pas toujours la même signification. « Disparaître sans laisser de traces » est souvent considéré comme l'un des pires châtiements possibles pour l'être humain. Les sépultures sont d'ailleurs des marqueurs des débuts du processus d'homínisation. Le pouvoir souverain agit directement sur cette capacité à signifier sa présence. Lui-même est structuré autour de la constitution et de la continuité des archives (Derrida, 1995) tandis que ses activités secrètes ne doivent pas être connues.

Quelles sont les raisons qui peuvent amener les individus à ne pas laisser de traces ? Ce peut être la conséquence d'une démarche volontaire. L'agent secret, le « criminel compétent », le *hacker* peuvent

Une version de ce chapitre a été initialement publiée en 2011 dans l'ouvrage *L'Homme-trace* dirigé par Béatrice Galinon-Méléneç.

chercher à effacer toute trace de leurs activités afin d'éviter de générer des indices permettant, en cas d'enquête, de remonter jusqu'à eux. Toute leur stratégie vise soit à limiter voire à empêcher le dépôt d'une empreinte soit à nettoyer leur zone d'intervention pour en ôter tout élément identifiant ou afin de brouiller les pistes. Le crime parfait est à ce prix. Les technologies de détection, d'identification et d'authentification rendent pourtant de plus en plus complexe et incertain ce type de nettoyage, notamment en raison des possibilités ouvertes par la biométrisation. La virtualisation accélérée des activités quotidiennes s'accompagne en fait d'une matérialisation croissante sous la forme d'une sédimentation numérique. Tous les êtres et leurs activités sont susceptibles d'être « tracés ». Tout devient empreinte, signal, écho, chiffre. La multiplication des bases de données générées par les activités de production, de cession, de gestion et de déplacement participe de la constitution d'univers secondaires. Les données produites par les activités élémentaires peuvent être interconnectées pour en engendrer de nouvelles permettant à leur tour d'anticiper voire d'influer sur les actes et donc les traces à venir. La lutte entre effacement et recherche des traces est devenue un sujet inépuisable de la production audiovisuelle contemporaine qui met en scène l'hyperactivité des services de police scientifique, depuis la médecine légale jusqu'à la détection satellite, dans la traque de crimes réels ou potentiels.

D'autres personnes peuvent vouloir supprimer les traces de leur présence. Un premier cas de figure est celui du *stylite* cherchant à s'effacer, à s'abstraire du monde et à en fuir les contingences et les sollicitations tout en s'affrontant aux affres de la solitude (Lacarrière, 1961). Paradoxalement, les anachorètes furent souvent réintégrés dans le mouvement du monde du fait de la piété qu'ils suscitaient. Le second cas est celui du fugitif, de l'exilé, du fuyard. Il doit laisser le

moins de traces possibles lors de sa fuite, pour disparaître et réapparaître ailleurs, soit sous une autre identité soit en sécurité. De nos jours des migrants illégalisés se brûlent les doigts pour effacer provisoirement leurs empreintes digitales ou détruisent leurs documents d'identité<sup>1</sup>. Ils risquent de s'asphyxier lorsqu'ils se cachent à l'arrière d'un camion ou dans un container en évitant que leur respiration ne soit repérée par des détecteurs de carbone. Ils tentent de se dissimuler pour échapper aux caméras thermiques qui surveillent les corridors frontaliers. Pour contourner les dispositifs combinant obstacles matériels, surveillance humaine et technologie militaire, les sans trace doivent devenir anonymes, furtifs, indétectables. Il leur faut être discrets aux deux sens du terme, c'est-à-dire peu visibles et éparpillés. Tout processus de déplacement, de déviance et de résistance se voit confronté de nos jours aux difficultés inhérentes à la clandestinité dans un monde de traces et de détection. De plus la prise accrue de risques pour ne pas être détecté entraîne une élévation de la probabilité de laisser des traces.

À l'inverse, certains groupes sociaux ne parviennent pas à laisser de traces témoignant de leur existence. À quoi tient cette difficulté, voire cette impossibilité, des catégories subalternes à laisser des empreintes durables dans la culture, dans l'espace et comme citoyens ? La réflexion épistémologique de disciplines comme l'archéologie, l'anthropologie ou l'histoire à propos de l'étude des paysans du Moyen Âge, des pauvres de l'époque moderne ou des peuples sans écriture donne une première réponse. Les sciences sociales fournissent une deuxième piste d'analyse de l'enjeu, vital pour les subalternes, d'inscription dans un territoire, y compris d'un point de vue mobile, et dans sa mémoire. Comment sauvegarder et faire parler les traces des sans trace alors que les modèles actuels de

prise en charge et de contrôle de ces groupes, objet à la fois de visibilité victimaire et d'invisibilisation comme problèmes ou comme menaces, contribuent à leur absence dans l'espace public et social ? Comment analyser les politiques d'effacement voire de destruction systématique telles que les urbicides qui visent les traces laissées par certains groupes sociaux ?

## Quelques réflexions épistémologiques sur les sans trace

On nommera ici « sans trace » des individus ou des groupes qui laissent peu de signes tangibles de leur existence si ce n'est de manière fortuite ou indirecte. Il s'agit le plus souvent de populations rendues incapables de produire ou de conserver des témoignages de leurs activités et dont l'ancienneté de la présence dans un territoire, un parcours ou une culture a été systématiquement effacée dans l'espace et dans le temps de la mémoire collective. Dans les sciences historiques (paléontologie, histoire ancienne, médiévale et moderne), la question des vestiges et donc des sources laissées par certains groupes humains a soulevé de nombreux débats. Le décalage entre les sources abondantes concernant les élites et la rareté de celles concernant les sans trace pèse sur la capacité des chercheurs à rendre compte de leur existence. Des périodes sont plus obscures que d'autres en raison de la pénurie et de la dispersion des documents. L'histoire médiévale s'est longtemps limitée à l'étude des quelques sources écrites disponibles. Les données restaient incomplètes et inexactes. L'étude des capitulaires, des polyptyques et autres inventaires donnait certes accès à des informations sur l'activité économique, mais pour aller plus loin dans l'analyse et l'interprétation, les médiévistes ont dû recourir à l'étude

des cimetières, de la toponymie et aux techniques de photographie aérienne.

Le hasard tient d'ailleurs une grande place dans la découverte de tel ou tel reste d'activités humaines. Schématiquement, on peut dire que les vainqueurs et les élites ont tendance à laisser plus de traces que les groupes vaincus et les dominés. Que ce soit dans l'habitat, l'art, les parures, les restes humains et leurs sépultures, seuls les groupes dominants ont concentré des preuves tangibles de leurs existences. La conservation et la mise en valeur de ces traces (mausolées, reliques, objets personnels, portraits... ) participent même d'un projet de légitimation, de consolidation et de transmission. Laisser des traces dotées de sens confère une forme d'immortalité aux disparus et une généalogie structurante aux héritiers. Fabriquer de fausses traces – des actes, des armoiries, des arbres généalogiques falsifiés – permet aussi de légitimer des spoliations.

À l'inverse, les groupes d'agriculteurs ou de nomades, les catégories dominées, déplacées ou asservies ne laissent que des éléments parcel-laires, indirects, anonymes, mélangés voire produits par les élites. C'est l'une des principales difficultés que rencontrent les spécialistes du néolithique (Cauvin, 1998). Parfois, les empreintes des vaincus traversent cependant le temps du fait de leur position de victimes. Les actes de violence subis inscrivent dans leurs ossements les marques de cette brutalité. Ces menues traces peuvent parler lorsque s'associent le regard du paléontologue et celui du médecin légiste (Guilaine, Zammit, 2001). L'utilisation ou non de l'écriture accroît encore le décalage. La pensée occidentale s'est fondée depuis les Lumières sur cette dichotomie entre peuples avec ou sans écriture. On en trouve les échos fondateurs dans l'anthropologie (Goody, 1979). C'est la capacité

même à la transmission, à la culture et à l'intellection de sociétés, envisagées par la pensée occidentale comme sans écriture, froides et fermées, qui est en cause.

Pour les inconnus et les pauvres, les sources sont fragiles et discontinues. Il s'agit le plus souvent d'objets ou matières qui ne sont pas destinés à témoigner d'une existence mais qui sont assemblés, « traduits » et convertis pour rendre compte d'un mode de vie. Comme le note Alain Corbin :

Il arrive, certes, qu'un évènement fortuit jette une brutale et brève lumière sur le grouillement des disparus ; qu'un individu anonyme fasse l'objet d'une enquête précise à la suite d'une catastrophe, d'une émeute ou d'un crime. Mais tout cela relève de l'exceptionnel, du paroxysme qui ouvre sur les profondeurs, sans nous décrire l'atonie des existences ordinaires. [...] Reste que le plus saisissant pour nous n'est pas que la quasi-totalité des hommes de la préhistoire et des siècles lointains aient, pour l'heure, disparu sans laisser de traces, mais bien que cela soit aussi le lot des individus qui nous ont immédiatement précédés. (Corbin, 1998, p. 8).

Lorsque ces pauvres, ces « effacés » (Corbin, 1998, p. 8), laissent des traces et des documents, ils sont ambigus et arrivent jusqu'au chercheur par accident. Ainsi que l'explique Arlette Farge<sup>2</sup> :

Ils [les plus pauvres] portent des écrits sur eux. À partir des procès-verbaux de levées de cadavres et des archives des dépôts du greffe [...] nous disposons d'une source étonnante : ceux qui sont morts sur la route ou au village, de mort subite ou accidentelle, ceux qui ont été retrouvés noyés dans la rivière ou sur les berges, ceux qui sont tombés d'arbres ou ont été écrasés par des

charrois, ou encore ceux qui sont morts sur leur lieu de travail sont emmenés chez le procureur fiscal où leur corps est décrit, en même temps que leurs vêtements, pour identification. [...] Eux qui sont vagabonds, fuyards, la plupart du temps dans des situations extrêmement proches de la pauvreté, illettrés, soldats en fuite, portent sur eux quantité de billets, manuscrits, morceaux de lettres, certificats mi-imprimés mi-manuscrits, confessions, morceaux de livres ou petits livres, adresses, inscriptions, marques. Leur corps est marqué par l'écrit, eux qui ne possèdent pas la culture de l'écrit. (Farge, 2002, p. 57).

**À propos des sources relatives au génocide juif, Raoul Hilberg écrit :**

Il ne reste pas grand-chose de complexes entiers, comme les ghettos et les camps, ou encore les fosses communes » car « les Alliés victorieux transformèrent aussitôt ou progressivement plusieurs sites où subsistaient des traces que les exécuteurs n'avaient pas effacées. [...] Ces rares vestiges matériels ne permettent pas d'appréhender les nombreux faits ayant trait au génocide. (Hilberg, 2001, p. 15-16).

**Les survivants eux-mêmes ne parviennent pas à retrouver la trace des anciens occupants chassés ou exterminés (Kertész, 2003).**

## **Sauvegarder et faire parler les traces des sans trace**

Les sciences sociales se sont également posé la question de la disparition des traces de groupes humains. Dès les premiers travaux considérés comme précurseurs du questionnement sociologique et anthropologique, Bernardino de Sahagun par exemple pour les Indiens d'Amérique du Sud au XVI<sup>e</sup> siècle, certains ont cherché à

conserver les cultures en cours de destruction par des processus de conquêtes (Leclerc, 1979) en consignnant systématiquement des pratiques de ces sociétés en sursis (Mauss, 1947). Sur les continents américain et africain, il semble que, malgré les génocides et les ethnocides, les fondements culturels, linguistiques et religieux soient parfois parvenus à survivre dans des pratiques, des histoires mais aussi dans les images et les rêves (Gruzinski, 1990 ; Augé, 1992). En dépit des campagnes d'évangélisation, de la lutte contre des pratiques traditionnelles, de la répression coloniale ou de l'acculturation violente des modes de vie, produisant la déstructuration, la dispersion ou la déviance des groupes voire leur décivilisation (Jaulin, 1974), les cultures indigènes et aborigènes ont résisté. Elles se sont renouvelées parfois au prix du transfert ou de la transformation des moyens d'expression, par exemple les procédés de peinture à l'acrylique chez les Aborigènes australiens, ou de la folklorisation. Elles ont quelquefois permis la réémergence d'un discours politique de résistance et de conservation des éléments linguistiques et culturels restants. C'est le cas des *Natives* américains.

Les ethnologues se sont interrogés sur la possibilité même de leur démarche d'observation et d'interprétation face à la destruction des cultures « premières » par disparition physique de leurs membres et de leurs œcoumènes ou par altération culturelle. Claude Lévi-Strauss a annoncé la fin de l'ethnologie du fait de la désintégration des sociétés indiennes d'Amazonie. D'autres, comme Georges Balandier, ont montré les capacités d'évolution, de transformation et d'adaptation des cultures africaines à la modernité tout en mettant en évidence les formes de modification ou d'invention et le « caractère d'inauthenticité » des configurations culturelles engendrées par la « situation coloniale » (Balandier, 1982). Certaines disciplines – comme l'histoire

des religions et la linguistique – ont tenté de conserver dans l'urgence des cultures et des langues en voie de disparition en raison de la restriction du nombre d'utilisateurs, de l'uniformisation des modes de vie et de l'impact de la globalisation. L'ethnolinguistique et l'ethnomusicologie ont pu devenir dans ce cas des sciences conservatoires des groupes humains en voie d'extinction. Le mot et la note s'y font traces.

Dans la manière d'envisager les pauvres et les « vulnérables », ceux qui laissent le moins de traces, on doit différencier les approches historiques des approches sociologiques. Les historiens des mentalités ont étudié de menus objets et documents repérés souvent dans les archives de police pour reconstituer des trajectoires et des conditions de vie. Ce n'est pas vraiment possible dans les travaux sociologiques. Soit il s'agit d'agréger des données statistiques produites pour et par des organismes sociaux. Dans ce cas les catégories d'appréhension de la pauvreté et du dénuement sont le résultat des problématiques d'intervention de la *main gauche* de l'État et ne sont en rien le résultat d'une production culturelle des basses « castes ». Soit les chercheurs tentent d'interroger directement les « exclus » à l'occasion d'entretiens. Plusieurs problèmes méthodologiques se posent alors. Le premier écueil est sans doute que les informations glanées alors par l'enquêteur en apprennent parfois plus sur ses propres cadres de perception et ceux des institutions que sur ceux des pauvres. Le second tient au mode de sélection des témoins qui a tendance à privilégier les individus les mieux dotés socio-culturellement au détriment de ceux qui ne parviennent pas à s'exprimer. Les productions scientifiques sont alors souvent des discours surplombants qui font des pauvres et des exclus des citoyens par procuration parce que considérés comme incapables.

C'est cette dimension qui a été mise en avant dans les travaux de sciences sociales qui adoptent ces dernières années une approche plus politique de ces problèmes avec notamment l'irruption de la notion de *subalternes* face aux représentations héritées des sciences impériales. Des auteurs ont mis en évidence la nécessité de contourner les approches traditionnelles pour traiter de ces thématiques. Par exemple les opprimés souffrent d'une remise en cause de la dimension théorique et politique de leurs formes de contestation (Guillaumin, 1981). Ils sont renvoyés à l'infra-politique et à l'expression d'une plainte muette (Thomas, 2006). C'est autant leur capacité que leur droit à exprimer une position politique et à laisser une trace dans le débat qui font problème. Lorsque les subalternes s'expriment, sous la contrainte d'une domination et d'un ordre politique et social qui leur est défavorable, ils doivent le faire de manière rusée et détournée et laisser le moins de traces possibles qui pourraient leur être imputées, afin de ne pas être sanctionnés. Leurs discours sont cachés [*hidden transcript*] (Scott, 2008). Peuvent-ils exprimer une position dans un espace politique qui ne reconnaît pas leur légitimité (Spivak, 2009) ? Certains groupes ne sont pas autorisés à entrer dans le cadre, à trouver une place et leurs membres ne peuvent laisser une trace comme personne (Dal Lago, 2005 ; Sayad, 1999). La construction artificielle d'un grand partage entre Orient et Occident ôte par exemple à l'individu *oriental* toute capacité à marquer de son empreinte son environnement et sa culture (Saïd, 2005). Ce malcadrage [*misframing*] (Fraser, 2005) persistant laisse aussi hors champ des groupes *occidentaux* (femmes, pauvres, indigènes, esclaves, itinérants, déviants, sous ou non-citoyens...). Leurs activités ne sont pas considérées comme entrant dans les définitions de ce qui est digne d'être culturel ou politique (Basterra *et al.*, 2010). Les

conséquences pour les subalternes sont notamment de se voir refuser un droit à l'existence et à l'expression d'une subjectivité ou d'une culture. Seule leur est autorisée celle d'une souffrance (Gilroy, 2003). Et encore... La majorité, ou le groupe qui se perçoit comme tel, apprend à détourner le regard [*disregard*] ou à ne considérer la plainte et le témoignage de l'Autre que dans la mesure où ils ne remettent pas en cause sa domination (Stoler, 2009a).

## Laisser une trace dans l'espace : une conquête furtive

La question de l'espace est centrale pour envisager la capacité de certains individus et groupes à laisser des traces témoignant de leur passage. J'ai évoqué plus haut les populations rurales de la période médiévale et leur relatif anonymat malgré leur grand nombre. À partir du début de l'époque contemporaine, c'est une autre classe dominée – le prolétariat – qui doit lutter pour conquérir son espace, être capable de s'inscrire dans le territoire et avoir le droit de laisser des traces (Verret, Creusen, 1979). Ceux « qui n'ont pour richesse que leur seule progéniture » [*proletarii*] vont dans une première phase opter pour la mobilité – lorsqu'ils le peuvent – afin de s'affranchir des contraintes de domination. Mais ce nomadisme ouvrier va être progressivement combattu par les autorités et par les employeurs afin de faciliter le contrôle et l'exploitation de cette main-d'œuvre. Les reliquats de populations mobiles, les réfugiés (Noiriel, 2000), les étrangers (Bernardot, 2008a), les célibataires (Murard, Zylberman, 1976) et les vagabonds (Thomas, 1997) notamment, deviendront l'objet d'une surveillance des pouvoirs publics qui développeront pour ce faire de nouveaux moyens de contrôle des déplacements et du rapport au territoire. En accroissant leurs capacités à suivre à la trace ces

groupes dominés, les autorités seront ensuite en mesure d'étendre les procédés d'identification à d'autres groupes.

Dans cette incertaine conquête d'un rapport autonome à l'espace et à l'habitat, les ouvriers vont d'abord devoir se défaire de l'emprise du logement patronal qui fixe et régleme les formes et les usages possibles de la résidence (De Certeau *et al.*, 2003). Progressivement, le prolétariat accède aux droits et en particulier à celui de circuler et de s'installer. Mais celui-ci reste fragile. Nous retrouvons encore les vestiges de cette police de l'espace ouvrier qui interdit l'intimité et la gestion indépendante de la chambre dans les politiques contemporaines de « logement très social » et d'hébergement humanitaire (Bernardot, 2011a). Il n'y a pas de domaine privé possible, tout juste un espace *privatif*. L'hébergé, tel un intrus, ne doit pas marquer de son empreinte la parcelle qui lui est concédée temporairement. Tout processus d'appropriation entérinant sa présence et légitimant ses éventuelles revendications à un traitement égal aux citoyens est interdit. Les seules traces que laissent ces passagers toujours plus ou moins clandestins car sans titre donnant droit à un séjour durable, sont des inventaires mobiliers impersonnels, des mains courantes dans les commissariats et des comptes rendus d'opérations de maintien de l'ordre. Le fait qu'ils disposent de documents, de duplicata, de titres provisoires ou d'attestations, ne suffit pas à rendre légitime leur présence inopportune ni à reconstituer les preuves d'une occupation même, et surtout, lorsque celle-ci est ancienne. À cet anonymat spatial répond la perte de l'*auctoritas* sur la chose fabriquée induite par le mode de production industriel.

Du côté des employeurs et des pouvoirs publics, cette sédentarisation forcée de la classe ouvrière, qui a eu un temps le mérite de permettre

une forme d'intégration citoyenne à la Nation de ces franges exclues, a progressivement perdu tout attrait. Le développement actuel du travail mobile, accompagné du renouveau de l'habitat de chantier et de plateforme, rappelle que l'installation des ouvriers et leur éventuelle concentration ne sont plus considérées comme la panacée (Le Marchand, 2007). Cette restriction de l'inscription spatiale limite le développement de la solidarité et entrave l'auto-organisation sociale, économique voire politique. Pas de légitimité juridique et politique pour les *valiant beggars* et les *global vagabonds*, pas de bénéfice non plus des politiques publiques si ce n'est dans leur versant répressif (Weber, Bowling, 2008).

La sédentarisation ou l'installation est pourtant l'une des manières les plus sûres de laisser une empreinte durable dans l'espace et dans le paysage. Le problème se pose pour les catégories les plus défavorisées, ou victimes de discriminations systématiques, dont la capacité à aller et venir est structurellement remise en cause par les pouvoirs publics et par les forces du marché. La mobilité volontaire est devenue un privilège. La circulation contrainte et la désorientation spatiale constituent dorénavant des armes contre les pauvres. Le cas se présente par exemple dans les politiques de réhabilitation et de rénovation urbaines. Les publics visés par ces opérations sont victimes de processus d'effacement de leur installation. Et cela à plusieurs titres. Le premier effacement correspond à la destruction de leurs habitats présentés comme indignes ou insalubres. Ainsi les habitats auto-construits, permettant à des populations pauvres de s'abriter mais aussi de faire preuve d'ingéniosité dans l'agencement de matériaux de récupération ou dans le raccordement à des réseaux, et qui constituent des univers architecturaux et culturels primordiaux, sont rasés. Leur intégration dans des ensembles urbains rénovés n'est jamais

possible. Lorsque ces types d'agencements auto-organisés sont démolis, rien ne subsiste pour en marquer l'emplacement dans l'espace ou dans la mémoire (Chavanon, 1997 ; Témime, Deguigné, 2001). Ainsi les opérations urbaines de réhabilitation fonctionnent comme des reconquêtes spatiales. Elles produisent des effets de déterritorialisation à la fois matériels et symboliques (Pétonnet, 1979).

L'étude des programmes urbains depuis les années 1960 en France a montré que ces publics, pourtant parfois présentés comme les prétextes sociaux des destructions, ne sont que très rarement relogés sur place (Bernardot, 1999b). Les habitants sont l'objet d'une opération de substitution qui leur fait perdre les preuves de l'ancienneté de leur résidence dans telle ou telle commune et les droits afférents à celle-ci. Ces politiques urbaines remodelent ainsi de force les contours de l'autochtonie. Elles excluent les groupes désignés comme menaçants, souvent migrants ou perçus comme tels, pauvres, et faiblement soutenus politiquement quel que soit la durée de leur présence. Ils doivent disparaître du nouvel aménagement urbain qui ne leur est pas destiné (cf. chap. 2 et 3). Ces politiques de lutte contre les formes de déviance urbaine ont systématisé le remodelage et le nettoyage pour empêcher ou retarder l'installation de tel ou tel groupe : mendiants, sans-abri, prostitué.e.s, nomades, jeunes de catégories ouvrières ou racisées. Ces dispositifs combinent des conceptions de la voirie, du mobilier urbain et de la surveillance visant à rendre inconfortable toute station durable et à privilégier les flux. Lorsque cela ne suffit pas et que des individus contraints par les circonstances se fixent malgré tout, les modes de contrôle intègrent des dispositifs répulsifs et de harcèlement permettant d'expulser les occupants et de les remettre en mouvement. Leurs traces sont considérées comme des souillures. Cette déterritorialisation est comparable à des politiques de sédenta-

risation forcée de groupes nomades, de déracinement ou de *relocation* forcée de populations comme au Tibet depuis la conquête chinoise, en Algérie durant la Guerre d'indépendance (Bourdieu, Sayad, 1964) et aux États-Unis durant la Seconde Guerre mondiale pour les nippon-américains.

## Urbicides, spaciocides, disparitions. Effacer les traces de l'Autre

La notion d'urbicide, forgée à partir du concept de génocide, permet de rendre compte de modalités systématiques d'effacement des traces urbaines de la présence d'un groupe humain. Elle a émergé en sciences sociales d'abord à propos des hyper ghettos des villes américaines pour décrire les processus d'abandon de populations racisées et paupérisées dans des quartiers ségrégatifs des villes américaines, par exemple le *South Bronx* de New York dans les années 1980 (Berman, 1986), puis dans les zones sinistrées de La Nouvelle-Orléans à la suite du cyclone Katrina en 2005 (Herscher, 2006). Le concept s'est imposé par la suite à l'occasion de la guerre en ex-Yougoslavie (Coward, 2009), en particulier à propos de Sarajevo assiégée en 1996, et des guerres contre l'Irak depuis les années 1990 concernant Bagdad (Étienne, Al-Ahnaf, 1992). Il désigne alors les stratégies militaires visant explicitement à détruire des cités ou des implantations collectives. Il s'agit à la fois d'annihiler les infrastructures vitales et de raser des symboles architecturaux et culturels, tels que des monuments historiques, des cimetières, des bibliothèques, des marchés publics, caractéristiques d'une civilisation, d'un mode de vie ou d'une religion. L'urbicide n'est pas simplement assimilable à une violence contre une ville mais participe d'une visée de profanation et de destruction des fondations et des traces matérielles d'une différence et d'une

hétérogénéité. Le choix de ces cibles de saccages par négligence ou par bombardement a pour but non seulement de désorganiser le fonctionnement de ces cités, d'empêcher une réorganisation politique ou militaire mais surtout de démoraliser les populations civiles en s'attaquant à des lieux de la mémoire et aux supports des horizons d'attente collectifs.

La notion d'urbicide peut être élargie. La gestion spatiale d'un possible État palestinien a été envisagée comme un *spaciocide* par Sari Hanafi (Hanafi, 2004). Son territoire potentiel est remis en question de multiples manières dans le cadre de la guerre avec Israël (restriction de l'accès aux terres arables et à l'eau, captation de terres, érections de murs de séparation, blocus terrestre et maritime, destructions systématiques d'infrastructures et de cultures agricoles, *check-points*, camps de réfugiés... ). Plus que la trace de la présence palestinienne, c'est plutôt le *tracé* continu d'une délimitation territoriale cohérente et viable qui est pointé (Lévy, 2008). On retrouve cette idée de *containment* et de restriction radicale de la mobilité et de l'accès au territoire dans les modalités de traitement des populations illégales à l'intérieur et aux frontières des ensembles continentaux occidentaux (Bernardot, 2009b).

Les affrontements entre groupes sociaux et politiques peuvent s'accompagner d'une volonté de faire disparaître les traces de l'ennemi (Kilani, 2006) en détruisant par exemple des lieux de culte ou de sépulture comme durant les affrontements en Inde en 1989 (Appadurai, 2007) et dans les années 1990 dans l'ex-Yougoslavie (Krieg-Planque, 2003). Les objectifs de ces agressions contre des « ennemis ethniques » (Heusch, 2002) consistent en l'effacement des éléments distinctifs d'un groupe altérisé. C'est le cas lors de

campagnes de viols de masse visant à supplanter l'Autre dans ses prétendus caractères biologiques et raciaux. La trace doit être brouillée ou recouverte sans lui permettre de s'inscrire dans un palimpseste spatial et culturel. De surcroît, le corps de l'ennemi supplicié peut être détérioré pour le rendre méconnaissable et inidentifiable (Uribe, 2004). Il n'est plus qu'un résidu. La fosse commune dissimulée accueille alors des restes déshumanisés.

Aux pratiques coercitives de masse tels que les génocides ou les exécutions systématiques s'ajoutent celles du rapt et de l'assassinat des membres d'un groupe. Ces « politiques de disparition » ont été très fréquentes en Amérique du Sud dans les années 1970 mais aussi au Maroc, au Moyen-Orient et au Sri Lanka dans les années qui ont suivi. Faire disparaître un témoin, un opposant ou un quelconque civil vise à générer de l'angoisse et à imposer l'idée d'une non-existence du disparu. Le disparu pose alors aux sociétés civiles des problèmes psychologiques (de deuil et de mémoire), juridiques (de la preuve du décès) et politiques (de l'État de droit). À son sujet il n'y a que soupçon, présomption, allégation (Bigo, 1994). Il reste vivant dans la mémoire de ses proches mais peut aussi être victime de l'oubli progressif de ceux qui restent (Iveković, 2000). Face à ces formes d'exfiltration et de dissolution des groupes et des êtres, la seule démarche possible consiste à chercher à détecter une présence, à retrouver une trace, dans les champs, les villes et les ruines. Des photos satellites permettent parfois de repérer des fosses communes en localisant des zones de terre fraîchement retournées.

Comme on l'a vu plus haut, les anciens lieux de vie des subalternes une fois qu'ils ont été chassés ne conservent généralement aucune trace matérielle distinctive. Dans les cas des génocides contemporains,

les politiques mémorielles participent parfois à la conservation de sites ou à la matérialisation des anciennes présences sur des sites symboliques (Bensoussan, 2004). Une plaque ici, une baraque ou un fil barbelé là. Mais le plus souvent les souvenirs s'altèrent ou s'évanouissent lorsque les derniers témoins s'éteignent (Gensburger, 2005). C'est effectivement le cas des sites d'enfermement de masse de groupes qui n'ont pas pu ou voulu sanctuariser ces lieux de mémoire et n'entrent pas dans le cadre des romans nationaux (Sigot, 1994 ; Roux, 1992). Trop souvent, les quelques traces ruinées qui demeurent attestent plus des processus de domination impériale ou nationale sur les subalternes que de l'existence et de la culture de ces derniers (Stoler, 2008).

1.△ Les représentants des pouvoirs publics procèdent parfois de même pour justifier un refus de prise en charge ou une déportation.

2.△ Voir aussi Farge (2004) et Ginzburg (1989).

## CHAPITRE 9

# Altérité et colonialité

Chaque vieille culture cache toujours, derrière le masque de la raison et de la civilité, une face nocturne – un énorme réservoir d’obscures pulsions qui, à l’occasion, peuvent s’avérer meurtrières.

A. Mbembe, « La République et sa bête »,  
*Mutations*, 8 novembre 2005

L’identité nationale est redevenue depuis quelques décennies un thème central dans les débats politiques en France. Les récents attentats (2012-2016) ont accru encore ce questionnement sur le modèle français, sur ses spécificités et son rapport au monde. J’ai choisi de prendre le problème à l’envers et de réfléchir aux traits du modèle national de perception de l’altérité en considérant que l’élaboration politique et culturelle du « caractère de ce qui est autre » me donne l’occasion de délimiter ce qui se cache au-delà des frontières de cette identité collective imaginée. Identité et altérité constituent

Une première version de ce chapitre a été publiée dans la revue *Asylon(s).Digitales*, n° 13, novembre 2014-septembre 2016, *Trans-concepts : lexique théorique du contemporain*. Elle a été rédigée initialement pour une conférence sur ce thème à la demande du *Samsung Economic Research Institute* à Séoul avec lien avec l’université INHA d’Incheon (Corée du Sud) le 7 mai 2015. Elle a fait ensuite l’objet de plusieurs présentations qui m’ont permis de compléter la première version, au colloque « Lutttes coloniales et décoloniales dans la France d’hier et d’aujourd’hui » à l’université du Havre (France) le 15 novembre 2015 [<https://www.youtube.com/watch?v=1vlvaoX82jI>] et à la 10<sup>e</sup> Escuela Chile-Francia-chaire Michel Foucault, à l’université du Chili (Santiago du Chili), le 4 mai 2016. Je remercie l’université du Havre-Normandie (76) pour m’avoir intégré dans son programme d’échange avec la Corée du Sud ainsi que les organisatrices de ces événements, en particulier Anouk Guiné, María Emilia Tijoux, Delphine Yribarren, Judith Streff, et les relecteurs de la revue *Asylon(s).Digitales*.

toutes deux des notions relationnelles qui ne peuvent se penser l'une sans l'autre. L'identité est une notion ambiguë tirillée entre « être soi », « être le même » et « être un autre ». Et pour le philosophe Emmanuel Levinas (1974), c'est dans la relation à l'autre que se construit sa propre identité. Je vais transposer ces définitions à l'échelle collective et tenter de définir le modèle culturel français de perception de l'altérité qui m'intéresse parce qu'il peut fournir des éléments de compréhension des modes de traitements des étrangers à la fois en matière de grilles de détection et d'échelles de valorisation des supposées différences. Ces grilles comme ces échelles sont à la base du développement d'institutions spécialisées de prise en charge.

C'est une entreprise difficile dans la mesure où la France partage de larges parts de ses représentations avec les pays européens et ses voisins du Sud, et plus largement avec les pays dits avancés. Les modèles culturels ne sont pas stables et ont connu de multiples transformations en particulier du fait de l'accélération de la dernière phase de mondialisation et des mobilités transnationales. Cependant, je pense qu'il est possible de mettre en évidence quelques grands traits des spécificités nationales françaises en la matière. La France possède en effet des particularités en raison de son processus de construction stato-nationale depuis un millénaire environ marqué par le colonialisme intérieur et la monarchie absolue, par une gestion spécifique de la conflictualité culturelle et religieuse et par un modèle administratif centralisé. Enfin son influence culturelle et linguistique a longtemps été dominante en Europe. Sa culture impériale et coloniale est aussi singulière. Il en va de même pour sa structure intersectionnelle et son rapport au territoire. On peut de plus repérer différents axes de tensions idéologiques distinctives structurant son histoire opposant et articulant tantôt l'utilitarisme et l'anti-mercantilisme, tantôt

l'humanisme universaliste et le racisme, tantôt l'égalitarisme et l'autoritarisme...

Je procède en quatre temps. J'aborde d'abord le processus de désignation des altérités endogènes, c'est-à-dire la manière dont les élites nationales ont structuré leurs rapports et leurs discours à l'intention de catégories sociales et culturelles qu'elles considèrent comme inférieures. Je pose ensuite la question de la perception des altérités perçues comme exotiques et désirables. Car, dans la relation à l'étranger sur le sol national et dans le processus de projection coloniale, les institutions culturelles étatiques ont valorisé certaines caractéristiques des altérités en matière esthétique, érotique et de compétences, pour les capter et les intégrer. Je traite aussi du rapport national à des altérités construites comme menaçantes en me focalisant sur les représentations de l'étranger comme envahissant, subversif et contaminant pour la société française. Je m'interroge enfin sur la structure de la colonialité française et les perspectives de sa remise en cause.

## Une altérité endogène à intégrer ou à neutraliser

Le premier type d'altérité que je souhaite évoquer est celui de l'altérité endogène, intérieure ou, pour le dire autrement, domestique. En France une problématique politique récurrente à partir du XVI<sup>e</sup> siècle porte sur la possibilité de soumettre et d'intégrer la masse indistincte des populations pauvres à l'ensemble politique national. Michel Foucault (1997) a démonté les représentations élitaires de la formation du pays, en particulier la notion de « guerre des races » dont aurait émergé le « peuple français<sup>1</sup> ». Elle repose sur un schéma narratif qui a traversé les siècles depuis la Renaissance et qui tend à justifier la

structure aristocratique de la société et du pouvoir en France à partir des invasions franques (les Francs prétendument descendants des Troyens ayant établi leur domination sur les populations celtes locales). Cette architecture de la société française s'est dupliquée à plusieurs reprises pour justifier des inégalités économiques, sociales et politiques (Anderson, 1996). Comme l'a montré l'historien anglais Eugen Weber (1983), les discours de la bourgeoisie française sur la paysannerie au XIX<sup>e</sup> siècle sont empreints d'un grand mépris. Les paysans sont alors considérés comme une catégorie inférieure et souvent considérés comme des sous-hommes et comparés à des animaux. L'essentiel des politiques jusqu'à la Troisième République (1871-1940) consistera à faire reculer voire à faire disparaître les particularités culturelles et linguistiques locales perçues comme arriérées. En termes de représentations contemporaines, le monde rural – qui a disparu démographiquement – a été folklorisé pour conserver son cachet « éternel » et progressivement marchandisé sous des labels de terroir. Dans le même temps, la constitution de la classe ouvrière à partir de la Révolution industrielle (fin XVIII<sup>e</sup>) est envisagée comme une source de menace pour la stabilité du pays. Les ouvriers, *a fortiori* lorsqu'ils sont présentés comme étrangers, doivent être contrôlés et canalisés et sont parfois désignés par les forces conservatrices comme une *multitude vile* qu'il faut dresser et traiter durement pour pouvoir l'exploiter. Les modèles de développement séparés et autarciques des ouvriers, des célibataires en particulier, participent encore des cadres cognitifs latents des politiques publiques (Bernardot, 2008b). De nos jours, les mondes ouvriers, fragmentés et mis en mobilité, sont absents, en dépit de leur importance quantitative, de l'essentiel des représentations politiques, culturelles et sociales, hormis sous la forme de l'expression de revendications violentes et d'activités crimi-

nelles ou de mises en scène les associant à des victimes et des exclus, le plus souvent sans parole ni subjectivité (Thomas, 2010).

À côté de ces deux catégories de subalternes mais néanmoins susceptibles d'être intégrées à la Nation française par des politiques présentées comme sociales, sanitaires et éducatives, d'autres sont traitées de manière différente. Il s'agit en premier lieu des parias nationaux (Mayer, 1996 ; Mosse, 1999) : les Juifs sont progressivement assimilés mais avec de violents soubresauts et sans que cela n'altère l'antisémitisme toujours présent. À l'inverse, les Gitans acquièrent, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle (Filhol, 2005) le statut de population menaçante en raison de leur mobilité « nomade » et d'une altérité raciale supposée. Il est possible d'y ajouter les vagabonds et les pauvres plus largement, surtout lorsqu'ils se déplacent. Les appareils sanitaires, judiciaires et médicaux vont se structurer et converger pour en faire des altérités à contenir et à résorber (Thomas, 1997). En second lieu, il faut mentionner les malades vénériens, les handicapés et les malades mentaux qui sont progressivement dépités, institutionnalisés et mis à l'écart (Rodriguez, 2015). La césure entre le normal et le pathologique s'impose peu à peu vis-à-vis de ces catégories. Différentes politiques ségrégatives, parfois eugénistes, viseront ces groupes jusqu'à la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle pour éviter leur visibilité et limiter leur reproduction. En dernier lieu, les ouvriers étrangers se voient appliqués des grilles d'utilité et de désirabilité en fonction de critères raciaux développés par l'anthropologie et la médecine notamment. Au bas de ces échelles de valeur, encore diffusées dans les ouvrages scolaires dans les années 1980, les indigènes coloniaux et les indigents locaux apparaissent comme une altérité irréductible qu'il faut faire disparaître ou qu'il faut renvoyer/maintenir en dehors de l'espace national.

La société française s'est donc longtemps représentée métaphoriquement comme un creuset dans lequel s'effectue la fusion des différents éléments sains qui la composent mais dont les parties inaptes, infectées ou définitivement inassimilables doivent être isolées et dissociées. Les mélanges doivent être évités. Cette représentation s'applique aussi aux territoires colonisés. Les sujets exploitables doivent être assimilés. Les éléments présentés comme nuisibles et inassimilables doivent être cantonnés, déplacés et le cas échéant éloignés voire éliminés par l'internement, l'eugénisme ou la déportation.

## Une altérité exotique et désirable

L'altérité peut néanmoins être désirée par la France, notamment lorsqu'elle est exotique, cette attraction restant cependant toujours réversible. À partir du XVII<sup>e</sup> siècle se diffuse une littérature qui propose des représentations séduisantes des altérités lointaines. Il ne s'agit pas seulement d'importer des talents étrangers comme le fait l'autorité royale pour les artistes, les artisans et les ingénieurs depuis François 1<sup>er</sup> pour contribuer au développement national, ceux-ci concrétisant seulement l'altérité de la « petite différence » d'avec les voisins européens avec lesquels la France est en concurrence. Il faut donner cette fois une justification et une matérialité à la projection exploratoire et coloniale qui commence à la même période. On peut distinguer trois modèles symboliques et imaginaires appliqués aux altérités racialisées que représentent des civilisations ou des peuples lointains (Guillaumin, 2002 ; Pitts, 2008 ; Reynaud Paligot, 2006 ; Saïd, 2000 ; 2005). Il y a les civilisations prestigieuses et lointaines comme la Chine, le Japon et les mondes asiatiques en général. Les voyageurs et les écrivains y décèlent l'ancienneté, le

raffinement et la sophistication mais aussi des ressources et des éléments de faiblesse qui justifient la domination occidentale. Le prestige n'empêche pas néanmoins le mépris racial et le refus de la présence physique de cet autre sur le sol national de peur d'un supposé péril jaune. Il y a les civilisations disparues au premier rang desquelles l'Égypte des Pharaons. Avec l'expédition napoléonienne et la Pierre de Rosette de Champollion, l'enthousiasme atteint son paroxysme comme si la grandeur passée de l'Égypte ancienne tendait un miroir grandiose à la civilisation française. Les explorateurs et les conquérants ne manquent pas l'occasion de piller les signes de ces cultures anciennes tout en réduisant les pays réels à des chaînons du commerce mondial. Aujourd'hui encore, les musées nationaux exhibent ces trophées malgré les demandes de restitution récurrentes. On retrouve d'ailleurs cette relation à une altérité, d'ailleurs plus divertissante qu'édifiante, dans les rapports aux cultures de peuples indigènes considérés comme indiscutablement « inférieurs » notamment en Afrique et en Amérique. L'importation des arts dits primitifs et notamment de l'art africain tout comme la longue tradition des spectacles de présentation de prétendus spécimens indigènes vont être pratiquées dès le XVI<sup>e</sup> siècle et jusqu'aux zoos humains de l'exposition universelle de Paris en 1931 (Baez, Masson, 2007 ; Bancel *et al.*, 2002 ; Vergès, 2011). Il en est allé de même pour les « anormaux » présentés dans les cirques. L'anthropologie conserve en partie la mémoire de monstration de la différence dans les travaux des ethnologues qui mettaient en scène le décalage entre le « Nous » et le « Eux » tout en occultant la destruction des seconds (Assayag, 2004). Cette capture sémiologique et culturelle des signes valorisables des cultures va de pair avec une scotomisation de la place des cultures exogènes dans la marche du monde. La marchandisation culturelle

contemporaine a systématisé et industrialisé cette technique de capture et de retournement des signes (Bernardot, Thomas, 2014-2016).

Il est une forme d'altérité exotique qui occupe une place centrale dans l'imaginaire occidental de la différence : celle de la féminité. Les représentations des femmes constituent en effet un vecteur déterminant de la structuration du désir de l'autre et de sa capture. Tout comme les femmes présumées inférieures en Occident (les prostituées, les Bohémiennes et les Juives notamment), la femme dite indigène va être l'objet d'un processus d'érotisation dans la littérature et l'art à partir de récits de voyages notamment puis de la photographie et du cinéma. Ces schémas narratifs peuvent presque indifféremment concerner les Vahinés polynésiennes, les Geishas japonaises, les Odalisques mauresques, les Squaws indiennes... De manière schématique, lorsque ces femmes sont nues, il faut les travestir pour les rendre désirables et lorsqu'elles sont vêtues, il faut pouvoir les dévêtir (Boetsch, Savarese, 1999 ; Taraud, 2003). Mais il ne s'agit pas que de représentations. Il faut aussi contrôler les pratiques, en particulier dans les relations entre les colons et les femmes indigènes des plantations esclavagistes, des quartiers réservés et des habitations coloniales (Dawdy, 2006). Certes, la belle indigène peut et doit apporter réconfort sexuel et psychique à l'homme européen mais elle ne doit pas le ramollir, lui transmettre des maladies vénériennes, et provoquer la dégénérescence de la race et du caractère (Stoler, 2013). À partir du XVII<sup>e</sup> siècle, le mariage est interdit entre « Blancs » et « indigènes » dans les colonies françaises. Le *Code noir* de 1685 encadre strictement les relations entre propriétaires et esclaves (Stoler, 2006), en laissant cependant la possibilité aux premiers de renouveler la force de travail servile en se reproduisant avec les secondes. La crainte

reste forte des conséquences démographiques et culturelles que recèlent les contacts prolongés entre les migrants européens et les peuples locaux en particulier en Amérique du Nord. Elle est maximale en ce qui concerne les relations entre les femmes « blanches » et les indigènes (Fanon, 1952). En métropole au XX<sup>e</sup> siècle, les occasions de rencontre entre les travailleurs forcés indigènes et les femmes « blanches » seront limitées par des dispositifs de ségrégation spatiale et une surveillance spécifique des mœurs immigrées. On retrouve dans la société française contemporaine des éléments de continuité avec cette histoire coloniale dans plusieurs domaines : les industries du sexe et du *care* mais aussi le traitement différencié des descendantes des migrations postcoloniales par rapport à la laïcité notamment et surtout la désignation des jeunes hommes issus des migrations maghrébines et africaines comme des menaces, notamment sexuelles (Fouché, Weber, 2006 ; Guénif-Souilamas, Macé, 2004 ; Robinson, 2002).

## Une altérité invasive et menaçante

Les étrangers sont habituellement présentés comme une menace potentielle pour la société et l'État. Cette appréhension se fonde sur trois formes de craintes anciennes : de l'invasion, de la subversion et de la contamination. Elles se sont réamorçées dans le cadre globalisé de la post-modernité dominée par la notion de risque et avec l'instauration progressive d'une nouvelle culture de la peur (Bernardot, 2011b). Ces trois formes sont distinctes mais elles partagent des points communs : elles mettent potentiellement en cause la survie d'unités politiques et ethniques et elles sont construites comme agissant de manière invisible. Toutes trois sont devenues des grilles de lecture des migrations et des altérités depuis un siècle lorsque les mobilités

collectives ont pris une dimension centrale dans les politiques intérieures et internationales. On peut ici se servir de la notion de contretype proposée par George Mosse (1999) pour analyser les multiples déclinaisons de figures de l'étranger comme fardeau des politiques sociales, comme criminel ou comme terroriste.

Le schéma narratif associant les migrations et les invasions s'est structuré à partir du XIX<sup>e</sup> siècle en miroir des récits des colonisations et du déclin démographique de l'époque (Le Bras 1994). Il s'est construit dans le cadre de l'élaboration historique des grandes invasions antiques et médiévales (sarrasines, mongoles, hongroises, etc.) largement surévaluées dans le contexte du nationalisme guerrier français. Au XX<sup>e</sup> siècle, il a évolué d'une acception militaire vers une inquiétude civilisationnelle générée par le scénario d'un mouvement migratoire massif de populations des Suds supplantant brutalement la population française métropolitaine supposée autochtone. Cela a d'abord été un motif de la littérature d'extrême droite, puis des partis conservateurs avant de devenir un thème central du débat médiatique actuel en France – convoquant indifféremment ou presque les risques du multiculturalisme, des migrations incontrôlables, du détournement du droit d'asile ou de la menace islamiste.

Le risque de subversion s'apparente quant à lui à une invasion lente, indétectable. Là encore, la matrice de perception actuelle est héritée de celle du XIX<sup>e</sup> siècle qui portait sur les sociétés secrètes et les groupes anarchistes mais avec une structure tendanciellement antisémite. La présence imperceptible, mais agissante, d'étrangers dans le corps social est présentée dans ces récits comme une menace sourde pour les mœurs, la culture, la langue, la virilité... : en un mot pour l'identité nationale. Elle s'incarne de nos jours dans les figures ethniques et

religieuses de double-nationaux dont l'allégeance à la nation est sujette à caution (Iveković, 2010 ; Joppke 2005). Plus encore que la littérature, ce sont surtout désormais les médias d'actualité et les productions cinématographiques et télévisuelles qui alimentent ce fantasme (Bernardot, 2012 ; Eades, 2006). Ces supports culturels contribuent à populariser des grilles de détection des altérités, supposées cachées et subversives, produites et diffusées par des acteurs économiques qui, dans le même temps, commercialisent des outils répressifs et utilisent de la main-d'œuvre illégalisée.

Enfin, la dernière menace liée intrinsèquement aux altérités est celle de la contamination. Une fois de plus l'association entre épidémie et présence étrangère est ancienne. On la débusque dans les romans, les journaux et les feuilletons populaires évoquant les exilés et les migrants, notamment indigènes, au XX<sup>e</sup> siècle. De nos jours, l'*Étranger* est régulièrement invoqué dans les nouvelles problématiques sanitaires. Avec les épidémies de VIH ou d'Ebola, ces peurs sont régulièrement réactivées. Chaque crise apparaît comme une opportunité de développer des dispositifs de contrôle dont les grilles de lecture associent les questions de mobilité, de criminalité, de violence politique et d'épidémie et fusionnent l'altérité et la dangerosité (Bashford, 2006).

## La structure de la colonialité française

Deux auteurs en particulier (Mignolo, 2003 ; Quijano, 2007) ont nommé colonialité la « matrice coloniale du pouvoir » à l'œuvre de l'Occident vers le reste du monde depuis le XV<sup>e</sup> siècle. Elle s'établit selon eux à partir de l'extorsion et l'exploitation des ressources, de la domination patriarcale et raciale et de l'hégémonie culturelle sur les

subjectivités. Je suggère ici pour finir de distinguer plusieurs types de colonialité qui caractérisent la construction de la nation française et peuvent être considérés comme les vecteurs de l'altérisation.

Une première colonialité se décèle dans le processus millénaire d'extension du pouvoir et du territoire à partir de l'île-de-France des Capétiens. Cette colonialité procède par conquêtes et alliances qui, peu à peu, intègrent de nouveaux espaces au domaine royal (Strayer, 1979). Cet agrandissement continu sur plusieurs siècles, sans être strictement linéaire, se prolonge au-delà de l'Ancien Régime. Il se développe à la fois par la force et par la construction d'une hégémonie linguistique et culturelle. Il est caractérisé par la centralisation et l'absolutisme, plus marqués que dans la plupart des pays européens voisins. Cette colonialité est toujours à l'œuvre notamment pour contrer les revendications irrédentistes éventuelles de régions périphériques mais aussi pour asseoir encore et toujours les dominations économiques et culturelles en matière de classes, de genre et de race dont les principales lignes de force innervent toujours la société française et pas seulement dans les territoires d'Outre-mer (Bernardot, Bruneteaux, Zander, dir., 2013). Elle se repère encore dans les glottophobies et les programmes éducatifs, la spécialisation et la hiérarchisation des territoires, dans la structure extractiviste des réseaux de domination et dans le fonctionnement des dispositifs bureaucratiques, y compris lors de la phase récente d'euphémisation et de mondialisation marchandes.

La deuxième colonialité matérialise plus directement la projection coloniale, que ce soit dans la première phase de la colonisation moderne ou dans la seconde, à partir du XIX<sup>e</sup> siècle (Girardet, 1978 ; Le Cour Grandmaison, 2009 ; Legendre 1992). L'État colonisateur expulse

des populations indésirables (Stoler, 2009a) et exporte des techniciens (Julien, 1947) en direction de ses terres lointaines. Il tire profit dès l'origine des retours d'expérience pour la construction étatique métropolitaine elle-même, en plus des bénéfiques économiques et stratégiques de ces extensions territoriales. En effet cette colonialité étatique se double d'une autre, plus entrepreneuriale, qui, de la Traite aux exploitations des ressources et des populations colonisées, va permettre une accumulation de capitaux. Elle se détecte encore de nos jours dans les structures financières des banques et des sociétés industrielles nationales les plus puissantes. Je formule ici l'idée que ces entreprises, hybridant des traditions étatiques et privées, sont lancées dans une *recolonisation* qui se caractérise par un nouveau mouvement d'enclosure, à la fois globale et locale, matérielle et digitale, des biens communs (Vasudevan *et al.*, 2008). Les migrations coloniales et post-coloniales tracent aussi certains des axes essentiels de ces rétroactions.

La troisième colonialité rapatrie les personnels administratifs et des contingents militaires ainsi que les cadres cognitifs coloniaux à l'issue des décolonisations asiatiques, méditerranéennes et africaines. Les expéditions militaires répétées depuis lors perpétuent ce processus. La France, notamment par l'exportation de ses savoir-faire administratifs et sécuritaires, continue à diffuser ces grilles de lecture et à les appliquer systématiquement dans les stratégies d'arraisonnement des ressources, de maintien de l'ordre, de contrôle urbain et des mobilités en métropole. La rétroaction coloniale est d'autant plus structurante dans la société française actuelle que les personnels et les institutions rapatriés ont été impliqués dans la plupart des secteurs clés, tels que la sécurité, l'aménagement urbain et du territoire depuis les années 1960 (de Barros, 2005 ; Bernardot, 2008e ; Rigouste, 2009).

Ces rapatriements successifs ont contribué à créer une *mélancolonialité* qui agit dorénavant comme une grille de lecture et d'action décisive bien qu'aphasique (Thomas, 2014). S'y ajoute enfin la réintroduction de certaines techniques coloniales françaises diffusées et adoptées à l'échelle internationale et réadaptées en France en fonction des contingences et des échanges transnationaux aux plans économique et sécuritaire en particulier (Bigo, 2007 ; 2011 ; MacMaster, 2004). Les matrices de la colonialité s'actualisent ainsi dans un « présent colonial » permanent (Gregory, 2004).

## Altérités, colonialités et émancipations

La situation sociale et politique française actuelle semble aujourd'hui opposer un État et des élites, défendant une identité nationale figée, à une société multiculturelle en mutation. L'intégration des populations d'origine étrangère s'accompagne de l'exotisation du post-colonisé et parfois de la construction du migrant comme monstre. La relation à l'altérité et à la colonialité dans le modèle culturel français s'est progressivement complexifiée. Elle combine au moins trois éléments. Les institutions réactivent les structures classiques de perception des menaces et actualisent les dispositifs de détection et de capture. Les industries culturelles, d'*Entertainment* et de communication captent les signes indifféremment valorisables ou dévalorisés de l'exotique, du nomadisme, de l'hybridité ou du multiculturalisme. Les individus et les groupes visés par ces politiques tentent de résister à ces coercitions et à ces injonctions. Ils s'efforcent de se réappropriier les signes culturels identitaires et/ou de la diversité en indigénisant ou en altérant la postmodernité libérale et autoritaire (Andrade, Rolnik, 2011 ; Sahlins, 1995 ; Viveiros de Castro, 2009). Sur ce dernier point, explorons quelques pistes proposées par

des chercheurs pour renverser les rapports de force asymétriques à l'œuvre dans ces conflits contemporains. La désobéissance épistémique (Maesschalck, 2015) et une nouvelle épistémologie décoloniale seront sans doute nécessaires pour déconstruire les instruments des pouvoirs post-coloniaux hégémoniques et permettre la convergence entre les luttes contre les oppressions raciales et genrées et les combats écologiques et anti-capitalistes (Grosfoguel, Cohen, 2012 ; De Sousa Santos, 2001). Car les opprimés reprennent parfois les stratégies traditionnelles de subversion des subalternes (Linera, 2008 ; Scott, 2008). Les techniques contemporaines dématérialisées, par exemple des réseaux sociaux numériques, sont parfois à même de leur fournir des instruments pour soutenir un mouvement global et local de remises en cause des institutions de production de l'altérité et de la colonialité.

1. <sup>△</sup> Voir aussi Amselle (1996).

## CHAPITRE 10

# Les pauvres en mouvement

Après une longue séquence médiévale de fixation, les catégories populaires – rurales, ouvrières, pauvres et indigènes – ont été mises en mouvement lors de la Grande transformation (Polanyi, 1986), de la Traite et de la colonisation (Papastergiadis, 2000), pour les réaffecter dans de nouvelles zones de production. Des stratégies étatiques et patronales combinées ont été développées durant cette phase de longue durée, caractéristique de la projection impériale et de la révolution industrielle. Ces dernières ont visé en premier lieu à concentrer et à brider cette main-d'œuvre (Moulier-Boutang, 1998) en la cantonnant dans des lieux spécifiques, avant que le statut de salarié ne se généralise (Castel, 1995). Ainsi, en métropole, l'usine et le logement patronal ont été pensés selon le modèle de la caserne. Dans les colonies, la plantation et l'habitation esclavagistes ont été établies à partir de la matrice du camp. Ces dispositifs ont tenté en second lieu de discipliner et de limiter les déplacements de ces masses au moyen d'institutions hygiénistes (*poorhouses*, *ensarremments*, réductions, réserves, *workhouses*) et coercitives (livrets ouvriers, carnets anthropométriques, quarantaines... ) (Bernardot, 2011a). Ces modes

Une première version de ce texte a été publiée en 2016 dans l'ouvrage *Actualité de l'habitat temporaire. De l'habitat rêvé à l'habitat contraint*, dirigé par Grégoire Cousin, Gaëlla Loiseau, Laurent Viala, Dominique Crozat et Marion Lièvre en 2016 aux éditions TERRA-HN.

de fixation de la force de travail, correspondant à des types de spatialisation du capital (Harvey, 2010 ; Lipietz, Leborgne, 1989) et d'étatisation de l'espace (Bauman, 1999), n'ont pas été appliqués sans dissensus au sein des classes dirigeantes. Une partie du patronat, notamment en France, craignait les conséquences politiques et sociales de la concentration et de l'autarcie ouvrières et préférait la dispersion du prolétariat (Flamand, 1989 ; Guerrand, 1966). La concentration a en effet permis l'émergence d'une conscience collective et d'une culture prolétaires et la progressive conquête d'espaces d'autonomie (Verret, Creusen, 1976). Cependant, trois formes de circulations ouvrières se sont poursuivies en dépit à cette sédentarisation.

Premièrement, les nécessités économiques de renouvellement et d'extension de cette nouvelle classe ouvrière, en partie provoquées par l'abolition de l'esclavage après 1850, ont conduit à l'organisation à grande échelle de migrations continentales et transnationales, déplaçant de manière incitative ou autoritaire (déportation, travail forcé ou requis) des populations ciblées (paysans sans terre, pauvres, dissidents, parias, orphelins, femmes...) vers les zones de production (Feldman, 2003). Deuxièmement, dans les marges du taylorisme puis du fordisme, diverses catégories de travailleurs ont continué à se déplacer – ouvriers agricoles ou des grands chantiers, artisans ambulants, chiffonniers, forains ou itinérants du commerce, employés des chemins de fer, de la marine et la batellerie, compagnons, prostituées – pour répondre aux spécificités de leurs métiers (Le Marchand, 2011). Troisièmement, certains groupes tels les vagabonds, les *hobos*, les *haïdouks*, les voyageurs, les *marrons* se sont volontairement tenus en dehors du salariat ou au moins de l'emploi permanent et localisé<sup>1</sup>. Mais ces groupes sont restés marginaux, les autorités ayant

développé de surcroît des services policiers spécifiques pour les surveiller. Dans les pays occidentaux, cette phase s'est accompagnée d'un éloignement progressif de la classe ouvrière des zones urbaines centrales et de leur établissement dans des quartiers périphériques.

Cette tendance de longue durée de fixation de la main-d'œuvre a pris fin durant les dernières décennies du XX<sup>e</sup> siècle à l'occasion d'un changement de rapport du capital à l'espace. Les classes populaires ont été remises en mouvement pour tenir compte des nouveaux modes de production des entreprises en réseau. Ce processus se double d'une fuite des villes et d'un refus du salariat de la part de certaines fractions des classes populaires, ce qui entraîne une diminution de leurs capacités de mobilisation collective et de représentation politique et syndicale. Toutefois la mobilité leur offre de nouvelles ressources pour s'autonomiser et s'émanciper.

## Un double mouvement d'enclosures

De nombreux travaux ont montré que la globalisation contemporaine reposait sur les nécessités du système capitaliste mondialisé d'exporter ses productions en surplus et d'investir, fixer puis déplacer et refixer les capitaux suraccumulés et donc de générer des espaces inégaux. Cette nouvelle phase du capitalisme implique l'accélération de la vitesse de rotation du capital et la fragmentation des systèmes de production (Harvey, 2008). Elle repose sur le développement d'un double système d'enclosures. Le premier consiste en l'accumulation par capture et accaparement de ressources indispensables comme les terres arables, l'eau, l'énergie, la main-d'œuvre (Boal *et al.*, 2005 ; Ferguson, 2006 ; Vasudevan *et al.*, 2008). Il s'accompagne de la marchandisation de biens non marchands et/ou immatériels – tantôt

dénommée économie de la connaissance (Machelup, 1962), tantôt capitalisme cognitif (Moulier-Boutang, 2007). Le second prend l'aspect d'une concentration des fonctions dirigeantes et gestionnaires dans des villes globales, absorbant ainsi les externalités, les biens communs, les services collectifs et les ressources environnantes, tout en clôturant les espaces et en les spécialisant (Castells, 2014 ; Sassen, 1996 ; Scott, Storper, 2003 ; Scott, 1988).

Cette phase de captation et d'expropriation des ressources, des espaces et d'encadrement des flux de personnes participe à la mise en mouvement sous contrainte de populations, des Suds en particulier, par la destruction des agricultures vivrières et des écosystèmes, la désintégration des groupes sociaux et les exodes ruraux. Elle a aussi incité les entreprises industrielles ou de services à modifier leurs rapports à l'espace, et, concernant la question traitée ici, à se désengager du logement patronal traditionnel. Les délocalisations se sont accélérées y compris dans le secteur des services, ce qui a entraîné le doublement de la population salariale mondiale en quelques décennies et l'accroissement du nombre de surnuméraires. L'organisation et les modes de production des entreprises ont été transformés par la réticulation et la généralisation des agencements flexibles et modulaires en flux tendus et en chaînes de valeur, nécessitant donc la dispersion et la mobilité des emplois (Castells, 1998 ; Lefebvre, 2012 ; Le Marchand, 2011). Le nombre des emplois ouvriers affectés à la mobilité dans les fonctions Transport et Logistique a crû au détriment des emplois fixes de type industriel (Maurin, 2002). Une fraction des catégories ouvrières et d'employés doit changer sans cesse de lieu d'activité. Cela a conduit à la précarisation de leurs conditions de vie et de travail. La Corée du Sud en est l'exemple emblématique, plus d'un

tiers de la population active coréenne n'ayant pas de lieu de travail fixe. Cette mutation a eu comme effet direct le développement rapide des formes d'habitat non ordinaire, en particulier mobile.

Alors que les habitats mobiles et temporaires sont généralement associés à la marginalité et à la clandestinité, ils doivent dorénavant être aussi appréhendés comme intrinsèquement liés à la mobilité du travail dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, du bâtiment, des transports, des services touristiques, de la restauration et de l'entretien. La main d'œuvre de ces secteurs, dont les statuts ont été dérégulés et fragmentés notamment du fait de la généralisation des externalisations, des sous-traitances, du travail indépendant et des délocalisations (« sur place » ou à distance), est forcée de se déplacer en fonction des chantiers, des commandes et des saisons et donc de résider dans des logements provisoires (de type camping, camping-car, hôtellerie bon marché, *base vie* de chantier, constructions modulaires, bâtiments réaffectés). D'autres, dont les postes de travail sont urbains mais les résidences excentrées ou qui ne peuvent se loger sur place, sont contraints à des déplacements plus longs ou à l'utilisation de sous-logements comme des micro-bidonvilles, tels les *Skid Row*, typiques de *Downtown LA* et de la *Silicon Valley*, et les cybercafés. Ils s'hébergent aussi à proximité immédiate des lieux de travail dans des bus, des fourgons ou divers véhicules transformés en habitat (Bruneteaux, Terrolle, 2010 ; Le Marchand, 2009). Cette évolution rapide est connectée à l'apparition de nouvelles logiques d'organisation et de planification urbaines emblématiques de la ville globale (Sassen, 1988). Elles différencient et fragmentent les espaces et les réseaux urbains (Graham, Marvin, 2001), selon qu'ils sont destinés aux élites globalisées ou aux groupes relégués aux

marges et dans les interstices (Davis, 2005). Mégalopoles, régions et pays voient leur peuplement et leur occupation spatio-temporelle se polariser (Harrison, Bluestone, 1990).

Les aspects induits par cette transformation économique et urbaine concernent d'abord la militarisation de son contrôle<sup>2</sup>. Celle-ci se matérialise par la surveillance électronique, une architecture et un discours de l'insécurité qui vont de pair avec la privatisation et l'externalisation accélérées des fonctions régaliennes. Les mêmes logiques s'appliquent aux dispositifs de contrôle des circulations transnationales avec le développement des forteresses continentales et des systèmes internementaux globaux qui gèrent la porosité et la perméabilité des frontières. Ces agencements urbains et frontaliers mobiles et démultipliés favorisent à la fois le développement d'institutions privées coercitives et productives à la fois (Wacquant, 2001) et des comportements délictueux voire criminels des détenteurs de l'autorité (Bernardot, 2012 ; Venkatesh, 2008). Parmi les conséquences immédiates de ces mutations urbaines et économiques, on peut mentionner la réduction et l'appropriation des espaces publics accessibles (Németh, 2009 ; Nissen, 2008). Par exemple, les procédures de limitation d'accès ou de fermeture des zones proches des centres de décision de grandes agglomérations américaines ont réduit de près de 20 % les espaces publics accessibles durant les années 2000. Ces évolutions sécuritaires se constatent aussi dans les systèmes de transport, les zones économiques spécialisées et, plus largement, dans les zones d'habitation. La gentrification, la sécurisation résidentielle et le séparatisme social-fiscal favorisent ainsi le maintien en mobilité et l'invisibilisation des subalternes (Davis, 2008).

## L'invisibilisation des subalternes par le déplacement

Différents aspects des politiques de gestion de l'espace urbain et du logement social, parfois coordonnés parfois systémiques, conduisent à la remise et/ou au maintien en mouvement de certaines catégories d'ouvriers et de ménages pauvres. Cette tendance n'est antinomique ni avec leur relégation territoriale ou leur contingentement spatial dans des zones périphériques, enclavées et périurbaines, ni avec la multiplication des obstacles à leur mobilité quotidienne. Ces techniques d'effacement viennent compléter des formes plus classiques d'invisibilisation par le travail des populations ouvrières et immigrées, contraignant par exemple les travailleurs du *Care*, du nettoyage industriel et de la logistique à des déplacements longue distance et nocturnes selon des itinéraires spécifiques.

En ce qui concerne le logement social, marqué par le retrait des interventions publiques depuis les années 1970 en Europe et en Amérique du Nord (Malpass, 2007), deux évolutions sont observables en matière de remise en mouvement de certaines catégories d'habitants paupérisés. En premier lieu, les opérateurs hybrides du logement social ont modifié leur mode de gestion et d'entretien de leur parc immobilier en systématisant des techniques dites de gestion locative. Ces procédures sont encouragées par les États. En France par exemple, les lois sécuritaires LOPPSI 1 et 2<sup>3</sup> s'appliquent au moyen de logiciels (notamment ceux de la société française SOPRA comme *Ikos*, *Ulis* ou *Altaix*) qui permettent une analyse prédictive des situations des usagers, facilitent la récupération des impayés et optimisent la vitesse de rotation des occupants pour une rentabilisation maximale des patrimoines (cf. Chap. 3). Ces outils d'anticipation

des situations sociodémographiques permettent de réaffecter ou d'expulser les ménages en fonction des risques supposés qu'ils représenteraient ou sous prétexte de mixité sociale (Simon, 2003). Ces outils numériques sont présentés comme la principale solution à la saturation du parc locatif, dont le taux de rotation est en moyenne inférieur à 10 % (7 % en Île-de-France) sur les 30 dernières années et en baisse constante. L'expulsion annuelle de milliers de ménages pauvres est le résultat d'une mobilité par *déjection* dans le niveau en dessous (plus de 120 000 expulsions locatives de ménages en France en 2011). Un tel modèle de relégation dans les limbes labyrinthiques d'un infra-logement social n'offre aux locataires que peu de perspectives de retour vers le droit commun.

Une deuxième tendance s'est affirmée. Désormais le développement rapide de sous-logements sociaux diversifiés, qui ressortissent de prises en charge humanitairо-policières, remplacent peu à peu des types plus anciens et autonomes de logements de passage (garnis, hôtellerie bon marché) disparaissant par résorption et gentrification (Lévy-Vroelant 2004). Un ensemble articulé de logements provisoires a été constitué – centres d'accueil de demandeurs d'asile, relogements d'urgence, places de stabilisation, centres d'hébergement et de réinsertion sociale, hôtels sociaux, villages d'insertion, aires d'accueil de gens du voyage, etc. (Bruneteaux, 2006). S'y ajoutent divers espaces de contention – de fin de vie, de détention, de rétention, d'internement psychiatrique – dont la privatisation globale est achevée. Des ménages précaires sont affectés dans des logements en dessous des normes sans le bénéfice des droits locatifs classiques ni la possibilité d'installation durable. Le domicile est ici ravalé au statut d'hébergement provisoire sous astreinte et l'hébergé de ces logements contraints est maintenu en mouvement à la fois concrètement et statistiquement

sans pour autant pouvoir exercer ses droits élémentaires au premier rang desquels celui d'aller et venir (Bernardot, 2007). Seule une pseudo-mobilité entre dispositifs d'insertion ségrégative, sous observation sanitaire et sociale, est conservée, devenue un enjeu statistique et économique en soi.

Ces deux premières tendances de gestion prédictive et de perte des lieux et des droits des occupants des logements sociaux, s'articulent avec deux autres mouvements de fond d'éviction et de précarisation, qui affectent les capacités des classes populaires et ouvrières à la centralité urbaine, à la mobilité autonome et à la sédentarité volontaire. Premièrement, un certain nombre de lieux clés de la culture urbaine ouvrière – espaces populaires de centre-ville, résidences ou lieux de regroupement de travailleurs, zones portuaires et industrielles, quartiers excentrés d'habitat dégradé, sont devenus la cible de programmes de *rénovation* (Epstein, 2013). Ils font l'objet de processus multiformes d'expulsion et de captation – gentrification, *youthification*, institutionnalisation du squat artistique, monoculture commerciale, spécialisation touristique... Ces politiques sont, elles aussi, portées par des chaînes d'acteurs coalisant promoteurs et acheteurs privés, agents publics locaux et nationaux, mains droite et gauche de l'État. Des situations exceptionnelles, par exemple un sinistre, une catastrophe naturelle ou une émeute urbaine, donnent l'occasion de pratiquer ces formes spécifiques d'urbicides par exemple dans le nord de la région parisienne depuis les années 2000. Elles peuvent aussi prendre la forme de dispositifs intégrés des politiques de la ville visant à revaloriser ou à mettre aux normes tel ou tel quartier lors de grands travaux urbains pour préparer des événements internationaux sportifs ou politiques, et pour lutter contre les supposées

économies informelles, comme cela a été le cas à Pékin, à Johannesburg, à Marseille ou à Istanbul depuis les années 2010.

Ces politiques urbaines provoquent d'abord l'éloignement des ménages les plus pauvres, avec, comme corollaire, un accès plus difficile aux centres-villes, à l'emploi, aux services et aux espaces publics, en raison de réseaux de transports en commun limités. Elles impliquent ensuite leur relocation contrainte dans des ensembles démographiquement hétérogènes, ce qui empêche l'apparition d'un sentiment collectif d'appartenance. Enfin, les catégories populaires se voient confisquer leurs symboles culturels distinctifs. Ceux-ci, quand ils ne sont pas détruits, sont en effet captés et réesthétisés par un marché immobilier spéculatif et de luxe destiné aux classes supérieures. Des chercheurs ont proposé la notion de guerres de sensibilité entre classes, comparables selon moi aux guerres coloniales, pour décrire cette captation, ce retournement et cette monumentalisation des lieux et des signes du labour ouvrier en faveur des élites (Fourcaut, Tellier, 2014 ; Ramé, 2015). C'est ainsi que des quartiers populaires de Berlin, Paris ou Valence par exemple ou encore des villes de la Côte Est américaine telles Baltimore ou Philadelphie ont été rénovés et folklorisés en conservant certains éléments typiques de la culture ouvrière – installations portuaires et industrielles, places d'embauche, cafés, marchés, commerces et ateliers – à destination exclusive des classes aisées.

Ces politiques résidentielles se doublent de stratégies dissuasives et répulsives systématiques à l'encontre des catégories mobiles paupérisées, du sous-prolétariat aux jeunes immigrés stigmatisés, en passant par les groupes nomades, les dits sans-abris, les migrants illégalisés ou les travailleurs du sexe. Leurs apparitions dans l'espace

public sont rendues plus difficiles voire impossibles (Terrolle, 2004). Les tactiques de destruction, de harcèlement, de déplacement forcé et d'entrave à l'occupation des rues, des espaces verts, des friches et des territoires vacants et plus largement de l'ensemble des interstices urbains, ont été intégrées dans les dispositifs de maintien de l'ordre (Olivera, 2011). Elles viennent compléter les politiques de criminalisation, de déportation, d'enfermement ou de mises au travail forcé visant principalement les groupes altérisés (Davis, 2006 ; Genova, Peutz, 2010 ; Gilmore, 2009 ; Wacquant, 2010). Cependant la fixité comme la mobilité doivent aussi être envisagées comme des formes de résistance.

## Émancipations potentielles par la mobilité et l'itinérance

Des chercheurs en sciences sociales ont proposé l'idée d'une autonomie irréductible des mobilités migratoires qui se confronte à cet ensemble de contextes et de dispositifs contraints<sup>4</sup>. La notion d'autonomie permet de rompre à la fois avec les appréhensions utilitaristes et individualistes de l'économie des migrations et avec celles, misérabilistes, réduisant les migrants à des victimes silencieuses (Thomas, 2010). Elle s'attache au contraire à montrer le rôle déterminant des subjectivités des groupes mobiles qu'il s'agisse d'individus, de familles, de diasporas transnationales, dans la production de nouveaux espaces culturels, sociaux, économiques et politiques, tant dans les sociétés de départ que de passage ou d'accueil. La capacité de ces Argonautes à remettre en question les oppressions traditionnelles et celles induites par les politiques discriminatoires tant urbaines que migratoires et, dans le même temps, leur habileté à innover d'un

point de vue économique et social, en font des acteurs centraux du monde contemporain (Ong, 1999 ; 2006).

Je suggère d'étendre le raisonnement à l'ensemble des groupes mobiles. Loin des approches libérales, paupéristes ou sécuritaires des mobilités migratoires, certains auteurs ont au contraire mis en évidence les capacités des groupes en déplacement à la création et au renouvellement des modèles économiques. Leurs modes de vie, leurs compétences et leurs réseaux les rendent compatibles avec la nouvelle économie globalisée et les formes autoritaires et criminelles de gouvernement (Lefebvre, 2015). On peut mentionner en premier lieu les modèles dits du *poor to poor* qu'ont développé ces colporteurs des temps postmodernes qui fournissent les populations éloignées des centres urbains et commerciaux en produits de luxe à bas prix. Ces formes d'échange, qui mettent en contact des points très distants les uns des autres entre l'Asie, le Proche-Orient et l'Europe, entre l'Afrique et l'Asie, entre l'Amérique centrale et l'Amérique du Nord, allient des modèles très anciens de la caravane et du commerce ambulante avec les technologies contemporaines de transport et de l'information. Elles combinent les pratiques de l'économie de la noria, de la criée, du bazar et de la foire avec l'usage des réseaux numériques (Le Marchand, 2014 ; Tarrus, 2002 ; Péraldi, 2002). Les frontières sont brouillées entre le licite et l'illicite, l'échange monétisé et le troc, le travail salarié et le non salarié ; ces commerçants parviennent parfois à reconnecter des zones de relégation, rurales ou périphériques, avec l'économie mondiale (Tarrus, Bernet, 2010 ; Missaoui, Tarrus, 2006 ; Tarrus *et al.*, 2011).

On constate ainsi que les modes d'organisation multifaces et transnationaux de certains groupes nomades ou en retrait leur donnent une

capacité à tirer profit de la mobilité, à jouer avec les frontières entre États ou encore à alterner des séquences de connexion avec des phases de mise à distance de la société (Deprez, Vidal, 2014). Certains groupes mobiles (*Travellers* par exemple) articulent diverses sources de revenus de subsistance ou d'activités (créativité, débrouille, récupération, entraide, autoformation... ) et des investissements solidaires et militants. Leurs retours vers les zones rurales se sont multipliés en réaction à la déstructuration des emplois urbains classiques, au déclin des politiques publiques de solvabilisation et à la baisse des revenus réguliers. Ils ont aussi démontré des capacités à la réorganisation et à la réinvention des formes économiques. C'est le cas notamment chez les migrants revenus s'installer dans leur région de départ. Ces réinstallations peuvent être comparés aux mouvements de retour à la terre des années 1960 à nos jours.

L'autre force d'innovation, caractéristique de ces groupes mobiles ou remis en mouvement, concerne directement l'habitat. Une grande variété de formes d'habitats non ordinaires, auto-construits, mobiles, éphémères, légers, démontables ou alternatifs, voire de fortune (campements, jungles, squats), se sont développées ces dernières décennies. Elles répondent le plus souvent à des préoccupations symboliques, éthiques, écologiques et/ou politiques basées sur la mobilité, la furtivité, l'autosuffisance, l'adaptation et la collaboration (Jeanjean, Sénépart, 2011 ; Mésini, 2012). La dimension politique est cruciale dans la capacité des groupes mobiles à réinventer des formes d'organisations alternatives. On pense ici à celles déjà développées dans les hétérotopies médiévales (Bottin, Calabi, 1999 ; Heers, 1997), dans les bohèmes artistiques et les zones prolétaires des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles (Magri, Topalov, 1989 ; Pétonnet, 1979) dans les modes d'utilisation de la mobilité – navires et trains – en tant qu'espaces politiques

subversifs de résistance, par exemple chez les marins (Gilroy, 2003 ; Rediker 2008), les *Wobblies* (Industrial Workers of the World) et les *hobos* américains du Nord (Kornbluh, 2012) ou encore chez les militants anti-*apartheid* en Afrique du Sud (Agier, 1999). Ces détournements et ces réappropriations parviennent parfois à compenser la fragmentation des groupes et ainsi à favoriser l'expression d'une subjectivité citoyenne des itinérants. Il est possible d'étendre le raisonnement à différents types d'habitats institutionnels temporaires utilisés de manière ectopique – système des foyers français (cf. chap. 2 et 3), *hostels for migrants* de l'*Apartheid*, camps de travailleurs de la *Kafala*, villages ouvriers du *Hukou*, camps de transit pérennisés (cf. chap. 4).

Ces types instables d'organisation et de rapport à l'espace ont encore un autre effet, cognitif cette fois, en ce qu'ils obligent les sciences sociales à adapter leurs paradigmes et leurs méthodes pour les appréhender et les comprendre. Ces modèles contraignent d'abord à repenser la question de l'espace et de la mobilité en rompant avec les représentations cartographiques et sociologiques classiques, car les flux prennent quelquefois le pas sur les lieux, l'espace lui-même est devenu mobile, et l'habitant un passant (Retailé, 2014 ; Urry, 2010). Ils forcent ensuite les sciences sociales à prendre leurs distances avec de grands systèmes théoriques et statistiques – perpétuellement à la recherche d'un introuvable *homme moyen* – issus eux aussi des modèles impériaux d'appréhension du monde, et incitent les chercheurs à s'insérer dans les dispositifs bricolés de la *Small Science*, pour mieux être à même d'entrer en communication avec des groupes subalternes, peu visibles, en déplacement et en réseaux. Ils poussent enfin à remettre sur le métier les représentations politiques classiques, stato-nationales en particulier, pour observer différemment

## les formes d'expression et d'organisation politiques contemporaines marquées par l'hybridité, l'horizontalité, la mobilité et la réticularité.

1. △ Voir notamment Anderson (1993), Cresswell (2011), Hobsbawm (1972), Rediker (2014), Thomas (1997).
2. △ Voir Blakely, Snyder (1997), Davis (2003), Gregory, Pred (2007), McKenzie (1994), Sorkin 2008.
3. △ Loi n° 2002-1094 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure, LOPPSI 1 en août 2002, [<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000780288/>]. La LOPPSI 2 en 2011 la complète [<https://www.vie-publique.fr/loi/20563-performance-de-la-securite-interieure-projet-de-loi-lutte-contre-la-d>].
4. △ Cette approche vaut tant pour les migrations internationales que pour les circulations locales. Voir Castles, Miller (2003), Mezzadra (2004), Papadopoulos *et al.* (2008), Papastergiadis (2000), Portes (1999).

# Conclusion

Les trois objets de recherche qui sont présentés dans ce volume ont connu des destins différents depuis les années 2000. Les foyers de travailleurs immigrés sont en voie de disparition à la fois institutionnellement et démographiquement. Les formes de confinement et d'internement rassemblées sous l'appellation de camps connaissent pour leur part une phase de démultiplication et de diversification qui leur donne une place centrale dans ce début de XXI<sup>e</sup> siècle tant dans les logiques d'expression de la souveraineté étatique que dans celles de la transformation du capitalisme extractiviste et de service. Enfin la question des traces de l'existence des groupes subalternes se trouve radicalement transformée avec la généralisation des techniques d'identification et de surveillance numériques.

La fin du foyer de travailleur migrant,  
dispositif tactique de gestion postcoloniale  
de la main d'œuvre  
dans le capitalisme industriel tardif

D'un point de vue institutionnel, une succession de phases de concentration des acteurs, puis de transferts de propriétés aux échelles locale et nationale au profit de quelques opérateurs multiservices a précipité la fin du modèle français de foyer, remplacé par un *continuum* dérégulé de formes précaires de logement. D'un point de vue sociodémographique, les foyers sont touchés par le vieillissement prématuré

et la paupérisation aggravée des résidents. Le cycle de vie des foyers et des habitants arrive à son terme et il s'accompagne d'un harcèlement institutionnel articulé à des dispositifs de substitution de populations. Il n'est pas impossible que les modes de traitements de ces travailleurs âgés non-citoyens (Hunter, 2018) préfigurent des politiques de traitements collectifs des classes d'âges élevés les moins favorisées dans les pays européens. À l'issue de cinquante ans de transformations de leurs logiques d'action, les pouvoirs publics sont en passe de parvenir à résoudre (à effacer ?) les effets d'engagements des politiques des années 1920-1970 organisées à partir de la concentration des étrangers isolés dans des espaces réservés. Les foyers sont maintenant fragmentés et combinés avec d'autres types de logement d'urgence ou d'hébergement qui relèvent de l'idéal type du camp sur les mêmes sites ou ailleurs.

Ainsi les politiques publiques se sont désintéressées de ces modes anciens de fixation des migrants, de concentration et de surveillance, et optent de plus en plus depuis les années 1970 pour des réponses ponctuelles privilégiant le déplacement. Elles s'adaptent en cela aux nouvelles stratégies des entreprises employeuses qui ont généralisé la mobilité géolocalisée du travail et du travailleur. Ces politiques articulent désormais des dispositifs de ségrégation et des phases d'éviction et de dispersion selon les contextes et les configurations d'acteurs. En quelques décennies les politiques françaises en la matière ont perdu leur spécificité, se rapprochant des modalités de prise en charge en application chez les voisins européens notamment anglais et allemands. Ces derniers ont abandonné le modèle du foyer d'État ethnique ou catégoriel au moins depuis les années 1980 (Desmond, Gershenson, 2016 ; Ireland, 2008). La

disparition progressive du foyer de travailleurs est un indicateur du changement de nature de l'action publique et du rapport du capital au travail. Les travailleurs ont été mis en mouvement tandis que les espaces étaient mis en concurrence.

En ce qui concerne les migrants, la phase de prise en charge par la sédentarisation et le contrôle du lien entre habitat et travail a fait place à la systématisation de dispositifs plus anciens notamment avec le passage à la logique du camp provisoire pour les mains d'œuvre ouvrières et employées, étrangères ou non. Un mouvement fonctionnel inédit de convergence à l'échelle globalisée s'est enclenché entre différentes formes de camps de travail. Ils sont devenus des lieux de production incontournables de la mondialisation marchande. Les lieux de confinement de civils se sont multipliés : les campements des zones franches, des zones offshore et des zones touristiques sont utilisés à de nombreuses fins, politiques, administratives, sanitaires, ethniques, économiques et productives entre autres. Il est possible de détecter de par le monde tant les points communs que les spécificités des applications concrètes de cette recombinaison du camp. Ainsi en Chine populaire les camps sont au centre du modèle politique et économique (Seymour, Anderson, 2015 ; Wu, 2002). Dans les pays du Golfe le camp est un dispositif indispensable à l'importation de main-d'œuvre migrante et à la pérennité du modèle économique, urbain et racial (Bruslé, 2015). Plus généralement diverses traditions et formes réactualisées du camp s'assemblent (Ong, Collier, 2005) et s'appliquent, à la fois dans le cadre de politiques répressives et de structures économiques d'imposition du modèle extractiviste (Bednik, 2015) dans de nombreux pays.

## La globalisation des camps, dispositif stratégique du capitalisme de surveillance

La notion d'*encampement* qui s'est imposée ces dernières années est heuristique dans la mesure où elle rend compte du caractère empirique, discret et diffus de ce rapport à l'espace, de son informalisation et de son incorporation dans un *continuum* de positions, de mouvements et de dispositifs. L'intérêt académique pour la *forme camp* en phase de globalisation n'a d'ailleurs cessé de se renforcer dans les travaux de sciences sociales qui se sont dotées de méthodologies spécifiques pour l'appréhender (Weima, Brankamp, 2022). Les recherches récentes partagent plusieurs constats cohérents et compatibles, il me semble, avec les tendances prospectives que je me proposais de tracer dans *Camps d'étrangers* et *Captures*. Un rapide et incomplet état de l'art de publications des quinze dernières années sur les usages multiples du camp contemporain permet, en effet, d'identifier dans ces enquêtes multi-situées plusieurs éléments récurrents<sup>1</sup>. Divers travaux insistent sur la diffusion de l'encampement au-delà des formes institutionnelles dans différents espaces interstitiels, informels et dérogatoires, autant urbains que périphériques ou ruraux. C'est le cas en Italie (Bassi, 2022 ; Peano, 2021), en Espagne (Johnson, 2013), en Grèce (Tassin, 2018), en Suisse (Del Biaggio, Rey, 2017), ou en France (Jacquot, Morelle, 2018). Repérée dès les années 2000 dans l'installation de camps de migrants au-delà des frontières européennes (Maroc, Libye, Ukraine...) cette diffusion opère ici à une échelle plus localisée. La dispersion spatiale s'accompagne d'une « propagation » institutionnelle. La gestion des camps est décentralisée et déléguée à des acteurs professionnels non étatiques (agents

municipaux, salariés des tiers-secteurs et des entreprises de sécurité). Des structures *ad hoc* ont été créées que ce soit dans le domaine social, de la sécurité ou de la santé. La pérennisation de la Permanence d'accès aux soins de santé (PASS) de Calais est caractéristique de ce phénomène (Tisserand, 2021). Cela met en évidence une fragmentation des politiques publiques classiques en enclaves et procédures spécifiques et différenciées, y compris pour les statuts des personnels, du fait du traitement toujours plus dérogatoire des migrants. Les modes d'organisation et de fonctionnement des camps influencent ceux des espaces environnants (voir notamment le cas de la Croatie à partir de 2015, Dujmovic, 2018).

Chaque nouvelle application adapte les configurations locales de mise à l'écart aux techniques globalisées de confinement que ce soit pour des camps raciaux, de guerre civile ou de prisonniers, comme il est possible de l'observer pour les Tsiganes et les Roms en Europe (Picker, Greenfields, Smith, 2015). Cette diffusion du modèle participe à son informalisation et à sa segmentation. En Italie par exemple, la crise de l'accueil des réfugiés depuis 2015 a permis une extension et une transformation du système de réception par différenciation de trois segments distincts visant respectivement à contenir (*containment*) avec les *hot spots facilities*, à confiner (*confinement*) avec les centres de premier accueil et enfin à disperser (*dispersal*) avec les dispositifs d'hébergement et le système de protection des demandeurs d'asile (Campesi, 2018). On peut constater le même phénomène de diversification des logiques spatiotemporelles structurant ces différents types de tactiques de contrôle des mobilités et de détention partout en Europe (Tazzioli, Garelli, 2020) et dans le monde (Flynn, 2016 ; Mountz, Coddington, Catania, *et al.*, 2012). Ces travaux confirment en fait un double processus global de banalisation et d'intégration

sociale du camp, à rebours de son caractère longtemps présenté comme exceptionnel.

La première dimension de cette intégration est économique. Elle fait de la forme camp un lieu clé de la mutation du capitalisme mondial tant aux échelles micro que macro sociologiques. Le camp est en effet devenu indispensable au modèle économique contemporain comme lieu banalisé de travail, d'extraction et de production, comme espace de sélection, de recyclage, d'attente, de dressage, de reproduction, d'intégration voire d'expulsion lorsque la force de travail est devenue inutile ou revendicative (Dilger, Dohrn, 2016 ; Golash-Boza, 2015 ; Feigis, 2022 ; Kuruüzüm, 2022 ; Lemberg-Pedersen, 2019). La gestion est enfin devenue une activité lucrative pour les nouvelles configurations d'acteurs qui les construisent, les remplissent et les administrent. Au-delà de sa valeur stratégique de contrôle du territoire, le camp est producteur de valeur par différenciation tout comme l'est la frontière (Amilhat-Szary, Giraut, 2015 ; Mezzadra, 2020). Leur articulation en fait l'un des dispositifs cruciaux du nouveau capitalisme.

La deuxième dimension est plus proprement politique en ce qu'elle érige le camp et ses principes ségrégatifs et répressifs en diagramme référentiel des organisations actuelles tant dans les systèmes fermés que dans les sociétés « ouvertes ». Elle est d'abord politique parce que le camp est le résultat des effets destructeurs des politiques publiques et privées qui participent directement de l'éviction de groupes sociaux soit pour récupérer leurs *œcoumènes* soit en les rendant inhabitables (Sassen, 2014). Elle est aussi politique en raison de l'émergence d'une citoyenneté différentielle dans ces espaces de confinement. Cette « camptoyenneté » (*Campzenship*), faite d'exclusions et d'intégra-

tions, est en constante évolution (Sigona, 2015 ; Turner, 2016). Citoyens comme *nitoyens* sont indifféremment pris dans cette démultiplication, cette flexibilisation des régimes de citoyenneté et de souveraineté graduant et modifiant sans cesse les droits et libertés (Ong, 1999). Le camp se repolitise encore comme enjeu et outil des relations internationales entre États, principalement pour la gestion des migrants et des réfugiés transfrontaliers (offshorisation et délocalisation). C'est surtout, depuis plusieurs décennies, le lieu d'expérimentation des techniques de surveillance électronique au service d'une militarisation de la question sociale. Le camp est donc un modèle d'avenir susceptible d'être maintenant transposé à l'univers numérique sous la forme des systèmes de crédit social en croissance rapide dans le nouveau « capitalisme de surveillance » basé sur la gestion centralisée des données personnelles (Zuboff, 2020). Arme majeure des colonisations modernes, le camp est redevenu le dispositif clé d'une recolonisation du monde contemporain.

## Vers une nouvelle guerre des traces

La question des traces telle que je l'aborde dans cet ouvrage s'est vue radicalement modifiée par le développement accéléré des systèmes électroniques et numériques de surveillance et de collecte des données individuelles. Depuis les années 1980-1990 ces appareils permettent le contrôle à distance des frontières durcit depuis les années 2000 par la concentration des données personnelles entre les mains de géants du numérique et des États les plus puissants. Cette coalition de fait entre trois modalités de surveillance, à la fois étatique, économique et culturelle, est en passe de produire les conditions de la transposition et de la généralisation de la matérialité du camp à l'univers numérique. Elle rend possible l'exploitation des

données en vue d'un quadrillage spatial, social et racial systématique et d'une gestion algorithmique prédictive et différentielle des droits politiques et sociaux comme de la motilité des individus (Mirzoeff, 2020). Ce processus repose sur le développement simultané de plusieurs dispositifs. Il y a d'abord l'extension de l'usage des technologies d'identification et de surveillance telles que la biométrie, la reconnaissance faciale ou la géolocalisation. À cela s'ajoute la généralisation de la constitution de bases de données personnelles à partir des dossiers de santé, des informations génétiques et des données comportementales générées par différents acteurs qui s'échangent ces supports interopérables. Aux États-Unis, par exemple, les plateformes de réseaux sociaux numériques permettent aux services de sécurité d'identifier et d'interpeller des résidents illégalisés. Le taux de pénétration très rapide des objets connectés (plusieurs centaines de millions de ceux-ci ont été mis en service ces dernières années), à la suite de la systématisation des terminaux de type tablettes et smartphones ont permis de resserrer cette surveillance. Elle se généralise avec l'avènement de la portabilité individuelle des outils numériques de mesure et de détection, dans le rapport aux institutions bancaires, sociales, sanitaires, policières, de même que dans l'univers du travail ou encore dans la gestion urbaine avec notamment le phénomène des *Smart cities* (compteurs connectés, capteurs domotiques, vidéo surveillance, gestion électronique des accès, gestion locative intégrée... ). Les institutions souveraines et privées sont à la fois alliées et en concurrence dans le développement de cette traque des traces et des données individuelles. Les acteurs étatiques visent principalement l'accroissement du contrôle politique, social et culturel de leur population ainsi que la gestion différenciée de l'accès aux politiques publiques et aux territoires. Ces outils virtuels favorisent la convergence des outils de lutte contre la

**criminalité, le terrorisme, les migrations, la pauvreté et les mouvements sociaux et politiques. Les acteurs économiques globalisés quant à eux cherchent à s'assurer le monopole de ces données à la fois pour accroître la surveillance et la dévalorisation du travail et pour produire des données comportementales prédictives pour favoriser la consommation. C'est désormais dans les deux espaces physiques et virtuels articulés que se dérouleront les batailles pour les libertés. Une nouvelle guerre des traces en perspective que j'aborderai dans le prochain volume du triptyque.**

1.△ J'ai proposé un état de l'art pluridisciplinaire de la problématique contemporaine du camp dans les années 2000 (Bernardot, 2009c). Le succinct panorama du présent paragraphe traite des années 2010-2020.

# Bibliographie

- Agamben Giorgio (1997), *Homo sacer I, le pouvoir souverain et la vie nue*, Paris, Seuil.
- Agier Michel (1999), *L'invention de la ville. Banlieues, townships, invasions et favelas*, Paris, éditions des archives contemporaines.
- Agier Michel (2008a), *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Paris, Flammarion.
- Agier Michel (2008b), « L'encampement comme nouvel espace politique », *Vacarme*, vol. 44, n° 3, p.80 [<https://vacarme.org/article1620.html>].
- Agier Michel (2013), *Campement urbain. Du refuge naît le ghetto*, Paris, Payot.
- Agier Michel (2014), « Introduction : l'encampement du monde », in Agier Michel, Lecadet Clara (dir.), *Un Monde de Camps*, Paris, La Découverte, p. 11-29.
- Agier Michel, Lecadet Clara (dir.) (2014), *Un monde de camp*, Paris, La Découverte.
- Agulhon Maurice (dir.) (1983), *La ville de l'âge industriel. Le cycle haussmannien*, Paris, Seuil.
- Agustin Laura M. (2000), « Working in the European Sex Industry. Migrant Possibilities », OFRIM/Suplemento junio, [<https://www.nswp.org/sites/nswp.org/files/AGUSTIN-WORKING.pdf>]
- Aleschinsky Pierre (2017), *Les Palimpsestes*, Milan, Silvana Editoriale.
- Amilhat-Szary Anne-Laure, Giraut Frédéric (2015), « Borderities : The politics of contemporary mobile borders », in Amilhat-Szary Anne-Laure, Giraut Frédéric (ed.), *Borderities and the politics of contemporary mobile borders*, Londres, Palgrave Macmillan, p. 1-19.
- Amselle Jean-Louis (1996), *Vers le multiculturalisme français. L'empire de la coutume*, Paris, Aubier.
- Amselle Jean-Loup et M'Bokolo Elikia (1999), *Au cœur de l'ethnie. Ethnie, tribalisme et État en Afrique*, Paris, La Découverte.
- Anderson Benedict (1996), *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte.
- Anderson Bridget (2010), « Migration, immigration controls and the fashioning of precarious workers », *Work, employment and society*, vol. 24, ° 2, p. 300-317.
- Anderson Niels (1993), *Le Hobo, sociologie du sans-abri*, Paris, Nathan.

- Andrade Oswald, Rolnik Suely (2011), *Manifeste anthropophage : Anthropophagie zombie*, Dijon, Les presses du réel.
- Appadurai Arjun (2005), *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*, Paris, Payot.
- Appadurai Arjun (2007), *Géographie de la colère. La violence à l'âge de la globalisation*, Paris, Payot.
- Applebaum Anne (2005), *Goulag, une histoire*, Paris, Grasset.
- APUR (2002), « Les foyers de travailleurs migrants à Paris. Diagnostic et préconisation », Paris, Atelier parisien d'urbanisme [<https://www.apur.org/fr/nos-travaux/foyers-travailleurs-migrants-diagnostic-preconisations-fiches-descriptives-foyer-base>].
- Arendt Hannah (1997), *Les origines du totalitarisme*, Paris, Seuil.
- Assayag Jackie (2004), « La face obscure de la modernité. Anthropologie et génocides », *L'Homme*, 2, p. 232-243 [<http://www.cairn.info/revue-l-homme-2004-2-page-232.html>].
- Augé Marc (1992), *La Guerre des rêves, Exercices d'ethno-fiction*, Paris, Seuil.
- Baez Christian, Mason Peter (2007), *Zoologicos humanos. Fotografía de Fueguinos y Mapuche en el Jardín d'Acclimatation de Paris, Siglo XIX*, Santiago du Chili, Pehuen.
- Balandier Georges (1982), « La notion de situation coloniale », in Balandier G., *Sociologie actuelle de l'Afrique noire*, Paris, PUF, p. 3-38.
- Baltrusaitis Jurgis (1969), *Anamorphose ou magie artificielle des effets merveilleux*, Paris, Olivier Perrin.
- Bancel Nicolas, Blanchard Pascal, Boetsch Gilles, Deroo Éric, Lemaire Sandrine (2002), *Zoos humains. De la Vénus hottentote aux reality shows*, Paris, La Découverte.
- Barker Vanessa (2017), *Nordic nationalism and penal order : Walling the welfare state*, London, Routledge.
- Barros Françoise de (2005), « Des "Français musulmans d'Algérie" aux "immigrés". L'importation des classifications coloniales dans les politiques du logement en France (1950-1970) », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 159, p. 26-53, [<https://www.cairn.info/revue-actes-de-la-recherche-en-sciences-sociales-2005-4-page-26.htm>].
- Bashford Alison (ed.), (2006), *Medicine at the Border: Disease, globalization and security, 1850 to the present*, Londres, New York, Palgrave.
- Bashford Allison, Strange Carolin (2002), « Asylum-Seekers and National Histories of Detention », *Australian Journal of Politics and History*, 4., p. 509-527.
- Bassi Marie (2022), « La construction locale de l'encampement : les centres pour migrants au prisme de l'économie politique sicilienne (2010-2019) »,

- Raisons politiques*, vol. 86, n° 2, p. 43-67, [<https://www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2022-2-page-43.htm>].
- Basterra Gabriela, Ivekovic Rada, Manchev Boyan (dir.) (2010), *Quel sujet du politique ?*, Rue Descartes, *Revue du collège international de philosophie*, n° 67.
- Bas-Théron Françoise et Michel Maurice (2002) « Rapport sur les immigrés vieillissants », IGAS, Rapport n° 126 [[https://www.gisti.org/IMG/pdf/rapport\\_igas\\_2002\\_immigres-vieillissants.pdf](https://www.gisti.org/IMG/pdf/rapport_igas_2002_immigres-vieillissants.pdf)].
- Bauman Zygmunt (1999), *Le coût humain de la mondialisation*, Paris, Hachette.
- Becker Annette (2003), *Oubliés de la Grande Guerre. Humanitaire et culture de guerre*, Paris, Hachette.
- Bednik Anna (2015), *Extractivisme, exploitation industrielle de la nature : logiques, conséquences, résistances*, Paris, Le passager clandestin.
- Béguin Hélène (2008), « Faire cohabiter, un enjeu lors de la transformation des foyers de travailleurs migrants en résidences sociales », working paper, Journée d'étude Jeunes chercheurs « Cohabiter ».
- Bell Vikki (2002), « The Violence and the Appeal of Raciologies. Colonialism, Camps and Cosmopolitan Utopias », *Theory, Culture & Society*, vol. 19.4, p. 245-254.
- Bensoussan Georges (dir.), (2004), « Génocides. Lieux (et non-lieux) de mémoire », *Revue d'histoire de la Shoah*, Le monde juif, n°184.
- Berglund Tobias, Sennerteg Niklas (2010), *Svenska koncentrationsläger i tredje rikets skugga*, (Camps de concentration en Suède à l'ombre du Troisième Reich), Stockholm, Natur och Kultur.
- Berman Marshall (1986), « Urbicide », *Village Voice*, 29. 36, 4 sept.
- Bernardot Marc (1996), « Les résidents de la Sonacotra », *Hommes et migrations*, n° 1202, p. 14-22, [[https://www.persee.fr/doc/homig\\_1142-852x\\_1996\\_num\\_1202\\_1\\_2748](https://www.persee.fr/doc/homig_1142-852x_1996_num_1202_1_2748)].
- Bernardot Marc (1997), *Une politique de logement. La Sonacotra 1956-1992*, Thèse de doctorat en sociologie, Paris I Sorbonne, (A.-M. Guillemard dir.), tome 1, 496 p., tome 2 {annexes}, 200 p.
- Bernardot Marc (1998), « Sortis du travail mais toujours en foyers », *Plein Droit*, n° 39, p. 38-42.
- Bernardot Marc (1999a), « Chronique d'une institution : La Sonacotra, 1956-1976 », *Sociétés contemporaines*, n° 33-34, p. 39-58, [[https://www.persee.fr/doc/socco\\_1150-1944\\_1999\\_num\\_33\\_1\\_1750](https://www.persee.fr/doc/socco_1150-1944_1999_num_33_1_1750)].
- Bernardot Marc (1999b), « La SONACOTRA, 40 ans de politique de logement social », *Migrations Société*, n° 63, p. 25-40.

- Bernardot Marc (2001), « Le vieux, le fou et l'Autre : qui habite encore dans les foyers ? », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 17, n° 1, p. 151-64, [[https://www.persee.fr/doc/remi\\_0765-0752\\_2001\\_num\\_17\\_1\\_1766](https://www.persee.fr/doc/remi_0765-0752_2001_num_17_1_1766)].
- Bernardot Marc (2002), « Au pays des mille et un camps. Approche socio-historique des espaces d'internement en France au XX<sup>e</sup> siècle », *Les Cahiers du Cériem*, n° 10, décembre, p. 57-76.
- Bernardot Marc (2005a), « Au cœur de Saint-Mitre : sociologie d'un centre de séjour surveillé, (1944-1945) », *Déviance et société*, vol. 29, n° 1, p. 13-31, [<https://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2005-1-page-13.htm>].
- Bernardot Marc (2005b), « L'OPA des gueux. Appropriation et insertion ségrégative des habitants du logement contraint », colloque international *Les villes comme tissu social : fragmentation et intégration* (RC 21), IEP, Paris, juillet.
- Bernardot Marc (2006), « Les foyers de travailleurs migrants à Paris. Voyage dans la chambre noire », *Hommes et migrations*, n° 1264, p. 57-67, [[https://www.persee.fr/doc/homig\\_1142-852x\\_2006\\_num\\_1264\\_1\\_4527](https://www.persee.fr/doc/homig_1142-852x_2006_num_1264_1_4527)].
- Bernardot Marc (2007), « Déplacer et loger les Indésirables. Sociologie du logement contraint », in Laflamme V. et al. (dir.), *Logement précaire en Europe. Aux marges du palais*, Paris, L'Harmattan, p. 285-305.
- Bernardot Marc (2008a), *Camps d'étrangers*, Bellecombe-en-Bauges, éditions du Croquant, [<http://reseau-terra.eu/article703.html>].
- Bernardot Marc (2008b), *Loger les immigrés. La Sonacotra 1956-2006*, Bellecombe-en-Bauges, éditions du Croquant, [<http://reseau-terra.eu/article831.html>].
- Bernardot Marc (2008c), « Une tempête sous un CRA. Violences et protestations dans les centres de rétention administrative français en 2008 », *Multitudes*, vol. 4, n° 35, p. 215-224, [<https://www.cairn.info/journal-multitudes-2008-4-page-215.htm>].
- Bernardot Marc (2008d), « Nos compagnons secrets. La grève de sans-papiers du printemps 2008 dans la restauration », *Mouvements*, [<http://www.mouvements.info/Nos-compagnons-secrets.htm>].
- Bernardot Marc (2008e), « Camps d'étrangers, foyers de travailleurs, centres d'expulsion : les lieux communs de l'immigré décolonisé », *Cultures et conflits*, n° 69.1, p. 55-79, [<http://conflits.revues.org/10602>].
- Bernardot Marc (2009a), « De Sonacotra à Adoma (1996-2006). Invisibiliser par le logement », in Fassin Didier (dir.), *Les nouvelles frontières de la société française. Entre immigration et racialisation*, Paris, La Découverte, p. 79-100.
- Bernardot Marc (2009b), « Rafles et internement des étrangers : les nouvelles guerres de capture », in Le Cour Grandmaison Olivier (dir.), *Douce France. Rafles, rétentions, expulsions*, Paris, Seuil, p. 45-71.

- Bernardot Marc (2009c), « Permanence des camps et renouveau de la théorisation sur le confinement des étrangers », in Kobelinsky Carolina, Makaremi Chowra (dir.), *Enfermés dehors. Enquêtes sur le confinement des étrangers*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du croquant, p. 105-121.
- Bernardot Marc (2009d), « Trois jours dans la vie d'un foyer », *Multitudes*, vol. 2-3, n° 37-38, p. 253-256, [<https://www.cairn.info/revue-multitudes-2009-2-page-253.htm>]
- Bernardot Marc (2011a), « Qui sont les indésirables ? La production des catégories du refoulement », in Jaeger Michel (dir.), *Des usagers aux citoyens. De l'usage des catégories en action sociale et médico-sociale*, Paris, Dunod, p. 101-114.
- Bernardot Marc (2011b), « Invasions, subversions, contaminations. De quelques figures et lieux contemporains d'un Autre exceptionnel », *Cultures et conflits*, n° 84, p. 16-32 [<http://conflits.revues.org/18237>].
- Bernardot Marc (2012), *Captures*, Bellecombe-en-Bauges, éditions du Croquant [<http://reseau-terra.eu/article1263.html>].
- Bernardot Marc (2014-2016), « Altérité et colonialité : cadres et vecteurs de la perception française de l'étranger », *Asylon(s).Digitales*, n° 13, *Trans-concepts : lexique théorique du contemporain*, [<http://www.reseau-terra.eu/article1372.html>].
- Bernardot Marc (2016a), « Petit traité de navigation dans la langue migratoire », *Multitudes*, vol. 3, n° 64, p. 63-70, [[https://www.academia.edu/29290615/Petit\\_trait%C3%A9\\_de\\_navigation\\_dans\\_la\\_m%C3%A9taphore\\_migratoire](https://www.academia.edu/29290615/Petit_trait%C3%A9_de_navigation_dans_la_m%C3%A9taphore_migratoire)].
- Bernardot Marc (2016b) « Remettre les pauvres en mouvement. Enclosures, invisibilisation et émancipations », in Cousin Grégoire, Loiseau Gaëlla, Viala Laurent, Crozat Dominique, Lièvre Manon (dir.), *Actualité de l'habitat temporaire. De l'habitat rêvé à l'habitat contraint*, Marseille, TERRA HN éditions, coll. « SHS », [<http://www.shs.terra-hn-editions.org/Collection/?-Actualite-de-l-habitat-temporaire-1->]
- Bernardot Marc (2020), « Le Grand Bleu de Frontex. Que disent les métaphores liquides des politiques migratoires européennes ? », in Rostane Mehdi (dir.), 2019, *L'agenciarisation de la politique européenne d'immigration et d'asile*, collection « Confluences des droits », Aix-en-Provence, DICE, AMU, p. 17-26.
- Bernardot Marc (dir.) (2014), *Habitats non-ordinaires et espace-temps de la mobilité*, Bellecombe-en-Bauges, éditions du Croquant, [<http://www.reseau-terra.eu/IMG/pdf/HNO.pdf>]
- Bernardot Marc, Bruneteaux Patrick, Zander Ulrike (2013), *Quel colonialisme dans la France d'outre-mer ?*, *Asylon(s).Digitales*, n° 11, [<http://reseau-terra.eu/rubrique286.html>].
- Bernardot Marc, Cousin Grégoire, Le Marchand Arnaud, Mésini Béatrice (2016), « Camp et campements », *Multitudes*, vol. 3, n° 64, p. 92-99.

- Bernardot Marc, Thomas Hélène (2014-2016), « Notes sur l'hybridité », *Asylon(s).Digitales*, n° 13, *Trans-concepts : lexique théorique du contemporain* [<http://www.reseau-terra.eu/article1327.html>].
- Bigo Didier (1994), « Disparitions, coercition et violence symbolique », *Cultures & Conflits*, n° 13-14, p. 3-16, [<https://journals.openedition.org/conflits/181>].
- Bigo Didier (2009), « Du panoptisme au Ban-optisme. Les micros logiques du contrôle dans la mondialisation », in Chardel P.-A. et Rockhill G. (dir.), *Technologies de contrôle dans la mondialisation : enjeux politiques, éthiques et esthétiques*, Paris, éditions Kimé, p. 59-80.
- Bigo Didier (2011), « Le "nexus" sécurité, frontière, immigration : programme et diagramme », *Cultures & Conflits*, n° 84, p. 7-12, [<http://conflits.revues.org/18222>].
- Bigo Didier (dir.) (2007), *Circulation et archipels de l'exception*, *Cultures & Conflits*, n° 68, [<https://conflits.revues.org/5173?lang=fr>].
- Blakely Edward, Snyder Mary Gail (1997), *Fortress America : Gated Communities in the United States*, Washington D.C., Brookings Institution Press.
- Boal Ian A. et al. (2005), *Afflicted powers : Capital and spectacle in a new age of war*, New York, Verso.
- Boetsch Gilles, Savarese Éric (1999), « Le corps de l'Africaine. Érotisation et inversion », *Cahiers d'études africaines*, n° 123-144 [[https://www.persee.fr/doc/cea\\_0008-0055\\_1999\\_num\\_39\\_153\\_1967](https://www.persee.fr/doc/cea_0008-0055_1999_num_39_153_1967)].
- Bonniol Jean-Luc (dir.) (2001), *Paradoxes du métissage*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques.
- Bottin Jacques, Calabi Donatella (éd.), (1999), *Les étrangers dans la ville. Minorités et espaces urbains du Moyen Age à l'époque moderne*, Paris, éditions de la Maison des sciences de l'homme.
- Bourdieu Pierre, Sayad Abdelmalek (1964), *Le Déracinement*, Paris, éditions de Minuit.
- Bret Julien (2011), *Travail global et production d'un individu servile. Activités économiques et migrations de travailleurs non arabes au Liban*, Thèse de doctorat, Université Lyon 2.
- Brossat Alain (2009), *Tous Coupés, tous coupables*, Fécamp, éditions Lignes.
- Brossat Alain (2008), « L'espace-camp et l'exception furtive », *Lignes*, n° 26, p. 15-22, [<https://www.cairn.info/revue-lignes-2008-2-page-5.htm>]
- Brown Wendy (2009), *Murs, Les murs de séparation et le déclin de la souveraineté étatique*, Paris, Les prairies ordinaires.
- Bruder Jessica (2017), *Nomadland : surviving America in the twenty-first century*, New-York, Norton & Company.

- Brunet Roger (dir.) (2001), *Les mots de la géographie. Dictionnaire critique*, Paris, La Documentation française.
- Bruneteaux Patrick (2006), « L'hébergement d'urgence à Paris ou l'accueil en souffrance », *Sociétés contemporaines*, vol. 3, p. 105-125, [<https://www.cairn.info/revue-societes-contemporaines-2006-3-page-105.htm>].
- Bruneteaux Patrick (2013), *Le colonialisme oublié. De la zone grise plantationnaire aux élites mulâtres à la Martinique*, Bellecombe-en-Bauges, éditions du Croquant, [<http://www.reseau-terra.eu/IMG/pdf/LCO.pdf>].
- Bruneteaux Patrick, Terrolle Daniel (dir.) (2010), *L'arrière-cour de la mondialisation : ethnographie des paupérisés*, Bellecombe-en-Bauges, éditions du Croquant, [<http://www.reseau-terra.eu/IMG/pdf/ACM.pdf>].
- Bruslé Tristan (2012), « What Kind of Place is this? Daily Life, Privacy and the Inmate Metaphor in a Nepalese Workers' Labour Camp (Qatar) », *Samaj, South Asia Multidisciplinary Academic Journal*, n° 6, [<http://samaj.revues.org/3446>].
- Bruslé Tristan (2015), « Loger pour exclure. Le camp de travailleurs, dispositif central d'un système de domination des migrants à bas revenus dans le Golfe arabe (exemples au Qatar) », Clerval Anne, Fleury Antoine, Rebotier Julien, Weber Serge (dir.), *Espace et rapports de domination*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 273-284.
- Burchianti Flora (2006), « "La fresa amarga". Mobilisations autour des persécutions rencontrées par les travailleuses agricoles saisonnières étrangères dans la province de Huelva (Espagne) », *Asylon(s). Digitales*, n° 1, *Les persécutions spécifiques aux femmes*. [<http://www.reseau-terra.eu/article491.html>].
- Burman Jenny (2006), « "Absence", "Removal" and Every Life in the Diasporic City. Antidetention/deportation activism in Montréal », *Space and Culture*, vol. 9, n° 3, p. 279-293, [<https://www.semanticscholar.org/paper/Absence%2C-%22Removal%2C%22-and-Everyday-Life-in-the-City-Burman/eb22e4a4329b3ced19589b33348d83ce48a09750?p2df>].
- Campesi Giuseppe (2018), « Between containment, confinement and dispersal : The evolution of the Italian reception system before and after the "refugee crisis" », *Journal of Modern Italian Studies*, vol. 23, n° 4, p. 490-506, [<https://doi.org/10.1080/1354571X.2018.1501995>].
- Castel Robert (1995), *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard.
- Castells Manuel (1998), *L'ère de l'information. La société en réseaux*, vol. 1, Paris, Fayard.
- Castells Manuel (2013), *Networks of outrage and hope: Social movements in the internet age*, Cambridge, John Wiley & Sons.
- Castells Manuel (2014), *Technopoles of the world : The making of 21st century industrial complexes*, Londres, Routledge.

- Castles Stephen, Miller Mark J. (2003), *The Age of Migration. International Population Movements in the Modern World*, New York, London, The Guilford Press.
- Cauvin Jacques (1998), *Naissance des divinités. Naissance de l'agriculture. La révolution des symboles au Néolithique*, Paris, Flammarion.
- Cesarini David (1997), « Camps de la mort, camps de concentration et camps d'internement dans la mémoire collective britannique », *Vingtième siècle. Revue d'Histoire*, n° 54, p. 13-23, [[https://www.persee.fr/doc/xxs\\_0294-1759\\_1997\\_num\\_54\\_1\\_3627](https://www.persee.fr/doc/xxs_0294-1759_1997_num_54_1_3627)].
- Charteris-Black Jonathan (2006), « Britain as a container : immigration metaphors in the 2005 election campaign », *Discourse and Society*, vol. 17, n° 5, p. 563-581.
- Chattopadhyay Swati (2012), « Urbanism, colonialism and subalternity », in Edensor T., Jayne M. (eds), *Urban Theory beyond the West. A World of Cities*, New York, Routledge, p. 75-92.
- Chavanon Olivier (1997), « Où sont passés nos villages nègres ? », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 13, n° 1, p. 191-200, [[https://www.persee.fr/doc/remi\\_0765-0752\\_1997\\_num\\_13\\_1\\_1540](https://www.persee.fr/doc/remi_0765-0752_1997_num_13_1_1540)].
- CILPI – Commission interministérielle pour le logement des populations immigrées (1999), « Pour une politique concertée de traitement des FTM, rapport d'étape, Paris, Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement.
- Constant Fred (1987), « La politique française de l'immigration antillaise de 1946 à 1987 », *Revue européenne de migrations internationales*, vol. 3, n° 3, p. 9-30, [[https://www.persee.fr/doc/remi\\_0765-0752\\_1987\\_num\\_3\\_3\\_1142](https://www.persee.fr/doc/remi_0765-0752_1987_num_3_3_1142)].
- Corbet Alice (2012), « Femmes réfugiées, un enjeu des camps : L'exemple sahraoui », *Asylon(s). Digitales*, n° 9, [<http://www.reseau-terra.eu/article1247.html>].
- Corbin Alain (1998), *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot. Sur les traces d'un inconnu, 1798-1876*, Paris, Flammarion.
- Cour des comptes (2013), *De la SONACOTRA à Adoma : des dérivés corrigés tardivement*, Rapport public annuel, p. 433-479, [<https://www.ccomptes.fr/fr/publications/le-rapport-public-annuel-2013>].
- Cour des comptes, (2004), « L'accueil des immigrants et l'intégration des populations issues de l'immigration », [<https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/044000576.pdf>].
- Courtois Stéphane, Werth Nicolas (dir.) (1997), *Le livre noir du communisme, crimes, terreur, répression*, Paris, Robert Laffont.
- Coward Martin (2009), *Urbicide. The Politics of Urban Destruction*, Londres, New York, Routledge.

- Cresswell Tim (2011), « The vagrant/vagabond : The curious career of a mobile subject », in Cresswell Tim, Merriman Peter (eds.), *Geographies of Mobilities: Practices, Spaces, Subjects*, Farnham, Ashgate, p. 239-254.
- Crowther Margaret Anne (1982), *The Workhouse System (1834-1929). The History of an English Institution*, Athens (USA), University of Georgia Press.
- Cupers Kenny (2008), « Governing through nature: camps and youth movements in interwar Germany and United States », *Cultural Geographies*, vol. 15, n° 2, p. 173-205, [[https://www.ssoar.info/ssoar/bitstream/handle/document/23191/ssoar-cultgeo-2008-2-cupers-governing\\_through\\_nature\\_camps\\_and.pdf?sequence=1&isAllowed=y&linkname=ssoar-cultgeo-2008-2-cupers-governing\\_through\\_nature\\_camps\\_and.pdf](https://www.ssoar.info/ssoar/bitstream/handle/document/23191/ssoar-cultgeo-2008-2-cupers-governing_through_nature_camps_and.pdf?sequence=1&isAllowed=y&linkname=ssoar-cultgeo-2008-2-cupers-governing_through_nature_camps_and.pdf)]
- Cuq Henri (1996), « Mission parlementaire sur la situation et le devenir des foyers de travailleurs migrants », Paris, Ministère chargé de l'intégration et de la lutte contre l'exclusion.
- Dal Lago Alessandro (2005), *Non-persone. L'esclusione dei migranti in una società globale*, Milano, Feltrinelli Editore.
- Dal Lago Alessandro (2009), « Cercueils fluides », *Cultures & Conflits*, n° 73, p. 109-122, [<https://journals.openedition.org/conflits/12633>].
- Daum Christophe (1998), *Les associations de Maliens en France : migrations, développement et citoyenneté*, Paris, Karthala.
- Davis Angela Y. (2006), *Les goulags de la démocratie : réflexions et entretiens*, Vauvert, Au diable Vauvert éditions.
- Davis Mike (2003), *City of Quartz. Los Angeles, capitale du futur*, Paris, La Découverte.
- Davis Mike (2005), *Planète Bidonvilles*, Paris, Ab irato éditions.
- Davis Mike (dir.) (2008), *Paradis infernaux. Les villes hallucinées du néo-capitalisme*, Paris, Les prairies ordinaires.
- Dawdy Shannon Lee (2006), « Proper Caresses and Prudent Distance : A How-to Manuel from Colonial Louisiana », in Stoler L. (ed.), *Haunted by Empire. Geography of Intima in North American History*, A. Durham, London, Duke University Press, p. 140-162.
- De Certeau Michel, Giard Luce, Mayol Pierre (2003), *L'invention du quotidien*, (Tome 2, *Habiter, cuisiner*), Paris, Gallimard.
- DeBono Daniela, Ronnqvist Sofia, Magnusson Karin (2015), « Humane and dignified ? Migrants' experiences of living in a "state of deportability" in Sweden », Malmö University, Malmö Institute for Studies of Migration, Diversity and Welfare, [<https://www.diva-portal.org/smash/get/diva2:1419629/FULLTEXT01.pdf>].
- Del Biaggio Cristina, Campi Alberto (2013), « Regards sur les migrants de longue distance en Grèce », *L'Espace Politique* [En ligne], 20, [<http://journals.openedition.org/espacepolitique/2675>].

- Del Biaggio Cristina, Rey Raphaël (2017), « Contraint de vivre sous terre à Genève. Les exilés et la société civile face à l'accueil indigne », *Urbanités*, n° 8, [<http://archive-ouverte.unige.ch/unige:91207>].
- Deprez Samuel, Vidal Philippe (2014), « Sociétés à distance et mise à distance de la société. Le statut de la technique dans l'habitat non ordinaire », in Bernardot Marc (dir.), *Habitats non ordinaires et espace-temps de la mobilité*, Bellecombe-en-Bauges, éditions du Croquant, p. 91-115.
- Derrida Jacques (1995), *Mal d'archives*, Paris, Galilée.
- Desmond Matthew, Gershenson Carl (2016), « Housing and employment insecurity among the working poor. », *Social problems*, vol. 63, n° 1, p. 46-67.
- Dieffenbacher Michel (2003), « Parachever l'effort de solidarité nationale envers les rapatriés. Promouvoir l'œuvre collective de la France Outre-Mer », [<https://www.yumpu.com/fr/document/read/16688872/rapport-etabli-par-michel-diefenbacher>]
- Diken Bülent, Laustsen Carsten Bagge (2005), *The Culture of Exception : Sociology facing the Camp*, Londres, Routledge.
- Dilger Hansjörg, Dohrn Kristina, (ed.) (2016), *Living in Refugee Camps in Berlin. Women's Perspectives and Experiences*. Berlin, Weißensee Verlag.
- Diminescu Dana (2005), « Das System D gegen das System SIS. Reisende, Navigierende, Schleuser und Gefangene virtueller Grenzen », *Projekt Migration*, Katalog zur Ausstellung, Köln, Dumont Verlag, p. 829-30.
- Douville Olivier (2005), « D'un au-delà de la métaphore, ou lorsque l'anamorphose brise l'allégorie », *Figures de la psychanalyse, Logos Ananké*, n° 11, p. 102-130, [<https://www.cairn.info/revue-figures-de-la-psy-2005-1-page-105.htm>]
- Doytcheva Milena (2003), *Existe-t-il un multiculturalisme à la française ? Une étude sur les politiques de la ville 1981-2003*, Thèse de sociologie, Paris, EHESS.
- Dujmovic Morgane (2019). *Une géographie sociale critique du contrôle migratoire en Croatie : ancrages et mirages d'un dispositif*, Thèse de géographie, Pierre Sintès dir., Université d'Aix-Marseille.
- Eades Caroline (2006), *Le cinéma post-colonial français*, Paris, Cerf.
- EFEL conseil (1992), « Monographies des foyers de Paris », 3 t., Archives de Paris, cote 3873W 6. [[http://archives.paris.fr/\\_depot\\_ad75/\\_depot\\_arko/ead/INV2224.pdf](http://archives.paris.fr/_depot_ad75/_depot_arko/ead/INV2224.pdf)]
- Ehrenreich Barbara, Hochschild Russell Arlie (eds), (2003), *Global Woman: Nannies, Maids and Sex Workers in the New Economy*, Londres, Granta Books.
- Ellerman Antje (2005), « Coercitive Capacity and The Politics of Implementation : Deportation in Germany and the United States », *Comparative Political Studies*, vol. 38, n° 10, p. 1219-1244.
- Engels Friedrich (1975 [1845]), *La situation de la classe laborieuse en Angleterre*, Paris, éditions sociales.

- Enloe Cynthia (2000), *Maneuvers. The International Politics of Militarizing Women's Lives*, Berkeley, University of Californy Press.
- Epstein Renaud (2013), *La rénovation urbaine : démolition-reconstruction de l'État*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Erez Edna, Adelman Madelaine, Gregory Carol (2009) « Intersections of immigration and domestic violence : Voices of battered immigrant women », *Feminist criminology*, vol. 4, n° 1, p. 32-56.
- Etchepare Monique (1962), *L'hôpital de la Charité à Marseille et la répression de la mendicité et du vagabondage, 1641-1750*, Aix-en-Provence, La Pensée universitaire.
- Étienne Bruno, Al-Ahnaf Mustafa (1992), *Ils ont rasé la Mésopotamie. Du droit de coloniser au devoir d'ingérence*, Paris, Eshel.
- Faist Thomas (2004), « Towards a Political Sociology of Transnationalization. The State of the Art in Migration Research », *Archives européennes de sociologie*, vol. 45, n° 3, p. 331-366, [<https://www.cambridge.org/core/services/aop-cambridge-core/content/view/5AAC5176B07B6A5CD1924D5D4EADB031/S0003975604001481a.pdf/div-class-title-towards-a-political-sociology-of-transnationalization-the-state-of-the-art-in-migration-research-div.pdf>].
- Falquet Jules (2008), *De gré ou de force. Les femmes dans la mondialisation*, Paris, La Dispute.
- Falquet Jules (2011), « Lesbiennes migrantes, entre hétéro-circulation et recompositions néolibérales du nationalisme », *Recueil Alexandries*, n° 22, coll. « Esquisses », [<http://www.reseau-terra.eu/article1092.html>].
- Fanon Frantz (1952), *Peau noire, masques blancs*, Paris, Seuil.
- Farge Arlette (2002), « Les "pauvres", société nomade et précaire au XVIII<sup>e</sup> siècle », in Gros Dominique, Dion-Loye Sophie (dir.), *La pauvreté saisie par le droit*, Paris, Seuil, p. 51-59.
- Farge Arlette (2004), *Sans visages. L'impossible regard sur le pauvre*, Paris, Bayard.
- Faure Alain, Levy-Vroelant Claire et Paycha Sian (1999), *Garnis et meublés à Paris et dans sa région (1850-1996). Grandeur et décadence d'un hébergement ambigu*, Paris, Ministère du Logement, 309 p.
- Favell Adrian (2003), « Games without Frontiers ? Questioning the Transnational Social Power of migrants in Europe », *European Journal of Sociology*, vol. 44, n° 3, p. 397-427, [<https://www.cambridge.org/core/services/aop-cambridge-core/content/view/979B289D01038A7106958332B39A6CF9/S0003975603001334a.pdf/div-class-title-games-without-frontiers-questioning-the-transnational-social-power-of-migrants-in-europe-div.pdf>].
- Feigis Katz Irit (2022), « Camps by design : Architectural spectacles of migrant hospitality », *Incarceration*, vol. 3, n° 1, p. 1-19, [<https://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/26326663221084586>].

- Feldman David (2003), « Migrants, immigrants and welfare : from the Old Poor Law to the Welfare State », *Transactions of the Royal Historical Society*, n° 13, p. 79-104, [<https://eprints.bbk.ac.uk/id/eprint/652/2/Binder1.pdf>].
- Ferguson James (2006), *Global Shadows : Africa in the Neoliberal World Order*, Durham, NC, Duke University press.
- Filhol Emmanuel (2005), « La Bohémienne dans les dictionnaires français (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle) : discours, histoire et pratiques socio-culturelles », *Recueil Alexandries*, TERRA HN éditions, [<http://reseau-terra.eu/article1051.html>].
- Flamand Jean-Paul (1989), *Loger le peuple. Essai sur l'histoire du logement social*, Paris, La Découverte.
- Foucault Michel (1983), *Naissance de la clinique. Une archéologie du regard médical*, Paris, PUF.
- Foucault Michel (1997), « Il faut défendre la société », *Cours au Collège de France (1976, 1977)*, Paris, Gallimard, Seuil.
- Fouché Nicole, Weber Serge (dir.) (2006), *Construction des sexualités et migration, Migrations*, n° 27, Paris, éditions Mémoire-Génériques.
- Fourcaut Annie, Tellier Thibault (2014), « Les quartiers populaires vont-ils perdre la mémoire ? », *Métropolitiques*, [<http://www.metropolitiques.eu/Les-quartiers-populaires-vont-ils.html>].
- Fraser Nancy (2005), *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et distribution*, Paris, La Découverte.
- Freedman Jane, Valluy Jérôme (dir.) (2007), *Persécutions des femmes, Savoirs, mobilisations et protections*, Bellecombe-en-Beauge, éditions du Croquant, [[http://www.reseau-terra.eu/IMG/pdf/Persecution\\_des\\_femmes\\_VALLUY.pdf](http://www.reseau-terra.eu/IMG/pdf/Persecution_des_femmes_VALLUY.pdf)].
- French Martin (2007), « In the Shadow of Canada's Camps », *Social & Legal Studies*, vol. 16, n° 1, p. 49-69.
- Froissart Chloë (2008), « Le système du Hukou : pilier de la croissance chinoise et du maintien du PCC au pouvoir », *Les études du Ceri*, n° 149, [[https://www.researchgate.net/profile/Chloe\\_Froissart/publication/237366106\\_The\\_Hukou\\_System\\_Pillar\\_of\\_Chinese\\_Growth\\_and\\_Mainstay\\_of\\_the\\_CCP/links/5758e93308aec913749f0c2d.pdf](https://www.researchgate.net/profile/Chloe_Froissart/publication/237366106_The_Hukou_System_Pillar_of_Chinese_Growth_and_Mainstay_of_the_CCP/links/5758e93308aec913749f0c2d.pdf)].
- Galinon-Méléneq Béatrice (dir.) (2011), *L'Homme-trace*, Paris, Presses du CNRS.
- Galison Peter (2005) *L'empire du temps : les horloges d'Einstein et les cartes de Poincaré*, Paris, Robert Laffont.
- Gauthier Florence (2002), « À l'origine de la théorie physiocratique du capitalisme, la plantation esclavagiste. L'expérience de Le Mercier de la Rivière, intendant de la Martinique », *Actuel Marx*, n° 2, p. 51-72, [<https://www.cairn.info/revue-actuel-marx-2002-2-page-51.htm>].

- Genova Nicholas De (2002), « Migrant “illegality” and deportability in everyday life », *Annual Review of Anthropology*, vol. 31, n° 1, p. 419-447, [[http://www.proyectos.cchs.csic.es/politicas-migratorias/sites/proyectos.cchs.csic.es/politicas-migratorias/files/De\\_Genova\\_-\\_Migrant\\_Illegality.pdf](http://www.proyectos.cchs.csic.es/politicas-migratorias/sites/proyectos.cchs.csic.es/politicas-migratorias/files/De_Genova_-_Migrant_Illegality.pdf)].
- Genova Nicholas De, Peutz Nathalie Mae (eds.), (2010), *The Deportation Regime: Sovereignty, Space, and the Freedom of Movement*, Durham, Londres, Duke University Press.
- Gensburger Sarah (2005), « Essai de sociologie de la mémoire : le cas du souvenir des camps annexes de Drancy dans Paris », *Genèses*, n° 61, p. 47-69, [<https://www.cairn.info/revue-geneses-2005-4-page-47.htm>].
- Gilmore Ruth Wilson (2009), *Golden Gulag. Prisons, Surplus, Crisis, and opposition in Globalizing California*, Berkeley, University of California Press.
- Gilroy Paul (2000), *Between Camps. Nations, Cultures and the Allure of Race*, Londres, Allen Lane, The Penguin Press.
- Gilroy Paul (2003), *L'Atlantique noir. Modernité et double conscience*, Paris, éditions Kargo.
- Ginzburg Carlo (1989), *Mythes, emblèmes, traces. Morphologie et histoire*, Paris, Flammarion.
- Girardet Raoul (1978), *L'idée coloniale en France (1871-1962)*, Paris, Seuil.
- Glidden William B. (1973), « Internment Camps in America, 1917-1920 », *Military Affairs*, vol. 37, n° 4, [<http://www.jstor.org/stable/1983776>].
- Golash-Boza Tanya Maria (2015), *Deported : Immigrant Policing, Disposable Labor, and Global Capitalism*, New York, Londres, New York University Press.
- Golberg David Theo (2002), *The Racial State*, Oxford, Cambridge, Blackwell.
- Goody Jack (1979), *La raison graphique. La domestication de la pensée sauvage*, Paris, éditions de Minuit.
- Gordon Avery F. (2006), « Abu Ghraib: imprisonment and the war on terror », *Race & Class*, vol. 48, n° 1, p. 42-59.
- Gordon Robert J. (1977), *Mines, Masters and Migrants : Life in a Namibian compound*, Johannesburg, Ravan Press.
- Gotman Anne (dir.) (2004), *Villes et hospitalité. Les municipalités et leurs « étrangers »*, Paris, MSH éditions.
- Graham Stephen, Marvin Simon (2001), *Splintering Urbanism : Networked Infrastructures, technological mobilities and the urban condition*, Londres, Taylor & Francis.
- Gregory Derek (2004), *The Colonial Present: Afghanistan, Palestine, Irak*, Oxford, Blackwell.

- Gregory Derek, Pred Allan (ed.), (2007), *Violent Geographies : Fear, Terror, and Political Violence*, New York-Londres, Routledge.
- Grosfoguel Ramon, Cohen Jim (2012), « Un dialogue décolonial sur les savoirs critiques entre Frantz Fanon et Boaventura de Sousa Santos », *Mouvements*, vol. 4, n° 72, p. 42-53 [<https://www.cairn.info/revue-mouvements-2012-4-page-42.htm>].
- Gruzinski Serge (1990), *La guerre des images de Christophe Colomb à Blade Runner (1492-2019)*, Paris, Fayard.
- Guénif-Souilamas Nacira, Macé Éric (2004), *Les féministes et le garçon arabe*, La Tour d'Aigues, éditions de l'Aube.
- Guerrand Roger Henri (1966), *Les origines du logement social en France*, Paris, éditions ouvrières.
- Guilaine Jean, Zammit Jean (2001), *Les sentiers de la guerre. Visages de la violence préhistorique*, Paris, Seuil.
- Guild Elspeth (2005), « A typology of different types of centres in Europe », Briefing paper of Centre for European Policy Studies, n° 22.
- Guillaumin Colette (1981), « Femmes et thèmes de la société : remarques sur les effets théoriques de la colère des opprimés », *Sociologie et sociétés*, vol. 12, n° 3, p. 19-32, [<https://www.erudit.org/en/journals/socsoc/1900-v1-n1-socsoc110/001321ar.pdf>].
- Guillaumin Colette (2002, [1972]), *L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel*, Paris, Gallimard.
- Guillemaut Françoise (2009), « Prostitution et immigration, une histoire conjointe », *Vacarme*, n° 46, p. 40-41, [<https://www.cairn.info/revue-vacarme-2009-1-page-40.htm>].
- Halbwachs Maurice (1970, [1912]), *La classe ouvrière et les niveaux de vie*, Paris, Londres, Goldon and Breach.
- Halbwachs Maurice (2002a [1908]), « La politique foncière des municipalités », *Les Classiques des Sciences sociales*, [[http://classiques.uqac.ca/classiques/Halbwachs\\_maurice/classes\\_morphologie/partie\\_3/texte\\_3\\_1/politique\\_fonciere\\_munic.html](http://classiques.uqac.ca/classiques/Halbwachs_maurice/classes_morphologie/partie_3/texte_3_1/politique_fonciere_munic.html)].
- Halbwachs Maurice (2002b [1920]), « Les plans d'extension et d'aménagement de Paris avant le XX<sup>e</sup> siècle », *Les Classiques des Sciences sociales*, [[http://www.iqac.uquebec.ca/zone30/Classiques\\_des\\_sciences\\_sociales/index.html](http://www.iqac.uquebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html)].
- Hanafi Sari (2004), « Spatiocide, réfugiés, crise de l'État-Nation. Vers un État palestinien extraterritorialisé », *Multitudes*, n° 18, p. 187-196, [<https://www.cairn.info/revue-multitudes-2004-4-page-187.htm>].
- Harrison Bennet, Bluestone Barry (1990), *The great U-turn : Corporate restructuring and the polarizing of America*, New York, Basic Books.
- Harvey David (2008), *Géographie de la domination*, Paris, Les prairies ordinaires.
- Harvey David (2010), *Géographie et capital. Vers un matérialisme historico-géographique*, Paris, Syllepse.

- Harvey David (2011), *Le capitalisme contre le droit à la ville. Néolibéralisme, urbanisation, résistances*, Paris, Amsterdam.
- Heers Jacques (1997), *Fêtes des fous et carnivals*, Paris, Fayard.
- Heranval Philippe, Thibon Delphine, et le comité de soutien du foyer, (2014), « Un exemple de rénovation non concertée. Chronique du foyer Brindeau au Havre (2011-2013) », in Bernardot Marc (dir.), *Habitats non ordinaires et espace-temps de la mobilité*, Bellecombe-en-Bauges, éditions du Croquant, p. 217-250.
- Herscher Andrew (2006), « American Urbicide », *Journal of Architectural Education*, vol. 60, n° 1, p. 18-20.
- Heusch Luc de (2002), « L'ennemi ethnique », *Raisons politiques*, n° 5, p. 53-67, [<https://www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2002-1-page-53.htm>]
- Hilberg Raoul (2001), *Holocauste : les sources de l'histoire*, Paris, Gallimard.
- Hirschon Renée (1989), *Heirs of the Greek Catastrophs. The social life of Asia Minor refugees in Piraeus*, New York, Berghahn Books.
- Hobsbawm Eric J. (1972), *Les bandits*, Paris, Maspero.
- Hondagneu-Sotelo Pierrette (2001), *Domestica. Immigrant Workers Cleaning and Caring in the Shadows of Affluence*, Berkeley, University of California Press.
- Horděj Philippe (dir.) (2008), *L'esclave et les plantations. De l'établissement de la servitude à son abolition*, Rennes, PUR.
- Howard John (2008), *Concentration Camps on the Home Front : Japanese Americans in the House of Jim Crow*, Chicago, University of Chicago Press, 2008.
- Hull Isabelle V. (2005), *Absolute Destruction, Military Culture and the Practices of War in Imperial Germany*, Ithaca, Londres, Cornell University Press.
- Hunter Alistair (2018), *Retirement home ? Ageing migrant workers in France and the question of return*, Cham, Springer Nature.
- Ireland Patrick (2008), « Comparing responses to ethnic segregation in urban Europe », *Urban studies*, vol. 45, n° 7, p. 1333-1358.
- Iveković Rada (2000), « Disparitions, mémoire, oubli : la violence au Guatemala », in Brossat Alain, Déotte Jean-Louis (dir.), *L'époque de la disparition. Politique et esthétique*, Paris, L'Harmattan, p. 155-175.
- Iveković Rada (2010), *Les citoyens manquants. Banlieues, migrations, citoyenneté et la construction européenne*, [<http://www.reseau-terra.eu/article1061.html>].
- Jacquot Sébastien, Morelle Marie (2018), « Urbanisme temporaire/Informalité, migrations et "urbanisme temporaire" », *Revue urbanités, documents régionaux*, 15 p., [<http://www.revue-urbanites.fr/informalite-migrations-et-urbanisme-temporaire/>]
- Jaulin Robert (Textes choisis par), (1974), *La décivilisation. Politique et pratique de l'ethnocide*, Bruxelles, Complexe.

- Jeanjean Agnès, Sénépart Ingrid (dir.) (2011), *Habiter le temporaire. Habitations de fortune, mobiles et éphémères, Techniques et cultures*, n° 56, Paris, éditions de la MSH.
- Jeannot Vincent, Gillet Pierre (dir.) (2012), *Regards croisés sur l'habitat léger/mobile, Saint-Affrique*, éditions Relier, [[http://www.reseau-relier.org/IMG/pdf/regards\\_croises.pdf](http://www.reseau-relier.org/IMG/pdf/regards_croises.pdf)].
- Jeantet Alain (1982), « Les foyers en question », in « Le Logement des immigrés en France », *Actes de la journée d'étude de Lille des 13 et 14 mai 1982*, OMINOR, Lille, p. 179-204.
- Johnson Heather L. (2013), « The other side of the fence : Reconceptualizing the "camp" and migration zones at the borders of Spain », *International Political Sociology*, vol. 7, n° 1, p. 75-91.
- Joppke Christian (2003), « Citizenship between De- and Re-Ethnicisation », *European Journal of Sociology*, vol. 44, n° 3, p. 397-427, [<https://www.cambridge.org/core/services/aop-cambridge-core/content/view/C33E6231777B5AAF413A8AE6FB96CE92/S0003975603001346a.pdf/div-class-title-citizenship-between-de-and-re-ethnicization-div.pdf>].
- Joppke Christian (2005), « Exclusion in the Liberal State. The Case of Immigration and Citizenship Policy », *European Journal of Social Theory*, vol. 8, n° 1, p. 43-61.
- Julien Charles A. (1947), *Les Techniciens de la colonisation (XIX-XX<sup>e</sup>)*, Paris, PUF.
- Kemp Matthew A., « Re-readings of the Algerian War during the US "war on terror": Between recognition and denial », *Journal of European Studies*, n° 38, pp. 157-175, [<http://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.580.1011&rep=rep1&type=pdf>].
- Kennedy-Pipe Caroline, Mumford Andrew (2007), « Torture, Rights, Rules and Wars : Ireland to Iraq », *International Relations*, n° 21, p. 119-126.
- Kertész Imre (2003), *Le chercheur de traces*, Arles, Actes Sud.
- Khosravi Shahram, (2009), « Sweden: detention and deportation of asylum seekers », *Race & Class*, vol. 50, n° 4, p. 38-56.
- Kilani Mondher (2006), *Guerre et sacrifice. La violence extrême*, Paris, PUF.
- Kordan Bohdan S. (2002), *Enemy Aliens, Prisoners of War. Internment in Canada during the Great War*, Montréal, Mc Gill Queen's University Press.
- Kornbluh Joyce L. (ed.), ([1998]2012), *Wobblies et Hobos. Les Industrial Workers of the World agitateurs itinérants aux États-Unis, 1905-1919*, Montreuil, L'Insomniaque éditeur.
- Kortam Marie (2012), « Genre, politique et sacré dans les camps des réfugiés palestiniens », *Asylon(s). Digitales*, n° 9, [<http://www.reseau-terra.eu/article1245.html>].
- Kotek Joël, Rigoulot Pierre (2000), *Le siècle des camps. Détention, concentration, extermination. Cent ans de mal radical*, Paris, Lattès.
- Krieg-Planque Annie (2003), « Purification ethnique ». *Une formule et son histoire*, Paris, CNRS éditions.

- Kuruüzüm Umut (2022), « The Zone of Cheap Labor », in *Building from Scrap*, Cham, Palgrave Macmillan, pp. 111-128.
- Lacan Jacques (1986), *L'éthique de la psychanalyse, Séminaire VII*, Paris, Seuil.
- Lacarrière Jacques (1961), *Les hommes ivres de Dieu*, Paris, Arthaud.
- Laogai Handbook, 2007-2008, *The Laogai Research Foundation*, Washington DC, 2008, [[https://www.ldh-france.org/wp-content/uploads/IMG/pdf/Manuel\\_de\\_la\\_Fondation\\_de\\_recherche\\_sur\\_le\\_Laogai\\_2008.pdf](https://www.ldh-france.org/wp-content/uploads/IMG/pdf/Manuel_de_la_Fondation_de_recherche_sur_le_Laogai_2008.pdf)].
- Le Bail Hélène (2008), « Nouvelle immigration chinoise et société d'accueil japonaise : entre représentations criminalisantes et ascension sociale », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 24, n° 3, p. 53-77, [<https://journals.openedition.org/remi/4843>].
- Le Bras Hervé (1994), *Le sol et le sang*. La Tour d'Aigues, éditions de l'Aube.
- Le Cour Grandmaison Olivier (2005), *Coloniser, exterminer. Sur la guerre et l'État colonial*, Paris, Fayard.
- Le Cour Grandmaison Olivier (2009), *La République impériale. Politique et racisme d'État*, Paris, Fayard.
- Le Marchand Arnaud (2007), « Inégalités et qualités. Travail et habitat mobile », in Batifoulier Philippe et al. (dir.), *Approches institutionnelles des inégalités en économie sociale* (Tome 2, *Politiques*), Paris, L'Harmattan, p. 213-226.
- Le Marchand Arnaud (2009), « L'habitat "non-ordinaire" et la ville post-fordiste », *Multitudes*, vol. 37, n° 2, p. 229-236, [<https://www.cairn.info/journal-multitudes-2009-2-page-229.htm>].
- Le Marchand Arnaud (2010), *Enclaves nomades. Habitat et travail mobiles*, Bellecombe-en-Bauges, éditions du Croquant, [[http://www.reseau-terra.eu/IMG/pdf/ENHT\\_.pdf](http://www.reseau-terra.eu/IMG/pdf/ENHT_.pdf)]
- Le Marchand Arnaud (2011), « Les cités en conteneurs. Ou l'habitat dans la logistique globale », *Techniques & Culture. Revue semestrielle d'anthropologie des techniques*, n° 56, p. 178-193, [<https://journals.openedition.org/tc/5889>].
- Le Marchand Arnaud (2014), « Favellas, voyageurs, Roms. L'habitat non ordinaire et les mutations économiques », in Bernardot Marc (dir.), *Habitats non ordinaires et espace-temps de la mobilité*, Bellecombe-en-Bauges, éditions du Croquant, p. 37-52.
- Le Van Ho Mireille (2014), *Des Vietnamiens dans la Grande Guerre : 50 000 recrues dans les usines françaises*, Paris, Vendémiaire.
- Leclerc Gérard (1979), *L'observation de l'homme. Une histoire des enquêtes sociales*, Paris, Seuil.
- Lefebvre Bruno (2012), *Ethnographie des travailleurs en déplacement : voyages en Europe sociale*, Paris, L'Harmattan.

- Lefebvre Bruno (2015), « Sédentaires et ambulants », *Asylon(s). Digitales* n° 14, [<http://reseau-terra.eu/article1331.html>].
- Lefebvre Henri (1974), *Le droit à la ville* (suivi de) *Espace et politique*, Paris, Anthropos, Seuil.
- Legendre Pierre (1992), *Trésor historique de l'État en France. L'administration classique*, Paris, Fayard.
- Lemberg-Pedersen Martin (2019), « Manufacturing Displacement : Externalization and Postcoloniality in European Migration Control », *Global Affairs*, vol. 5, n° 3, p. 247-271, [<https://doi.org/10.1080/23340460.2019.1683463>].
- Levinas Emmanuel (1974), *Autrement qu'être ou Au-delà de l'essence*, La Haye, Martinus Nijhoff.
- Lévy Jacques (2008), « Topologie furtive », *EspacesTemps.net*, [<https://www.espacestems.net/articles/topologie-furtive/>].
- Lévy-Vroelant Claire (2004), « Le logement des migrants en France du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours », *Historiens et géographes*, n° 385, p. 147-165.
- Lévy-Vroelant Claire, Mbodj-Pouye Aïssatou (2022b), « Un continuum foyer-résidence et des discriminations qui perdurent », *Plein droit*, vol. 132, n° 1, p. 3-6, [<https://www.cairn.info/revue-plein-droit-2022-1-page-3.htm>].
- Lévy-Vroelant Claire, Mbodj-Pouye Aïssatou (coord.), (2022a), « Des foyers de résidence surveillées », *Plein droit*, vol. 132, n° 1, [<https://www.cairn.info/revue-plein-droit-2022-1.htm>]
- Linera Alvaro G. (2008), *Pour une politique de l'égalité*, Paris, Les prairies ordinaires.
- Lipietz Alain, Leborgne Daniele (1989), *L'après-fordisme et son espace*, Paris, Cepadem, 8807.
- Lounici Fathia (2006), « Les foyers de travailleurs nord-africains en banlieue parisienne : une politique de logement social d'exception (1945-1962) », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n° 98, p. 43-63, [<https://journals.openedition.org/chrhc/854>].
- Ma Mung Emmanuel (avec Hily Marie Antoinette) (2003), « Catégories et lieux des circulations migratoires », *Cahiers de Recherches de la MiRe*, n° 16, Paris, La Documentation Française, p. 33-39.
- Macey David (2000), *Frantz Fanon : A Life*, Londres, Granta Books.
- Machelup Fritz (1962), *The production and distribution of knowledge in the United States*, Princeton, Princeton University Press.
- MacMaster Neil (2004), « Torture : from Algiers to Abu Graib », *Race & Class*, vol. 46, n° 2, p. 1-21, [<https://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.937.446&rep=rep1&type=pdf>].

- Maesschalck Marc (2015), « La désobéissance épistémique comme “contre-poétique” décoloniale », in Mignolo Walter, *La désobéissance épistémique. Rhétorique de la modernité, logique de la colonialité et grammaire de la décolonialité*, Bruxelles, Peter Lang, p. 9-23.
- Magri Suzanna, Topalov Christian (dir.) (1989), *Villes ouvrières, 1900-1950*, Paris, L'Harmattan.
- Makaremi Chowra et Kobelinsky Carolina (dir.) (2009), *Enfermés dehors. Enquêtes sur le confinement des étrangers*, Bellecombe-en-Bauges, Editions du Croquant, [<http://www.reseau-terra.eu/IMG/pdf/ED.pdf>].
- Malpass Peter (2007), « État-providence et logement au XXI<sup>e</sup> siècle : Le “maillon faible” en question », in Laflamme Valérie et al. (dir.), *Logement précaire en Europe. Aux marges du palais*, Paris, L'Harmattan, p. 17-30.
- Mann Carol (2010), *Femmes afghanes en guerre*, Bellecombe-en-Bauges, éditions du croquant, [<http://www.reseau-terra.eu/IMG/pdf/FemAFCM.pdf>].
- Marie Claude-Valentin (1999), « Emploi des étrangers sans titre, travail illégal, régularisations : des débats en trompe l'œil », in Dewitte Philippe (dir.), *Immigration et intégration, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 352-365.
- Marx Karl et Engels Friedrich (1976 [1845]), *L'idéologie allemande. Critique de la philosophie allemande la plus récente dans la personne de ses représentants Feuerbach, B. Bauer et Steiner, et du socialisme allemand dans celle de ses différents prophètes*, [trad. G. Badia], Paris, Editions sociales.
- Maurin Eric (2002), *L'égalité des possibles*, Paris, Seuil.
- Mauss Marcel (1947), *Manuel d'ethnographie*, Paris, Payot.
- Mayer Hans (1996 [1975]), *Les marginaux. Femmes, Juifs et homosexuels dans la littérature européenne*, Paris, Albin Michel.
- Mbembe Achille (2005), « La République et sa Bête : à propos des émeutes dans les banlieues de France », *Africultures* [<http://africultures.com/la-republique-et-sa-bete-a-propos-des-emeutes-dans-les-banlieues-de-france-4099/>].
- McKenzie Evan (1994), *Privatopia : Homeowner associations and the rise of residential private government*, Yale, Yale University Press.
- Meadows Fiona (2016), *Habiter le campement*, Paris, Cité de l'architecture, Actes Sud.
- Mesini Béatrice (2008), « Flexi-insécurité dans un secteur en tension : processus de segmentation statutaire et ethnique du marché des saisonniers étrangers dans l'agriculture », *Asylon(s). Digitales*, n° 4, *Institutionnalisation de la xénophobie en France*, [<http://www.reseau-terra.eu/article766.html>].
- Mésini Béatrice (2012), « Quelle reconnaissance de l'habitat léger, mobile et éphémère ? », *Techniques & Culture*, n° 1, p. 148-165, [<https://journals.openedition.org/tc/5742>].

- Meslin Karine (2010), « Des logements à part pour migrants âgés ? Réflexion sur la mise à l'écart résidentielle des migrants âgés isolés », *Espace, populations, sociétés*, n° 1, p. 120-130, [<https://journals.openedition.org/eps/3974>].
- Messamah Khalifa, Toubon Jean-Claude (1990), *Centralité immigrée. Le quartier de la Goutte d'Or, dynamiques d'un espace pluri-ethnique : succession, compétition, cohabitation*. Paris, L'Harmattan-CIEMI, 2 t.
- Mezzadra Sandro (2004), « Capitalisme, migrations et luttes sociales », *Multitudes*, n° 5, p. 17-30, [<https://www.cairn.info/revue-multitudes-2004-5-page-17.htm>].
- Mezzadra Sandro (2006) « Temps historique et sémantique politique de la critique post-coloniale », *Multitudes*, vol. 26, n° 3, p. 75-83, [<https://www.cairn.info/journal-multitudes-2006-3-page-75.htm>].
- Mezzadra Sandro (2020), « Challenging borders : the legacy of postcolonial critique in the present conjuncture », *Soft Power. Revista euro-americana de teoría e historia de la política y del derecho*, vol. 7, n° 2, p. 21-44.
- Mezzadra Sandro, Neilson Breit (2003), « Né qui, né altrove. Migration, Detention, Desertion », *Borderlands e-journals*, vol. 2, n° 1, [[www.borderlandsejournal.adelaide.edu.au/vol2no1\\_2003/mezzadra\\_neilson.html](http://www.borderlandsejournal.adelaide.edu.au/vol2no1_2003/mezzadra_neilson.html)].
- Mignolo Walter (2003), *The darker side of the Renaissance: Literacy, territoriality, and colonization*, Ann Arbor, University of Michigan Press.
- Miribel Laurent (1998), « Les camps de troupes coloniales de Fréjus-Saint-Raphaël durant la Première Guerre mondiale », *Recherches régionales Alpes-Maritimes*, n° 145.
- Mirzoeff Nicholas (2020), « Artificial vision, white space and racial surveillance capitalism » *AI & society*, p. I-II.
- Mirzoeff Nicolas (2002), « The Empire of Camps », *Situation Analysis*, n° 1, p. 20-25, [[http://www.nicholasmirzoeff.com/Images/mirzoeff\\_EmpireOfCamps.pdf](http://www.nicholasmirzoeff.com/Images/mirzoeff_EmpireOfCamps.pdf)].
- Missaoui Lamia, Tarrus Alain (2006), « Villes et migrants, du lieu-monde au lieu-passage », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 22, n° 2, p. 43-55, [<https://journals.openedition.org/remi/2818>].
- Morice Alain, Potot Swanie, (2010), *De l'ouvrier immigré au travailleur sans papiers. L'étranger dans la modernisation du salariat*, Paris, Karthala.
- Morris-Suzuki Tessa (2003), « The Wilder Shores of Power : Migration, Border Controls and Democracy in Postwar Japan », *Thesis Eleven*, vol. 86, n° 1, p. 6-22.
- Mosse George Lachmann (1999), *L'image de l'homme. Invention de la virilité moderne*, Paris, éditions Abbeville.
- Moulier-Boutang Yann (1998), *De l'esclavage au salariat : économie historique du salariat bridé*, Paris, PUF.

- Moulier-Boutang Yann (2007), *Le capitalisme cognitif. La nouvelle grande transformation*, Paris, éditions Amsterdam.
- Moulin Marie-France (1976), *Machines à dormir, les foyers neufs de la Sonacotra de l'Adef, et quelques autres*, Paris, Maspero.
- Mountz Alison, Coddington Kate, Catania R. Tina *et al.* (2012) « Conceptualizing detention : mobility, containment, bordering, and exclusion », *Progress in human geography*, vol. 37, n° 4, p. 522-541, [<https://dro.dur.ac.uk/17888/1/17888.pdf>].
- Murard Lion, Zylberman Patrick (1976), *Le petit travailleur infatigable. Villes-usines, habitat et intimités au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Recherches.
- Naber Nadine (2006), « The Rules of Forced Engagement. Race, Gender, and the Culture of Fear among Arab Immigrants in San Francisco Post-9/11 », *Cultural Dynamics*, vol. 18, n° 3, p. 235-267.
- Németh Jeremy (2009), « Defining a public : The management of privately owned public space », *Urban studies*, vol. 46, n° 11, p. 2463-2490.
- Nguyen Léon (2007), « Guerre d'Indochine et camps », *Réseau Terra*, [<http://www.reseau-terra.eu/article683.html>].
- Nissen Silke (2008), « Urban transformation from public and private space to spaces of hybrid character », *Sociologický časopis/Czech Sociological Review*, n° 6, p. 1129-1149, [[https://www.ssoar.info/ssoar/bitstream/handle/document/6512/ssoar-2008-6-nissen-urban\\_transformation\\_from\\_public\\_and.pdf?sequence=1](https://www.ssoar.info/ssoar/bitstream/handle/document/6512/ssoar-2008-6-nissen-urban_transformation_from_public_and.pdf?sequence=1)].
- Noiriel Gérard (2000), *Réfugiés et sans papiers, la République face au droit d'asile XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Pluriel.
- Ogot Bethwell A. (dir.) (1998), *Histoire générale de l'Afrique*, tome 5, Paris, Vanves, Présence africaine, Edicef, Unesco.
- Olivera Martin (2011), *Roms en (bidon)villes : quelle place pour les migrants précaires aujourd'hui ?* Paris, éditions de la Rue d'Ulm.
- Ong Aihwa (1999), *Flexible Citizenship. The Cultural Logics of Transnationality* Durham, North Carolina, Duke University Press.
- Ong Aihwa (2003), *Buddha Is Hiding : Refugees, Citizenship, the New America*, Berkeley, University of California Press.
- Ong Aihwa (2006), *Neoliberalism as Exception. Mutations in Citizenship and Sovereignty*, Durham, NC, Duke University Press.
- Ong Aihwa, Collier Stephen J. (2005), « Global Assemblages, Anthropological Problems », in Ong Aihwa, Collier Stephen J., (ed.), *Global Assemblages. Technology, Politics, and Ethics as Anthropological Problems*. Malden, Blackwell, p. 3-21.
- Palidda Salvatore (1992), « L'anamorphose de l'État-Nation : le cas italien », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. 93, p. 269-298.

- Palomares Élise (2003), *Les paradoxes de la préférence locale. Engagements collectifs et action publique à l'épreuve de l'ethnisation des rapports sociaux*. Montreuil, Seine-Saint-Denis, Thèse de sociologie, Paris 7.
- Papadopoulos Dimitrios, Stephenson Niamh, Tsianos Vassillis (2008), *Escape Routes : Control and Subversion in the 21<sup>st</sup> Century*, Londres, Pluto Press.
- Papastergiadis Nikos (2000), *The Turbulence of Migration : Globalization, Deterritorialization, Hybridity*, Cambridge, Polity Press.
- Papastergiadis Nikos (2004), « The Invasion Complex in Australian Political Culture », *Thesis Eleven*, vol. 78, n° 1, p. 8-27, [<http://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.974.4767&rep=rep1&type=pdf>].
- Parrenas Rachel (2001), *Servants of Globalization*, Stanford, Stanford University Press.
- Peano Irene (2021) « Within and Against Racial Segregation : Notes from Italy's Encampment Archipelago », *Lateral*, vol. 10, n° 2, [<https://doi.org/10.25158/L10.2.10>].
- Péraldi Michel (dir), (2002), *La fin des norias ? Réseaux migrants dans les économies marchandes en Méditerranée*, Paris, Maisonneuve et Larose.
- Perera Suvendrini (2002), « What Is a Camp ? Borderphobias – the Politics of Insecurity Post-9/11 », *Borderlands e-journal*, vol. 1, n° 1, [[http://www.mcrg.ac.in/RLS-Migration\\_2020/Reading\\_List\\_2020/Module\\_E/Perera\\_what%20is%20a%20camp.pdf](http://www.mcrg.ac.in/RLS-Migration_2020/Reading_List_2020/Module_E/Perera_what%20is%20a%20camp.pdf)].
- Pétonnet Colette (1979), *On est tous dans le brouillard. Ethnologie des banlieues*, Paris, Galilée.
- Picker Giovanni, Greenfields Margaret, Smith David (2015), « Colonial refractions: The “Gypsy camp” as a spatio-racial political technology », *City*, vol. 19, n° 5, p. 741-752, [[https://bucks.repository.guildhe.ac.uk/id/eprint/15575/1/15575\\_Greenfields\\_Colonial\\_Refractions\\_2015.pdf](https://bucks.repository.guildhe.ac.uk/id/eprint/15575/1/15575_Greenfields_Colonial_Refractions_2015.pdf)].
- Pillant Laurence, Tassin Louise (2015), « Lesbos, l'île aux grillages. Migrations et enfermement à la frontière gréco-turque », *Cultures & Conflits*, n° 99-100, p. 25-55, [<https://journals.openedition.org/conflits/19068>].
- Pitts Jennifer (2008), *Naissance de la bonne conscience coloniale. Les libéraux français et britannique et la question impériale (1770-1870)*, Paris, Les éditions de l'Atelier.
- Polanyi Karl (1986), *La Grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard.
- Portes Alejandro (1999) « La mondialisation par le bas. L'émergence des communautés transnationales », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 129, p. 15-25, [[https://www.persee.fr/doc/arss\\_0335-5322\\_1999\\_num\\_129\\_1\\_3300](https://www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_1999_num_129_1_3300)].
- Quijano Anibal (2007), « “Race” et colonialité du pouvoir », *Mouvements*, vol. 3, n° 51, p. 111-118, [<http://www.cairn.info/revue-mouvements-2007-3-page-111.html>].

- Rahola Federico (2007), « La forme-camp. Pour une généalogie des lieux de transit et d'internement du présent », *Cultures & conflits*, vol. 68, n° 4, p. 31-50, [<https://journals.openedition.org/conflits/5213>].
- Ramé Bernard (2015), « La lutte de classe est une guerre du sensible », intervention Workshop « Usages artistiques, documentaires et militants de la photographie », 20 janvier, AC !, Le Havre.
- Ramphela Mamphela (1992), *A Bed Called Home : Life in the Migrant Labour Hostels of Cape Town*, Athens (USA), Ohio University Press.
- Razac Olivier (2009 [2000]), *Histoire politique du barbelé*, Paris, Flammarion.
- Rediker Marcus (2008), *L'hydre aux mille têtes : L'histoire cachée de l'Atlantique révolutionnaire*, Paris, Éditions Amsterdam.
- Rediker Marcus (2014), *Outlaws of the Atlantic : Sailors, Pirates, and Motley Crews in the Age of Sail*, Boston, Beacon Press.
- Retaillé Denis (2014), « De l'horizon borné à l'horizon ouvert », *Bulletin de la Société géographique de Liège*, vol. 62, n° 1, [<http://popups.ulg.ac.be/0770-7576/index.php?id=109>].
- Reynaud Paligot Carole (2006), *La République raciale. Paradigme racial et idéologie républicaine (1860-1930)*, Paris, PUF.
- Rigouste Mathieu (2009), *L'Ennemi intérieur. La généalogie coloniale et militaire de l'ordre sécuritaire dans la France contemporaine*, Paris, La Découverte.
- Ritaine Évelyne (2009), « La barrière et le checkpoint : mise en politique de l'asymétrie », *Cultures et conflits*, n° 73, p. 15-33, [<https://journals.openedition.org/conflits/17500>].
- Robinson Lillian S. (2002), « "Sex and the City" : la prostitution à l'ère des migrations mondiales », *Recherches féministes*, vol. 15, n° 2, p. 41-63, [<http://www.erudit.org/revue/RF/2002/v15/n2/006510ar.html>].
- Rodriguez Jacques (2015), « Dépister les vénériens. Quelques réflexions au détour d'un précédent historique », *Asylon(s).Digitales*, n° 13, [<http://www.reseau-terra.eu/article1340.html>].
- Rose Nikolas (1998), « Medecine, History and the Present », in Colin Jones, Porter Roy (eds), *Reassessing Foucault, Power, Medicine and the Body*, New York, Routledge, p. 48-72.
- Rouilleau Berger Laurence (2010), *Migrer au féminin*, Paris, PUF.
- Roux Michel (1991), *Les Harkis, les oubliés de l'histoire (1954-1991)*, Paris, La Découverte.
- Sahlins Marshall D. (1995), *How « Natives » Think. About Captain Cook, for Example*, Chicago-London, University of Chicago Press.
- Saïd Edward (2000), *Culture et impérialisme*, Paris, Fayard/Le Monde diplomatique.
- Saïd Edward (2005 [1980]), *L'orientalisme. L'Orient créé par l'Occident*, Paris, Seuil.

- Samers Michael (2003), « Invisible Capitalism : Political Economy and the regulation of Undocumented Immigration in France », *Economy and Society*, vol. 32, n° 4, p. 555-583.
- Sassen Saskia (1988), *The Mobility of Labor and Capital. A Study in International Investment and Labor Flow*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Sassen Saskia (1996), *La Ville globale : New York-Londres-Tokyo*, Paris, Descartes et Cie.
- Sassen Saskia (2014), *Expulsions. Brutality and Complexity in the Global Economy*, Cambridge, The Belknap Press of Harvard University Press.
- Sassen Saskia, (2009), *La globalisation. Une sociologie*, Paris, Gallimard.
- Saussol Alain, Zitomersky Joseph (dir.) (1996), *Colonies, territoires, sociétés. L'enjeu français*, Paris, L'Harmattan.
- Sayad Abdelmalek (1986), « La vacance comme pathologie de la contradiction d'immigré, le cas de la retraite ou de la pré-retraite », *Gérontologie*, n° 60, p. 37-55.
- Sayad Abdelmalek (1993), *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Bruxelles, De Boeck.
- Sayad Abdelmalek (1999), *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil.
- Sayad Abdelmalek (2004), « L'immigration en France : une pauvreté exotique », in Kadri Aissa, Prévost Gérard (coord.), *Mémoires algériennes*, Paris, Syllepse, p. 121-153.
- Schuster Paul S., « Mémoire sur l'implantation de camps de réhabilitation en zone rurale pour les immigrants de l'État de Californie », [<http://memory.loc.gov/phpdata/pageturner.php?type=&agg=ppmsca&item=19155&seq=1>].
- Sciarra Alessandra (2009), *Campi di forza. Percorsi confinati di migranti in Europa*, Verone, Ombre Corte.
- Scott Allen J. (1988), *Metropolis : From the Division of Labor to Urban Form*, Los Angeles, University of California Press.
- Scott Allen J., Storper Michael (2003), « Regions, globalization, development », *Regional studies*, n° 41, p. 191-205.
- Scott James C. (2008), *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*, Paris, éditions Amsterdam.
- Scott James C., (2019), *Homo Domesticus : Une histoire profonde des premiers États*, Paris, La Découverte.
- Serges Dorothée (2013), « Stratégies matrimoniales entre migrantes brésiliennes et envoyés métropolitains, où les effets du postcolonialisme sur les rapports de domination en Guyane », *Asylon(s). Digitales*, n° 11, *Quel colonialisme dans la France d'outre-mer ?*, [<http://www.reseau-terra.eu/article1281.html>].

- Seymour James D., Anderson Michael R. (2015), *New Ghosts, Old Ghosts : Prisons and Labor Reform Camps in China : Prisons and Labor Reform Camps in China*, Londres, Routledge.
- Sidaway James D. (2000), « Postcolonial geographies : an exploratory essay », *Progress in Human Geography*, vol. 24, n° 4, p. 591-612, [<http://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.875.9251&rep=rep1&type=pdf>].
- Sigona Nando (2015), « Campzanship : reimagining the camp as a social and political space », *Citizenship Studies*, vol. 9, n° 1, p. 1-15, [<https://doi.org/10.1080/13621025.2014.937643>].
- Sigot Jacques (1994), *Ces barbelés oubliés par l'histoire, un camp pour les Tsiganes et les autres, Montreuil-Bellay, 1940-1945*, Châteauneuf-les-Martignes, éditions Wallada.
- Simon Jonathan (1998), « Refugees in a Carceral Age : The Rebirth of Immigration Prisons in the United States », *Public Culture*, vol. 10, n° 3, p. 577-607.
- Simon Patrick (1999), « La gestion politique des immigrés. La diversion par la réforme urbaine », *Société contemporaine*, n° 33-34, p. 5 à 14, [[https://www.persee.fr/doc/socco\\_1150-1944\\_1999\\_num\\_33\\_1\\_1748](https://www.persee.fr/doc/socco_1150-1944_1999_num_33_1_1748)].
- Simon Patrick (2003), « Le logement social en France et la gestion des “populations à risques” », *Hommes et migrations*, n° 1246, p. 76-91, [[https://www.persee.fr/doc/homig\\_1142-852x\\_2003\\_num\\_1246\\_1\\_4096](https://www.persee.fr/doc/homig_1142-852x_2003_num_1246_1_4096)].
- Simon Patrick (coord.) (2001), « Les discriminations raciales et ethniques dans l'accès au logement social », *Note de synthèse du GIP-GELD*, n° 3, 70 p.
- Sistach Dominique (2012), « L'institutionnalisation de la prostitution de masse en Catalogne. Les voies de la transmigration sexuelle », *Multitudes*, n° 44, p. 89-99, [<https://www.cairn.info/revue-multitudes-2012-2-page-89.htm>].
- Sorkin Michael (ed.), (2008), *Indefensible Space: The Architecture of National Insecurity State*, New York, Routledge.
- Sousa Santos (de) Boaventura (2001), « La globalisation contre-hégémonique et la réinvention de l'émancipation sociale », in Mercure Daniel (dir.), *Une société-monde ? Les dynamiques sociales de la mondialisation*, Bruxelles, éditions De Boeck supérieur, p. 45-63.
- Spivak Gayatri Chakravorty (2009), *Les subalternes peuvent-elles parler ?*, Paris, éditions Amsterdam.
- Starn Orin (1986), « Engineering Internment : Anthropologists and the War Relocation Authority », *American Ethnologist*, vol. 13, n°4, p. 700-720, [<https://anthrosource.onlinelibrary.wiley.com/doi/pdfdirect/10.1525/ae.1986.13.4.02a00070>].
- Stibbe Matthew (2006), « The Internment of Civilians Belligerent States during the First World War », *Journal of Contemporary History*, vol. 41, n° 1, p. 5-19, [<https://www.qvgsd.org/cms/lib02/pa01001045/centricity/domain/610/internmentarticle.pdf>].

- Stoler Ann Laura (2013), *La chair de l'empire : savoirs intimes et pouvoirs raciaux en régime colonial*, Paris, La Découverte.
- Stoler Ann Laura (ed.), (2006), *Haunted by Empire. Geographies of Intimacy in North American History*, Durham and London, Duke University Press.
- Stoler Anne-Laura, (2008), « Imperial debris : Reflections on Ruins and Ruination », *Cultural Anthropology*, vol. 23, n° 2, p. 191-219.
- Stoler Ann-Laura (2009a), *Along the Archival Grain. Epistemic Anxieties and Colonial Common Sense*, Princeton, Princeton University Press.
- Stoler Ann-Laura (2009b), *The Carceral Archipelago of Empire. Retracing the Imperial Modern*, communication à l'ENS, dact.
- Strayer Joseph R. (1979), *Les origines médiévales de l'État moderne*, Paris, Payot.
- Tallio Virginie (2012), « La construction de la catégorie "réfugié" dans un camp en RDC : rôle de l'institution, stratégies des exilés et place du chercheur », *e-Migrinter*, 9, p. 18-28, [<https://journals.openedition.org/e-migrinter/757>].
- Taraud Christelle (2003), *La prostitution coloniale. Algérie, Tunisie, Maroc (1830-1962)*, Paris, Payot.
- Tarrière-Diop Claire (1998), *Dynamique associative au sein de l'immigration de l'Afrique de l'Ouest : une étude à partir du foyer de Charonne*, Rapport pour la Sonacotra, dact., 76 p.
- Tarrius Alain (1992), *Les fourmis d'Europe. Migrants riches, migrants pauvres et nouvelles villes internationales*, Paris, L'Harmattan.
- Tarrius Alain (2002), *La mondialisation par le bas. Les nouveaux nomades de l'économie souterraine*, Paris, Balland.
- Tarrius Alain, Bernet Olivier (2010), *Migrants internationaux et nouveaux réseaux criminels*, Perpignan, éditions Trabucaire.
- Tarrius Alain, Missaoui Lamia, Qasha Fatima (2011), *Transmigrants et nouveaux étrangers. Hospitalités croisées entre jeunes des quartiers enclavés et nouveaux migrants internationaux*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail.
- Tassin Louise (2018), « La fabrique des îles-frontières », *Mélanges de la Casa de Velázquez*, vol. 48, n° 1, p. 349-357, [<http://journals.openedition.org/mcv/8027>].
- Taylor S. Paul, Rowell Edward J. (1938), *Refugee labor migration to California*, vol. 794, US Government Printing Office.
- Tazzioli Martina, Garelli Glenda (2020), « Containment beyond detention : The hotspot system and disrupted migration movements across Europe », *Environment and planning D: society and space*, vol. 38., n° 6, p. 1009-1027, [<https://doi.org/10.1177/0263775818759335>].
- Témime Émile, Deguigné Nicole (2001), *Le camp du Grand Arénas, Marseille, 1944-1966*, Paris, éditions Autrement.

- Terrolle Daniel (2004), « La ville dissuasive : l'envers de la solidarité avec les sdf », *Espaces et sociétés*, vol. 116, n° 1, p. 143-157, [<https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2004-1-page-143.htm>].
- Testart Alain (1998), « L'esclavage comme institution », *L'Homme*, n° 145, p. 31-69, [[https://www.persee.fr/doc/hom\\_0439-4216\\_1998\\_num\\_38\\_145\\_370415](https://www.persee.fr/doc/hom_0439-4216_1998_num_38_145_370415)].
- Thomas Hélène (1997), *La production des exclus. Politiques sociales et processus de désocialisation politique*, Paris, PUF.
- Thomas Hélène (2006), « Le miracle des sans. Formes, ressorts et effets de la visibilité des sans-citoyenneté », in Desmons Eric (dir.), *Figures de la citoyenneté*, Paris, L'Harmattan, p. 141-176.
- Thomas Hélène (2010), *Les vulnérables. La démocratie contre les pauvres*, Bellecombe-en-Bauges, éditions du croquant, [<http://reseau-terra.eu/IMG/pdf/LV.pdf>].
- Thomas Hélène (2014), *Tocqueville en Alabama*, Bellecombe-en-Bauges, éditions du Croquant, [<http://www.reseau-terra.eu/article1312.html>].
- Thomas Hélène, (1996), *Vieillesse dépendante et désinsertion politique*, Paris, L'Harmattan.
- Thomas William Isaac, Znanięcki Floran (1998 [1919]), *Le paysan polonais en Europe et en Amérique : récit de la vie d'un migrant (Chicago, 1919)*, [Précédé de : Tripier Pierre, *Une sociologie pragmatique*], Paris, Nathan.
- Timéra Mahamet (1996), *Les Soninké en France. D'une histoire à l'autre*, Paris, Karthala.
- Tisserand Chloé (2021), *L'émergence d'une nouvelle médecine ? Soigner les exilés à la frontière calaisienne*, Thèse de doctorat en sociologie, Jacques Rodriguez (dir.), Université de Lille, 2021.
- Tran Nu Liem-Khé (1988), *Les Travailleurs indochinois en France de 1939 à 1948*, mémoire sous la direction de P. Vigier, université Paris X-Nanterre.
- Tsianos Vassillis, Karakayali Serhat (2010), « Transnational Migration and the Emergence of the European Border Regime: An Ethnographic Analysis », *European Journal of Social Theory*, vol. 13, n° 3, p. 373-387.
- Turner Simon (2016), « What Is a Refugee Camp ? Explorations of the Limits and Effects of the Camp », *Journal of Refugee Studies*, vol. 29, n° 2, p. 139-148.
- Uribe Maria Victoria (2004), *Anthropologie de l'inhumanité. Essai sur la terreur en Colombie*, Paris, Calmann-Lévy.
- Urry John (2010), *Sociologie des mobilités, une nouvelle frontière de la sociologie ?*, Paris, Armand Colin.
- Valluy Jérôme (2008), « Du retournement de l'asile (1948-2008) à la xénophobie de gouvernement : construction d'un objet d'étude », *Cultures et conflits*, n° 69, p. 81-III, [<https://journals.openedition.org/conflits/10752>].

- Vasudevan Alex, McFarlane Colin, Jeffrey Alex (2008), « Spaces of enclosure », *Geoforum*, vol. 39, n° 5, p. 1641-1646. [[https://www.researchgate.net/profile/Colin\\_McFarlane/publication/229404191\\_Spaces\\_of\\_enclosure/links/0a85e5368a4af68696000000.pdf](https://www.researchgate.net/profile/Colin_McFarlane/publication/229404191_Spaces_of_enclosure/links/0a85e5368a4af68696000000.pdf)].
- Vaux de Foletier François (de) (1981), *Les Bohémiens en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Lattès.
- Venkatesh Sudhir Alladi (2008), *Gang leader for a day : A rogue sociologist takes to the streets*, Londres, Penguin.
- Verdirame Guglielmo, Harrell-Bond Barbara (2005), *Rights in Exile. Janusfaced Humanitarianism*, New York, Oxford, Berghahn Books.
- Vergès Françoise, 2011, *Rapport de la mission sur la mémoire des expositions ethnographiques et coloniales*, CPLHE – Comité pour la mémoire et l’histoire de l’esclavage [<http://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr/content/download/1568/12836/file/CPMHE%20-%20RAPPORT%20DE%20LA%20MISSION%20SUR%20LES%20EXPOSITIONS%20ETHNOGRAPHIQUES-2.pdf>].
- Verret Michel (avec la collaboration de J. Creusen) (1979), *L'ouvrier français. L'espace ouvrier*, Paris, Armand Colin.
- Verret Michel, Creusen Joseph (1996), *La culture ouvrière*, Paris, L'Harmattan.
- Villermé Louis René (1989), [1840], *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, Paris, éditions de l'Atelier.
- Vimont Jean-Claude (1993), *La prison politique en France. Genèse d'un mode d'incarcération spécifique, XVII-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Anthropos.
- Viveiros de Castro Eduardo (2009), *Métaphysiques cannibales. Lignes d'anthropologie post-structurale*, Paris, PUF.
- Voglis Polymeris (2002), « Political prisoners in the Greek Civil War, 1945-1950 : Greece in Comparative Perspective », *Journal of Contemporary History*, vol. 37, n° 4, p. 523-540.
- Wacquant Loïc (1999), « “Des “ennemis commodes”. Étrangers et immigrés dans les prisons d'Europe », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 129, p. 63-67, [[https://www.persee.fr/doc/arss\\_0335-5322\\_1999\\_num\\_129\\_1\\_3305?q=liste+des+ennemis+de+1%2526%252339%253binspecteur+harry](https://www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_1999_num_129_1_3305?q=liste+des+ennemis+de+1%2526%252339%253binspecteur+harry)].
- Wacquant Loïc (2001), « Deadly symbiosis when ghetto and prison meet and mesh », *Punishment & Society*, vol. 3, n° 1, p. 95-133, [[https://sites.middlebury.edu/individualandthesociety/files/2010/09/Wacquant\\_Deadly\\_Symbiosis\\_copy.pdf](https://sites.middlebury.edu/individualandthesociety/files/2010/09/Wacquant_Deadly_Symbiosis_copy.pdf)].
- Wacquant Loïc (2010), « Designing Urban Seclusion in the Twenty-First Century », *Perspecta. The Yale Architectural Journal*, p. 164-175.

- Wahnich Sophie (2011), « La mémoire du Cafï dans le contexte de sa requalification urbaine (1956-2010). De la tradition à l'accumulation », *Mouvements*, HS n°1, p. 77-86, [<https://www.cairn.info/revue-mouvements-2011-HS-page-77.htm>].
- Walston James (1997), « History and Memory of the Italian Concentration Camps », *The Historical Journal*, vol. 40, n° 1, p. 169-183, [<http://www.jstor.org/stable/3020957>].
- Walters Williams (2002), « Deportation, Expulsion and the International Police of Aliens », *Citizenship Studies*, vol. 6, n° 3, p. 265-292.
- Weber Eugen (1983), *La fin des terroirs*, Paris, Fayard.
- Weber Leanne, Bowling Benjamin (2008), « Valiant beggars and global vagabonds : Select, eject, immobilize », *Theoretical Criminology*, n° 12, p. 355-375, [<https://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/1362480608093311>].
- Weil Patrick (2005 [1991]), *La France et ses étrangers. L'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, Paris, Gallimard.
- Weima Yolanda, Brankamp Hanno (2022), « Camp Methodologies : The "How" of Studying Camps », *Area*, n° 54, p. 338-346, [<https://rgs-ibq.onlinelibrary.wiley.com/doi/pdfdirect/10.1111/area.12787>].
- Welch Michael, Schuster Lisa (2005), « Detention of asylum seekers in the U.S., UK, France, Germany and Italy. A critical view of the globalizing culture of control », *Criminal Justice*, vol. 5, n° 4, p. 331-355, [<https://idcoalition.org/wp-content/uploads/2008/12/article-on-uk-us-germany-and-italy-detention.pdf>].
- Wilsher Daniel (2012), *Immigration, Detention, Law. History and Politics*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Wu Weiping (2002), « Migrant housing in urban China : choices and constraints », *Urban Affairs Review* vol. 38, n° 1, p. 90-119 [<https://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.459.426&rep=rep1&type=pdf>].
- Yeoh Brenda S. A. (2001), « Postcolonial cities », *Progress in Human Geography*, vol. 25, n° 3, p. 456-468.
- Zuboff Shoshana (2020), *L'âge du capitalisme de surveillance*, Paris, Zulma.